This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

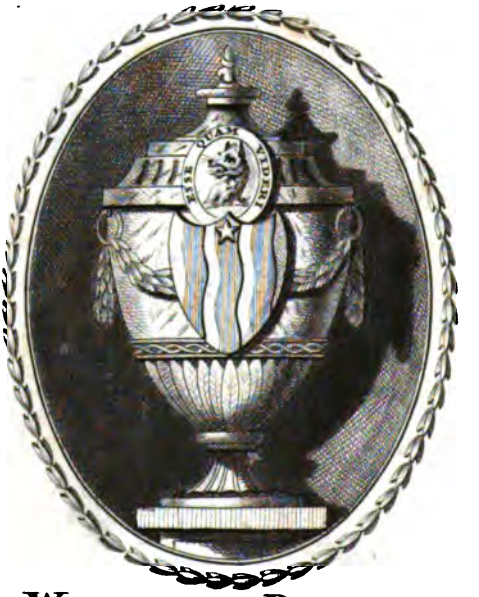

WILLIAM DOWNES.

COLLECTION
UNIVERSELLE
DES
MÉMOIRES PARTICULIERS,
RELATIFS
A L'HISTOIRE DE FRANCE.
TOME V.

CONTENANT la fin des Mémoires de BERTRAND DU GUESCLIN; *la Liste des Chevaliers & des Ecuyers qui l'accompagnèrent dans ses différentes expéditions; les Mémoires sur la vie de* CHARLES V, *par* CHRISTINE *de* PISAN; *& ceux de* PIERRE *de* FENIN *Pannetier de* CHARLES VI.

XIVe. & XVe. SIÈCLES.

Il paroît régulièrement chaque mois un Volume de cette Collection. Les Editeurs ont pris les précautions néceſſaires pour qu'il en ait paru 12 volumes à la fin de l'année 1785.

Le prix de la Souſcription pour 12 Volumes, à Paris, eſt de 48 l. ou de 24 l. pour la demi-année. Les Souſcripteurs de Province payeront de plus 7 l. 4 ſ. pour l'année entiere, ou 3 l. 12 ſ. pour la demi-année, à cauſe de frais de poſte.

C'eſt au Directeur de la Collection des Mémoires, &c. qu'il faut s'adreſſer, *rue d'Anjou-Dauphine* N°. 6, à Paris. Il faut avoir ſoin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.

COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME V.

A LONDRES;

Et se trouve à PARIS;

Rue d'ANJOU-DAUPHINE, N°. 6;

1785.

MÉMOIRES DE BERTRAND DU GUESCLIN.

CHAPITRE XXXIV.

De pluſieurs Places conquiſes par BERTRAND *ſur les Anglois, & de la reddition qui lui fut faite de celle de* Randan, *devant laquelle il mourut, après qu'on lui en eut porté les clefs.*

LES François, ſous la conduite de Bertrand, (88) pouſſerent toujours leurs armes victorieuſes, après s'être rendus les maîtres de S. Jean d'Angely & de Xaintes, qui ne purent tenir long-temps contre un ſi grand Capitaine, dont le nom ſeul étoit devenu la terreur des Anglois. Il alla enſuite aſſieger *Ciſay*, après avoir pris la précaution de s'aſſurer de Montreuil-Bauny, qu'il lui fallut prendre d'aſſaut. Tandis qu'il diſpoſoit toutes choſes pour le ſuccès de ce ſiege, les Seigneurs de Cliſſon, de Laval, & de Rohan, qui s'étoient attachés à celui de la Roche-ſur-Yon, lui manderent qu'il eut à ſe tenir ſur ſes gardes, parce que les Anglois s'aſſembloient en grand nombre à Niort, dans le deſſein de ſecourir où la Place

qu'il assiegeoit, ou celle devant laquelle ils étoient passés. Guesclin les remercia du soin qu'ils avoient pris de lui donner un avis si judicieux & si salutaire, & leur témoigna que pour en profiter, il alloit se tenir alerte, afin de prévenir l'insulte qu'on lui pourroit faire : en effet, il fit environner son camp de fossés & de pieux pour en défendre les approches ; & ne se contentant pas d'aller audevant des entreprises que les ennemis pourroient faire pour troubler la continuation de son siege, il envoya des ordres à Alain de Beaumont, de se cantonner & de se retrancher comme lui, de peur que les Anglois ne lui vinssent tomber sur le corps, tandis qu'il seroit devant Lusignan qu'il tenoit serré de fort près. Alain ne manqua pas de prendre là-dessus les mêmes précautions que Bertrand : ces trois sieges de *Cisay*, de la *Roche-sur-Yon* & de *Lusignan*, qui se faisoient tous dans le même temps, partageoient beaucoup les forces des François, qui, toutes rassemblées les eussent mis en état de faire de plus grands efforts & d'agir avec plus de succès. Bertrand perdoit son temps & ses peines devant Cisay qui souffrit plusieurs assauts sans qu'on en put venir à bout. Il tâcha d'en corrompre le Gouverneur à force de présens ; mais sa fidélité

fut inébranlable, car bien loin de prêter l'oreille à ſes perſuaſions, il ne le paya que de railleries.

Tandis qu'il ſe morfondoit devant cette Place, les Anglois tenoient conſeil devant Niort, pour délibérer entr'eux à laquelle des trois villes aſſiegées, ils pourroient donner du ſecours. Le ſire d'Angoris, le plus fameux & le plus expérimenté Capitaine d'entr'eux, opina que c'étoit à Bertrand qu'il falloit aller, parce que de ſa défaite dépendoit la réputation de leurs armes; & s'ils le pouvoient une fois débuſquer de devant Ciſay, par une bataille qu'ils pourroient gagner ſur lui, tout le reſte des François ne tiendroit pas long-temps contre une armée qui viendroit de triompher d'un ſi grand Capitaine.

Jaconel, qui ne connoiſſoit pas la valeur de Bertrand, jura devant toute cette aſſemblée qu'il l'iroit attaquer en perſonne, & qu'il le leur ameneroit mort ou vif. Il s'aviſa même d'y propoſer un expédient qui ſeroit capable d'intimider les François, en cas qu'on le voulut ſuivre : c'étoit de porter tous des chemiſes de toile au-deſſus de leurs armes, & d'y faire coudre au milieu des croix rouges devant & derriere. Tout le monde goûta fort cet avis, & l'on réſolut auſſi-tôt de le ſuivre.

Tandis que les Anglois étoient sur le point de se mettre en campagne avec ce bel épouvantail, il leur vint une recrue de quatre cens homme, qui leur demanderent la permission de se joindre à eux, pour combattre les François ensemble, qu'ils devoient tous regarder comme leurs communs ennemis. Ce renfort les rendant encore plus fiers, ils partirent tous de Niort avec leurs habits de toile & leurs croix rouges en fort belle ordonnance, sous la conduite de Jaconel, qui, croyant déjà Bertrand dans ses mains, avoit ordonné qu'on tendît fort proprement une chambre, & qu'on y préparât un grand repas pour bien recevoir dans Niort, & y régaler le Connétable de France, qu'il comptoit y amener, dès le soir même. Ils se promettoient de remporter une victoire si complette dans cette journée, qu'ils avoient déjà résolu de faire passer tous les François au fil de l'épée sans faire quartier qu'à trois seulement, à Guesclin, à Messire Maurice du Parc, & à Geoffroy de Cassinel, tous Chevaliers Bretons, dont ils espéroient tirer une rançon considérable.

Cette troupe, composée de quelques quinze cens Anglois, vint rabattre dans sa marche auprès d'un bois; tandis qu'ils y faisoient alte, ils apperçurent deux charettes de vin qu'on

menoit au camp devant Ciſay, on les avoit tirées de Montreuil Belay, qui eſt le meilleur vignoble de Poitou. Les Anglois altérés par la grande chaleur du jour, défoncerent tous les muids & s'en donnerent à cœur joie, ſans en laiſſer aucune goute. Tandis que les fumées du vin leur montoient à la tête, ils ſe faiſoient une haute idée de la victoire qu'ils alloient emporter ſur les François, ſe promettant les uns aux autres de n'en pas laiſſer échapper un ſeul, & de répandre plus de ſang qu'ils n'avoient verſé de cette liqueur dans leurs goſiers.

Tandis que leur imaginaire intrépidité les rendoit ainſi fort contens d'eux-mêmes, les gens de Bertrand prirent un Breton, qui, depuis quatre ans, étoit dans le parti des Anglois; ils le menerent devant lui. Gueſclin qui le regardoit comme un déſerteur, donna auſſi-tôt les ordres pour le faire pendre: celui-ci ſe diſculpa fort bien du crime dont on le ſoupçonnoit, en diſant que les Anglois s'étoient ſaiſis de ſa perſonne, & l'avoient retenu malgré lui dans leurs troupes, & que depuis il avoit toujours cherché l'occaſion de s'échapper: mais qu'elle ne s'étoit jamais préſentée plus favorable pour cet effet, que tout recemment il les avoit quittés pour

ſe ranger du côté de ſa Nation & reveler à Bertrand une nouvelle de la derniere conſequence. Celui-ci le prenant toujours pour un transfuge & pour un eſpion, le menaça de le faire brancher au premier arbre, s'il venoit à découvrir en lui la moindre ſupercherie. Ce Breton l'aſſura qu'il lui parloit ſincerement & de bonne foi, ne s'étant ſéparé des Anglois que pour lui donner avis du danger qui le menaçoit, & lui dire que les ennemis étoient fort près de lui tous vêtus de toile ſur leurs armes, qu'ils portoient des croix rouges devant & derriere pour intimider les François par un ſpectacle ſi bizarre & ſi ſurprénant, & qu'ils avoient deſſein de les ſurprendre de nuit, ou de jour. Bertrand à qui cet homme étoit encore ſuſpect, lui témoigna que s'il étoit ſurpris en menſonge il lui en coûteroit la vie. Cependant il ſe trouva que ce Breton n'impoſoit aucunement à la vérité : car les Anglois n'étoient pas à un quart de lieue de là cachés dans un bois; ils n'attendoient que la nuit pour venir tomber ſur le camp des François. Le coup étoit immanquable s'ils euſſent ſuivi leur premier deſſein ; mais la ſotte vanité de Jean d'Evreux le fit avorter; voulant faire l'intrépide & le courageux, il

prétendoit comme un autre Alexandre ne pas dérober la victoire à la faveur des ténebres, mais la remporter en plein jour, comme si les Anglois n'avoient pas assez de cœur & de bravoure pour défaire les François en combattant contre eux dans les formes. Il leur représenta que la gloire de leur nation vouloit qu'on n'imputât pas leur victoire à une surprise qui auroit un air de trahison, d'autant plus qu'étant deux contre un, les François seroient obligés de céder à la multitude. Cet avis ayant été suivi de tout le monde, on ne pensa plus qu'à l'exécuter. Mais avant que de faire le premier mouvement là dessus, on envoya quelques coureurs pour reconnoître auparavant en quelle position étoient les François : car les Anglois avoient tant de fierté qu'ils appréhendoient que si les ennemis avoient le vent de leurs approches, ils ne levassent aussitôt le siége de Cisay pour prendre la fuite. Ils marcherent donc dans une fort belle ordonnance au nombre de douze cens.

Le spectacle de toutes ces toiles blanches & de ces croix rouges dont ils étoient vêtus, jettoit un grand éclat dans la campagne. Ils avoient outre cela quatre cens Archers montés à l'avantage, ayant chacun le casque

en tête, & la lance au poing, vêtus de croix rouges & de toiles comme les fantaſſins. Leurs drapeaux que le vent agitoit au ſoleil contribuoient beaucoup à rendre leur contenance plus brave & plus fiere. Tout cet appareil jetta quelqu'étonnement dans l'ame des François, qui croyoient n'avoir pas des forces ſuffiſantes pour réſiſter à tant d'ennemis. Bertrand s'apperçut de leur crainte, & pour leur relever le courage, il leur dit dans ſon langage du quatorzième ſiecle, *Je octroye qu'on me trenche les membres ſe vous ne bées aujourd'hui l'orgueil des Anglois trebuchier.* Cette parole prononcée d'un ton hardi les raſſura dans le même inſtant. Il partagea ſes troupes en trois bandes. Il mit à l'aile droite *Geoffroy Caſſinel* Capitaine brave & eſtimé, qui étoit ſon elève; *Maurice du Parc* eut ordre de conduire la gauche : il ſe réſerva le commandement du corps de bataille, & pour ne pas abandonner le ſiége de Ciſay dont la garniſon qui viendroit à ſortir le pourroit charger par derriere tandis qu'il ſeroit aux mains avec les Anglois, il laiſſa devant cette place Jean de Beaumont pour tenir toujours les aſſiégés en haleine, avec quelques troupes qui faiſoient mine de vouloir entreprendre un aſſaut.

Tandis que Bertrand rangeoit ainſi tout ſon monde pour marcher contre ſes ennemis avec diſcipline, il vint un Trompette Anglois lui faire une bravade en le ſommant ou de lever le ſiége, ou de donner bataille. Gueſclin lui commanda de ſe retirer au plus vite, lui diſant que les Anglois auroient bientôt de ſes nouvelles. Le Trompette les vint avertir que Bertrand diſpoſoit toutes choſes au combat. Au lieu d'être alerte auſſi de leur côté, ils s'aviſerent en attendant de ſe coucher tous ſur le pré les jambes croiſées ne doutans point de battre les François, tant ils avoient une haute opinion de leur bravoure, & qui leur étoit inſpirée par le vin dont ils étoient pris & qu'ils n'avoient pas encore bien cuvé. Bertrand ſe voulant prévaloir de la fiere négligence de ſes ennemis, ſortit auſſitôt de ſes retranchemens & fit montre de ſes François en pleine campagne en marchant droit aux Anglois, qui ne bougerent point de leur place & demeurerent toujours dans la même poſition juſqu'à ce qu'on fût auprès d'eux. Ceux de Ciſay voyans les François décamper de devant leur ville firent une ſortie ſur les troupes de Jean de Beaumont : ceux-ci les reçurent ſi bien, qu'ils les taillerent en pieces, & les repouſſerent

dans leurs murailles. Bertrand ayant appris cette heureuſe nouvelle avant l'ouverture du combat en fit part à ſes gens pour les encourager.

Comme on étoit ſur le point d'en venir aux mains, un Anglois ſe détacha de ſon gros par ordre de Jean d'Evreux pour dire aux François qu'il paroiſſoit bien qu'ils appréhendoient de ſe battre, puiſqu'ils employoient tant de temps à ſe préparer : que s'ils vouloient épargner leurs vies, il leur conſeilloit de demander la paix aux Anglois, & que s'ils vouloient prendre ce parti, il travailleroit volontiers à la leur procurer.

Gueſclin le renvoya plus fierement(89)que le premier, avec ordre d'aſſurer ſes Maîtres qu'il avoit entre ſes mains Robert Milton Gouverneur de Ciſay dont la ſortie lui avoit été funeſte, puiſqu'après avoir été battu par Jean de Beaumont avec tous ſes gens, il avoit encore été fait priſonnier, & qu'il eſperoit qu'il en iroit de même de la bataille que du ſiége. Il lui commanda de plus de faire aſſembler les Anglois auſſitôt qu'il les auroit joints, & de les avertir qu'ils ſe levaſſent ſur leurs pieds, parce qu'il ne daignoit pas les attaquer, tandis qu'ils demeuroient ainſi couchés ſur le pré. L'Anglois retournant ſur ſes pas

exhorta les ſiens à bien faire & leur apprit la défaite de Milton & des aſſiégés. Ils ſe leverent auſſitôt en criant *St. Georges* & ſe rangeant en bataille ils vinrent au petit pas contre les François. Leurs Archers ouvrirent le combat en tirant une grêle de fléches qui fit plus de bruit que d'effet; parce que comme elles tomboient ſur les caſques des François elles n'en pouvoient percer ni le fer ni l'acier. Les Archers ayant fait leur décharge firent place aux Gendarmes, à qui Jean d'Evreux ordonna qu'après qu'ils auroient fait les derniers efforts pour ouvrir les François avec la pointe de leurs lances, ils les jettaſſent auſſitôt par terre pour mettre l'épée à la main & les combattre de plus près, eſpérant que s'ils pratiquoient bien cette diſcipline, ils marcheroient à une victoire aſſurée. Les Anglois ſe mirent en devoir de bien exécuter cet ordre qu'ils reçurent de leur Général, & d'abord ils chargerent les François avec tant de vigueur qu'ils les firent reculer plus de vingt pas.

Bertrand ſurpris de voir ſes gens plier de la ſorte & ſur le point de ſe rompre, les fit retourner à la charge & leur commanda de diſputer le terrein pied-à-pied à leurs ennemis ſans ſortir de leur place. Les François

rentrerent donc en lice, & la mêlée recommença de part & d'autre, avec plus de chaleur; les Anglois les ſurpaſſoient en nombre; mais la préſence de leur Général leur tenant lieu de tout, les faiſoit combattre avec un courage invincible. Bertrand qui veilloit à tout & couroit par-tout leur crioit de frapper à grands coups de ſabres, de haches & de marteaux de fer pour aſſommer leurs ennemis dont ils ne pouvoient percer les corps avec leurs épées : parce que les armes dont ils étoient couverts en émouſſoient la pointe.

Les François s'acharnant à ſuivre exactement cet ordre, renverſoient par terre tous les Anglois qu'ils pouvoient atteindre & déchargeoient ſur eux de ſi grands coups qu'ils leur faiſoient plier les genoux. Cet effort qu'ils firent ſur le premier rang fit bientôt reculer les ſeconds. Bertrand voyant que ce jeu de main produiſoit l'effet qu'il en attendoit, fit avancer auſſitôt les deux aîles de ſon armée, qui faiſans la même manœuvre abbatoient têtes, bras, épaules & jambes ſur le pré. Leurs haches enfonçoient le caſque des Anglois dans leur tête, ils crioient en ſigne de victoire *Montjoye Saint Denis.* Leurs ennemis faiſoient les derniers efforts pour ſe rallier : mais ils ne leur en donnoient

pas le loiſir à force de les charpenter & de les hacher comme des bœufs. Toute la campagne étoit affreuſe à voir étant couverte de têtes, de bras, de caſques renverſés, tout enſanglantés, & d'épées rompues. Ce pitoyable objet donna tant de terreur aux Anglois, qu'ils ne rendirent preſque plus de combat. Chacun d'eux chercha pour lors à ſe garantir de la mort par la fuite. *Jaconnel* au déſeſpoir de voir la déroute des ſiens qui s'ouvroient, plioient, ſe débandoient & commençoient à lâcher le pied, s'en vint s'attacher ſur Bertrand avec une rage qui le faiſoit écumer comme un ſanglier, & lui déchargea un grand coup de ſabre ſur ſon caſque; le fer ne fit que gliſſer à côté. Bertrand lui voulant donner le change à l'inſtant, le prit par la viſiere & la ſoulevant un peu, il lui paſſa ſa dague dans la tête & lui perça l'œil droit. Les Anglois voyant la fâcheuſe aventure qui venoit d'arriver à l'un de leurs Généraux, gagnerent au pied & laiſſerent le champ de bataille aux François qui compterent plus de cinq cens de leurs ennemis qu'ils trouverent morts couchés par terre.

Jean d'Evreux, le Sire d'Angoris & pluſieurs autres Chevaliers y demeurerent priſonniers. Il n'y avoit pas juſqu'au moindre

goujat qui n'en eut quelqu'un dont il comptoit avoir une bonne rançon ; mais comme il y avoit entre les François de la conteſtation pour ſçavoir auquel appartenoit chaque priſonnier ; Gueſclin leur commanda de les mettre tous au fil de l'épée : ſi bien qu'il n'y eut que les chefs Anglois qui furent épargnés. Ceux de Ciſay voyant la défaite entiere des troupes qui venoient à leur ſecours, ne balancerent plus à ouvrir leurs portes aux vainqueurs. Bertrand qui ne ſe laſſoit jamais de combattre & de vaincre, propoſa de marcher à Niort, diſant qu'il y vouloit ſouper, & que chacun ſe mit en devoir de le ſuivre. Il ſe ſervit d'un artifice qui lui réuſſit, commandant à ſes gens de ſe revêtir des habits des Anglois, & de porter leurs mêmes drapeaux. Ceux de Niort voyant ces croix rouges avec ces chemiſes de toile, & les Léopards d'Angleterre arborés ſur leurs enſeignes, s'imaginerent que c'étoient les Anglois qui revenoient victorieux. Les François pour les faire encore donner davantage dans le piège qu'ils leur tendoient, s'approcherent des portes de leur ville en criant *St. Georges*. Les bourgeois ne manquerent pas de les leur ouvrir auſſitôt ; mais cette crédulité leur fut pernicieuſe : car les François entrerent

dedans comme dans une ville priſe d'aſſaut, y firent toutes les hoſtilités dont ils s'aviſerent, mirent à mort tout ce qui voulut réſiſter, & prirent à rançon tous ceux qui voulurent ſe rendre ; ſi bien que tout le Poitou revint à l'obéiſſance des Lys, & ſecoua le joug des Léopards.

Bertrand après s'être emparé de toutes les places de cette Province, en établit Alain de Beaumont Gouverneur, & s'en alla droit à Paris pour rendre compte au Roi ſon maître de la ſituation dans laquelle il avoit laiſſé les affaires. Charles le Sage le reçut avec les démonſtrations d'une joye parfaite, & lui fit l'accueil qu'un Général victorieux doit attendre d'un Prince qu'il a bien ſervi. Gueſclin ne fit pas un fort long ſéjour à la Cour, & comme le Duc d'Anjou demandoit du ſecours au Roi ſon frere, on en donna le commandement à Bertrand, qui fit des choſes incroyables en faveur de ce Prince avec le Maréchal de Sancerre, Ivain de Galles & d'autres Chevaliers contre les Anglois, auſquels ils enleverent pluſieurs places, & particuliérement le château de la Bernardiere & Bergerac qu'ils remirent ſous l'obéiſſance du Duc d'Anjou qui s'eſtima heureux de s'être ſervi de la tête & du bras d'un Capitaine ſi fa-

mieux que l'étoit Gueſclin, dont le nom ſeul étoit ſi rédoutable aux Anglois. Le Duc après ces conquêtes retourna dans ſa ſouveraineté d'Anjou, fort content du ſuccès de ſes armes, dont Bertrand avoit rétabli la réputation. Celui-ci reprit le chemin de Paris, où le Roi ne le laiſſa pas longtemps oiſif. Il le (90) renvoya ſur ſes pas en Auvergne pour attaquer le château de *Randan* qui n'étoit pas encore ſoumis à ſon obéiſſance. Gueſclin partit avec de belles troupes, eſpérant couronner ſes grandes actions par cette derniere expédition. Ce fut en effet non-ſeulement la fin de ſes conquêtes; mais auſſi celle de ſa vie: Bertrand inveſtit cette forte citadelle avec tout ſon monde; mais avant que d'en venir à l'attaque, il voulut preſſentir le Gouverneur & le tâter pour l'engager à lui porter les clefs de ſa place, lui diſant qu'il étoit réſolu de n'en point décamper qu'il ne l'eût par aſſaut, ou par compoſition. Le Capitaine fut à l'épreuve de toutes ces menaces; il lui répondit fort honnêtement qu'il connoiſſoit la valeur & la réputation du Général auquel il parloit, & la puiſſance du Roi qu'il ſervoit; mais qu'il ſeroit bien malheureux s'il étoit aſſez lâche pour rendre ainſi un place forte, bien fournie de

de vivres, & ayant une bonne garniſon : que le Roi d'Angleterre qui lui avoit confié la défenſe de cette ville, le regarderoit comme un traître, & le puniroit du dernier ſupplice, s'il étoit capable d'une ſemblable perfidie. Qu'enfin ſon honneur lui étant plus cher que ſa vie, il vouloit riſquer ſon propre ſang pour conſerver ſa réputation. Gueſclin s'appercevant que la fidélité de cet homme ne pouvoit être ébranlée par les perſuaſions & les remontrances, jura *que jamais ne partiroit d'illec, ſi auroit ledit chatel à ſon plaiſir.* Il donna donc les ordres néceſſaires pour en venir à l'aſſaut, qui fut meurtrier ; mais la réſiſtance des aſſiégés fut ſi vigoureuſe, que les gens de Bertrand furent repouſſés avec quelque perte. Cette diſgrace le toucha ſi fort, & lui donna tant de mortification, qu'il en tomba malade dans ſa tente, ſans pourtant diſcontinuer le ſiége qu'il avoit commencé : ſon mal s'aggravant de plus en plus lui fit bientôt connoître qu'il ne releveroit point (91) de cette maladie.

Ce grand cœur qu'il avoit fait paroître dans les occaſions les plus dangereuſes, ne ſe démentit point à cette derniere heure, dont l'approche ne fut pas capable de le faire

pâlir : comme il avoit toujours eu pour ſon Dieu des ſentimens fort religieux, n'étant pas moins bon Chrétien que fidele ſujet de ſon Prince ; il ſe fit apporter le Viatique, après avoir purifié ſes déréglemens paſſés par les larmes de la pénitence. Il édifia tous les Chevaliers dont ſon lit étoit environné, par les dernieres paroles qu'ils entendirent prononcer à ce grand homme : car après avoir demandé le pardon de ſes péchés à ſon Dieu, d'un air fort contrit, il lui recommanda la ſacrée perſonne de Charles le Sage ſon bon maître, celle des Ducs d'Anjou, de Bourgogne & de Berry, celle auſſi de ſa chere femme, qui avoit pris un ſi grand ſoin de lui, & pour laquelle il avoit toujours eu une tendreſſe ſinguliere. Il ſe ſouvint auſſi de faire des vœux & des prieres pour la conſervation du Royaume de France, priant le Seigneur de lui donner un Connétable qui le ſçut encore mieux défendre que lui. La douleur que ſon mal lui faiſoit ſouffrir ne l'empêcha pas de ſonger à couronner la fin de ſa vie par un dernier ſervice qu'il pouvoit encore rendre à ſon maître. Ce fut dans cet eſprit qu'il fit appeller le Maréchal de Sancerre, & le pria d'aller dire au Gouverneur de *Randan*, que s'il prétendoit arrêter

plus longtemps une armée Royale devant la place, il le feroit pendre à l'une de ſes portes, après l'avoir priſe d'aſſaut. Le Commandant qui ne ſçavoit pas que ce Général étoit à l'extrêmité, lui répondit, que ni lui ni les ſiens ne la rendroient qu'à Bertrand ſeul, quand il leur viendroit parler en perſonne. Le Maréchal eut la préſence d'eſprit de les aſſurer qu'il avoit juré de ne plus faire aucune tentative auprès d'eux pour les engager à ſe rendre, ni de leur en dire une ſeule parole. Il eut par là l'adreſſe de leur cacher ſa maladie qui étoit incurable. La ſeule crainte de ſon nom leur fit ouvrir leurs portes; & le Commandant qui s'imaginoit trouver Bertrand dans ſa tente plein de vie, fut bien étonné de rendre les clefs de ſa place à un agoniſant, qui pourtant eut encore aſſez de connoiſſance pour recevoir les ſoumiſſions & les hommages de ce Gouverneur : l'effort que cette cérémonie lui fit faire, lui fit rendre le dernier ſoupir. Sa mort fut également regrettée de ſes amis & de ſes ennemis. Il n'y eut perſonne qui ne pleurât la perte d'un ſi grand Capitaine qui s'étoit ſignalé durant ſa vie par tant de conquêtes, & qui l'avoit finie par le gain d'une place fort importante. Comme ſi le Ciel eût voulu que

ce dernier ſuccès eût été le couronnement de tous les autres.

On dit qu'avant que d'expirer, il demanda ſon épée de Connétable, & pria le Seigneur de (92) Cliſſon de la prendre pour la remettre entre les mains du Roi, conjurant tous les Seigneurs qui ſe trouverent là préſens, de le bien ſervir, & de lui témoigner de ſa part qu'il avoit trouvé le Seigneur de Cliſſon fort capable de lui ſuccéder. En effet Charles le Sage lui laiſſa dans les mains l'épée de Connétable qu'il lui voulut rendre. Ce grand Prince fut ſi touché de la mort de Bertrand, qui lui avoit pour ainſi dire remis la couronne ſur la tête, que les Anglois avoient tâché de lui arracher, qu'ayant appris que ſes parens avoient deſſein de tranſporter ſon corps en Bretagne pour y faire les funérailles, il voulut lui donner un ſépulchre (93) plus glorieux, en commandant qu'il fut inhumé dans l'Abbaye Royale de Saint-Denis, auprès du tombeau qu'il avoit déjà fait ouvrir & creuſer pour lui-même : afin que la poſtérité ſçut qu'un ſi fidelle ſujet (94) ne devoit être jamais ſéparé de ſon ſouverain, pas même après ſon trépas : & qu'après avoir ſi bien ſoutenu durant ſa vie la gloire des Lys, il devoit être après (95) ſa

mort enterré dans le même lieu deſtiné pour la ſépulture des Rois qui en portent le ſceptre. La lampe qui brûle encore aujourd'hui ſur le cercueil de ce grand Capitaine, nous fait voir que la ſucceſſion des temps ne ſera jamais capable d'éteindre la gloire qu'il s'eſt acquiſe par ſa fidélité, par ſa valeur, & par ſes ſervices.

Fin des Mémoires du quatorzième ſiècle.

OBSERVATIONS
SUR LES MÉMOIRES
DE BERTRAND
DU GUESCLIN.

(88) Les mémoires du 14e. ſiècle paſſant fort rapidement ſur les conquêtes de du Gueſclin dans le Poitou & dans la Guyenne ils n'entrent à cet égard dans aucun détail des différents ſiéges & des rencontres particulieres qui eurent lieu. Du Chaſtelet au contraire s'y livre longuement. Dans l'Hiſtoire de du Gueſclin par Menard, l'Auteur raconte la mort du fameux Chandos, qui fut tué dans une eſcarmouche...Et là, eſt-il dit, dans (a) cette Hiſtoire, y avoit un Eſcuyer François moult hardy, qui par grant hardieſſe alla férir Chandos d'un glaive en pouſſant, & tellement l'empaint, & de ſi grant force, à la peine qu'il y miſt, que par deſſouz la poitrine lui perça le jaque, la cotte & le pourpoint à armer, & lui bouta le fer dudit glaive dedens le corps; & quand Chandos ſe ſenty navres, ſi eſcria à ſes gens... Ayme Dieu, je ſuy mort, huy eſt venu mon derrain

(a) P. 472 & 480.

jour & ma fin. A Dieu comment Monſieur le Roy d'Engleterre, Monſieur le Prince, & la Dame que j'ay eſpouſée.

Cette même (a) Hiſtoire de du Gueſclin renferme une anecdote, qu'on ne doit pas omettre : l'événement arriva au ſiége de St. Severe. Dans le dernier aſſaut que du Gueſclin fit donner l'Abbé de Malepaye ſe ſignala... Ecoutons l'Hiſtorien.....

Mais ſur tous les aſſaillans l'Abbé de Malepaye y aſſailli ce jour. Car en la plus forte tour dudict chatel il mina ſi fierement, qu'il y fit un trou par où fuſſent entrés deux hommes tout d'un front, & il meſmes fuſt entré dedens ledit trou, quant malement fuſt repouſſé des Engloiz..... Ce nonobſtant ledit Abbé fuſt entré dedens, quant il fut féru d'une hache tellement que le bacinet lui fut embaré, & lui tumba par terre. Et quant Engloiz le virent ainſi abbatu, ... ſi le ſaiſyrent par le camail, & tirerent à eux tant comme ils pourrent. Et Françoiz d'autre part le prindrent par les braz & le tirerent à eux tant comme ils pourrent contre Engloiz. Si fuſt tellement tiré d'un coſté & d'autre, que à pou qu'il ne fuſt deſmembré. Mais Françoiz le reſcouyrent à force, & lui deſlacerent ſon bacinet pour

(a) P. 500 & ſuiv.

lui rafreſchir. Car le tems eſtoit chault. Et quand l'Abbé fuſt un pou rafreſchi, & il ot bu une fois, il alla miner en un autre lieu plus avant.

(89) Nennil, diſt Bertran, par ma foy, je n'ay envie de paix ne de concorde. Ceux du chaſtel ſont deſconfiz en préſent, & Robert Myton priſonnier. C'eſt ſigne que Dieu nous donrra victoire prouchainement. Alez faire lever vos gens ſur les piez. Car je ne daigneroie aſſembler à eux, ſe ils n'eſtoient en eſtant. Si diſt le Héraut,... vous parlez ſagement. Adonc retourna aux Engloiz & leurs cria haultement.... Or ſus Seigneurs, aſſaillez Françoiz. Car ils ont jà deſconfiz ceux du chaſtel, le Capitaine prinz & ſes gens occis. Et ainſi feront-ils de vous, ſe vous ne vous défendez bien.... Lors ſe leverent Engloiz en criant haultement... Saint Georges oubliez-vous ainſi vos gens!... (Hiſt. de du Gueſclin par Menard, p. 529 & 530.)

(90) C'eſt à cette époque que ſuivant du Chaſtelet, du Gueſclin fut ſur le point de remettre au Roi l'épée de Connétable, & de ſe retirer en Eſpagne. La cauſe de ſon mé-

contentement vint des mauvaiſes impreſſions qu'on avoit données contre lui à Charles V. Des favoris de ce Monarque & ſurtout Bureau de la Riviere jaloux du grand crédit de Bertrand l'avoient accuſé d'une intelligence ſecrette avec le Duc de Bretagne. Cette prétendue accuſation étoit d'autant plus deſtituée de fondement que du Gueſclin avoit dépouillé le Duc de ſes Etats. Au ſurplus comme tout ce qui concerne ce fait n'eſt pas trop bien prouvé, nous ne nous y arrêterons pas. (Note des Edit.)

(91) Si avint par la volenté de Dieu lequel a ordonné à toutes choſes ayant commencement avoir fin aux termes eſtablis, que l'en ne puet paſſer, comme diſt en une Epiſtre Monſieur Saint Jehan Evangeliſte, certaine maladie priſt à Bertran, lui eſtant audit ſiége, de laquelle il alla en brief tems de vie à treſpaſſement. (Hiſt. de du Gueſcl. par Menard p. 538 & 539.)

(92) Du Chaſtelet p. 268 dit que ce fut entre les mains du Maréchal de Sancerre que du Gueſclin en mourant remit l'épée de Connétable.

(93) Charles V. ordonna qu'on rendit les

plus grands honneurs à ſon corps dans toutes les villes où il paſſa pour être dépoſé à St. Denis. A Chartres il fut reçu par l'Evêque du lieu qui avec tout ſon Clergé vint proceſſionellement à ſa rencontre (Hiſt. de du Gueſcl. par P. H. du Chaſtelet p. 270.)

(94) Voici le portrait que fait de du Gueſclin, d'Argentré livre 8 de ſon Hiſtoire de Bretagne ch. 7... Ce fut la fleur de Chevalerie; fut de ſa perſonne pour avoir combattu d'homme à homme en champ clos ſix ou ſept fois; fut en conduite de batailles ou d'armées. Jamais le grand nombre ne l'empêcha de charger; & l'euſſent bien mieux apperçu les Anglois ſur la fin, n'euſſent été les eſtroites défenſes que lui faiſoit le Roi de ne hazarder jamais rien, ni de combattre, ce que lui déplaiſoit aſſez. Ce fut un homme ſans fard, ſans diſſimulation, le viſage tousjours ouvert, en meſme état preſt de quelque agréable parole..... Tout ſon meuble & bagues de ſa femme ſe dépendoient en l'avancement de la ſolde aux capitaines & gens de guerre & payements de rençons pour les povres ſoldats..... Au milieu d'une bataille froid & aſſuré comme en ſa chambre, au combat furieux fort & roide. Jamais

n'aſſailly place qu'il ne priſt par compoſition, ſappe, eſcalade ou par force, fors peu.....

(95) Auparavant que de partir de St. Denis, le Roy voulut que toute la Nobleſſe qu'il y avoit aſſemblée, aſſiſtaſt aux funérailles de feu Meſſire Bertrand du Gueſclin qui avoient été juſques là differées; & il n'y eût perſonne qui ne fût bien aiſe de rendre ce devoir à une mémoire ſi précieuſe, & d'avoir un exemple par la pompe royale de cette ceremonie, qui put encourager les Gentilshommes à faire des actions qui les rendiſſent dignes de tous les honneurs qu'on rend aux Souverains. L'Egliſe avoit été préparée durant qu'on ſe divertiſſoit aux Tournoys, & on avoit mis la repréſentation de cet illuſtre deffunt ſous une grande chapelle ardente toute couverte de torches & de cierges, au milieu du chœur, qui en fut auſſi tout environné & qui brûlerent tant que le ſervice dura.

Le deuil fut mené par Meſſire Olivier de Cliſſon Conneſtable de France & par les deux Maréchaux Meſſire Louis de Sancerre, & Meſſire Mouton de Blainville, & il étoit repreſenté par le Comte de Longueville,

Olivier du Gueſclin frere du deffunt, & par pluſieurs autres Seigneurs de qualité, tous de ſes parens ou de ſes principaux amis, veſtus de noir, qui firent l'offrande d'une façon toute militaire, & qui n'avoit pas encore eſté pratiquée dans noſtre royal Monaſtere. L'Evêque d'Auxerre qui célebroit la Meſſe conventuelle eſtant à l'offerte, il deſcendit avec le Roy pour la recevoir, juſques à la porte du chœur, & là parurent quatre Chevaliers armez de toutes pieces & des meſmes armes du feu Conneſtable, qu'ils repreſentoient parfaitement, ſuivis de quatre autres montés ſur les plus beaux chevaux de l'eſcurie du Roy, caparaçonnez des armoiries du meme Conneſtable & portant ſes bannieres jadis ſi redoutables aux ennemis de l'Eſtat. L'Eveſque reçeut ces chevaux par l'impoſition des mains ſur leurs têtes, & on les remena en même temps qu'il retourna à l'autel; mais il fallut pour cela compoſer du prix ou de la recompenſe, pour le droit des Religieux & de l'Abbaye à qui ils appartenoient. Après cela marcherent à l'offrande le Conneſtable de Cliſſon & les deux Maréchaux, au milieu de huit Seigneurs de marque, qui portoient chacun un eſcu aux armes du deffunt la pointe en haut en ſigne de perte de ſa Nobleſſe terreſtre, & tous

entourez de cierges allumez. Puis ſuivirent Monſieur le Duc de Touraine frere du Roy, Jean Comte de Nevers fils du Duc de Bourgogne, & Meſſire Pierre fils du Roy de Navarre, tous Princes du ſang, & Meſſire Henry de Bar auſſi couſin du Roy, tous la vüe baiſſée & portant chacun une épée nüe par la pointe, pour marque qu'ils offroient à Dieu les victoires qu'il avoit remportées, & qu'ils avoüoient qu'on les avoit reçues de ſa grace par la valeur du defunt. Au troiſieme rang parurent quatre autres des plus grands de la Cour armez de pied en cap, conduits par huit Eſcuyers choiſis entre la plus noble jeuneſſe de la ſuite du Roy, portans chacun un caſque entre les mains, puis quatre autres auſſi vetus de noir, avec chacun une banniere deployée & armoyée des armes de du Gueſclin, qui ſont d'argent à l'Aigle Imperiale de ſable. Tout cela marcha pas à pas avec beaucoup de gravité & de marque de deuil, & chacun en ſon ordre s'agenouilla devant l'autel ou furent poſées toutes les pieces d'honneur, & ſe retira dans le même ordre, après avoir baiſé les mains du Prélat officiant.

Il eſt vray que cette pompe ne ſe pratique qu'aux funerailles des Rois & des plus

grands Princes, & que c'étoit un honneur tout extraordinaire pour un Gentilhomme; mais ce n'étoit point en abuſer en celuy-cy, & tous les ſiecles produiſent ſi peu de pareils ſujets que tous les Seigneurs là préſens, dirent tout haut en faveur de la mémoire du grand du Gueſclin, qu'il en eſtoit très digne. Ils avouerent meſme ſans contredit, qu'il n'y avoit point d'homme vivant qu'on lui put comparer, & qu'on pouvoit douter qu'il s'en trouvaſt jamais un qui put ſoutenir l'Eſtat & triompher des ennemis avec autant de gloire que le deffunct en avoit remporté ſous les armes & ſous les enſeignes qu'on venoit d'offrir.

Après l'offerte, l'Eveſque monta en chaire devant la chapelle des Martyrs, pour faire l'oraiſon funebre, & il ne s'acquitta pas moins heureuſement des louanges qu'il devoit à la memoire de ſon Heros, que de l'obligation d'inſpirer à toute la Nobleſſe là preſente, la généreuſe emulation d'aſpirer à la meſme gloire. Il prit pour thême, *Nominatus eſt uſque ad extrema terræ*, ſa renommée a volé d'un bout du monde à l'autre, & fit voir par le récit de ſes grands travaux de guerre, de ſes merveilleux faits d'armes, de ſes trophées, & de ſes triomphes, qu'il avoit eſté la ve-

rtable fleur de Chevalerie, & que le vray nom de preux ne ſe devoit qu'à ceux qui comme lui ſe ſignaloient également en valeur & en probité. Il prit ſujet de paſſer delà, aux qualités neceſſaires à la reputation d'un vray & franc Chevalier, & s'il releva bien haut l'honneur de la Chevalerie, il fit bien connoître auſſi par le diſcours qu'il fit de ſon origine, & de ſa premiere inſtitution, qu'on ne l'avoit pas jugée plus neceſſaire pour la deffenſe, que pour le gouvernement politique des Etats, & que c'étoit un ordre qui obligeoit à de grands devoirs, tant envers le Roy, qu'envers le public. Il les exhorta à ſervir Sa Majeſté avec une parfaite ſoumiſſion, il leur remontra que ce n'étoit que par ſon ordre & pour ſon ſervice qu'ils devoient prendre les armes, mais ſa préſence ne l'empêcha pas de dire auſſi qu'il falloit que l'occaſion en fut juſte, & qu'il falloit encore que leur intention fut droite & équitable, pour les rendre innocens de tous les malheurs & des cruautés de la guerre, & par toutes ſortes d'exemples qu'il tira de toutes les hiſtoires tant ſaintes que prophanes, qu'il falloit autant d'honneur & de vertu que de valeur & d'expérience dans les armes, pour meriter dans cette condition la grace de Dieu & l'eſtime

des hommes, & pour être dignes de la reputation du fidel Chevalier Meſſire Bertrand, qu'il recommandoit à leurs prieres, & pour lequel il alloit achever la Meſſe.

Son tombeau eſt dans l'Egliſe de St. Denys ſous une petite arcade qui a été faite exprès dans la muraille, au pied du Roy Charles cinquieſme, dit à juſte titre, le Sage & l'Heureux. Tout le monde ſçait combien les nations les plus polies ont conſideré l'honneur des ſépultures, & que parmi les Romains il étoit plus eſtimé que celui des ſtatues. On ne trouvera rien de plus glorieux dans toute l'antiquité que le ſepulchre de noſtre Conneſtable, ſoit par le lieu, ſoit par ſes autres circonſtances. Il eſt de marbre noir, la figure du deffunt eſt poſée deſſus faite de marbre blanc au naturel, une lampe y brule inceſſamment, afin que ceux qui s'en approchent ayent plus de curioſité de ſçavoir par quelles actions il a merité une marque d'honneur ſi extraordinaire, que depuis la ruine de l'Empire de Rome perſonne n'en a eu de pareille. Les Perſes, les Egyptiens, les Grecs & les Romains ont donné des lampes à leurs morts les plus illuſtres, & les fables par une meſme raiſon ont fait des aſtres de leurs dieux, & ont voulu qu'Hercules &

quelques

quelques autres ayent été changez en eſtoiles. On lit cette epitaphe au bout de ſon tombeau.

Icy giſt Meſſire Bertrand du Gueſclin, Comte de Longueville, Conneſtable de France, qui trépaſſa au Chaſtelneuf de Rendan en Givodan en la Seneſchauſſée de Beaucaire, le 13. de Juillet 1380.

Jeanne de Laval, veufve de Bertrand du Gueſclin, rendit à la mémoire de cet illuſtre mary, tout ce que l'amour conjugale peut inſpirer de reſpect & de tendreſſe ; on voit encore en divers lieux les preuves que ſa piété donna de ſa douleur & de ſon affection, par les fondations dont elle dota pluſieurs Egliſes, afin d'y faire à jamais continuer des prieres pour le repos de ſon ame ; elle fit Chevalier, dit-on, André de Laval, Seigneur de Loheac, en luy ceignant une épée que le deffunt Conneſtable avoit ſouvent employée pour ſes conquêtes : elle croyoit que ce grand perſonnage avoit donné à cette épée une vive impreſſion de ſa vertu, qui ſe tranſmettroit à ce jeune Seigneur ; auſſi fut-il un des plus vaillans Capitaines de ſon temps, & il fit voir par mille belles actions, qu'il eſtoit digne

de porter cette glorieuſe épée de laquelle on s'étoit ſervy pour le faire Chevalier. C'eſt une choſe extraordinaire, mais non pas ſans exemple, que des femmes ayent fait des Chevaliers, car pluſieurs Reines l'ont fait par un droit attaché aux Couronnes, & c'eſt icy une marque de la grandeur de cette maiſon de Laval.

Comme Olivier de Cliſſon ſuccéda en France à notre du Gueſclin à la dignité de Conneſtable, Olivier du Gueſclin ſon frere fut après lui Conneſtable de Caſtille : le Roy Dom Juan, fils du Roy Henry dit de Tranſtamare, l'appella avec pluſieurs Chevaliers Bretons, & il le ſervit en cette qualité, dans la guerre qu'il eut contre le Roy de Portugal : j'ay cru que noſtre Héros avoit encore quelque part dans cette expédition, puiſqu'ayant formé ſon frere & ſes compagnons dans le métier de la guerre, c'étoit encore ſa vertu qui agiſſoit & qui leur donnoit ſes mouvemens.

Il fut marié deux fois, mais il ne laiſſa point d'enfans légitimes ; en telle ſorte que les biens de ſa ſucceſſion paſſerent à Olivier du Gueſclin ſon frere. Il a eu trois fils naturels, un en France nommé Michel, qui, eſtant homme de grand ſervice, eut diverſes aventures

à la guerre, ce qu'on recueille d'un compte rendu par Eſtienne Turpain, ſous Charles ſixieme, où il eſt alloué au comptable une ſomme de neuf vingts livres, payée à ce Michel, de laquelle le Roy Charles cinquieme lui avoit fait don. Les deux autres enfans naturels de noſtre Conneſtable, naſquirent en Eſpagne, dont un porta le nom de Bertrand de...,. & fut Chevalier de Calatrava, & Commandeur de Médula. On ne ſait pas le nom de l'autre, mais quelques Autheurs célebres entre les Eſpagnols, ont écrit que les Marquis de Fuentes auprès de Séville en étoient deſcendus, d'autres ont dit que ces Marquis eſtoient venus d'un Gentilhomme François qui avoit ſuivi du Gueſclin en Caſtille, & on dit qu'il étoit de la maiſon de Leon en Bretagne. Si on oſoit ſur des conjectures ſonger à éclaircir des doutes que le temps a rendus ſi obſcurs, je me rangerois à l'opinion de ceux qui ont penſé que les Marquis de Fuentes viennent de Bertrand du Gueſclin, & ce qui me fait paroître ce ſentiment pour le plus probable, c'eſt que les Marquis de Fuentes, dans le grand eſcuſſon de leurs armes, portent ſur le tout d'or à l'Aigle eſployée de gueule, ce qui a beaucoup de rapport avec les armes du

Conneſtable ; la différence du blazon ne ſuffit pas pour détruire la vrayſemblance qui s'y repréſente, & qui eſt d'autant plus forte, qu'elle ſe trouve appuyée de l'authorité des hiſtoriens. Je m'eſtonne de ne voir rien dans les vieilles chroniques, touchant ces trois baſtards qui doivent avoir eſté gens de conſidération, & icy je pourrois prendre ſujet de renouveller les plaintes que j'ay faites de leur négligence, mais je l'ay fait ſuffiſamment ailleurs. (Hiſtoire de du Gueſclin, par P. H. du Chaſtelet, p. 271, 272, 273).

EXTRAIT (1)

DES OBSERVATIONS SUR LE CONNÉTABLE DU GUESCLIN,

Par le Pere GRIFFET, *Tome VI de l'Hiſtoire de France, par le Pere* DANIEL.

BERTRAND du Gueſclin fit ſes premiers exploits dans la guerre qui s'alluma en Bretagne, entre Jean de Monfort & Charles de Blois, qui prétendoient tous deux au Duché de Bretagne. Jean étoit ſoutenu par les Anglois, & Charles par la France. Du Gueſclin ſe déclara pour Charles de Blois. Il ſuivit ce Prince au ſiege de Vannes en 1342; la Comteſſe de Monfort entreprit de jetter du ſecours dans la place, & elle envoya un corps d'Anglois qui étoient en garniſon à Ploermel, pour ſurprendre le camp de Charles de Blois pendant la nuit. Du Gueſclin y étoit, & s'étant mis à la tête d'un petit nombre de braves; il char-

(1) Les Editeurs n'ont pris dans ces Obſervations que les traits omis ou racontés différemment par l'Auteur des Mémoires du quatorzième ſiècle, Meſſard, & Paul Hay du Chaſtelet.

gea les Anglois avec tant de valeur qu'ils furent obligés de se retirer. Le P. Lobineau regarde ce fait comme douteux, parce que, dit-il, du Guesclin étoit alors trop jeune; il avoit cependant 28 ans, & l'on voit dans l'histoire des actions bien plus grandes, attribuées à des gens encore plus jeunes.

Charles de Blois ayant été fait prisonnier par les Anglois, fut mené en Angleterre où du Guesclin se rendit en 1351 avec quelques Seigneurs Bretons du parti de Charles, pour traiter de la rançon de ce Prince. Le Roi d'Angleterre leur proposa une treve, & les autres Seigneurs Bretons paroissant embarrassés à répondre, du Guesclin, quoique le plus jeune, prit la parole & dit, qu'on la garderoit à son égard comme il l'observeroit lui-même. Le Roi d'Angleterre fut si offensé de cette réponse, qu'il étoit sur le point de faire arrêter du Guesclin; mais un des Seigneurs Bretons nommé Charruel, lui dit pour l'appaiser que ce jeune homme *étoit léger de cerveau*, & qu'ils ne se servoient de lui que comme d'un *fol plaisant*. Ce désaveu appaisa en effet le Roi d'Angleterre; du Guesclin comprit qu'il avoit parlé indiscretement, & il garda le silence.

La guerre de Bretagne lui fournit bientôt

de nouvelles occaſions de ſignaler ſa valeur. Il defit la garniſon de Becherel qui faiſoit des courſes dans le pays de Dol & de S. Malo, & deux des Capitaines furent faits priſonniers. Le premier nommé Robert Richer, Chevalier du Pays de Rays, ſe rendit à du Gueſclin, & le ſecond nommé Jannequin, Anglois, ſe rendit à Olivier de Mauni. L'Anglois ayant été obligé de payer ſix cens écus pour ſa rançon, dit à du Gueſclin qu'il eſpéroit ſe les faire rendre. Il tint parole, car quelque temps après, du Gueſclin fut obligé de ſe rendre ſon priſonnier entre Dinan & Becherel, & de payer douze cens écus pour ſa rançon. Il prit encore en une autre rencontre Jacques Plantis, de qui il exigea une groſſe rançon : mais on la lui fit rendre une ſeconde fois, lorſqu'il fut pris au pont d'Euran par Robert Adas, ſous la conduite de Robert Knolles, qui défit entierement les troupes de du Gueſclin.

L'an 1352, du Gueſclin fut fait Chevalier au combat de Montmuran où les Anglois furent battus, & il prit pour ſon cri d'armes *Notre Dame du Gueſclin.*

Alors il leva une troupe qui devoit toujours marcher ſous ſes ordres ; & comme il n'étoit pas aſſez riche pour fournir à cette dépenſe, il vendit tous les joyaux de ſa mere qui en

fut très-irritée : mais il trouva bientôt le moyen de la dédommager ; car ayant rencontré quelques jours après un Chevalier Anglois qui escortoit lui septième, un charriot chargé de plusieurs choses précieuses, qu'il conduisoit dans un château pour les y mettre en sûreté, du Guesclin attaqua le Chevalier avec trois hommes seulement qu'il avoit avec lui, le tua, se saisit du charriot, & fit porter à sa mere les habits & les bijoux qu'il y trouva, & qui étoient plus riches & plus précieux que ceux qu'elle avoit perdus. P. 180 181.

Du Guesclin avoit toujours avec lui une troupe de braves, dont la plupart étoient ses proches parens, & qui formoient une espece de compagnie dont il étoit le chef. L'Histoire en compte jusques à cinquante deux tous gentils-hommes, & tous déterminés à partager avec du Guesclin, les périls de la guerre & à le seconder dans ses entreprises ; leurs noms méritent d'être transmis à la postérité.

C'étoient Eon & Olivier de Mauny freres, qui étoient tous deux neveux de du Guesclin, Bertrand & Jean de Beaumont freres ; Fraslin de Hussan, Seigneur de Ducé, beau-frere de du Guesclin, parce qu'il avoit épousé Clémence du Guesclin sa sœur ; Henri de

Pledran, Jean de Coetquen, Yvon Charruel, Nicolas Paynel, Raoul Teſſon, Pierre de Boisbouekel, Kerrimel, Guillaume & Geoffroy de Kimmerek freres; Gourgoz, Jean & Henri Davi freres; Eon le Moine, Jean & Geoffroy, Pean freres, Thebaud de la Riviere, Raoul de Coetquen, Guillaume & Olivier de la Chapelle freres, Jean de Hirel, Thomas Boutier, Geoffroy Garel, Jean Hongar, Hamon Leraut, Bruzeville, Maillechat, Cheſnaïe, Cardeüilly, Lorgeril, Jean Boucicre, Jean d'Orange, Jean & Thibaud de Langan freres, Bertrand de Saint Pern, Robert de Pleguen, Jean Ruffier, Guillaume de Guebriac, Olivier de Porcon, le Bouteiller du Pays de Dol; Alain du Parc, Plumaugat, Philippe Lardoux, Rouillé de Saint Brieuc, Jean Goyon, Mont Bourcher, Simon de Liſtré & Angoulevent. Les anciennes hiſtoires de ce temps-là ont marqué ce qui regarde du Gueſclin avec tant de confuſion, qu'il eſt comme impoſſible de ſuivre l'ordre chronologique, en racontant les divers événemens de ſa vie.

On ne ſait par exemple en quel temps on doit placer ſon mariage. L'ancien écrivain de ſa vie le raconte après le ſiege de Trougof que du Gueſclin fit en 1364, & il ajoute que

l'attachement qu'il avoit pour ſa nouvelle épouſe, penſa le dégoûter du métier des armes; mais que cette femme qui avoit un mérite au-deſſus de ſon ſexe, ne put ſouffrir qu'un homme ſi diſtingué par tant de belles actions, languit dans une honteuſe oiſiveté, & qu'elle fut la premiere à le preſſer de ſe ſéparer d'elle pour ſuivre la gloire. Mais il n'eſt pas facile d'accorder cette circonſtance avec la date que cet écrivain donne à ſon mariage; puiſque s'il ſe maria en 1364 après la priſe de Trougof, on ne voit pas comment il auroit pu aller en Bretagne pour ſe marier, reſter quelque temps avec ſa femme, juſques à lui donner lieu de craindre qu'il ne renonçât pour elle au métier de la guerre, & ſe trouver enſuite en Normandie à la bataille de Cocherel, qui ne ſe donna pas plus d'un mois après la priſe de Trougof. C'eſt la réflexion du Pere Lobineau dans ſon hiſtoire de Bretagne, & ce qui lui a fait croire qu'il ſeroit plus naturel de placer le mariage de du Gueſclin en 1360, pendant la treve conclue entre Charles de Blois & Jean de Montfort qui dura deux ans, ou après le traité de Brétigny qui ſuſpendit encore les hoſtilités. On remarque en effet, qu'en ce temps la, du Gueſclin fit un voyage à Dinan, ou demeuroit Epiphanie ou Tiphaine

Raguenel qu'il épouſa. Elle étoit fille de Robin Raguenel & de Jeanne Dinan, héritiere de la Belliere; & on la regardoit dans toute la Province comme une femme d'un eſprit ſupérieur & digne d'être l'épouſe du héros de ſon ſiècle.

Il y a une infinité d'autres circonſtances dans la vie de du Gueſclin, dont il eſt impoſſible de fixer la datte : telle fut, par exemple, la querelle qu'il eut avec Grevacque, Capitaine de Ploermel, qui oſa le défier au combat pour quelques différens que Grevacque avoit eus avec Fraſſin Huſſon beau-frere de du Gueſclin. Celui-ci accepta le défi, & l'on convint que le champ de bataille ſeroit à Dinan : mais Grevacque s'en dédit & paya les frais. On raconte qu'un jour étant logé dans l'Abbaye de Saint Meen, du Gueſclin y fut attaqué par Grevacque; Geoffroy le Vayer, Raoul de Kergouet & Rouillé furent tués dans cette rencontre. Mais du Gueſclin les vengea, car s'étant cantonné dans les Cloîtres, il défit les Anglois, & fit priſonnier Grevacque & ſon frere, après avoir tué le fils de Grevacque.

En une autre occaſion il voulut aller au ſecours de Guillaume de Craon : mais celui ci au lieu de l'attendre ayant pris la fuite,

du Gueſclin fut fait priſonnier par Hue de Cavelé, qui ne le relâcha que ſous la promeſſe de trente mille écus de rançon. Cette affaire ſe paſſa dans le pays du Maine, en un lieu nommé Juigné ou Juvigni.

Au ſiege de Diſſe en Poitou, du Gueſclin étant monté à l'aſſaut, tomba de la hauteur de quinze pieds, & ſe caſſa la jambe; Jean Hongar vint à ſon ſecours, & empêcha qu'il ne fût pris.

Un jour ayant aſſemblé les garniſons de Pontorſon, de Dol, de Landal, de Beuvron & du Mont Saint Michel, il attaqua trois cens Anglois dans les Landes de Combour auprès de Meillac, & après un combat fort rude où leurs principaux chefs furent faits priſonniers, il les défit entierement, p. 187, 188.

On prit à la bataille de Cocherel pour cri de ralliement dans l'armée Françoiſe. *Notre-Dame du Gueſclin* ou *Gueſclin*, cependant on offrit au Comte d'Auxerre de prendre ſon cri, qui étoit *Notre-Dame d'Auxerre* ou ſimplement *Auxerre* : mais ce Seigneur dit qu'il étoit encore trop jeune pour ne pas déferer cet honneur à un auſſi grand Capitaine que du Gueſclin, p. 190.

Ce fut à ſon retour d'Eſpagne que le Roi l'éleva à la dignité de Connétable de France.

Il partit peu de temps après pour la Normandie, où il fut ſuivi par une quantité de Nobleſſe. Le Roi lui avoit donné de l'argent pour lever & entretenir quatre cens hommes d'armes ; mais comme il vouloit avoir une troupe plus nombreuſe, lorſqu'il eut employé l'argent du Roi, il vendit la vaiſſelle d'or & d'argent qu'il avoit apportée d'Eſpagne, afin de lever juſqu'à trois mille hommes d'armes. Etant à Pontorſon, au mois d'Octobre 1370, il fit une eſpece d'alliance ou de fraternité d'armes (1), avec Olivier de Cliſſon, p. 191.

Sitôt que le Connétable eut ſoumis le Poitou à l'obéiſſance du Roi, il eut ordre de ſe rendre en Bretagne, dont le Duc, toujours ennemi de la France, & attaché à la Couronne d'Angleterre, s'étoit attiré l'indignation du Roi par les liaiſons qu'il entretenoit avec ſes ennemis. Ce Duc étoit ce même Jean de Montfort, contre lequel du Gueſclin avoit fait ſi long-temps la guerre du vivant de Charles de Blois. Il avoit fait ſaiſir la terre de la Rochederien qui appartenoit au Connétable, qui fut ravi de trouver une pareille occaſion de ſignaler ſon courage contre

(1) Voyez le troiſième volume de cette Collection, Diſſertation XXI, p. 216, 217, 218 & 219.

un Prince qu'il avoit regardé ſi long-temps comme un uſurpateur. Il entra donc en Bretagne avec une armée qu'il poſta dans les fauxbourgs de Rennes. Le Roi avoit fait ſavoir au Duc de Bretagne, qu'il ne ceſſeroit de lui faire la guerre juſqu'à ce qu'il eût renvoyé toutes les troupes Angloiſes qui eſtoient à ſon ſervice dans la Province. Le Duc répondit qu'il étoit diſpoſé à faire ce que le Roi deſiroit, mais qu'il ne vouloit pas qu'il parût y avoir été contraint par la force. Dans cette idée il s'étoit avancé avec ſept cents lances, & ſembloit déterminé à haſarder le combat : mais ſes plus fidèles conſeillers s'y oppoſèrent, & il prit le parti de traiter avec le Connétable, ſous la condition de renvoyer les troupes Angloiſes. Du Gueſclin avoit dans ſon armée les Ducs de Bourbon, de Bourgogne & de Berry ; & l'auteur de la vie du Duc de Bourbon nous apprend qu'avant l'accommodement, la Ducheſſe de Bretagne fut priſe ſur le chemin de Vannes par cinq cents hommes d'armes que le Connétable avoit envoyé après elle ; que cette Princeſſe fut amenée au camp des François, & qu'ayant apperçu le Duc de Bourbon, elle lui dit : *Ha beau couſin, ſuis-je priſonniere ?* Mais que le Duc la raſſura, en lui diſant qu'il ne

prétendoit pas faire la guerre aux Dames, & qu'on lui rendroit la liberté avec tout ſon équipage, excepté les lettres d'alliance entre le Roi d'Angleterre & le Duc ſon mari, que l'on avoit trouvées dans ſes papiers. Ces lettres furent une preuve ſans réplique des mauvais deſſeins de ce Duc, & il aima mieux détourner l'orage dont il ſe voyoit menacé, que d'y oppoſer une réſiſtance inutile.

Le Connétable alla rendre compte au Roi de l'accommodement du Duc de Bretagne, & lui fit entendre qu'il n'y avoit pas grand fond à faire ſur les promeſſes de ce Prince. Il ne tarda pas en effet à renouveller ſon alliance avec l'Angleterre, qui lui envoya de nouveaux ſecours, ce qui obligea du Gueſclin de retourner en Bretagne. Il aſſembla ſes troupes à Angers. Il avoit dans ſon armée le Duc de Bourbon, le Comte d'Alençon, le Comte du Perche, le Comte de Poitiers, le Dauphin d'Auvergne, Raoul de Coucy, Robert de S. Pol, Louis de Sancerre Maréchal de France, & une grande quantité de nobleſſe des pays de Vermandois, d'Artois, de Picardie, & des marches d'Anjou & de Touraine, qui s'empreſſoient de venir apprendre ſous lui le metier de la guerre. Ses conquêtes furent rapides. Rennes lui ouvrit

ſes portes. Fougères voulut ſoutenir un ſiège, mais il ne fut pas long. Dès la premiere ſortie que firent les aſſiégés, on leur tua ſix vingt hommes, le reſte prit la fuite, & fut pourſuivi juſques dans la ville où les François entrèrent avec ceux qui fuyoient. Vannes & Dinan ſe rendirent. Redon, Guerrande & une infinité d'autres places ſuivirent leur exemple. Suiſſinio fut pris d'aſſaut, & la garniſon paſſée au fil de l'épée. Quimperlé eſſuya ſeulement quelques coups de canon dont on commençoit alors à ſe ſervir. Hennebon fit plus de réſiſtance, la garniſon étoit de quatre vingts hommes d'armes ſans compter les habitans, & il y avoit dans la ville de braves Officiers Anglois qui y commandoient. Le Connétable l'aſſiégea, & déclara que dès le ſoir même il pretendoit ſouper dans la place. Il dit enſuite à ceux qui la défendoient, *entendez entre vous, hommes de cians, il eſt certain que nous vous conquerrons tous, & ſouperons aujourd'hui en cette ville : mais s'il y a nul des votres qui jette pierre ni carreau, par quoy le plus petit de nous & de nos garçons ſoit bleſſé ; à Dieu le voue, je vous ferai à tous tollir la vie.* Cette menace effraya les habitans qui n'oſèrent tirer, & qui abandonnèrent aux ſeuls Anglois

Anglois la défenſe de leur ville. Ceux-ci ne firent qu'une foible reſiſtance. Le Connétable fit donner l'aſſaut, & tous les Anglois à la reſerve de deux Capitaines, furent mis à mort : mais on ne fit aucun mal aux habitans. Breſt tint beaucoup plus long-tems, & le Connétable fut même obligé d'abandonner le ſiége, & d'y laiſſer ſeulement quelques troupes pour en faire le blocus. Il alla à Nantes, qui lui ouvrit ſes portes par compoſition, & quelque tems après, Breſt promit de ſe rendre, ſi elle n'étoit pas ſecourue après une treve de quarante jours.

Il faut remarquer que pendant ce tems là, le Duc de Bretagne étoit paſſé en Angleterre, & avoit en quelque ſorte abandonné ſon Duché à la merci des François, qui ne trouvoient point d'armée en campagne capable de s'oppoſer à leurs progrès.

Mais les Anglois étant deſcendus en Bretagne, refusèrent de tenir la capitulation de Breſt pour laquelle on avoit donné des ôtages. Le Connétable jugea que, ſelon le droit de la guerre, les ôtages devoient être mis à mort ; ils étoient au nombre de trois, deux Chevaliers & un Ecuyer. On les mena devant le château de Derval, que le Connétable aſſiégeoit, & on leur trancha la tête

à la vue de Knolle Kapitaine Anglois, qui commandoit dans ce château : mais Knolle uſa de repréſailles, & fit auſſitôt décapiter deux Chevaliers & un Ecuyer François, qu'il avoit entre les mains.

Les Anglois non contens de porter la guerre en Bretagne, étoient entrés en France au nombre de trente mille, & le Duc de Bretagne étoit dans leur armée. Il voulut en avoir le commandement; mais le Duc de Lancaſtre s'y oppoſa; & Jean de Montfort avec une petite troupe de Bretons, oſa ſe ſéparer des Anglois, & ne laiſſa pas d'agir ſeul avec quelque ſuccès. L'année ſuivante, il revint en Bretagne, & ſa préſence ne contribua pas peu à ranimer le courage & la fidélité de ſes ſujets, que ſon abſence avoit entièrement abattus : mais il ne put s'y ſoutenir long-tems, & fut encore obligé de repaſſer en Angleterre.

Le Connétable perdit vers ce temps là une ſomme d'argent très conſidérable qu'il avoit engagée pour la rançon du Comte de Pembroc priſonnier en Eſpagne, & dont le Duc de Lancaſtre s'étoit fait caution. A peine le Comte fut-il ſorti des mains des Eſpagnols, qu'il mourut de poiſon, à ce que l'on a cru. Le Duc de Lancaſtre prétendit

que, par cette mort, il étoit quitte de ſon cautionnement. Le Connétable fit une infinité de procédures pour ravoir ſon argent : mais elles furent ſans effet ; & enfin il fut obligé de céder au Roi de France tous ſes droits ſur la ſomme perdue, à condition que le Roi lui donneroit cinquante mille francs, ce qui ne faiſoit pas la moitié de ce qu'il redemandoit.

On trouve dans le pere Daniel la ſuite des affaires de Bretagne & des belles actions de du Gueſclin, ainſi que l'origine des ſoupçons que le Roi conçut de ſa fidélité, ſur les fauſſes conjectures du Sire de la Riviere, en qui le Roi eut toujours une confiance particulière ; ſoupçons qui étoient tellement deſtitués de vraiſemblance, qu'il eſt étonnant qu'ils ayent fait la plus légère impreſſion ſur un Prince auſſi ſage que Charles V ; car le Connétable avoit toujours hai le Duc de Bretagne qu'il n'avoit jamais reconnu qu'à regret pour Souverain de cette Province. Il n'aimoit pas mieux les Anglois, qu'il avoit traités avec la derniere rigueur lorſqu'il conquit la Bretagne pendant l'abſence du Duc. Comment donc pouvoit-on le ſoupçonner d'intelligence avec ceux qu'il avoit toujours regardés comme ſes plus irréconciliables en-

nemis ? Le P. Daniel a remarqué à quel point le Connétable fut piqué d'un ſoupçon ſi peu compatible avec cette probité à l'épreuve dont il avoit donné tant de marques dans le cours de ſa vie : mais il ne s'eſt pas aſſez étendu ſur tout ce que le Roi fit en cette occaſion pour diſſiper le mécontentement du Connétable. Il lui envoya les Ducs d'Anjou & de Bourbon, qui ſe trouvèrent à Pontorſon. *Connétable*, lui dit le Duc d'Anjou, *Monſeigneur le Roi nous envoiye à vous, moi & beau couſin de Bourbon, parce que vous avez été mal content d'aucunes paroles qu'il vous a mandées, c'eſt à ſavoir qu'on lui a donné à entendre que vous teniez la partie du Duc de Bretagne, & vous devez être bien joyeux quand telles choſes vous mande, leſquelles le Roi ne crut onques. Voici l'épée d'honneur de votre office, reprenez la, le Roi le veut, & vous en venez avec nous.*

L'Auteur de la vie de Louis III Duc de Bourbon, dont ce recit eſt tiré, ajoute que le Connétable remercia le Duc d'Anjou, & qu'il parut content de ce que le Roi n'avoit point cru qu'il lui eût manqué de fidélité : mais qu'il déclara qu'il ne reprendroit point l'épée de Connétable, & qu'il jura même par

ſa foi, qu'il s'en iroit en Eſpagne, & qu'il ne demeureroit plus dans le Royaume de France ; que le Duc d'Anjou fut fort affligé de cette réſolution, & qu'il lui dit : *Ha beau couſin, ne faites point ceci, & ne la mettez point en votre tête ;* & que le Duc de Bourbon joignant ſes prieres à celles du Duc d'Anjou, le Connetable lui répondit : *Monſeigneur de Bourbon, j'ai été dans votre compagnie dans tous les plus grands faits du Royaume, & vous & moi avons déchaſſé le Duc de Bretagne de ſon pays, qu'il n'y avoit que un chaſtel, il eſt mal à croire que je me fuſſe rallié à lui ; & quant à ce que vous me requerez de demeurer, vous êtes le ſieur du Royaume qui plus m'avez fait de plaiſir, & que je croirois plus volontiers, & à qui plus je ſuis tenu après le Roi ; mais je vous jure & promets par ma foi, de ce que je vous ai dit vous n'en trouverez point le contraire.*

Ainſi, ſelon cet Auteur, les Ducs d'Anjou & de Bourbon retournèrent à la Cour ſans avoir pu rien gagner ſur l'eſprit du Connétable. Il ajoute même que le Duc de Bourbon dit au Roi, à cette occaſion : *Monſeigneur, vous faites aujourd'hui une des plus grandes pertes que vous ayez faites depuis long-temps ; car vous perdez le plus vaillant Chevalier &*

le plus prudent homme que je croie ait été, & ont mal fait ceux qui ont commencé ceci.

Le P. Lobineau dans ſon Hiſtoire de Bretagne adopte le récit de cet Hiſtorien du Duc de Bourbon; & après l'avoir rapporté, il ajoute : *Quelques Auteurs ont avancé que du Gueſclin, nonobſtant ſes ſermens, retourna à Paris, & reprit l'épée de Connétable : mais on peut dire qu'ils n'ont pas connu le caractere de du Gueſclin, qui n'étoit pas capable de changer quand une fois il avoit pris une réſolution.*

Le P. Daniel s'eſt mis au nombre des Auteurs que le P. Lobineau critique en cet endroit; car on a pu voir dans l'Hiſtoire de France que le Connétable retourna à Paris; il eſt certain que pluſieurs Chroniques manuſcrites aſſurent qu'il reprit l'épée de Connétable, puiſqu'elles diſent qu'il ſe la fit apporter avant que de mourir, & qu'il la baiſa par reſpect pour le Roi qui la lui avoit donnée. On ne peut nier au moins qu'il ne ceſſa point d'être regardé comme Connétable de France, & que ce titre fut mis dans ſon épitaphe.

Du Gueſclin mourut en faiſant le ſiége de Chateau-neuf-Rendan l'an 1380. Si l'on en croit le P. Lobineau, il ne fit ce ſiége qu'à la priere des habitans de la ville du

Puy, lorſqu'il paſſoit par leur pays pour ſe rendre en Eſpagne. Le Pere Daniel ſuppoſe au contraire avec plus de raiſon qu'il commandoit l'armée Françoiſe, & qu'il y faiſoi la charge de Connétable. Le Pere Lobineau ſuivant toujours la narration de l'Hiſtorien du Duc de Bourbon, dit qu'il avoit paſſé par le Bourbonnois, où le Duc de Bourbon fit encore de vains efforts pour le retenir dans le Royaume; qu'en le quittant il lui fit préſent d'une coupe émaillée de ſes armes, en le priant de s'en ſervir pour l'amour de lui, & qu'il lui mit au col le collier d'or de ſon Ordre de l'Eſperance.

Ce grand homme fut marié deux fois. Il avoit épouſé en premieres noces Epiphanie Raguenel; il épouſa enſuite Jeanne de Laval Dame de Tintiniac : mais il ne laiſſa point d'enfans de ces deux mariages, il eut ſeulement un bâtard nommé Michel, qui donna en différentes occaſions de grandes marques de valeur.

Olivier du Gueſclin frere du Connétable ſe porta pour ſon unique héritier, & en cette qualité il eut quelques démêlés avec Jeanne de Laval ſa veuve.

Il n'y a gueres de nom illuſtre qui ſe trouve changé & corrompu en tant de manieres dif-

ferentes dans les anciennes Chroniques, que celui de du Gueſclin. On l'y voit appellé *Kleſquin*, *Claiquin*, *Claſquin*, *Gleſquin*, *GUESCQUIN*, *Glaiequin & Guaquin :* mais il eſt indubitable que ſon vrai nom étoit du Gueſclin, ainſi qu'il eſt appellé dans ſon épitaphe à St. Denis & dans les actes de ſa Maiſon, dont quelques-uns ont été faits de ſon tems.

Denys Godefroy cite une tranſaction paſſée le 25 de Septembre 1379, entre Meſſire Bertrand du Gueſclin & Monſieur le Comte d'Alençon & du Perche, par laquelle du Gueſclin cède au Comte la terre & Seigneurie de Thuſet, en deduction de treize cents liv. de rente qu'il étoit obligé de lui payer pour avoir acheté de lui la Seigneurie de la Guierche en Bretagne.

Denys Godefroy ajoute que du Gueſclin fit le ſerment de Connétable entre les mains de Charles V le deuxieme jour d'Octobre de l'an 1370, & que le Roi lui conféra cette dignité en lui mettant une épée dans la main, *laquelle il dégaigna en préſence du Grand-Conſeil, proteſtant qu'il l'emploieroit pour le ſervice du Roi & de ſa Couronne, ce qu'il fit avec tant de valeur & de proueſſe, que les années qui emporteront tout n'en effaceront*

jamais la gloire ni la renommée ; car tous les Hiſtoriens de ſon ſiecle temoignent & la grandeur de ſes actions & les merveilles de ſes armes.

Le même Auteur parle encore d'une pareille tranſaction paſſée entre Marie de Bretagne Ducheſſe d'Alençon, Comteſſe du Perche, & Dame de Fougeres, & dame Tiphaine du Gueſclin, par laquelle la Ducheſſe d'Alençon conſent que vingt livres tournois que la dame du Gueſclin étoit obligée de lui payer, ſoient employées à la fondation d'une chapelle de notre Dame dans l'Egliſe de la Guierche.

Cette tranſaction peut bien ſervir à prouver que du Gueſclin étoit le vrai nom de famille du Héros dont nous parlons. Mais s'il eſt vrai qu'il ait été marié deux fois, & qu'il ait epouſé en ſecondes noces Jeanne de Laval Dame de Tintiniac, cette Epiphanie du Gueſclin dont il eſt parlé dans la tranſaction, ne ſauroit être la femme du Connétable, puiſque la piece dont il s'agit eſt dattée ſelon M. Godefroy, de l'an 1406 : or du Gueſclin étoit mort en 1380, c'eſt-à-dire trente-ſix ans avant la datte de la tranſaction après ſon ſecond mariage avec Jeanne de Laval.

Il avoit choiſi pour lieu de ſa ſépulture la chapelle du Roſaire qui étoit dans l'Egliſe des Jacobins de Dinan; & pour ſe conformer à ſes dernieres volontés, on ſe mit en devoir d'y porter ſon corps : mais le Roi fit arrêter ſon convoi au Mans & ordonna que le corps fut enterré à St. Denys, on en ôta ſeulement le cœur qui fut porté aux Jacobins de Dinan.

Le Roi lui fit faire à St. Denis des obſeques magnifiques dont on peut voir la deſcription dans un poëme que le Pere Materne a fait imprimer au treſor des anecdotes. Son frere Olivier y aſſiſta. Si le Connétable rendit de grands ſervices à la Couronne, on peut dire qu'il en fut magnifiquement recompenſé, non-ſeulement par les honneurs ſinguliers qu'on lui rendit après ſa mort, mais ce qui eſt encore plus intéreſſant, par les graces ſans nombre que le Roi lui accorda pendant ſa vie.

Charles V lui fit don en différens temps des terres de Fontenay-le-Comte, de Montreuil-Bonin, du Comté de Montfort, de Saint Sauveur-le-Comte, du Vicomté de Pontorſon, de la Chatellenie de Tuit, & de la forêt de Cinglas ſituée au Vicomté de Falaiſe, ſans parler du Comté de Longue-

ville, ce qui le devoit rendre un des plus riches Seigneurs du Royaume. Le Duc de Berry lui donna par lettres du 8 Juillet 1377, la terre de Cachamp près de Paris, mais du Gueſclin en fit préſent au Duc d'Anjou qui affectionnoit cette terre. (p. 193, juſqu'à la page 198.)

Fin des Obſervations ſur les Mémoires du Connétable du Gueſclin.

LISTE

DES CHEVALIERS

ET ECUYERS

Qui accompagnèrent BERTRAND DU GUESCLIN *dans ſes différentes expéditions.*

Chevaliers Bannerets.

MESSIRE Jean de Beaumanoir.
M. le Maréchal de Blainville.
M. Robin Denneval.
M. Jean Devienne.
Meſſire Henry de Mauny.
Meſſire Olivier de Mauny.
M. de Montauban.
M. de Retz.

Chevaliers Bacheliers.

M. Pierre Bardoul.
Meſſire Raoul de Beauchamp.
Meſſire Alain de Beaumont, l'aîné.
M. Olivier de Beaumont.
M. Jean de Beaumont.
Meſſire Guillaume de Birentz.
M. de Bitiſy.
Meſſire Robin de la Boiſſiere.
Meſſire Braque de Braqmont.
Meſſire Guillaume de Brieulx.
M. G. de Bron.
M. Geoffroy Budes.
Le Seigneur de Cambray.
Meſſire Jean de Ceris.

M. Raoul de Cœſquen.
Meſſire Conret de Tuſſeray.
M. Henry le Cor.
M. Jean de Cournom.
Meſſire Guy Dangauville.
Meſſire André Daverton.
Meſſire Thibaut de Saint Didier.
Meſſire Geoffroy de Dinan.
Meſſire Guillaume Dorenge.
Meſſire Jean Dorenge.
M. Geoffroy Feurier.
M. Maurice du Freſne.
Meſſire Olivier du Gueſclin.
Meſſire Robert de Guité.
M. Raoul de Lalé.
Meſſire Robin de Lanvalay.
Olivier de Laonnoy.
M. G. de Launoy.
M. Thibaut de St. Lidier.
Meſſire Raoul de Liſle.
M. Gnt. de Loubin.
M. Geoffroy de Magueville.
Meſſire Geoffroy de Mailechat.
M. Bernard de Mareuil.
M. Jean Martel.
Meſſire Euſtache de Mauny.
M. Euſtache de Mauny.
Meſſire Laurent de Meel.
M. Guillaume de Molaironville.
M. Robert de Mombret.
Meſſire Guillaume de Montbourcher.
M. Guillaume de Montbourcher.
Bertrand de Montbourcher.
Le Seigneur de Montenay.
Alain de Montbourcher.
M. Guy de Mouluc.
M. Briant de Montjan.
Meſſire Laurens de Morel.
Meſſire Jean du Mur.
Meſſire Geoffroy le neveu.
M. G. de Villiers, Seigneur de la Noë.
M. Jamet Oeillecoute.
Meſſire Jean Sire de Paſſy.
M. Eon de Pinguil.
Meſſire Jacques de Penhodic.
M. Alain Sire du Periet.
M. Henry de Pedren.
Meſſire Sauvage de Pommereuil.
Meſſire Bertrand de S. Pern.

Meſſire Olivier de Porçon.
Meſſire Pierre de Pons.
Meſſire Jean de Penhoedic.
Meſſire Jean Raguenel.
Meſſire Thiébaut de la Rivierre.
Meſſire Alain de Rohan.
M. le Vicomte de Roquebertin.
Meſſire Elie du Rouvre.
M. Elie de Roux.
Meſſire Berthelot le Roux.
M. Jean de Roye.
M. Rus de Kergouardet.
M. Henry de Tibol.
M. Tigueran Deudin.
Meſſire Jean de Tréal.
Meſſire Maurice de Trezyguidy.
M. Pierre Trouſſeau.
M. Hebert de Vieux.
M. Jean Devilliers.

Eſcuyers.

JEAN Adam.
Raoul Adam.
Pierre Adrien.
Olivier Aguillon.
Alain Aguillon.
Rolant Aleguer.
Alimmas.
G. Ambaut.
Robin de Amery.
Thomas Ancel.
Jean Anne.
Robin Andrieu.
Guillaume Appert.
Jean Appert.
M. Arblans.
Jean Aubertin.
G. des Aunois.
Jean Aubant.
Goneſſe Aubert.
Gervaiſot Aubert.
Martin Augier.
Thiebaut Augier.
Robin Aumont.
Michel Auſquetier.
Beranger de Baille.
Berranger de Baille.
Olivier de la Barre.
Jumet de Bangane.
Beranger de Baille.
Huon de Bara.
Guillaume de Baulz.
Baudrant de la Heuſe.

M. Guy le Baveux.
Raoul Bazin.
Guillaume le Baſtard.
Perrot le Baſtard.
M. Regnaut le Baveux.
Pierre Barbé, l'aîné.
Pierre Barbé, le jeune.
Pierre de Beauce.
Hamonnet de Beaurivily.
Perrot Bertrand.
Geffroy Bevetars.
Jean Bernart.
Pierre de Beaucé.
Geoffroy Belveſtre.
Eon de Bec.
Guillaume de Berangant.
Jean Bernard.
Berrin de Belleyaux.
Guillaume Bechart.
Pierre le Belonel.
Girart Bertrand.
Perrin Berenguier.
Perrot Betoha.
Rolant le Bequené.
Pierre de Beauſſi.
Robin la Becache.
Guillaume Bernart.
J. Bernard.
Philippe le Beeu.
Le Baſtard de Betiſy.
Jean Bermet.
M. Eſgret de Beſu, ſeul.
Jean Burnel.
Perrin Bernier.
Jean Becquet.
Geoffroy de Been.
Robert Berengier.
Jamet Bertin.
Mahiet de Beuſencourt.
Yvon Beſſille.
Henry le Begaignon.
Guillaume de Bintin.
Regnaut de Bintin.
Geoffroy le Blanc.
Jean Blandin.
Juſtin Blanc.
M. Saquet de Blarrut.
Bertrand de Blois.
Bertin de Blois.
Regnaut de Bloce.
Guillaume Boais.
Perrin Boais.
Collin du Boays.
Robin de Boars.
Jean Bodart.
M. Guillaume Boitel.
Jean Bodart.
Olivier de Bomar.
Guillaume Botin.
Guillemet Bodin.
Maurice de Boiſrouſſeau.
Maurice du Bois-Regnaut.
Requin de Boiſgency.
Fouquet du Boisjourdain.

Mathieu de Boſguillaume.
Philippe du Bois.
Bertrand Boiſtard.
Collin du Bonars.
Bouillon.
Olivier Bonſel.
Raoul Bongay.
Guillaume de Boredon.
Phelippot du Bours.
Hervé le Bour.
Jean Boſtot.
Eſtienne Botterel.
Jean Bouchard.
Jean Bougeon.
Guillaume le Bouc.
Jean le Boucher.
Guillaume de Bourdon.
Hennequin de Bourgogne.
Jean de Bourgogne.
Accroyes le Boutillier.
Richart le Boutillier.
Jean le Bouteillier, le jeune.
Jean le Bouteillier de St. Briaut.
Le Bouteillier de Doul.
Pierre de Boulegny.
Guillaume de Bourdon.
Hoppin Boudes.
Acharie le Bouteillier.
Robinet de la Bouteillerie.
Thiebaut Boyars.
Guillaume de Brais.
Robin de Bray.
Jacques de Brebaus.
Hennequin de Brebant.
Olivier de Brechaut.
Guillaumin de Bregy.
Geoffroy de Brehant.
Guillaume de Brehaut.
Jean de Breillet.
Jean de Breon.
Eon Breſſel.
Robert le Bret.
Olivier le Breton.
Jean le Breton.
Jean le Breton.
Guillaume le Breton.
Guillaume de Bretuchet.
Yvonet Briaut.
Simon de Briant.
Le Bouteillier de Saint Briet.
Guillaume le Brigant.
Jean le Brigant.
Ferrenibaut de Briorne.
Brocoart.
Jean Broſſin.
Guillemebet Broutin.
Rolant de Broeil.
R. de Brueil.
Guillaume Brunel.
Joachim Budes.
Iſſelin Budes.

Mahé

Mabé de Bufencourt.
Olivier de Bure.
Robin de Buris.
Alain de Burleon.
Renaut de Burtin.
Adamar de Buſſy.
Geoffroy Cadin.
Jean Cadin.
Jean Caderis.
Alain Cadris.
Olivier Cadrez.
Jean de Cambray.
Jean Canel.
Guillaume de Candurre.
Eon de Canaber.
Alain de Cambout.
Henry Cartier.
Olivier Cavel.
Jean Cerode.
Hubin de Cerlis.
Perrot de Ceris.
Guillaume Ceſſe.
Jean de Ceſnoen.
Le Caſtelain des Cirvets.
Jean de Ciſrevaſt.
Jean Chambalant.
Robinet Chambalans.
Jean de Champagne.
Thiebaut de Champagne.
Robert de Champagne.
Jean de la Chapelle.
Jacquet Charil.
Jean de la Chambre.
Guillaume Chaperon.
Geoffroy de la Chambre.
M. Guy de Châtillon.
Robert de Champigny.
Thomas Chanu.
Garcies de Charnay.
Guillaume du Châtelet.
Etienne Champion.
Guilloteaux Chamberrier.
Girot Charlemagne.
Olivier de la Chapelle.
Phelippot le Charpentier.
Robert de Chopegrat.
Perrot le Charpentier.
Jean de Chopegrat.
Guillemin des Cheſnes.
Thomas de Chelbeton.
Perrot Chemin.
Maurice de Cheaus.
Jean le Chievre.
Raoul Chas.
Thibaut de Chaſteaubrient.
Maurice de Cuirans.
Geffroy de Chartiers.
Clavez.
Perrot Clerice.
Perrot du Clos.
Mornes de Clicano.
Olivier de Coarcorden.
Henry Coatval.
Olivier de Coaquen.

Rollant Coaletgier.
Jean Coclet.
Guyon de la Codroye.
Perrot de Coefbely.
Perrot Coequen.
Guillaume de Cogale.
Olivier de Coëtoreden.
Chanteau le Coint.
Olivier de Coecqueriden.
M. Hervé le Coch.
Perrot Coenem.
Yvon Colet.
Yvon Cocquoriden.
Jean Coſnel.
Geffroy Corbel.
Geoffroy Couillet.
Jean Coquel.
Ferrier Coppegorge.
Coſſas.
Cormoray.
Corſay.
Eliot de Coſré.
Olivier le Coſré.
Lucas le Coſré.
Olivier de Coiſic.
Guillaume Coſſé.
Jean Coſſay.
Michel Coubil.
Eſtienne Corbigny.
Jean Coquelot.
Giret Coronde.
Eroüard Coubil.
Coſre.
Henry Coulomp.
Jean de Couvran.
Robin de Couvran.
Robert de la Cournilliere.
Mathieu de la Cournilliere.
Perrot de la Cournilliere.
Jean de la Cournilliere.
Jean de la Court.
Raoul de Corval.
Guillemet de Courcy.
Robert Couſtou.
Alain de Craine.
M. de Crequy.
Yvon Criquart.
Guillaume des Croez.
M. Gilles de Croy.
Eon Dagoureaux.
Berthelot Dangoulmant.
Jean Dautry.
Jean Darcdel.
Hyves Darennes.
Olivier Darcy.
Guyot Darcy.
Jean Dannon.
Jean Danneton.
Payen Daverton.
Henry David.
Jean David.
Henry David.
Maſſé Davy.
Olivier Daverton.

Guyot Davy.
Guillaume Daugé.
Jean Dauville.
M. Dauſeboq.
Hervé Decrux.
Rolant Demené.
Guillaume Demandon.
Guillaume Denfluet.
Guillaume Denfernet.
Richart Denfernet.
Olivier Denneton.
Robin Dentry.
Olivier Deſperen.
Pierre Deſpineuſes.
M. Jean Deſpineuſes.
Guillaume Deſprez.
Girart Deſquais.
Pierre Dies.
Ferrant Divarge de Seville.
Ferrant Dyvarge de Sorie.
Le Baſtard de Dinan.
Jean de Diomont.
Geffroy Dit.
Ferrant Dinaignes, le jeune.
Ferrant Dinaignes.
Colin Dodeman.
Robin de Dombretan.
Guillaume Dominé.
Antoine de S. Donatien.
Macé Doré.
Guillaume le Doſraine.
Jean Doualen.
Jean Dubois.
Guillaume Dugué.
Hervé Duparc.
Thomas Dupont.
Michel Dupuis.
Marthelot Droch.
Rolant de Eccleguiet.
Jean Enne.
Geffroy des Eaux.
Colin Emery.
Eſtienne Eſnieres.
Henry de S. Eſtienne.
Guillaume de Saint Eſtienne.
Raoul de l'Eſpinay.
Jean de l'Eſpine.
Thomas Faleſtre.
Jean le Fauconnier.
Guillaume Ferratiere.
Phelippot de Fayel.
Raoul de Fayel.
M. Guillaume, dit le Begue de Fayel.
Perin Ferchaut.
Lents de Fernelot.
Alvarres Ferrandi.
Alphonſe Ferrande.
Jean Ferriere.
Maurice des Ferriers.
Olivier Feron.
Jean le Feſſu.

Hennequin le Fevre.
Pierre le Feſſu.
M. le Begue de Fieſſes.
Guillaume Flombart.
Jacques le François.
Jean du Freſne.
Pierre du Freſne.
Richart la Freté.
Jean du Freſt.
Michel Folet.
Guillaume de la Font.
Guillaume de la Fontaine.
Michel de la Foreſt.
Michel le Foreſtier.
Alain de Forma.
Graciot de la Foſſe.
Michel de la Foſſe.
Jean des Foſſes.
Guillaume du Fournet.
Le Baſtard du Fournet.
Perrot du Fournet.
Jean du Fournet.
Michaut Gajot.
Erratin Galon.
M. le Gallois Dannoy.
Dia Galoppes.
Guillaume le Gamadel.
Jean Garin.
Eon le Gavaler.
Le Tort de Gauville.
Alain Gautier.
Merien Gelibert.
Jean Gellin.
Jean Gelvin.
Gadifez de Genſy.
Louis Genſalers.
Jean Gentil.
Ancellet Geoffroy.
Maiſtre Geoffroy.
Macé Giſira.
Guillaume le Gimeudel.
Robert Giron.
Macé Gralen.
Mabiet de Graleville.
Garcy de Graniermes.
Compagnon de Greilcourt.
Thibaut de Gringe.
Jean de Griveton.
Jean Groignet.
Cordelier de Gruehine.
Alain de Goillon.
Jean Gomeſt.
Perrot Gonſales.
Alphonſe de Gonſales.
Ferrant Gonſales.
Robert le Gouge.
Robin Gourmel.
Guillaume de Guebriant.
Guillaume de Guemou.
Geoffroy le Guiardier.
Bertin Guillart.
Jean Guillotieaux.
Guillaume le Guendrel.
Maurice de Guinguanou.

Jean du Guchebert.
Guillaume de Gué.
Jean Guerin.
Richart de Gueuren.
Perrot de la Guorbloye.
Guillaume de la Guorbloye.
Garcies de la Guyennes.
Geffroy de Guyadónt.
Geoffroy le Guymadour.
Bertrand de Hac.
Jean du Halle.
Roland Halous.
Jean Halebert.
Rolant Hamelin.
Henry Hardouin.
Jean Harpin.
Nicolas Harel.
Raoult Hazarts.
Eſtienne Hazart.
Roullant Haſtac.
Lucas Hay.
Guillaume Hay.
Raoul Hay.
Henry Haubois.
Rolant du Heaume.
Jean Seigneur de la Helotiere.
Enguerran Henry.
Hennequin.
Rolland Hercoart.
Geoffroy Heraut.
Guillaume de Henaut.
Guillaume de Heraut.
Jean Hermès.
Henry Herminin.
Guillaume Hermine.
M. Hervé, Seigneur de Clery.
Robin de Hevon.
Jean le Hierry.
Guillaume de Hirel.
Richart Hiſſier.
Guillaume de Hodeuc.
Guyot de Houdetot.
Olivier du Hojaume.
Roland Hongart.
Michel le Houneſtre.
Bon de Houſſé.
Robinet du Houx.
Jean du Houx.
Eſtienne Hubant.
Eſtienne Hubert.
Jean Hubert.
Guillot Huet.
Guillaume Hunneauſt.
Perrot Huon.
Hurgant.
Raoul Janvier.
Raoul Jacques.
Raoul Jaret.
Raoul Jatot.
Payen Javerton.
Guillet Jean.

Jean de Jeuſton.
Guillaume Infar.
Thomaſſin des Iſles.
M. Henry des Iſles.
Jacquet de l'Iſle Angleche.
Olivier de Jomar.
Simon Jonuas.
Michel Jourdan.
Guillaume Jullien.
Yvonet Julien.
Simonnet Jullin.
Hue de Keradier.
Hervé de Kerdés.
Raoul de Kerſaliou.
Raoul de Kerſaliou.
Jean de Kerveten.
G. de Kerville.
Raoul Labbé.
Geffroy Laida.
Geffroy Ladverty.
Briant de la Lande.
Thomas de la Lande.
Bertrand de la Lande.
Guillaume de la Lande.
Jacques de Languevan.
Floton de Langiane.
Gillet Langlais.
Jean Langlois.
Jamet de Languenan.
Julien Lamy.
M. Bruanor de Laval.
Jean de Larin.
Lalement de S. Laurens.
Maurice de Laonnoy.
Alain de Laonnoy.
Loyer de Launoy.
Jean de Launoy.
Maillot de Layens.
Petre Lallemant.
Guillaume Lanvallay.
Perrot de Lalbareſtre.
Robin Largillier.
Coſſay Larchier.
Perrot de Largentage.
Perrinel Leame.
Jean Leet.
Henry de Lemé.
Hue de Lemenan.
Hervé de Lemeneven.
Hervé de Lemolan.
Perrot de Lenguengniere.
Mathieu de Lenroc.
Rolant Lermine.
Saturnin de Lerablée.
Richart Leſchappé.
Henry de Leſormel.
Maurice de Leſpine.
Jean Leſnu.
Guillommet de Leſſart.
Michel Leſcot.
Guyon de Leuret.
Mathieu de Leures.
Jean de Letun.
Jean Liel.
Autelet de Leſglantier.

Robin de Lievon.
Robert de Lievre.
Jean de Liemy.
Simon de Lierre.
M. Pierre de Lihus.
Simonnet de Lihus.
Jean de Lindeloix.
Jean de Liſle.
Ancelet de Liſle.
Jean de Liſtre.
Alain de Liſtre.
Simon de Liſtre.
Jean de Lituny.
Roulant Lizart.
Henry de Lobin.
Henry des Loges.
Guyon le Lonc.
Guillaume le Lonc.
Guyon de Loncannay.
Jean de Logny.
Jamet de Longuenue.
Macies Langevin.
Guyon du Lorieu.
Diagou Louppes.
Janin le Lou.
Lorret.
Jean de Lorros.
Olivier de Louſſel.
Guillaume Louvel.
Hamon Lucas.
Sanſon Manaſſin.
M. Guillaume de Magneville.
Jacquemart de Maiſiere.
Guillaume de Maîlechat.
M. Robert Maillart.
Guillaumet Majoré.
Perrot Mainguy.
Jean Malherbe.
Guillaume Malherbe.
Richart Malherbe.
Perrot Mauguimer.
Jean Manhugeon.
Thibaut Manhugeon.
Chriſtophe Manzugeon.
Jean Mauhurey.
Etienne Marcel.
Eſtienne Martel.
Aubert de Maroeil.
Guillaume de Marſnel.
Guillaume de la Marche.
Guillaume Martin.
Alain de Mauny, le jeune.
Alain de Mauny.
Guillaume Mauvoiſin.
M. Guill. de Mauvinet.
Gomes de Medren.
Philippot Merhan.
Guillaume Meleart.
Gommes de Medrenes.
Rolland de Mene.
Jean Merien.
Perrot le Mercier.
Collin le Merchier.
Jean Meſantais.

Thierry de Més.
Guyon de Meudon.
Guyot de Meurneures.
Colin le Meyer.
Richart de Miſonart.
Robert le Moyne.
Jean Mocque.
Jean le Moine.
Olivier le Moine.
Jean Monet.
Jean de Montmoron.
Michel de Moncheaux.
Yvon de Mongeroîs.
Amancy de Moncergnaut.
Jean de Monſereau.
Olivier Mouſenaut.
Jean de Monſonguir.
Jean de Monterer.
Guillaume Mordret.
Richart Morel.
Guillaume Morillon.
Guilleme Morin.
Jean Morin.
Jean de la Motte.
Thiebaut de la Motte.
Alain de la Motte.
Amrios du Moulin.
Raoul de Moulcent.
Rollant Murdrac.
Perrot Navigny.
Geoffroy le Neuf.
Thierry des Nez.
Briçon de Nouveldorf.
Jean de Neuville.
Robinet de Neval.
Jean de Neuveu.
Guillaume le Neveu.
Thomas de Neuville.
Thierry de Normel.
Jean Ocquel.
Robin Ogier.
Ferrand Olivier.
Geoffroy Oppinel.
Orſoy.
Orengier.
Jean Oſmont.
Richart Oynel.
Philonnet de Pacy.
Geffroy de Pagary.
Jean le Page.
Jean Pain.
Geffroy de Paragar.
Jean Parent.
Simon de Parier.
Guillaume Paſſegant.
Geoffroy Payen.
Mathieu Peidouë.
R. Peidelou.
Raoul Pellerin.
Guillaume Peliſtre.
Guyon de St. Peon.
Jean de St. Peon.
Perrinet Percevot.
Eſtienne Perchaux.

Eſtienne Percevaux.
Perigné.
Guillaume, Seigneur de Perigny.
Bertrand Perles.
Jean, Seigneur de Perragin.
Perrinet Divetot.
Jean de Peronville.
Jean de Perquenan.
Perrot Perrin.
Jean le Peurier.
Guyon du Perrier.
Raoul Piedevache.
Phelipot du Pin.
Guillaume Pinel.
J. de Pinterville.
Maiſtre Pierre.
Guillaume de Plaffraguen.
Jean de Plafraguan.
Perrin de Plequen.
Niſme de Pleguen.
Guillaume de Pleguen.
Manés de Pleguen.
Alain du Pleſſeis.
Briſegaut du Pleſſis.
Raoul du Pleſſis.
Gillet de Pleurs.
Gillet de Plones.
Eon Pluer.
Yonnet de Plufagar.
Geoffroy de Plumangar.
Macé de Plumangar.
Caron de Plumangar.
Jean de Pray.
Colin Prelay.
Perrinet de Prery.
Jean le Prigneur.
Geffroy Preſtel.
Pregent Prévoſt.
Jean Prud'homme.
Copin Pomble.
Guillaume de Pontaynè.
Colin de Pontbrient.
Rolin de Pontbriant.
Jean Portevin.
Pierre le Poingneur.
Raoul de St. Pol.
Geoffroy le Polnié.
Odinet de Pons.
Raoul de St. Pon.
Jourdain de Vieux Pont.
Raoul du Pont.
Jean de Porçon.
Guillaume des Portes.
Jean des Portes.
M. Ricart Pourcel.
Henry de Puſtolene.
Henry Quartier.
Guillaume de Quebriac.
Thomas de Quebriac.
Robin de Quedillac.
Jean de Quedillac.
Raoul de Quelain.

Jean de Quenneton.
Hervé de Queredrer.
Guyon de Quernas.
Richard de Querguinion.
Martin de Querbignon.
Rolant de Querlam.
Guillaume de Querguevilly.
Thibaut de Quervigné.
Maurice de Quingnion.
Perrin de Quoetrimel.
Michel Ravot.
Huchon de Rais.
Jean de Raciere.
Jean Raguenel, le jeune.
Guillaume Ramullier.
Guillaume Regnaut.
Jean Regnaut.
Eon Regonabet.
Eſtienne Remery.
Chriſtophe Remery.
Jean Renait.
Perronet de Rian.
Simon Richart.
Gaudebœuf de la Ride.
Jean Rigaut.
Gaudebœuf de la Rivierre.
Jean de la Rivierre.
Hamelin de la Rivierre.
Petit Rivry.
Yvon Rolant.
Alain Rolant.
M. Oudart de la Roche.
Jean Roche Rouſſe.
Olivier Romelin.
Alain Romelin.
Collas de Romilliar.
Olivier de Romar.
Olivier de Roſmillart.
Aubert de Ronde.
Richard le Roſty.
Roland le Royer.
Eon le Rouge.
Guillaume Rougier.
Guillermin Rouſſel.
Collas Rouſſel.
Olivier Rouſſel.
Jean Rouſſel.
Jean le Roux.
Guillaume Roxant.
Alain le Roy.
Guillaume Rufiart.
Guillaume Rufract.
Alain de Ruffy.
Jean, dit le Caloge de Sairte.
Guillaume de la Salle.
M. Raoul de Sains.
Salien.
Garcy de Sanay.
Jacques Santin.
Alvare Santudes.
Perrinet de Sandreville.
Alain de Santchen.

M. Jean de Saras.
Sarbaye.
Hervé le Sauvage.
Jean Savary.
Colin Sebaut.
Jean Sedille.
Guillaume de Sencé.
Iſembart de Seurment.
Guyon de Seville.
Jean de Seuvilly.
Jean de Sifrea.
Peret Simon.
Simonnet.
Fideric Simple.
Guyot de Siſſey.
Gillet Sombois.
Jean du Somnet.
Perrot du Somnet.
Jean de Songnac.
Raoul de Talerande.
Eon du Taillier.
Jean le Taillandier.
Guillaume de Taucy.
Jean Terode.
Robin Teſſou.
Raoul Teſſon.
Robert de Texue.
Perrot de Tinel.
Bertrand Tirecoq.
Alain de St. Thelen.
Andrieu Thiebaut.
André Thibaut.
Thomaſſin.
Guillaume Thomas.
Guillaume de Torcé.
M. de Torchy.
Pierre le Toufflet.
Jean du Tournem.
Jean de la Tour.
Jean du Tourneur.
Jean de Tornoy.
J. Torode.
Le Tort de Quanville.
Hervé de la Touche.
Yvon de Tracy.
Guillaume de Tracy.
Alain de Tregarenteuc.
Jean de Tremereuc.
Jean de Trendont.
Jean de Tregrandeul.
Alain de Tregrandeul.
Julien de Tremerant.
Perrot de Tremiel.
Raoul de Treuville.
Jean de Troitiercou.
Jean de Tuel.
M. Jean de Tuiſſe.
Jean la Vache.
Jean Vallée.
Guyon de la Vallée.
Geoffroy de la Vallée.
Laurens Valence.
Jean de Valoigne.
Yvon de Valon.

Jean de Walſomme.
Guillaume de Vare.
Pierre le Vaſſeur.
Guillaume de Vaulx.
Jourdain de Vaulx.
Jean de Vaulx.
Hamon de Vautvallier.
Jean le Vayer.
Jean de Vaz.
M. de Vé.
Jean le Venour.
Alain du Vergier.
Michel de Very.
Perrin Viel.
Guillaume Viel.
Rolant de Viellemer.
Guillaume de Vien.
Ermond Ville.
Jacques de Ville Engleſch.
M. Leſrot de Villiers.
M. Drieu de Villiers.
Thomas de la Vieuville.
Jourdain de Vieux.
Collin Vilart.
Guillaume Villart.
Perrot de Villeis.
Perrinet de Villebreme.
Rolant de Villemaire.
Saigremore de Viſque.
Geoffroy Vifdelou.
Olivier de Vitel.
Olivier de Vitré.
Perrinet de Voiſins.
Laurens Volence.
Jean de Voiſre, le jeune.
Jean de la Voye.
Hervé le Voyer.
Zelebre de Zandir.

Fin de la Liſte des Chevaliers & Ecuyers.

TABLE

DES CHAPITRES

Contenus dans les anciens Mémoires du quatorzième siècle.

CHAP. I. *Où le Lecteur admirera le penchant que* Bertrand *avoit pour la guerre dans ſon enfance même.* Page 345. Tome III.

CHAP. II. *Où* Bertrand *remporta le prix dans un Tournoi qui ſe fit au milieu de Rennes, après avoir toujours eu l'avantage dans tous les combats de lance qu'il donna.* 359. T. III.

CHAP. III. *Où l'on verra l'artifice & le courage avec lequel* Bertrand *s'empara de la Citadelle de Fougeray pour Charles de Blois contre Simon de Montfort, lorſque ces deux Princes ſe faiſoient la guerre pour ſoutenir l'un contre l'autre leurs droits prétendus ſur le Duché de* Bretagne. 364. T. III.

CHAP. VI. *Où l'on admirera le ſtratagème dont ſe ſervit* Bertrand *pour faire lever le ſiège de Rennes aſſiégée par le Duc de Lancaſtre, & comme il ſe jetta dans la place pour la ſecourir.* 368. T. III.

CHAP. V. *De l'avantage que* Bertrand *remporta dans le combat qu'il eut avec Guillaume de Brambroc Chevalier Anglois en*

préſence du Duc de Lancaſtre, & de pluſieurs artifices qu'il mit en uſage pour faire lever à ce Prince le ſiege de Rennes. p. 384. Tome III.

CHAP. VI. *De l'avantage que* Bertrand *remporta dans un combat ſingulier qu'il fit contre Thomas de Cantorbie durant le ſiége que le Duc de Lancaſtre mit devant Dinan.* 398. T. III.

CHAP. VII. *Siége mis, devant Becherel par le Comte de Montfort & levé dans la ſuite par compoſition. L'on y verra l'adreſſe avec laquelle* Bertrand *ſe tira des priſons de ce Prince, & les conquêtes qu'il fit depuis.* 417. T. III.

CHAP. VIII. *De l'attaque que* Bertrand *fit du château de Melun qu'il enleva d'aſſaut, & ſous les yeux de Charles Dauphin Régent de France.* 429. T. III.

CHAP. IX. *Du ſiege, aſſaut, priſe & deſtruction du fort de* Rouleboiſe, *& de la priſe de* Mante *& de* Meulan, *dont les murailles furent abatuës.* p. 1. T. IV.

CHAP. X. *De la célèbre victoire que* Bertrand *remporta ſur les Anglois devant Cocherel, où le Captal de Buc leur Général fut pris, & toute ſon armée défaite.* 30. T. IV.

CHAP. XI. *De la prise de Valogne & de Carentan par* Bertrand, *& de la victoire qu'il remporta sur les Anglois dans le même pays.* Page 42. T. IV.

CHAP. XII. *Du siége que Jean de Montfort mit devant la Citadelle d'Auray qui tenoit pour Charles de Blois & pour qui* Bertrand *mena de fort belles troupes à dessein de secourir la place.* 54. T. IV.

CHAP. XIII. *De la bataille que Charles de Blois perdit avec la vie devant Auray, contre Jean de Montfort, qui devint maître de la Bretagne par cette victoire.* 66. T. IV.

CHAP. XIV. *De l'origine de la guerre qui se fit en Espagne entre le Roi,* Pierre *dit le* Cruel, *& son frere naturel* Henry *Comte de Trastemarre.* 82. T. IV.

CHAP. XV. *De la mort tragique de la Reine* Blanche de Bourbon, *commandée par* Pierre le Cruel *son propre mari.* 89. T. IV.

CHAP. XVI. *De l'adresse dont* Bertrand *se servit pour faire un corps d'armée de tous les vagabons de France, & les mener en Espagne contre* Pierre le Cruel, *pour venger la mort de la Reine* Blanche, *& faire monter en sa place* Henri *sur le thrône.* 100. T. IV.

ſon monde au ſiége de Tolede, qui tenoit encore contre Henri. Page 281. Tome IV.

CHAP. XXVIII. *De la grande bataille que* Bertrand *gagna ſur le Roi* Pierre, *qui, cherchant du ſecours chez les Sarraſins, tomba malheureuſement entre les mains d'un Juif, auquel il fut vendu comme eſclave.* 300. T. IV.

CHAP. XXIX. *De la derniere bataille que gagna* Bertrand *ſur le Roi* Pierre, *qui perdit dans cette journée plus de cinquante mille hommes, & qui fut enſuite aſſiégé dans le château de* Montiel, *où il ſe retira.* 319. T. IV.

CHAP. XXX. *De la priſe du Roi* Pierre *par le* Beſque de Vilaine, *comme il ſortoit furtivement du château de* Montiel *pour ſe ſauver.* 336. T. IV.

CHAP. XXXI. *De la Cérémonie qui ſe fit en l'hôtel de St. Pol à Paris par* Charles le Sage *Roi de France, en donnant l'épée de Connétable à* Bertrand, *qui ſous cette qualité donna le rendez-vous à toutes ſes troupes dans la ville de* Caën, *pour combattre les Anglois.* 364. T. IV.

CHAP. XXXII. *De la priſe du fort de* Baux *& de la ville de* Breſſiere, *& de la ſortie*

que les *Anglois firent de* S. Maur-ſur-Loire, *après y avoir mis le feu : mais qui furent enſuite battus par* Bertrand *devant* Breſſiere. Page 393. Tome IV.

CHAP. XXXIII. *De la défaite & de la priſe du Comte de Pembroc devant* la Rochelle, *par les flottes de France & d'Eſpagne, dont la premiere étoit commandée par* Ivain de Galles. 418. T. IV.

CHAP. XXXIV. *De pluſieurs places conquiſes par* Bertrand *ſur les Anglois, & de la reddition qui lui fut faite de celle de Randan, devant laquelle il mourut après qu'on lui en eut porté les clefs.* Page 1. Tome V.

Fin de la Table des Chapitres.

ERRATA *du troiſième Volume.*

P. 336. Truelles, *liſez :* trueller.
341. Truelles, *liſez :* trueller.
419. De Manny, *liſez :* de Mauny.
439. D'Avangons, *liſez :* Avaugour.

ERRATA *du quatrième Volume.*

P. 242. Au lieu de *Pelerins, vous venez d'un pays où vous avez eu pauvre encontre,* liſez : *où nous avons eu pauvre encontre.*

MÉMOIRES

OU

LIVRE DES FAITS

ET BONNES MŒURS

DU SAGE ROI

CHARLES V.

Fait & compilé par CHRISTINE DE PISAN
Damoiſelle accompli.

NOTICE
DES EDITEURS
SUR LES MÉMOIRES
ET LA PERSONNE
DE CHRISTINE DE PISAN.

Le nom de Charles V eſt trop célèbre dans les annales de la Monarchie Françoiſe, pour qu'on n'accueille pas des Mémoires où ſe trouvent les particularités les plus remarquables de la vie publique & privée de ce Prince. Les malheurs qui accablèrent la France ſous ce règne, tiroient leur ſource de la funeſte journée de Poitiers où la valeur Françoiſe céda au déſeſpoir des Anglois. La priſon du Roi Jean remplit le Royaume de brigues, de factions, & de tous les déſordres qui ſuivent l'anarchie : le Dauphin fidèle à ſon pere, à ſon Roi, à l'Etat, contint les mécontens, châtia les rébelles, & fit tête à l'ennemi. Monté ſur le Trône ſous le nom de Charles V, il auroit rendu à la France ſon ancien éclat, ſi une mort prématurée ne l'eût enlevé à ſes peuples qui commençoient à peine à reſpirer. Des mémoires où ce Roi

eſt peint au naturel, & où ſa vie domeſtique eſt miſe à découvert, engagent à pardonner tous les défauts, même ceux d'une diction ſurannée, en faveur de l'intérêt qu'ils excitent. L'ouvrage de Chriſtine de Piſan étoit le ſeul monument en ce genre dont nous puſſions enrichir notre Collection; ſi l'Abbé le Beuf ne l'eut pas fait imprimer dans le troiſième volume de ſes diſſertations ſur l'hiſtoire Eccléſiaſtique & Civile de Paris, il ne ſeroit encore connu que des gens de lettres qui compulſent les manuſcrits. L'Abbé de Choiſy & le Pere Daniel en avoient inféré (il eſt vrai) quelques fragmens, le premier dans la vie particulière de Charles V, & le ſecond dans ſon Hiſtoire de France : mais ces fragmens étoient inſuffiſants pour apprécier l'ouvrage de Chriſtine. La naiveté gauloiſe de ſon ſtile & la franchiſe avec laquelle elle s'exprime, ne ſont pas le moindre mérite de ces Mémoires. Auſſi a-t-on obligation à l'Abbé le Beuf qui les a tirés de l'eſpece d'oubli où ils étoient plongés. Après les avoir examinés, nous avons ſenti qu'ils devoient entrer dans la Collection des Mémoires relatifs à l'Hiſtoire de France. Ils renferment diverſes anecdotes du regne de Charles V, qu'on ne rencontre point ailleurs.

Voulant placer cet ouvrage dans notre Collection, nous avons confronté le travail de l'Abbé le Beuf avec le manuscrit de la Bibliothèque du Roi, dont ce savant s'étoit servi, & avec une copie de ce manuscrit qui est dans la Bibliotheque de MM. les Avocats.

Nous nous sommes convaincus que les suppressions faites par l'Abbé le Beuf ne tombent que sur des inutilités & sur des digressions absolument étrangères aux faits qui sont racontés. Christine de Pisan entraînée par le mauvais goût de son siecle, rappelle les exploits des héros de l'antiquité dont elle forme des paralleles avec ceux de Charles ; ou bien elle differte longuement sur des points de morale triviale & commune.

Cet examen nous a démontré que l'Abbé le Beuf n'avoit pas encore assez élagué cet ouvrage. Pour ne point multiplier en pure perte les volumes de cette Collection, & pour la resserrer au contraire dans le cercle dont elle ne doit pas s'écarter, nous avons supprimé dans la premiere partie le chapitre 17, entierement consacré à décrire la figure & la taille de Charles V : dans la seconde partie, on a retranché des détails de faits qui

ſont dans les Mémoires de Bertrand du Gueſclin, & d'autres détails relatifs aux mœurs & au caractere des Ducs d'Anjou, de Berry & de Bourbon. On a rejetté de la troiſième partie des récits auſſi longs qu'ennuyeux, concernant l'élection du Pape Clément VII, le voyage de l'Empereur Charles IV en France, & le cérémonial obſervé pour ſa réception. Ce dernier retranchement étoit d'autant plus néceſſaire, que Chriſtine de Piſan (comme le remarque l'Abbé le Beuf), avoue elle-même avoir emprunté ces récits des Chroniques de Saint Denis; auſſi ont-ils la ſéchereſſe de l'original où elle les a copiés. D'ailleurs ce ſont-là de ces événemens qu'on retrouve dans tous nos hiſtoriens; & il ſemble qu'ils aient pris plaiſir à n'en pas omettre la moindre particularité: enfin nous le déclarons hardiment (& on peut le vérifier), en conſervant l'eſſentiel nous avons ſacrifié tout ce qui nous a paru ſans intérêt & peu digne de curioſité. D'ailleurs comme notre unique but étoit de faire connoître Charles V, les Mémoires de Chriſtine de Piſan, vus ſous cet aſpect, & tels que nous les réimprimons, ſont complets. Par le même motif on a extrait des notes de l'Abbé le Beuf les ſeules obſervations qui peuvent intéreſſer

& faciliter l'intelligence de ces Mémoires.

Paſſons maintenant à la perſonne de Chriſtine de Piſan. L'Abbé le Beuf, voulant nous la faire connoître, avoit pris pour guide Boivin, de l'Académie des Inſcriptions; il va devenir le nôtre à ſon tour. Chriſtine étoit fille de Thomas de Piſan, originaire de Boulogne, en Italie. Charles V l'appella auprès de ſa perſonne en qualité d'aſtronome. Thomas quitta Veniſe, où il étoit décoré de la dignité de Conſeiller. Chriſtine n'étoit âgée que de cinq ans, lorſqu'elle arriva au Louvre avec ſes parens. Elle fut élevée à la Cour en fille de qualité. Son pere qui lui voyoit d'heureuſes diſpoſitions & une inclination naturelle pour les ſciences, voulut qu'elle cultivât ſon eſprit par l'étude des lettres. Il lui fit apprendre le latin, & elle avoit déjà fait quelques progrès dans ce genre d'étude, lorſqu'on parla de la marier. Elle fut recherchée par un grand nombre de perſonnes de diſtinction de robe & d'épée. Un jeune homme de Picardie nommé Etienne du Caſtel, qui avoit de la naiſſance, de la probité & du ſavoir, l'emporta ſur tous ceux qui ſe préſentèrent. Il épouſa Chriſtine encore très jeune, n'étant âgée que de quatorze ans; & bientôt après il fut pourvu de la charge de Notaire & Secré-

taire du Roi qu'il exerça avec distinction ; aimé & considéré du Roi Charles son Maître.

La félicité des nouveaux époux ne fut pas longue. Le Roi Charles mourut. Thomas de Pisan déchut de son crédit. On lui retrancha une grande partie de ses gages ; le reste fut mal payé. La vieillesse accompagnée d'une longue infirmité, & peut-être le chagrin, le mit bientôt au tombeau quelques années après la mort du Roi son bienfaiteur. Ainsi se termina la course de ce Philosophe le plus célèbre, & apparemment le plus habile de ce siècle. Christine sa fille assure qu'il décéda à l'heure qu'il avoit prédite. Elle lui donne de grandes louanges. Si nous l'en croyons, la prospérité des armes de Charles V & la sagesse de son gouvernement, furent en partie les fruits des bons conseils de son astronome, qu'elle ne blâme que d'avoir été trop libéral.

On peut juger de l'estime que Charles le Sage faisoit de cet Officier, par les grandes pensions qu'il lui donnoit. Thomas étoit payé tous les mois de cent francs de gages ; c'est-à-dire, suivant l'Abbé le Beuf, de près de sept cens livres, par rapport à la monnoye d'aujourd'hui. Ses livrées & les gratifications qu'il recevoit, n'alloient à guères moins. Et

par deſſus tout cela on lui faiſoit eſpérer un fond de terre de 500 livres de revenu, pour lui & ſes héritiers.

Après la mort de Thomas, Etienne du Caſtel ſon gendre ſe trouva le chef de ſa famille. Il la ſoutenoit encore par ſa bonne conduite & par le crédit que ſa charge lui donnoit, lorſqu'il fut emporté lui-même par une maladie contagieuſe à l'âge de 34 ans. Chriſtine qui n'en avoit alors que 25, demeura veuve, chargée de trois enfans & de tous les embarras du ménage.

Le veuvage de Chriſtine fut effectivement traverſé d'une infinité de ſoins & de diſgraces. Elle en paſſa les premieres années à la pourſuite des procès qu'elle fut obligée d'intenter contre des débiteurs de mauvaiſe foi, & de ſoutenir contre des chicaneurs qui lui faiſoient d'injuſtes demandes. Enfin après avoir couru long-temps de tribunal en tribunal, ſans pouvoir obtenir de juſtice, rebutée par les groſſes pertes qu'elle faiſoit tous les jours, & laſſée de mener une vie ſi contraire à ſon inclination; elle prit le parti de ſe retirer dans ſon cabinet, & ne chercha plus de conſolation que dans la lecture des livres que ſon pere & ſon mari lui avoient laiſſés.

Inſtruite ſuffiſamment de l'hiſtoire & de la

fable, & ſe ſentant déjà capable de produire quelque choſe d'elle-même, elle ſuivit tout-à-fait ſon génie, & ſe mit à la compoſition (*) l'an 1399, étant âgée de 35 ans.

Ses premiers ouvrages furent ce qu'elle appelle de petits *dictiés*, c'eſt-à-dire, de petites pieces de poéſie, des Ballades, des Lais, des Virelais, des Rondeaux. Elle avoit commencé à en faire dès le temps même de ſon procès & des plus grands embarras de ſon veuvage. La Ballade où elle ſe plaint de ce que les Princes ne la daignent entendre eſt de ce temps-là.

Chriſtine eut beaucoup à ſouffrir des mauvaiſes langues qui attaquèrent ſa réputation; mais elle fut d'ailleurs avantageuſement récompenſée par le ſuccès de ſes ouvrages. Les premieres productions de ſa Muſe lui acquirent l'eſtime non-ſeulement des François, mais encore des étrangers. Le Comte de Salisbury favori de Richard, Roi d'Angleterre, aimoit la poéſie, & faiſoit lui-même des vers. Pendant le ſéjour qu'il fit en France, où il étoit venu à l'occaſion du mariage de ſon Maître, & d'Iſabelle, fille de Charles VI, il fit connoiſſance avec Chriſtine, dont les compoſitions lui avoient plu; il la prit

(*) Proſopopée Nature fol. 61.

en affection, & lui voyant un fils qu'elle cherchoit à placer, il lui offrit de l'emmener en Angleterre pour le faire élever avec le ſien. Chriſtine y conſentit, & ſon fils aîné, pour lors âgé de treize ans, paſſa en Angleterre avec ce Seigneur Anglois.

A quelque temps de là, Richard fut détrôné par Henri de Lancaſtre ; le Comte de Salisbury décapité. Henri qui venoit d'uſurper la Couronne, ayant lu les *dictiés* & autres livres que Chriſtine avoit envoyés au Comte, en fut ſi content, qu'il chercha tous les moyens d'attirer à ſa Cour cette illuſtre veuve.

Le Duc de Milan lui fit auſſi des offres très-avantageuſes : mais elle aima mieux reſter en France, que retourner en Italie.

Les Princes de la Cour de France n'avoient pas moins d'eſtime pour Chriſtine que ceux des Cours étrangeres. Elle s'attacha d'abord & plus particuliérement à Philippe Duc de Bourgogne. Ce Duc prit à ſes gages le fils aîné de cette Dame, nouvellement revenu d'Angleterre. Ce fut ce même Duc qui lui donna la commiſſion d'écrire la vie de Charles le Sage. Elle n'avoit encore compoſé que le premier livre de cet ouvrage lorſque Philippe mourut. (*)

(*) En 1405.

Ni la protection des Grands, ni la réputation que Chriſtine s'étoit acquiſe dès-lors par la publication de plus de quinze volumes, ne l'avoient pas enrichie. Elle avoit à ſa charge une mere âgée, un fils ſans emploi, & de pauvres parentes. Avec tout cela elle avoue elle-même qu'elle conſervoit un reſte d'ambition fondée ſur le ſouvenir de ſa naiſſance ; & ſa plus grande appréhenſion étoit de découvrir le délabrement de ſes affaires ; mais il étoit impoſſible qu'on ne s'en apperçut, & c'eſt ce qui lui faiſoit le plus de peine, lorſqu'elle étoit obligée d'emprunter de l'argent, même de ſes meilleurs amis.

Chriſtine étoit alors âgée de trente-neuf ans (*). On ne ſçait ſi dans la ſuite elle fut plus heureuſe. En 1411 le Roi lui fit donner deux cens livres de gratification. Il paroît qu'au milieu de ſes adverſités elle reçut quelque conſolation de ſon fils & de ſa fille ; elle repréſente le premier, comme un jeune homme doué d'un eſprit très-pénétrant ; ſa fille étoit retirée dans le couvent des Dames de Poiſſy, où elle vivoit d'une maniere fort édifiante.

On peut voir le portrait de Chriſtine dans

(*) Godefroy, notes ſur Charles VI.

quelques-uns

quelques-uns de ſes livres enluminés de ſon temps, ſur-tout dans le manuſcrit de la bibliothèque du Roi, cotté 7395, & le catalogue de ſes ouvrages dans les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres. Les écrits de cette femme n'ont point paru indifférens à Dom Mabillon, qui dit dans ſon voyage d'Allemagne (*), qu'étant à Beſançon chez M. l'Abbé Boiſot, il y vit trois livres de Chriſtine de Piſan, intitulés : *De la police Françoiſe :* il ajoute que cet ouvrage avoit été autrefois imprimé. Voici l'endroit où il dit que Marot fait mention d'elle. C'eſt dans un rondeau adreſſé *à Madame Jehanne Gaillard* (de Lyon) *femme de bon ſçavoir.*

D'avoir le prix en ſcience & doctrine,
Bien merita de Piſan la Chriſtine
Durant ſes jours. Mais ta plume dorée
D'elle ſeroit à preſent adorée.

Quelques-uns des ouvrages de Chriſtine étoient autrefois lus par toutes les femmes de qualité. On conſerve dans la bibliothèque du Chapitre de Nôtre-Dame de Paris ſon livre de la *Cité des Dames*, (**) à la fin duquel il eſt marqué que *ce livre fut à*

(*) T. 2. pag. 714.
(**) Cotté n. 10. petit in-folio.

Madame Agnes de Bourgoigne, en ſon vivant Ducheſſe de Bourbonnois & d'Auvergne.

A l'égard des ouvrages hiſtoriques compoſés par Chriſtine, on ne peut nier que le plus conſidérable ne ſoit la vie de Charles cinquième. Chriſtine dit dans les premiers Chapitres de ſes Mémoires, qu'elle les rédigea par ordre du Duc de Bourgogne, frere de Charles V; elle fut mandée à cet effet par ce Prince à qui elle avoit préſenté pour étrennes en 1403 ſon livre intitulé : *De la mutation de Fortune.* Outre les Chroniques du temps qu'elle conſulta pour ſes Mémoires ſur la vie de Charles V, *elle interrogea pluſieurs gens notables, encore vivants, jadis les ſerviteurs de ce Monarque.* C'eſt ſur leur témoignage qu'elle travailla, & ces témoignages rendent ſon ouvrage précieux.

Fin de la Notice des Éditeurs.

MÉMOIRES
OU
LIVRE DES FAITS
ET BONNES MŒURS
DU SAGE ROI
CHARLES V.

Ci commence la premiere partie du Livre des fais & bonnes mœurs du ſage Roy CHARLES *V.*

ET PREMIEREMENT PROLOGUE.

(Ce premier Chapitre n'offre rien à conſerver que les mots ſuivans.)

SERA mon dit volume contenu en trois parties qui toutes s'aſſembleront en une ſeule choſe, c'eſt à ſçavoir en la ſinguliere perſonne du tres illuſtre, hault, & tres loüé Prince feu le ſage Roy Charles Quint d'icelluy nom.

CHAPITRE II.

Quelle fut la cauſe & par quel commendement ce livre fut fait.

Voirs eſt (*) que c'eſt préſent an de grace

(*) Il eſt vrai.

mil iiijc & iij, après un mien novel volume appellé *de la Mutation de Fortune* audit tres-ſolemnel Prince Monſeigneur de Bourgongne de par moy par bonne eſtreine preſenté le primier jour de Janvier que nous diſons le jour de l'an, lequel ſa débonnaire humilité receupt tres-aimablement & à grant joye me fut dit & rapporté par la bouche de Monbertaut (a) Tréſorier dudit Seigneur que il lui plairoit que je compilaſſe un traicté touchant certaine matiere, laquelle entierrement ne me déclairoit. Si que ſceuſſe entendre la pure voulenté dudit Prince; & pour ce moy meue de deſir d'accomplir ſon bon vouloir ſelon l'eſtendue de mon foible engin, (*) me tranſportay avec mes gens où il étoit lors à Paris au chaſtel du Louvre, & là de ſa benigne grace lui informé de ma venue, me fiſt aler vers lui : menée où il étoit par ij de ſes Ecuyers en toute courtoiſie duiz nommez Jehan de Chalons & Toppin de Chantemerle; là le trouvay retrait aſſez ſolitaire, accompaigné de ſon trez-noble fils Anthoine mon Seigneur Conte de Retel.

(a) Apparemment Pierre de Montbertault nommé dans l'état des Officiers du Duc Jean, imprimé en 1729. pag. 16. & 112.

(*) *Ingenium*, génie.

Adont lui trez-benigne, après que ſon humilité m'euſt rendu plus mercis qu'a recepvoir à ma petitece n'appartenoit; me dit & declaira la maniere & ſurquoy lui plaiſoit que je ouvraſſe, & après maintes offres notables receues de ſa benignité, congé pris avec la charge agreable, que je reputay commendement plus honorable, que moy idoine ou digne de le ſouffiſamment accomplir.

CHAPITRE III.

La cauſe pour quoi ce préſent volume ſera traictié en diſtinction de trois parties.

Ainſi plaiſt au trez-redoubté ſuſdit, que le petit entendement de mon engin (*) s'applique à rammener à memoire les vertus & fais du trez-ſereins Prince le ſage Roy Charlès ameur (**) de ſapience & toute vertu deſquelles choſes pour emplir ledit commandement me ſuis informée tant par chroniques que par pluſieurs gens notables encore vivans jadis ſes ſerviteurs, de ſa vie, conditions, meurs, ordre de vivre & de ſes fais particuliers : & pour ce que moy bien informée treuve que les biens de lui ſe peu-

(*) Génie. (**) Amateur.

vent aſſez conduire par ces trois graces ay je dit en mon prologue, que je traiterai de nobleſſe de courage, chevalerie, & ſageſſe, en diſtinction de trois parties, ramenant à propos maintes autres additions virtueuſes, &c.

CHAPITRES IV & V.

(Il eſt queſtion des anciens Francs; Chriſtine tire ce qu'elle en dit de Chroniques apocryphes fort connuës.)

CHAPITRE VI.

Cy dit de la Nativité du Roy Charles.

D'icelle dite noble lignée, Dieu ameur du trez-Chreſtien peuple François... volt faire naiſtre de parens ſolemnels & dignes, c'eſt aſſavoir du bel & chevalereus Jean Roy de France, & de la Royne bonne s'eſpouſe (*) fille du bon Roy de Bahaigne (**) ycelluy ſage Charles, lequel fu le LVI. Roy de France puis le Roy Pharamont dit deſſus regnans glorieuſement par l'eſpace de mille xxiij ans (a) courus juſques au couronnement

(*) Sa eſpouſe, l'*a* retranché. (**) Boheme.

(a) Son calcul n'eſt pas exact,

d'yceluy dit ſage Roy Charles. Nez fu au bois de Vincennes le jour Sainte Agnes XXI. de Janvier en l'an de grace M. CCC. XXXVI (a). A grant joye receus comme de ſes parens primiers né, adminiſtration de nourriture & état lui fut baillié ſi notablement comme droit & noble couſtume le requiert.

Si me paſſeray de ſon enfance aſſez légierement... Si n'en diray autre choſe, excepté que la ſage adminiſtration du pere le fiſt introduire en lettres moult ſouffiſamment, & tant que competemment entendoit ſon latin (1) & ſouffiſamment ſçavoit les régles de Grammaire; laquelle choſe pleuſt à Dieu que ainſi fuſt accouſtumé entre les Princes, &c.

CHAPITRE VII.

De la jeunece du Roy Charles.

Et auſſi pareillement n'eſt à mon propos & ne quier faire grant narration ſur les faits de l'adoleſcence dudit Roy; & pour touchier la verité, j'entens que jeunece par propre voulenté menée plus perverſe que à tel Prince n'appartient, dominoit en lui

(a) Elle compte à la maniere de France, ou l'année alors ne commençoit qu'à Pâques. L'Abbé de Choiſy s'eſt trompé en mettant 1338.

en celluy tems : mais je ſuppoſe que ce pot eſtre par maulvaiz aminiſtrateurs.

CHAPITRE VIII.

Le Couronnement du Roy Charles.

Selon le triumphe par ancien & redevable (*) uſage le jour de la Trinité en l'an de grace mil trois cens ſoixante & iiij, de ſa nativité le xxvij^e, ceſtuy ſage Charles Roy Quint du nom fu coroné; lequel toſt aprés nonobſtant le boullon de ſi jeune aage contre la commune maniere des hommes cheminans par le cours de nature, par grace de Dieu & eſpecial don de divine information par les bateures infortunées ja longtems receues en ſon Royaume par guerres, pertes exceſſives & tribulations infinies, qui ſouventefois peuvent être prouffitables & ſalutaires aux uſages humains, à cauſe de adverticence de leur vie inique & recognoiſcence de leur Createur, fu illuminé de clere cognoiſcence, qui vraiment luy diſcerna le cler du trouble, le bel du lait, le bien du mal, par laquelle fu inſpiré à droite voye.

(*) Dub *debitum*.

CHAPITRES IX. X. XI. XII. XIII.

(Ce ſont des digreſſions morales ſur la jeuneſſe & l'âge mur.)

CHAPITRE XIV.

Preuves par raiſon & exemples de la noblece du corage du ſage Roy Charles.

Le ſage Roy anobli de nature par longue genealogie continuée en triumphe avec ce de Dieu par grace doué de noblece de courage, laquelle lui fit délaiſſier ignorance en jeune aage par vertu née d'ammoneſtement de grant diſcretion, jugiant & congnoiſcent les folz deliz eſtre prejudiciables, dampnables, & hors ordre de fame (*) deüe à digneté & troſne Royal, deſirant de laiſſier les choſes baſſes, & tendre aux haultes beatitudes, pourpenſa comment & par quelle maniere pourroit actraire & aluchier (**) meurs virtueux par continuations de vie ſalutaire, parquoy l'odeur de renomée devant Dieu & au monde lui fuſt permanable, délaiſſant en jeunes jours les abiz joliz vagues & curieus,

(*) *fama* réputation.
(**) obtenir d'*allicere*.

les quels jeuneſſe lui avoit aincoiz (*) ammoneſtez, priſt abit Royal & Pontifical (**) ſage & imperial, comme affiert (***) à tel dignité; & avec ce par l'exemple de l'eſcripture qui dit : *ſe ton œil te ſcandaliſe, ſi l'oſte de toy*, pour oſter toute folle memoire chaça d'environ ſoy tous les folz procureurs ameneſtrateurs des folles jeuneces paſſées ou yceulx flateurs le ſouloyent inſtruire & conduire au gré de ſa jeune plaiſance (****).

CHAPITRE XV.

Comment le Roy Charles eſtablit l'Eſtat en ſon vivant en belle Ordonnance.

Et comme il ſoit de bonne couſtume ancienne & comme redevable, les Roys eſtre conſeillez par les Prelats, le ſage Roy ſur l'eſtat des revenus de ſon Royaume bien ſainctement & ſagement diſtribuez, tira à ſon Conſeil tous les ſages Prélats & de plus ſain jugement. Il fit eſlir en ſa Cour de Parlement les plus notables Juriſtes en quantité

(*) Autrefois.

(**) C'eſt-à-dire de gravité & de majeſté.

(***) Appartient.

(****) Ses jeunes inclinations.

ſouffiſant, & iceulx inſtitua & eſtabli du collége de ſon noble Conſeil. Autres ſi notables preudomes fiſt maiſtres des Requeſtes de ſon Hoſtel; & à tous aultres offices & conſeil appartient pourveut de gens propres & convenables.

Pour l'aornement de ſa conſcience, maiſtres en Theologie & Divinité (*) de tous ordres d'Egliſe lui plot (**) ſouvens oyr, en ſes collations (***) leurs ſermons eſcouter.

Item, pour la conſervation de la ſanté de ſon corps furent quis (****) Médecins les plus expers, Maiſtres renommez & graduez ès ſciences medicinales.

Il fit en tous pays querre & cherchier & appeller à ſoy Clercs ſolemnels, (*****) Philoſophes fondez en ſcience, mathematiques & ſpeculatives ? de la quelle experience me apprens la verité. Car comme renommée lors témoigna par toute Chreſtienté la ſouffiſance de mon pere naturel (2) ès ſciences ſpéculatives, comme ſupellatif Aſtrologien, juſques en Italie en la Cité de Boulongne la graſſe par ſes meſſages l'envoya querre, par lequel commandement & volonté fut puis ma mere avec ſes enfants & moy ſa fille

(*) Ecriture ſainte. (**) Plut (***) conferences. (****) *quæſiti* ſecherchez. (*****) Illuſtres.

tranſlatez en ce Royaume, ſi comme eſt encore ſcu par maints vivans.

CHAPITRE XVI.

Comment en toutes choſes étoit bien reglé.

L'heure de ſon deſcouchier (*) à matin eſtoit regléement comme de ſix à ſept heures. Aprés le ſigne de Croix & comme tres devot, rendant ſes premieres paroles à Dieu en aucunes oraiſons, avec ſeſdits ſerviteurs par bonne familiarité ſe truffloit (**) de paroles joyeuſes & honneſtes, par ſi que ſa douceur & clemence donnoit hardiement (***) & audace, meſmes aux mendres (****) de hardiement deviſer à lui de leurs truphes (*****) & esbatemens quelques ſimples qu'ils fuſſent, ſe jouoit de leurs dis, & raiſon leur tenoit.

Aprés lui pigné, veſtu & ordonné ſelon les jours on lui apportoit ſon breviaire, & le Chapelain lui aidoit à dire ſes Heures canoniaux ſelon l'ordinaire du tems. Environ huit heures il alloit à la Meſſe qui eſtoit celebrée à chant melodieux & ſolempnel. Retrait en ſon Oratoire en cette eſpace eſtoit

(*) Lever. (**) Se divertiſſoit. (***) Hardieſſe. (****) Moindres. (*****) Jeux.

continuellement baſſes Meſſes devant lui chantées.

A l'iſſue de ſa Chapelle toute maniere de gens, riches ou pauvres, Dames ou Damoiſelles, femmes veuves ou autres pouvoient lui bailler leurs Requeſtes, & il tres-debonnairement s'arreſtoit à voir leurs ſupplications, deſquelles paſſoit charitablement les raiſonnables & doubteuſes, & les plus doubteuſes commettoit à aucuns maiſtres de ſes Requeſtes : après ce aux jours deputés à cela alloit au Conſeil, après lequel avec lui aucuns Barons de ſon ſang ou Prelat au chief du dos (*).

Se auſcuns cas particuliers plus long eſpace ne l'empeſchaſt, environ dix heures aſſeoit à table. Son mengier n'eſtoit mie (**) long, & moult ne ſe chargeoit de diverſes viandes; car il diſoit que les qualitez de viandes diverſes troublent l'eſtomach & empêchent la memoire. Vin clair & ſain ſans grant fumée buvoit bien trempé & non foiſon ne de divers. Et à l'exemple de David inſtruments bas pour resjouir les eſprits ſi doucement jouez comme l'art de muſique peut meſurer ſon, oyoit volontiers à la fin de

(*) Il manque ici quelque choſe au manuſcrit.
(**) Pas.

ſes mengiers. Lui levé de table a la collation (*) vers lui pouvoit aller toute maniere d'eſtrangiers ou autres venus pour beſoignes à lui. On y voyoit des Princes & des Ambaſſadeurs & des Chevaliers etrangiés, des Chevaliers de ſon Royaume; & quelquefois à peine pouvoit-on ſe tourner dans les ſales grandes & magnifiques.

La lui eſtoit apportées nouvelles de toutes manieres, de pays de ſes armées & differentes autres affaires. Il ordonnoit ce qu'il eſtoit à faire ſelon les cas, ou commettoit à en determiner au Conſeil, paſſoit grace, ſignoit lettres de ſa main, donnoit dons raiſonnables, octroyoit Offices vacquants ou licites Requeſtes. A ces occupations ſe donnoit prez de deux heures, aprés leſquelles il eſtoit retrait, & alloit repoſer qui diroit comme une heure. (a) Aprés ſon dormir eſtoit une eſpace à s'entretenir avec ſes plus privez en esbatement de choſes agreables, viſitant joyaux ou autres richeces. Et celle recrea-

(*) La converſation.

(a) Cet uſage de dormir après le diner étoit apparemment pour ſa ſanté qui étoit foible; c'étoit au reſte un uſage de l'ancien tems. Il eſt marqué dans Sidoine liv. 1. ep. 2. liv. 2. ep. 9. dans Gregoire de Tours liv. 10. cap. 2.

tion prenoit, afin que ſoin de trop grande occupation ne peuſt empêcher le ſens de ſa ſanté, comme cil qui le plus du temps eſtoit occupé de negoces laborieux ſelon ſa déliée complexion.

Puis alloit à Veſpres, aprés leſquelles ſi c'eſtoiſt en eſté il entroit quelquefois dans ſes jardins, eſquels, ſi en ſon hoſtel de St. Paul eſtoit, aucune fois venoit la Reine ou on lui apportoit ſes enfans. Là parloit aux femmes, & demandoit de l'eſtre (*) de ſes enfans.

Aucune fois lui preſentoit-on là des marchandiſes ou des raretés de pays étrangers, des artilleries, des harnois de guerre, des velous, des draps d'or, des joyaux qu'il faiſoit viſiter aux connoiſſeurs dont il y avoit là de ſa famille.

En hiver il s'occupoit ſouvent à ouïr lire des divers belles hiſtoires de la Sainte Eſcripture ou des faits des Romains ou moralité de Philoſophes ou d'autres ſciences juſqu'à l'heure du ſouper auquel s'aſſeoit d'aſſez bonne heure, & eſtoit legerement pris. Aprés lequel il s'esbattoit avec ſes Barons & Chevaliers, puis ſe retrayoit & s'alloit repoſer.

(*) L'état.

CHAPITRE XVII.

De la phiſonomie & corpulence du Roy Charles.

(Ce Chapitre ne contient rien de curieux).

CHAPITRE XVIII.

Comment le Roy Charles ſe contenoit en ſes Chaſteaux, & l'ordre de ſon chevauchier.

Aſſez ſouvent au temps d'eſté il alloit s'esbattre dans les villes & chaſteaulx hors de Paris, leſquels moult richement avoit fait refaire & reparer de ſolemnels edifices, ſi comme à Meleun, à Montargis, à Creel, à S. Germain en Laye, au bois de Vincennes, à Beauté & maint autres lieux (3). La chaçoit aucunefois & s'esbattoit pour la ſanté de ſon corps deſireux d'avoir air doux & attrempé (*). Mais en toutes ſes allées, venues & demeures, il ne laiſſoit ſes quotidiennes beſognes à expedier, ainſi comme à Paris.

L'accouſtumée maniere de chevauchier étoit de notable ordre, à tres-grand compagnie de Barons & Gentilshommes bien montés & en riches habits, lui aſſis ſur pa-

(*) Frais.

lefroy

lefroy (*) de grant eſlite, tout tems veſtu en habit Royal, chevauchant entre ſes gens ſi loing de lui par telle & ſi honorable ordonnance, que par l'aorné maintien de ſon bel ordre bien peuſt ſçavoir & cognoiſtre tout homme eſtrangier ou autre, lequel de tous étoit le Roy. Ses Gentilshommes devant lui ordenez & Gend'armes ou lances eſtofez comme pour combattre, commandez par Capitaines qui eſtoient Chevaliers, les fleurs de Lys en eſcharpes portées devant lui, & par l'Eſcuyer d'eſcuierie le mantel d'hermine; l'épée & le chapel Royal ſelon les nobles anciennes couſtumes Royales.

Devant & après le plus prochain du Roy chevauchoient les Princes & Barons de ſon ſang : mais nul ja ne l'approchaſt s'il ne l'appellaſt : aprés lui pluſieurs gros deſtriers (**) moult beauls en deſtre eſtoient menez, aornez de moult riche harnois de parements, & quand il entroit ès bonnes Villes où à grant joye du peuple eſtoit receus, ou chevauchoit parmi Paris. Leſquelles cerimonies Royales n'accompliſſoit mie tant au gouſt de ſa plaiſance, comme pour garder, maintenir & donner exemple à ſes ſucceſſeurs avenir, que par ſolemnel ordre ſe ſoit tenir & mener le

(*) Cheval. (**) Grands chevaux dreſſés.

très-digne degré de la haulte couronne de France à laquelle toute magnificence ſouveraine eſt deüe & pertinente.

CHAPITRE XIX.

par extrait.

De l'Ordonnance que le Roy Charles tenoit en la diſtribution des revenus de ſon Royaume.

Le Clergé tenoit en paix, le peuple en crainte & obéiſſance en temps de paix & de guerre, les étranges nations benevolents. Il avoit toujours avec lui quelques-uns de ſes freres & de ſes parents à qui il donnoit de groſſes penſions.

CHAPITRE XX.

La regle que le Roy Charles tenoit en l'eſtat de la Royne.

Le Roy avoit auſſi très-bien ordonné la Cour de Jehanne de Bourbon ſon épouſe. Aux ſolemnitez des Feſtes années (*) ou à la venue des notables Princes que le Roy vouloit honorer, la Royne eſtoit veſtuë d'habits Royaux larges & flottans, en ſam-

(*) Annuelles.

bues Pontificales qu'ils appelent chappes ou manteaux de draps d'or ou de ſoye couverts de pierreries ; par diverſes heures du jour habits rechangiez pluſieurs fois ſelon les couſtumes Royals & Pontificaux; ſi que merveilles eſt à veoir icelle noble Royne à telles dites ſolemnitez accompagnée de deux ou trois Roynes pour lors encore vivants ſes devancieres ou parentes à qui portoit grand reverence, ſa noble mere, & Ducheſſes femmes des nobles freres du Roy, Conteſſes, Baronneſſes, Dames & Damoiſelles, toutes de parage honneſte duites donne & bien moriginées, car autrement ne fuſſent au lieu ſouffertes. Elle mangeoit en ſalle avec les Princeſſes & Dames ſi par groſſeſſe ou autrement n'en eſtoit empêchée. Aux ſales & chambres eſtoient riches brodures à groſſes perles d'or & de ſoye à ouvrages divers... vaiſſellement eſtoit d'or & d'argent.

Et comme ce ſoit de belle politie à Prince pour la joye de ſes Barons rejouiſſant de la preſence de leur Prince, la Royne étoit ſervie à table par Gentilshommes de par le Roy à ce commis; & durant le repas par ancienne couſtume des Roys bien ordonnée, pour obvier à vagues & vaines paroles & penſées, avoit un Preudhome en eſtat au bout de la

table qui ſans ceſſer diſoit geſtes de mœurs d'aucun bon treſpaſſé. Le Roy eſtoit ſouvent en la compagnie de la Royne, lui faiſoit ſouvent des preſens de joyauls ou de choſes rares venans des Pays eſtrangers. Il eſtoit ſouvent avec elle à joyeux viſage & mots gratieux plaiſans & esbattans, & elle de ſa partie ſemblablement faiſoit.

CHAPITRES XXI. & XXII.

(Ne contiennent rien de conſiderable.)

CHAPITRE XXIII.

par extrait.

De la vertu de juſtice du Roy Charles.

Il aimoit ſi fort la juſtice, que ſi hardi ne fut ne tant grand Prince en ſon Royaume qui extorſions oſaſt faire à homme tant fuſt petit. Un Chevalier de ſa Cour ayant donné une buffe (*) à un Sergent faiſant ſon office, on euſt grand peine à obtenir du Roy que ce Chevalier ne encouruſt la loix ès rigueurs de juſtice, qui eſt en tel cas couppé le poing, & jamais depuis ne fut en grace devant lui.

(*) Un ſouflet.

Item à un Juif ſemblablement fiſt droit d'un tort & extorſion qu'un Chreſtien lui avoit faite, & fut de lui avoir donné un fauls gage pour bon. Et volt le Roy que la ſimplece du Juif fuſt vainquereſſe de la malice du Chreſtien.

Eſtant au chaſteau de Laye (*), une Veuve vint ſe plaindre d'un des Officiers de ſa Cour, lequel par commandement avoit logé dans ſa maiſon, & avoit violé ſa fille. Le Roy le fiſt arreſter, & le cas confeſſé, le fit pendre ſans nul repi à un arbre de la foreſt.

Pour juſtice tenir lui en perſonne, maintefois ſelon les nobles & anciennes couſtumes tint en ſon Palais à Paris ſeant en throne Imperial entre les Princes & ſages le lit de Juſtice, en cas qui ſont reſervés à determiner à lui à telles ſolemnités deputés d'ancienneté. (4)

Gardant à la ligne la Loi de Dieu comme le Decret deffend ſous peine d'eſcommuniement les champs de batailles, (5) de quoy on uſe communement ès Cour des Princes en l'ordre d'armes en cas non cognus & non prouvés, comme ce ſoit une maniere de tenter Dieu, oncques ne voult en ſon tems conſentir telles batailles.

(*) St. Germain en Laye où dans la foreſt.

CHAPITRE XXIV.

De la benignité & clemence du Roy Charles.

(Icy *Chriſtine en commençant confond Scipion avec Pompée vainqueur de Mithridate & de Tigrane, cite des hiſtoires anciennes, ſoit Grecque, Romaine ou Françoiſe, mais peu exactement.*)

Charles une fois au temps de peſtilence de France encore n'eſtoit couronné, entra à Paris en grant compagnie après une grant commotion en la Ville qui contre lui ot été: & ainſi comme il paſſoit par une rue, un garnement traitre oultrecuidié par trop grant préſomption va dire ſi hault qu'il le potoit; *Par Dieu, Sire, ſe j'en fus crus, vous n'y fuſſiez ja entré, mais au fort on n'y fera peu pour vous.* Et comme le Comte de Tancarville qui droit devant le Roy chevauchoit eut oi la parole, vouluſt aller tuer le vilain: le bon Prince le retint, & repondit en ſouriant comme ce il n'en teniſt compte, *On ne vous en croira pas, Beau Sire.* Nonobſtant lui fuſt legiere la vengeance, la haulteſſe de ſon noble courage ne daigna tenir compte de choſe que un tel garçon dis.

CHAPITRE XXV.

par extrait.

Sur ſes emprunts.

Quand le Roy avoit beſoin d'argent, il mandoit les plus riches de ſes Citoyens & Sujets, & à donc tres-debonnairement les requeroit de preſt raiſonnable, par ſi que il les aſſignoit de payement ſur ſes receptes & revenues clers & bienvenants juſqu'à la fin de paye; dont il lui avint une fois, que comme un tres-riche homme s'excuſant moult d'icelui preſt, diſant par aſſez de repliques que il avoit un grand tas de petits enfans qui lui convenoit nourrir; & quand le Roy en ot aſſez eſcouté, reſpondit en ſouriant; *Biau Sire, s'ils ſont petits, tant dépendent-ils moins, vous ſerez payé ains* (*) *qu'ils ſoient grands.*

CHAPITRE XXVI.

Sur l'humilité qui convient à un Prince.

(*Sur la fin Chriſtine renvoye au livre qu'elle a intitulé :* Du Chemin de longue eſtude.)

(*) Avant.

CHAPITRE XXVII.

(Ce Chapitre eſt aſſez étendu contre les orgueilleux ; Hugues de Fleury y eſt cité ſur un fait de Julien l'Apoſtat.)

CHAPITRE XXVIII.

Ordre de ſa maiſon & ſes largeſſes.

Doux & debonnaire eſtoit entre ſes gens ; par laquelle doulceur ſens & gouvernement l'avoient en ſi grant reverence ; que ils le craignoient non mie par rigueur, mais par pure amour. Toutes choſes tant par ordre eſtoient menées, qu'il n'y eut ſi hardis qui oſaſſent paſſer heure, point, ne ordonnance de ce qui a faire lui appartenoit. Car lui tres-ſage eſtabliſſoit Chevetainnes (*) de ſes offices gens ſages & prudents, qui tendoient à mener les choſes au gré de leur ſuperieur plein d'ordre, & par ce n'y eſtoit regle faillie. A iceux faiſoit du bien, donnoit largement, tenoit honnorablement & à tous ceux de ſa Cour chaſcun en ſon degré ; ſi qu'ils eſtoient richement veſtus & eſtofez de toutes choſes ſelon leurs facultez. Vouloit ſçavoir & enquerroit des conditions de ſes ſerviteurs ; & eſprouvoit leur loyauté (6).

(*) Capitaines.

CHAPITRE XXIX.

par extrait.

De la vertu de chaſteté du Roi Charles.

Chaſteté eſtoit de lui gardée en fait, en dit & en penſée : vouloit que ainſi ſoit en ſes prochains & ſerviteurs, tant en contenence comme en habit, paroles & faits & toutes choſes. Il gardoit ſon mariage loyaulement & ſelon Dieu : ſon parlé & habit honnête & chaſte. Celui de la Reine, de ſes enfans & ſerviteurs de ſa Cour, ſemblablement ſimple, car ne ſouffriſt que homme de ſa Cour tant fuſt noble ou poiſſant portaſt trop cours abis, ne trop oultrageuſes poulaines (7), ne femmes couſues en leurs robes trop eſtraintes, ne trop grans collez. Commandoit à ſes Gentils hommes que bien ſe gardaſſent que en fait de femmes ſi ſagement ſe gouvernaſſent que perſonne n'eût cauſe de s'en tenir mal content, & ſe au Roy par quelque avanture veniſt à cognoiſcence ou que complainte lui fuſt faite d'aulcun de ſes gens qu'il euſt deshonnoré femme, tant fuſt ſon bien aimé, il perdoit ſa grace, le chaçoit & plus ne le vouloit veoir. Mais pour la grant compaſſion qui en lui eſtoit, conſiderant la fragilité hu-

maine ; oncques en ſa vie ne volt donner licence à homme pour meffait de corps, qu'il emmuraſt ſa femme à penitence perpetuelle, tout en fuſt-il maintes fois ſupplié, & à difficulté donnoit congé que le mari la teniſt cloſe en une chambre ſe trop eſtoit deſordenée, afin qu'elle ne feiſt honte à ſon mari & parens.

Et ainſi ceſtuy ſage Roy deffendoit que livres deshonneſtes ne fuſſent leus ne portez à la Cour de la Royne, ne de ſes enfans, & ſoubz peine de perdre ſa grace, ne fuſt ſi hardi qui oſaſt à ſon filz le Dauphin ramentevoir matiere luxurieſe. Dont une fois fut rapporté au Roy, que un Chevalier de ſa Cour jeune & jolis pour le temps, avoit le Daulphin inſtruit à amours & vaguette; le Roy pour celle cauſe le chaça & deffendy ſa preſence & celle de ſa femme & enfans.

A cet exemple ne vouloit point le ſage Roy, que gloutons de bouche & de parolle leſquelz en pluſeurs Cours ſont moult eſſauciez, entraſſent ès mengiers de ſes Cours, ne plaiſir aulcun n'y prenoit.

CHAPITRE XXX.

De ſobrieté louée en la perſonne du Roi Charles.

Sobrieté laquelle eſt vertu divine celluy Roy approuva, en ce qu'il entre les habundens delices d'icelle ſi comme il paroiſt à ſes mengiers continuellement ou tres-atrempéement uſoit de vins & de viandes plus ſains que delicatifs, & auſſi en ſes veſtures Royaulx & honnorables, non trop curieuſes n'en couſt deſordonné ne ſuperflu.

CHAPITRE XXXI.

De la vertu de verité en la perſonne du Roy Charles.

Menſonge aucunement ne fut oye de iſſir de ſa bouche ne faulſe promeſſe : ce qu'il affermoit eſtoit verité ; en ce qu'il promettoit, en l'attente n'avoit faulte aulcune en nul cas.

Dont comme il voulſiſt que ſes commandemens fuſſent obeys comme raiſon le debvoit, & que verité fuſt tenuë, avint une fois qu'il ot donné à un Gentilhomme qui bien l'avoit deſſervi en ſes guerres la ſomme de

Vc. frans par un mandement à ſes Generaulx, de laquelle choſe avoit commandé de bouche expreſſement à un de ſes Generaulx appellé Bernard de Montleheri qu'il n'y euſt faulte d'expedicion; & nonobſtant ce pourmena par pluſieurs jours ledit Gentilhomme : lequel par ennuy s'en alla plaindre au Roy à qui de ce deſplut grandement : & ſelon ce qu'il n'eſtoit mie furieux, bien le monſtra, car incontinent & de fait par un de ſes Sergens d'armes, & ledit Gentilhomme l'envoya exécuter & prendre la vaiſſelle d'icelui General, lequel moult eſpouventé de l'indignation du Roy, le délivra incontinent.

Encore qu'il fut veritable, appert en approuvement de la noblece de ſon courage, par ce qu'il fiſt à un Anglès ſon grand ennemy, appellé le Captal de Beu, qui moult eſtoit notables homs & grant Capitaine d'oſt; lequel au temps du couronnement du Roy Charles, comme ſera cy-après dit, avoit cuidié empeſcher ledit couronnement. Mais Dieux mercis il failly, & ſa gent deſconfite il fu pris. Dont après ce qu'il ot eſté une piece en priſon, le Roy de ſa débonnaireté le délivra, parce qu'il promiſt eſtre bon François, & le fiſt le Roy ſon Chambellan & aſſez de bien & d'honneur lui fiſt. Mais quant les

guerres recommencierent, celluy priſt congié du Roy renonçant à ſon ſervice, & comme le lui donnaſt le Roy bien & voulentiers & luy euſt du tout ottroyé & promis de len laiſſier eller quittement, fut dit au Roy que à ſon trop grand prejudice ſeroit le laiſſier aller, car il eſtoit homs de grant poiſſance entrepriſe & hardement, ſi ſçavoit l'eſtat & ſecret de ſon gouvernement & de ſa Court, & qu'encore lui pourroit nuire trop grandement, & que en le retenir n'y avoit point de reprehenſion, puiſque ſon priſonnier eſtoit non delivré par rençon, qui partir s'en vouloit pour lui nuire & grever. Le Roy nonobſtant qu'il ſceuſt bien que ce conſeil eſtoit veritable, juſte & loyal, & que celui le greveroit, puiſqu'il ot promis & octroyé le congé, nullement ne le volt retenir & aller le laiſſa, lequel depuis moult nuiſt à ce Royaume, mais comme Dieu le payaſt, puis mourut es priſons du Roy, comme dit ſera.

CHAPITRE XXXII.

De la vertu de charité en la perſonne du Roy Charles.

Tres grant auſmoſnier eſtoit le Roy Charles, ſi comme il paru en pluſieurs fondacions

d'Egliſes & Colliege que il fonda où il aſſiſt grans rentes amorties comme cy après ſera dit.

Donnoit aux poures Abbayes & Priorez, en Egliſes ſouſtenir, reffaire & gouverner les pitances des freres & Couvent des ſœurs; ſouſtenoit les Hoſpitauls par larges auſmoſnes : aux freres Mendians, aux poures eſcoliers aydoit & confortoit en leurs congrégations & aſſemblées, où il convenoit miſes pour leur degré avoir : ou quant lui venoit à connoiſſance que aucun Gentil-homme ou femme envielliz ou cheuz en maladie ou povreté, ou fuſt en grand neceſſité povres Religieus, ou d'autre eſtat ou pour aydier à marier povres filles dont il fuſt informez que bien fuſt employé, povres femmes Veſves, orphenins, en tous cas piteus donnoit tres largement du ſien, & de bonne voulenté, & chaſcun jour continuellement de ſa propre main humblement & devotement donnoit certain argent à une quantité de povres, & à chaſcun baiſoit la main.

CHAPITRE XXXIII.

De la devocion du Roy Charles & autres exemples.

Tres devot & vray Catholique eſtoit & tres vray Chriſtien le Rôy Charles.

Sa premiere œuvre des qu'il eſtoit levez eſtoit de ſervir Dieu comme devant j'ay dit, & non obſtant ſa deliée complexion jeunoit tout temps un jour de la ſepmaine & les jeunes commendez, ſe grant accident ne lui tolloit. Devocion en aucuns Saints, après Dieu & ſa mere, avoit ſinguliere-ment, dont fiſt aucunes fondacions, ou acrut les Monſtiers ou Chapelles de rente & d'ediffice.

L'Egliſe S. Denis en France, auquel glorieux Saint avoit grand devocion, viſitoit ſouvent, & aux feſtes de celle Egliſe à grant devocion, alloit à la proceſſion avec les Barons & les Roynes qui lors vivoient; grans dons & beaulx y offroit; un moult riche reliquaire d'or à pierres precieuſes, entre les autres dons y donna.

La Chapelle du Palais à Paris ſouvent viſitoit & aux feſtes années le ſervice à grant ſolemnité celebroit, devotement aloit au no-

ble oracle où ſont les dignes reliques, & à grant devocion baiſoit.

Et de ſa propre main le jour du grant Vendredy au peuple monſtroit la vraye croix.

Ceſtuy Roy celebroit les feſtes des Saints, en ſervices melodieux de chant dont il avoit ſouveraine Chapelle, laquelle il tenoit richement & honeſtement de toutes choſes & à Chantres, Muſiciens ſouverains & honorables perſonnes.

CHAPITRE XXXIV.

Encore de la devocion du Roy Charles, & autres exemples.

Et que le ſage Roy Charles fut homme de tres grant devocion appert par la ferme entencion que il avoit deliberée en ſoy, (ce ſçavoye aſſez de ſes privez preudes hommes) que ſe tant povoit vivre que ſon filz le Daulphin fuſt en aage de porter couronne, il lui delairoit (*) le Royaume, & le feroit couronner, & lui feroit Preſtre, & le demourant de ſa vie uſeroit au ſervice de Dieu.

(*) Laiſſeroit.

CHAPITRE XXXV.

Comment en donner don doit avoir meſure, & comment folle largece ſi eſt vice.

Pourtant noſtre ſage Roy en qui toute diſcretion eſtoit, bien aviſoit ou aſſeoit ſes grans dons, & nullement n'amaſt aulcun ſingulierement ſe aulcun grant vertu ou pluſeurs ny avoit apperceu, ſi comme il fiſt en ſon bon Chevalier Meſſire Jehan de la Riviere, que il ama eſpeciaulment pour ſa tres grant loyauté & preudomie ; car ou temps des peſtilences en France à celluy furent faictes grans offres de deniers & ſeigneuries par pluſeurs traitres maulvaiz, mais qu'il voulſiſt faire ou donner opportunité & lieu de accomplir maulvaiſetie & trayſon, lequel loyal & bon chevalier pluſtoſt euſt eſleu la mort en ſa perſonne, que conſentir fellonie, & ces choſes & autres vertus, en lui ſçues & apperceues du ſage Roy, à bon droit l'amoit ſingulierement, laquelle amour apres la mort dicelluy bien monſtra à ſon frere Meſſire Buriau de la Riviere, lequel autre ſi eſtoit ſage, prudent, beau parlier, homme de belle faconde & miſte (*) en toutes choſes.

(*) Variée.

Concluſion de la premiere partie, au bout de laquelle ſe lit :

Explicit la premiere partie du livre des faits & bonnes meurs du ſage Roy Charles parachevé le XXVIII. jour d'Avril l'An de grace M.CCCC & IIII.

Ci commence la ſeconde partie de ce preſent Volume, laquelle parle de Chevalerie en s'appliquant à la perſonne du Roy Charles.

ET PREMIEREMENT PROLOGUE.

COMME obſcurcie de plains, plours & lermes à cauſe de nouvelle mort, me convient faire douloureuſe introyte & commencement à la ſeconde partie de ceſte ouvre preſente adoulée (*) à bonne cauſe de ſurvenue perte non mie ſinguliere à moy ou comme à aulcuns, mais generale & expreſſe en maintes terres, & plus en ceſtuy Royaume comme deſpoulié & défait de l'un de ſes ſouverains piliers. Et ceſtuy dommage & meſchief procuré par fortune ameniſtrareſſe de tous inconveniens & meſchief, qui ou mois de Mars en la fin de l'an quatre cens

(*) Affligée.

& trois lorſque les conſtellations Saturnelles & froides rendoient l'air en toutes contrées infect par moiſteur froide, continuée en longue pluye plus impétueuſe que par la nature la ſaiſon ne doit, parquoy furent cauſées ès corps humains rumatiques, enfermetez avec fievres fimeres (*) & entrepoſées, cauſales de la mort, fit lors tranſporter ès contrées nubleuſes, ou à air bruineux & couvert pour la moiſteur des palus eſveus & teire ramoitie d'icellui pays qui ſiet vers les marches de Flandres, celluy de la quelle mort nous doulons, qui fut nommé en ſon titre Phelippe fils de Roy de France, Duc de Bourgongne, Conte de Flandres, d'Artois & de Bourgongne, qui frere germain fu au ſage Roy Charles de qui ceſt preſent livre eſt traictié. Lequel à grant prejudice du bien propre de la Couronne de France & griefve perte de la publique utilité commune eſt treſpaſſez nouvellement à Hale en Henault le xxvij jour d'Avril en la preſente mil quatre cens & quatre... Et comme ſoit juſte cauſe à un chaſcun plaindre ſon deuil, moy comme femme veuve orphenine d'amis, ay cauſe de douloir & plaindre celluy par lequel digne commandement j'empris ceſte

(*) Ephemeres, c'eſt-à-dire, fievres d'un jour.

preſente œuvre..... qui confort, ayde & ſouſtenail de vie a eſté à moy & au petit college vidual de ma famille.

(CHAPITRES II. III. & IV.

Ils traitent de l'origine des Royaumes & de la chevalerie.)

CHAPITRE V.

Preuves comment le Roy Charles peut eſtre dit chevaleureux.

Non obſtant que ſa perſonne apparut le plus de temps eſtre à requoy en ſes riches Palais, fut droict chevaleureux, par la maniere qui à vray Prince eſt appartenant, & entierement en luy furent les quatre graces ſusdites qui à fournir droicte Chevalerie conviennent.

Es vrayes Chroniques de ſon temps il eſt eſcript que quant Charles ainſné filz du Roy Jehan de France ſe fu parti de Paris pour aler à Rains eſtre ſacré à Roy de France, a dont s'aſſemblerent juſques à iij. mille hommes d'armes ſes ennemis fors & puiſſans, deſquels je tais les noms des Capitaines & de leur nacions, m'en raportant aux dictes chro-

niques qui la le vouldra ſcavoir, & ſe partirent tenant leur chemin vers Vernon ou cuidoyent paſſer Saine pour aler empechier & rompre le couronnement dudit Charles; mais comme Françoiz fuſſent de ce aviſez, s'aſſemblerent haſtivement, le Conte d'Auſſeure, Loys ſon frere derrenier mort, Conneſtable de France, le bon Breton Bertram du Clequin & mains autres vaillans & bons Chevaliers, à ſouffiſant compaignie de gens d'armes au devant leur furent, ſi qu'ilz aſſemblerent à bataille delez le mont qu'on dit Cocherel en laquelle ot moult fiere meſlée de la quantité de gent & moult d'occiz comme couſtume eſt de telz jeux de toutes les deux pars, mais en la fin Dieux en donna aux Francoiz la victoire, & furent les ennemis auques * tous mors & peris.

Et noſtre Roy joyeuſement s'en vint du ſacre à Paris où à grant ſolemnité comme raiſon eſtoit, fu receus, & le bon Roy comme non ingrat en tenant la voye des chevalereux Princes, & donnant exemple aux Chevaliers d'eſtre bon en remuneracion des bienfaiz que ot fait en ceſte dicte bataille autrefois Bertram du Clequin, lui donna la Conté de Longueville.

(*) Preſque.

Et ſouffiſe en ce pas quant à l'une de ne : preuves de bonne fortune convenable à bon Chevalier.

CHAPITRE VI.

Comment le Roy Charles aviſa par bon ſens d'en faire aller les Grans-Compaignes *de France.*

Ce Prince regarda ſon peuple batu & déſolé de longue & greveuſe guerre, & encore chaſcun jour mangié, & devouré par grantes & exceſſives compaignies eſparſes en divers lieux en ſon royaume (8), meu de grant pitié moult voulſiſt aviſer comment ſanz ſang humain eſpendre, lequel ſelon la ſaincte loy on doit eſpargnier, ce baſton & floyel (*) peuſt eſtre oſté de ſon royaume.

Si vint lors comme il plot à Dieu nouvelles que le Roy d'Eſpaigne nommé Pietre, lequel avoit eſpouſée la ſerour (**) de la Royne Jehanne de Bourbon femme du Roy Charles avoit fait mourir ſa femme, & comme mauvaiz & pervers Creſtien maintenoit une Sarrazine, par leſquelles males facons, un frere baſtart, nommé Henry, que celuy Roy Pietre avoit, à

(*) Fleau. (**) Sœur.

l'ayde de partie du pays, qui pour ſes deſmerites le hayent (*) lui faiſoit guerre.

A dont le pourveu Roy Charles à juſte cauſe ordonna que ſon Marechal nommé Hernoul d'Endrehen, Bertram du Clequin & autres chevetains (**) conduiſiſſent & menaſſent toute celle gent de compaigne en Eſpaigne faire guerre au Roy Pietre. Ainſſy fut fait, parquoy en la fin non obſtant que après ce que par l'ayde de celle gens Francoiſe, qui orent tant fait que le frere baſtart fut couronné à Roy d'Eſpaigne & chacié Pietre, lequel Pietre ala requerir ayde au Roy d'Angleterre, auquel ayde ala en perſonne l'aiſné filz dudit Roy Edouart dit le Prince de Gales avec grant foiſon d'Anglois, par lequel ayde fu remis Pietre en ſon royaume & Francoiz deſconfis, & Bertram de Clequin & pluſieurs Francois pris, & après ces choſes environ l'eſpace de iij ans Bertram de Clequin par rençon delivré, rala Henry en Eſpaigne avec lui Bertram & foiſon de Francoiz & aydié dudit pays d'Eſpaigne fut remis comme Roy au royaume & conquis tout le pays, le Roy Pietre pris par ſon frere, le chief trenchié : & ainſſy demoura Henry Roy paiſiblement. Ke ce ſerve pour partie de preuve le Roy Charles eſtre comme

(*) Haiſſent. (**) Capitaines.

Prince chevalereux, vray, ſage deffendeur & gardeur de ſon peuple.

CHAPITRE VII.

Comment par le ſens & bel gouvernement du Roy Charles aucuns Barons ſe vindrent rendre à luy.

Un Baron de Gaſcogne, ſire d'Alebreth, qui ſa terre tenoit du Roy d'Angleterre aſſiſe en la Duchié de Guienne Angleſche, pour le temps le Roy par le conſeil de ſes ſages, ſanz lequel ne faiſoit aulcune choſe, le receut tres-honnorablement, & le voyant honnouré, & puiſſant Seigneur lui donna par mariage la ſœur de la Royne de France ſa femme, duquel mariage eſt né Charles d'Alebreth, à préſent Conneſtable de France & Loys ſon frere.

Item pareillement ſe vindrent rendre le Conte d'Armegnac, le Conte de l'Isle & mains autres Barons de Gaſcogne, leſquels le Roy receupt à très grant honneur, & ſi à amour les tint, que tous diz puis furent ſes vrays ſubgiez, amis, ſerviteurs.

CHAPITRE VIII.

Comment le Roy Charles envoya defier le Roy d'Angleterre.

Conſidérant comment c'eſt honteux vitupere à Prince, laiſſier ſes drois, fiez, juriſdiciions, titres & ſignouries & choſes à lui appartenans es mains de ſes adverſaires, ou par faute de deffenſe les ſouffrir tollir & ſouſtraire, ot regard ſur le traité de la paix, lequel avoit été fait en maniére de contrainte pour le temps de trop griefve fortune, & pour obvier à plus grant inconvenient lorſque ſon pere le Roy Jehan eſtoit priſonnier en Angleterre, laquelle dicte paix ne luy eſtoit mie bien honorable, ains moult au deſcroiſcement & prejudice de ſon Royaume, Seigneurie & poiſſance.

Et comme en celle ditte paix euſt contenu que le Roy d'Angleterre tendroit & auroit toute la Duchié de Guienne où ſont appendans XII Contez, tendroit la Rochelle & la Cité de Poitiers, la Conté de Pontieu, celle de Guines, & yceſtes terres, leſquelles ſont des fiez anciens de la Couronne de France, tendroit le Roy d'Angleterre purement & quietement ſanz en faire hommage & rede-

vance quelconques comme terre conquiſe à l'eſpée, yceſtes choſes aviſées du Roy Charles informez juſtement que convenances ou promeſſes faictes ou prejudice de l'utilité publique & meſmement par contrainte ne doivent eſtre tenues, aſſembla ſon conſeil, où bien fu fus ces choſes regardé & diſcuté, & enfin conclus que le Roy de France avoit bonne & juſte cauſe de recommencier la guerre.

Et pour ce le Roy Charles par le conſeil des nobles Clercs & Bourgoiz renvoya deffier le Roy Edouart d'Angleterre, meſmement que les Anglois avoyent toutes certaines convenances que tenir devoyent.

CHAPITRE IX.

Comment le Roy Charles ſe pourvey ſur le fait de la guerre, & les belles conqueſtes qu'il fit en peu de temps.

Le Roy Charles qui ot fait deffier le Roy d'Angleterre, tantoſt comme ſages chevalereux Prince ſe garny de bonnes gens d'armes, atray à ſoy vaillans Capitaines dont finer pot eſtranges & privez, donna de beaulx dons, les receut joyeuſement & moult honnoura, fiſt pourvéance de riches armeures, beauls deſtriers amener d'Alemaigne, de pulle cour-

ciers, haubergons & azuraus camailz forgiez à Millan; à grant foiſon apportez par deça par l'affinité Meſſire Barnabo, lors Seigneurs dudit lieu : à Paris faire toutes pieces de harnois, & de tout ce donna largement aux compaignons d'armes, aux riches gentilz hommes les choſes belles & jolies, aux povres les prouffitables & fortes, & pourvey d'artillerie, & bons arbaleſtriers fiſt aſſez venir de Genes & d'autre part, & ainſſi de tous eſtoremens (*) de guerre ſe pourvey, & bien & bel fiſt de tout ce & de bonne gent garnir les chaſteaulx & fortereſſes vers les frontieres de ſon royaume ſi convenablement & de tous vivres à long-temps que riens n'y failloit. Et comme tout dire & narrer ſeroit longue choſe, qui mieulx y fiſt, qui fu Capitaine qui y ala, & par qui ce vint, à tout dire en brief, tant ſagement & prudenment y pourvey noſtre ſage Roy, que toſt après la deffiaille ſuſdicte par grace de Dieu, ſens, diligence, bonté, fortune, & force, prinſdrent les gens qu'il y ot commis la ville & le chaſtel du Crotoy (a), avec ce ſe rendy au Roy la ville d'Abeville & de

(*) Equipages.

(a) Les Chroniques de S. Denis ne font point mention du Crotoy, mais de trois autres lieux. C'eſt à l'an 1369, cap. 18.

Rue, & après fu pris le chaſtel de Noyelle : ainſſy en aſſez peu de temps conqueſta toute la Conté de Pontieu.

Pareillement en pluſieurs pars du royaume de France envoya le Roy gens d'armes en bel & bon eſtorement conduis par vaillans Capitaines, mais lui comme vray paſtour humain & doulx piteux de la perte de ſes gens, ordonna que les forterèces où tel reſiſtance trouveroyent que trop convenſiſt perdre de bonnes gens, ains que par aſſault on les euſt, fuſſent raimtes (*) par traictiez & pacts, c'eſt aſſavoir ſaulve les vies de ceulx dedens ou à aucune quantité de deniers, mais qu'ilz laiſſaſſent la place, car trop mieulx ainſſy le vouloit, que ce qu'il conveniſt aincoiz moult de ſang y eſpandre.

Et ainſſy par telz tractiez furent aulcunes fortreſſes rendues en la Duchié de Guienne & pluſieurs autres priſes par force d'aſſault, & par bataille où ot mainte forte eſcarmouche, maint tour d'arme, mainte fuite & mainte ſuite que je treſpaſſe, aincois que (**) priſes fuſſent.

(*) Rachetées. (**) Avant que.

CHAPITRE X.

Comme le Roy Charles conqueſta par ſes guerres non obſtant qu'il n'y allaſt en perſonne : & la cauſe pourquoy n'y alloit.

Mais pour ce que aucunes gens pourroyent contredire à mes preuves de la chevalerie de ceſtui Roy Charles, diſant que recreandiſe ou coüardie (*) lui tolloit (**) que luy en propre perſonne n'aloit comme bon chevalereux aux armes & faiz de batailles & aſſaulx, ainſſy que firent ſon ayol le Roy Phelipe & ſon pere le Roy Jehan & ſes autres predeceſſeurs : parquoy donques ne pouvoit avoir en luy ſi grant tiltre de chevalerie comme je luy vueil impoſer & ajoindre. A ceulx convient que je reſpond verit manifeſte & pure, au ſçu de toutes gens.

Que par recreandiſe n'alaſt en perſonne aux armes de ſes guerres n'eſt mie. Car ou temps qu'il eſtoit Duc de Normandie ains (***) ſon couronnement, avec ſon pere le Roy Jehan maintes foiz y ala, & auſſy lui ſeul chevetaine de grans routes de gens d'armes fu en pluſeurs beſognes bonnes & honnorables, à la confuſion de ſes ennemis.

(*) Timidité. (**) L'empêchoit. (***) Avant.

Mais depuis le temps de ſon couronnement luy eſtant en fleur de juenece ot une très grieve & longue maladie à quel cauſe luy vint ſe ne ſcay, mais tout en fu affoiblis & debilitez que toute ſa vie demoura très pale & très maigre, & ſa complexion moult dangereuſe de fievres & de froidure d'eſtomac, & avec ce luy remaint * de la dicte maladie la main deſtre ſi enflée, que peſante choſe luì euſt été non poſſible à manier, & convint le demourant de ſa vie uſer en dengier de Medicins.

Mais que pourtant le loz de ſa grant vertu qui ſans ceſſer ouvroit en toute peine pour la publique utilité doye eſtre reprimé, n'eſt mie raiſon.

Car dit Vegece que plus doit eſtre louée chevalerie menée à cauſe de ſens, que celle qui eſt conduite par effect d'armes; ſi comme les Romains plus acquiſſent Seigneuries & terres par leur ſens, que par force. Semblablement le fiſt noſtre Roy, lequel plus conqueſta, enrichy, fiſt aliances, plus grans armées, mieulx gens d'armes payez, & toute gent, plus fiſt baſtir édifices, donna grans dons, tint plus manificent eſtat, ot plus grant deſpenſe, moins fiſt de grief au peuple,

(*) Demeura, *remanſit.*

& plus ſagement ſe gouverna en toute pollicie, & plus largement fu, fornie toute deſpenſe, que n'avoit fait Roy de France ſelon le rapport des eſcriptures, je l'oſe dire, depuis le temps Charlemainne, qui pour la hautece de ſa proüece fu appellez Charles le grant; ainſſi pour la vertu & ſagece de ceſtui lui doit bien perpetuellement demourer le nom de Charles le ſage.

CHAPITRE XI.

Des freres du Roy, & premierement du Duc d'Anjou (9).

Pour ce qu'il appartient à l'eſtandue du continue procès de ce livre, diſant par ordre les particuliers fais au propos de chevalerie, diray des branches ains que du fruit, c'eſt aſſavoir des freres dudit Roy.

En commencant au plus aagé après le Roy Charles, lequel fu appellé Loys Duc d'Anjou & de Touraine, qui après fu couronné du Royaume de Naples.

Les empriſes & faiz par luy accomplies furent pluſeurs, & trop me ſeroit long tout narrer.

Mais en brief en France ou temps des guerres regnant ſon frere le Roy Charles en-

tre les autres fortreſſes qui en la Duchié de Guienne & autre part par luy furent priſes, fu en l'an M. CCC. LXX IIIJ priſe la ville & le chaſtel de la Rochelle qui ſe rendi à luy pour le Roy de France, avec luy le bon Coneſtable Bertram, mains fors chaſteaulx priſt en Guienne & auſſy Pierregort, auſſy en Champaigne pluſeurs, & priſt le chaſtel de Bergerat moult fort place; puis ala devant la groſſe ville de Saincte Foy (a), qui ſiet ſus la riviere de Dordogne qui à luy ſe rendy, puis ala à Chaſtillon groſſe ville & chaſtel, l'aſſiga & moult dommaga par engins, puis ſe rendy.

Item le Seigneur de Duras & le Seigneur de Roſain s'eſtoient retournez Angloiz : ſi vint le Duc devant Duras, le ſiege i miſt, & par engins moult la dommaga & au bout de IIJ ſepmaines ſe rendy, & auſſy mains d'autres chaſteaulx & fortreſſes de grand nom, mais pour le faire brief conqueſta celle ſaiſon en Guienne juſques au numbre de VJ XX & XIIIJ que villes que chaſteaulx & autres groſſes & notables fortreſſes.

(a) La priſe de la Rochelle eſt marquée à l'an 1374 dans les Chroniques de S. Denis; celles de Bergerac & Sainte Foy à 1377.

CHAP. XII.

CHAPITRE XII.

Du Duc de Berry.

Le ij^e^ frere du Roy Charles eſtoit Jehan Duc de Berry, qui encore eſt en vie, lequel en ſa juenece hanta les armes & fut à maint fait d'armes en Guienne & autre part contre les Angloiz, fu moult bel jouſteur, dont ou temps qu'il eſtoit en Angleterre avec ſon pere le Roy Jehan y forjouſta les jouſtes par pluſeurs foiz & auſſi en France.

Jolis eſtoit, amoureux & gracieux, & de moult joyeuſe condicion en France. Au vivant du Roy Charles furent par luy aſſigiées maintes fortreſſes & priſes, & pluſeurs à luy ſe rendirent & meſmement la Cité de Poitiers.

CHAPITRE XIII.

Du Duc de Bourgongne.

(*Par extrait.*)

Le tiers frere du Roy Charles fu Phelippe Duc de Bourgongne, duquel ay parlé en piteux regraiz de ſa nouvelle mort au premier de cette ij^e^ partie.

Celluy, dés qu'il eſtoit jeunes & encore

aſſez enſent d'aage, lorſque la doulereuſe bataille fu vers Poitiers, là où ſon pere le Roy Jean fu pris, comme couſtume ſoit à ſi jeune qu'il eſtoit, d'eſtre paoureux & de legier fuir, luy non obſtant que il veiſt la fuiſte des autres, onques ne relainqui ſon pere, ne fouy; parquoy acquiſt lors le nom que puis ne luy chay, que on le diſoit *Phelipe le Hardy*.

En ſa juenece ou temps du Roy Charles, eſtoit communement à grant armée ès frontieres des ennemis, & par luy & ſa compaignie, comme dit eſt (*), fu priſe la ville d'Ardre & pluſeurs autres fortreſſes lors qu'il eſtoit alé devant Calaiz, & auſſi furent autre part pluſeurs chaſteaulx.

De ceſtuy Duc le Roy traicta le mariage de Marguerite, fille & heritiere du Conté de Flandres, laquelle il eſpouſa (10) en ſon pays preſent grant Baronnie, à grant feſte & à grant ſolemnité, puis vint la Ducheſſe à Paris en moult riche appareil, où du Roy, de la Royne & de tous fu receue à grant honneur & chiere. Par celluy mariage fu appertenant & eſcheoit au Duc le Conté de Flandres, laquelle eſt la plus noble, riche & grant qui

(*) *Ut dicitur*, comme on dit; c'eſt là le ſens, car elle n'en a pas encore parlé.

ſoit en Creſtienté; la Duchié de Breban, celle de Lamborc, la Conté d'Artois, celle de Nevers, & celle de Retel, autres que ne ſçay nommer & pluſeurs ſignoriés & terres grandes & belles à merveilles. Si eſtoit bien digne le Duc de ſi riche mariage, car la noblece de ſon ſang valoit encore plus & auſſi la grant diſcrecion de luy pour le bien gouverner, leſquelles dictes terres & ſa Duchié & Conté de Bourgongne ſi bien & ſagement en ſon temps a gouverné, que depuis le temps que Flamens par maulvaiz enort (*) luy furent rebelles, à laquelle choſe ſi grandement remedia, que puis ni ot nul de ſes ſubgiez qui oſaſt deſobeyr.

Et par ſon ſens & ayde de ſes bons amis rendy Flamangs ſi ſubgiez, que eulx & tout le royaume de France, lors par eſtrange conſtellacion (a) enclins à rebellion, furent par celle deſconfiture rendus ſi confus, que tous ſe tindrent cois & appaiſiez en paix & bonne amour, & à puis teint toutes ſes terres gouverné par belle ſage & traictable policie.

Et à dire de luy & de ſes condicions &

(*) Mauvaiſe exhortation.

(a) Cette expreſſion eſt pardonnable à la fille d'un Aſtrologue, & dans un ſiécle où les ſentimens étoient partagés ſur l'Aſtrologie judiciaire.

bonnes mœurs ſanz faille tout le bien qu'on peut dire de Prince & toutes les vertus qui à bon appartient furent en luy.

Par luy fu conſeilliez & fait l'aſſemblement du Roy ades (*) vivant & de la Royne Yſabel, fille du Duc de Bavière; lequel lignage d'ancienneté eſt de grand noblece.

Par ſon conſeil fu fait le mariage de la fille de ceſtuy Roy & du Roy Richart d'Angleterre, qui a grant honneur la receupt en ſon Royaume, mais encore n'eſtoit la Royne que de l'aage de ſept ans : duquel dit mariage fuſt enſuivy ſi grant bien comme paix perpetuelle & accroiſcement d'amis à ce Royaume, ſe fortune n'euſt conſenty par faire la trahiſon que fiſt Henry de Lancaſtre, qui celluy Roy Richart par fauls & deſloyal tour priſt & fiſt mourir, pour laquelle trahiſon & orrible maulvaiſtie vangier, la Royne d'Angleterre tournée par deçà, eſt née à preſent nouvelle guerre entre François & Anglois.

Ainſſy ſanz ceſſer, ce bon Duc ne finoit d'aviſier & penſer au bien & proffit du Royaume, & à la paix ſanté de la perſonne du Roy qui ades (**) vit, de laquelle ſanté à ſon pouvoir pourchacier à quis (***) & en-

(*) Préſentement. (**) Actuellement. (***) *Queſivit.*

ſerchié tous les remedes qu'il a peu & ſceu, ſon conſeil ſage, ſain & proffitable en tous cas à ce Royaume a averti & aviſié de toutes choſes au mieulx qui eſtoyent à faire, & le contraire du bien du Royaume & de la choſe publique à ſon povoir eſcheue, ſouſteneur à tous diz eſté du peuple & du bien commun.

Et eſt choſe vraye, que le bon Duc avoit ferme eſperance & voulonté de ſes propres deniers aler l'année de ſon treſpaſſement en propre perſonne à grant oſt & les communes de ſes bonnes villes de Gant & d'autres de Flandres, aſſigier la fortreſſe de Calaiz, & tel peine y meƈtre que rendu fuſt priſe au Roy de France.

A ſa derreniere fin apparu le grant bien de luy & de ſa conſcience. Car recognoiſcant ſon Createur juſques au dernier trait, ſagement fiſt ſes ordonnances, teſtament, & laiz, moult nobles parolles piteuſes & ſages diſt, & enorta (*) à ſes nobles enfans, qu'ilz amaſſent & ſerviſſent Dieu dont tout bien vient; auſſy la perſonne du Roy à qui fuſt loyaulx, comme toute ſa vie avoit eſté, le bien de la Couronne & du Royaume euſſent à cueur, fuſſent en paix & amour en-

(*) Remontra.

tr'eulx, ſerviſſent & honnouraſſent leur ſage mere, ſe gardaſſent de grever leur ſubgiez, leſquelz teniſſent à amour, leur recommenda ſes ſerviteurs deſquelz avoit grant pitié.

Et moult d'autres beauls amouneſtements leur diſt, & toſt aprés à grant devocion & contricion rendy l'ame à Dieu, laquelle mort, comme dit eſt, remply de dueil tous noz Signeurs de France & meſmement toute gent, de qui fu, eſt, & ſera moult regraictiez, ſon corps au quel ot fait en toute ville où il paſſoit nobles obſeques, depuis la ville de Halle en Hainault, là où il treſpaſſa, juſques à Digon en Bourgongne, où il fu portez à grant ſolemnité & là où il repoſe en riche tombe en l'Eſgliſe des Chartreux que il meſme a fondez, duquel Dieu par ſa digne grace & pitié vueille avoir l'ame.

CHAPITRE XIV.

Du Duc de Bourbon.

Il eſt bien raiſon que ou nunbre & procès de la vie & bonnes meurs des nobles freres du Roy Charles, comme le quatrieme frere doye eſtre reputé, ſoit ramenteu & mis à memoire les biensfais & condicions dignes de louange du tres-noble & en toutes choſes

bon Loys Duc de Bourbon, filz jadis du bon Duc Pierre, qui par ſa vaillance & grant loyauté, mouru en la bataille de Poitiers, en la compaignie du Roy Jehan.

Ceſtuy Loys, frere jadis de la Royne Jehanne, femme du Roy Charles, & oncle du Roy qui à preſent regne, venus & deſcendus par droicte ligne & eſtoc du glorieux Roy de France Saint Loys.

En ſa juenece fu Prince bel, gracieux, amiable, jolis, joyeux, feſtoyant, & de honorable amour, amoureux & ſans pechié ſelon que relacion teſmoigne, joyeux & gentil en ſes manieres, benigne en parolles, large en dons, menant en ſes faiz, d'accueil ſi gracieux, que tiroit à luy amer Princes, Princeſſes, Chevaliers, Nobles, & toutes gens qui le frequentoyent & veoyent. En Angleterre fu priſonnier avec le Roy Jehan; au quel pays ſi gracieuſement ſe contint, que meſmes au Roy Edoart, à ſes enfans & à tous tant plaiſoit, qu'il lui eſtoit abandonné d'aler esbatre & jouer par tout où il luy plaiſoit.

Et à brief parler tant y fiſt par ſon ſens, courtoiſie, peine & pourchas, que grant part de ſa rençon qui montoit moult grant finance luy fuſt quictée, pour cauſe qu'il

vint en Avignon devers le Pape à la requeſte du Roy d'Angleterre pour l'Evechié de Cloceſtre empetrer à un de ſes Officiers, laquelle luy fu octroyée. En Angleterre moult bien jouſta, car bel jouſteur eſtoit, & avec tous ſes autres biens eſtoit vaillant & chevalereux, comme il appert par ſes fais. Car au vivant du Roy Charles & meſmes depuis, moult a voyagé & eſté en maintes bonnes & honorables places, ou pays de Guienne par luy & ſes gens maintes fortreſſes furent priſes.

En Bretaigne avec luy le bon Conneſtable fu en maintes chevauchiées contre les Angloiz, où ot pris pluſeurs fors.

Item ou temps qu'il eſtoit en Auvergne Lieutenant du Roy Charles, en l'an mil iij. lxxv. priſt oudit pays d'Auvergne la fortrece de Embeurs (*), & s'enfoyrent les Angloiz, qui moult avoyent grevé le pays, puis priſt par fort aſſault la fortrece qu'on nomme la Rochebruant, qui moult eſt forté place, puis à la fortrece de Tracot, & tout fiſt par engins & force, qu'ilz ſe rendirent.

(*Le reſte ne dit rien.*)

(*) Ou Amburs.

CHAPITRE XV.

Des fils du Roy Charles, & premierement du Roy qui à preſent regne.

Le tres-excellent Prince le Roy Charles fu nez, & receups à grant joyé de ſes pàrens, comme le premier né à Paris en l'oſtel de Saint Pol, le Dimanche tiers jour de Decembre, en l'an mil iij. lxviij. en la tierce heure aprés midnuit, le premier jour de l'Advent (11).

Grande fu la conſolacion du pere, de laquelle comme tres-chreſtien rendy graces à Dieu, par toutes Eſgliſes de Paris, à Noſtre Dame & ailleurs : à grant ſonnerie, en chants glorieux & melodieux fiſt dire laudes & graces à Noſtre Seigneur.

Solemniſa la feſte du baſtiſement, lequel fu en l'Eſgliſe de Saint Pol à tres-haulte honneur & grant compaignie de Barons & haultes Princepces & en tres-grant quantité, en riches abis, joyauls & paremens, Dames, Damoiſelles, bourgoiſes, à ſolemnité de torches, & tant de gens que és rues on ne ſe pouvoit tourner, & moult eſtoit haulte & noble choſe à voir. Le peuple d'autre part aloit menant feſte, ſanz faire aulcun ouvrage,

resjoys de la Nativité de leur Prince, criant *Noë* (a), & que bien peuſt-il eſtre venus.

Comme devant ay dit, le Roy ſon pere par grant cure & diligence fiſt nourrir ceſt enfent tant en nourriture de ſa perſonne, comme quant vint à aage de cognoiſtre de nourritures de meurs propices à Prince, & introduccion de leƈtres, & ainſſy le continua juſques en l'aage de la xij^e^ année, en laquelle à grant prejudice de l'enfent & de tout le Royaume luy failly par naturel treſpaſſement, ſi fu en ſuccedant le pere couronné à Reins à grant feſte & ſoleminité preſent grant Baronnie.

En ycelle meſme année aprés vint à Paris, où à grant joye & feſte de tous fu receuz, comme droit & raiſon le debvoit : ainſſy fait les ſeremens qui y appartiennent, & les hommiages & feaultez receuz de ſes Barons & ſubgiez, priſt à regner ce jeune Roy en ſi belle apparence de meurs, chevalereux,

(a) C'étoit l'uſage en ces ſiecles, de crier *Noël*, aux naiſſances & arrivées des Princes, par imitation de ce qui ſe faiſoit chaque année pendant le tems de l'Avent. Le Laboureur dit la même choſe & plus au long en ſon Introduction à l'Hiſtoire de Charles V. ſur les Mémoriaux de la Chambre des Comptes, & après les Chroniques de S. Denis.

de noblece, de courage, largece & honneur faire aux bons, que ceux qui veoyent ſon enfence ſi incliné à armes, chevalerie & deſir de voyagier, & entreprendre faiz, jugierent que celluy Roy Charles eſtoit nez, lequel eſt és prophecies promis, qui doit faire les grans merveilles. Et encore après plus le certefia la merveilleuſe & noble victoire qu'il ot ſur les Flamangs en l'aage de xiiij ans. Car, comme aſſez eſt ſceu, comme les Communes de Flandres par maulvaiz conſeil ſe furent rebellez contre leur Seigneur, le Duc de Bourgongne, qui Conte en eſtoit à cauſe de Margarite, fille & heritiere du Conte de Flandres comme dit eſt qu'il avoit eſpouſée, & les fiez de ſa terre ne lui vouloyent rendre, ains eſtoyent rebelles contre leur debvoirs, parquoy le ſage Duc & Conte conſiderant que à tel outrage de commune & ſubgiez ſouffrir en tel orgueil pourroit eſtre exemple d'ainſi faire en tout ce Royaume, & meſme ce ſeroit au prejudice du Roy, qui eſt ſouverain Seigneur, pour ce par ſon Conſeil y ala le Roy & toute ſa Barommie a aſſemblée bannie moult noble & moult redoutable, dont les Flamangs lors remplis de grant oultrecuidence & preſumpcion s'aſſemblerent à bataille contre leur ſouverain Sei-

gneur le Roy de France, & contre leur Conte, & furent en champ à bannieres levées le jeudy jour xxvij de Novembre, en l'an mil iij. c. iiij & ij. & là en la haulte plaine de Roſebech, par grace de Dieu ameur de tout droit furent, le Roy enſent preſent en la bataille & aſſemblée, deſconfis xl mil Flamans, & leur Capitaine Artevelle mort, & la plus grant partie d'eulx.

Celle grant victoire certifia l'eſperance des gens, la bonne fortune & propice eur au jueune Roy, & ſanz faille (*) ny euſt mie failly au noble courage & grant volenté qu'il a, ſe maladie ne l'euſt de ce enpechié, auquel inconvenient à luy & à ſon Royaume Dieux tout poiſſant par la digne miſericorde, vueille remedier par luy donner enterine ſanté. Car de ſa condicion eſt Prince tout bon, & ſi noblement condicionné, qu'il n'y a nul deffault; il eſt ſouverainement bel de corps & de viaire (**), grant de corps plus que les communs hommes, bien formé & de beauls membres, aime les Chevaliers, les nobles & les bons, & voulentiers ot (***) parler d'armes, qui plus lui plaiſent que nulle riens (****), à ſa grant benignité, doulceur &

(*) Sans manquer. (**) Viſage. (***) Oyt (****) Choſe.

clemence autre ne ce accompare, humain à toutes gens ſanz nul orgueil, de ſi grant amour à ſes parens, amis & affins, & meſmement à ſes Officiers, qu'il n'eſt choſe qu'il leur voulſiſt uſer, plus large & liberal quonques ne fu Alixandre; car tout ſoit ſa poiſſance moult grant, la grant franchiſe & liberalité l'excede & paſſe en toutes choſes; ſon peuple aime & ſes ſubgiez, & moult envis les charges, & à brief dire, tant eſt plain de grant benignité doulceur & amour, que Dieu le demonſtre meſmes en l'emprainte de ſa face, en telle maniere que de providence divine à une telle ſinguliere grace que toute perſonne qui le voit, ſoit eſtrangier, Prince ou autre, eſt amoureux & resjoy de ſa perſonne, dont maintes foiz ay eu admiracion, veant le grant peuple, femmes, enfens & toutes gens fuir par les rues pour le veoir paſſer quant il eſt reſpaſſez de ſa maladie, rejoys de l'avoir veu, & meſmement gens de nacion non trop familiaire à ceſte, paſſans par Paris leur voye, qui en le regardant à peu, pleuroyent de compaſſion de ſon enfermeté & malage (*), dont nel amour peut venir, qui ne peut eſtre autre choſe fors don predeſtiné & eſleu de Dieu.

(*) Mauvaiſe ſanté.

Autre merveille ſe conſidere & fait à noter ou cours de ſa vie, de ceſtuy Prince, & de ce je me rapporte à tous les plus anciens qui aujourduy vivent, ſe verité, ſanz parler à volenté, veulent dire, & aux regiſtres des choſes paſſées; que depuis l'aage de cent ans & plus, duquel temps ne puis parler fors par le rapport des eſcriptures & Croniques ne fu le Royaume de France plus riche, (Dieux ſoit louez,) plus le domaine & les fiez acreus, la poiſſance & noblece en chevalerie, & toutes choſes greigneur (*), ne plus augmentée plus en paix moins moleſtez, gens de tous eſtats, plus riches, mieulx meublez, ſoyent Princes, nobles, clercs, bourgoiz, ouvriers, & gens de commun, qu'il eſt de bonne heure ſoit dit, aujourduy, & a eſté tousjours en amendant au temps du Roy ades vivant, non obſtant ce que à noſtre nature imperfecte en ce monde non aſſouvie, ne ſouffiſe mie, & que maintes murmurations ayent eſté & ſoyent ſus le Gouvernement des Princes, & leur conſeil ſur le fait du Royaume; mais pleuſt au benoiſt filz de Dieu, que jamais n'alaſt pis, je tien que ce ſeroit le plus glorieux Royaume qui temporiſat ſoubz les nues, non obſtant que

(*) Plus grande, *grandior*.

au gré de tous, (qui ſeroit impoſſible) ne ſoit mie gouvernée la choſe publique, mais conſideré tout enſemble, qui bien au cler y veult regarder, je tiens que ma parolle ſera veritable trouvée, combien que le ſage Roy Charles avoit fait le preparatif de ceſte grant felicité, mais comme en riens depuis ne ſoit amendri l'eſtat de la couronne de France, ne la richece de la communité, eſt à preſumer, & je le tiens, que Dieu, du treſor de ſa liberalité, veule recompenſer à ceſtuy Roy, pour le ſouſtrait de ſanté (*) & le flayel & glaive ſur luy deſcendu non mie par ſes pechiez, mais de ceuls du peuple, punis en ſa perſonne, ainſſy comme les vengences de Dieu ſoyent merveilleuſes, ainſſy comme jadis la punicion du pechié de David, Dieu purgia par la percuſſion du peuple, peut-eſtre pour noz pechiez, Dieu conſent la playe ſus noſtre chief.

Une autre grace que Dieu donna jadis à nos peres anciens par grant eſpeciaulté, à ce Roy. Car il a moult belle lignié d'enfens, encore moult jeunes d'aage. Le premier filz, dit Duc de Guienne (a), tant bel Prince,

(*) Elle parle de la maladie de Charles VI. qui commença en 1392.

(a) Louis, né en 1396. mort en 1415.

& de ſi belle apparence en toutes choſes bonnes, comme Prince peut eſtre : autre deux filz ſemblablement beauls & gracieux (a), par leſquelz, ſe Dieu plaiſt, ſera en leur temps ce Royaume gardez & ſoutenuz contre tous ennemis.

Quatre belles filles : l'aiſnée pieça couronnée du Royaume d'Angleterre, comme dit eſt (b); l'autre eſpouſe au Duc de Bretaigne (c); laquelle noble compaignie Dieu par ſa ſaincte miſericorde vueille ſaulver & maintenir en bonne convaleſcence. Amen.

CHAPITRE XVI.

Du Duc d'Orleans.

L'autre filz du ſage Roy Charles, fu Loys Duc d'Orliens à préſent vivant, floriſſant par grace de Dieu en bien. Ceſtuy Loys accroiſcent la joye du pere naſqui trois ans après le ſuſdit Charles dont nous avons parlé. D'une

(a) Jean, né en 1398. mort en 1416. & Charles, né en 1402. depuis Roy ſous le nom de Charles VII.

(b) Iſabelle, née en 1389. mariée à Richard Roy d'Angleterre.

(c) Jeanne, née en 1391. Les deux autres dont elle taît les qualités, ſont Michelle, qui épouſa Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, & Catherine qui fut depuis mariée à Henry V. Roy d'Angleterre.

fille

fille entre deus ne fais moult grant mencion (a), ne de trois autres moult belles Dames (b), pour ce que aſſez jeunes treſpaſſerent. Grant joye & ſolemnité fu faicte de ſa naiſcence, le Roy resjoy d'avoir deux beauls enfens maſles, fiſt celebrer en champs & ſons melodieus par toutes Eſgliſes, louanges à Noſtre Seigneur; grant feſte fu entre les Barons & le peuple, faiſant grans feus par toutes les rues de Paris en ſigne de ſolemniſée joye.

Le ſage Roy ſon pere luy fiſt ameniſtrer nourreture propice en toutes choſes; l'adminiſtracion & garde commiſt à une bonne & ſage Dame, appellée Madame de Rouſſel, qui par grant ſoing le nourry, & la bonne Dame tres qu'il ſceuſt aprendre à parler, les premieres parolles que elle luy appriſt, fu ſon *Ave Maria :* & par elle fu ſi duit, que c'eſtoit doulcette choſe luy voir dire enſentiablement à genoulz, ſes petites mains jointes, devant l'image de Noſtre Dame: & de bonne heure apriſt à Dieu ſervir. Comme il appert par la frequentacion qu'il

(a) La fille née entre deux s'appelloit Marie, elle mourut en 1377.

(b) Chriſtine a voulu dire *deux*, qui ſont Iſabelle, née en 1373 morte en 1377 & Catherine, née en 1377, morte en 1388.

fait chaſcun jour par long eſpace en l'Egliſe des Celeſtins, ou à Couvent de ſains preudeshommes ſervant Dieu.

Ce Prince eſt de tres-noble courage & grant voulenté ſur la confuſion de nos ennemis, comme il y a paru & pert (*), parce que hardiement & de grant deſir s'eſt mis en tout debvoir par ſes lettres & meſſages envoyées en Angleterre, comment la mort du bon Roy Richart, à qui ſa niepce par mariage eſtoit donnée, fuſt vengiée & luy-meſme offert ſon propre corps en preuve contre Henry de Lancaſtre, à preſent Roy, & par maintes autres offres valeureuſes d'armes, comme il appert par les lettres de ce eſcriptes, leſquelles dictes armes offertes en pluſieurs manieres, n'a oſé ledit Henry n'accepter, n'accomplir.

Ceſtuy Prince aime les gentilz-hommes & les preux qui par vaillantiſſe veyagent & s'efforcent d'accroître l'onneur & le nom de France en maintes terres, les aide du ſien, les honneure & ſouſtient. Ceſtuy eſt aujourduy le retrait & refuge de la chevalerie de France, dont tient noble court & moult belle de gentilz-hommes, jeunes, beauls, jolis & bien aſſeſmez, tous appreſtez d'euls embeſoignier pour bien faire.

(*) Paroit.

. Il a ſens naturel tel que nul de ſon aage ne le paſſe, maintieng hault & benigne parolle raſſiſe & agmoderée, n'a en luy felonnie ne cruaulté, doulce reſponſe & amiable rent à toute perſonne qui à luy a à beſoignier; & entre les autres graces qu'il a, certes de belle parleure aornée naturelement de rethorique, nul ne le paſſe. Car comme il aviengne ſouvente foiz devant luy faictes maintes colacions de grant congregacion de ſages Docteurs en ſciences & clercs ſolemnelz, auſſi au conſeil & alieurs où maint cas ſont propoſez & mis en termes de diverſes choſes, merveilles eſt de ſa memoire & belle loquelle : car ny aura ſi eſtrange propoſicion, que au reſpondre il ne repete de point en point par ordre & à chaſcun ſi bien & ſi vivement reſponde ou replique, s'il affiert, qu'il ſemble que de longue main ait eſtudié la matiere, & par ſi bel maintien & ſignorie contenance parle actrait, non de haulte ne de fiere parolle, mais raſſiſement en tout en paix, que ce eſt grante beaulté, & ce ay-je veu de mes yeulx comme j'euſſe affaire aucune requeſte d'ayde de ſa parolle, à laquelle de ſa grace ne faillit mie. Plus d'une heure fus en ſa preſence, où je prenoye grant plaiſir de veoir ſa contenance,

& ſi agmoderéement expedier beſongnes ; chaſcune par ordre, & moy-meſmes quant vint à point par luy fus appellée, & feit ce que requeroye.

Avec les autres bonnes condicions n'eſt mie moult vindicatif de deſplaiſirs receus, tout le peuſt-il bien faire, & certes c'eſt moult noble condicion à Prince : pitié a de ceuls qu'il voit confus, ſi comme une fois entre les autres demontrances de ſa benignité avint comme il regardaſt luictier (*) ſes gens en my ſa court, un jeune homme eſchauffé d'ire trop follement, donna une buffe (**) à un autre. Celluy fu moult felonneſſement pris, & menaciez pour l'injure faicte devant le Prince, que le poing aroit coppé ; le bon Duc comme il veiſt le cas d'homme moult confus, diſt à ſes gens tout bas : *Dictes, dictes, qu'on luy face paour, & que on le laiſſe aller.*

CHAPITRE XVII.

D'aulcuns du ſang Royal, & de tous en général, & des Nobles de France.

(*Ce Chapitre n'eſt qu'une inutilité*).

(*) Lutter. (**) Un ſoufflet.

CHAPITRE XVIII.

Reſpons Chriſtine à aucun redargus qu'en lui pourroit faire.

Chriſtine prevoit qu'on peut lui objecter que les louanges qu'elle a donné aux Rois & aux Princes, ſont des flatteries pour acquerir leur grace ou bénéfice, car elle exalte leurs vertus & tait leurs vices; elle ſe juſtifie.

CHAPITRE XIX.

Comment le Roy Charles fiſt Meſſire Bertrand du Cléquin, Conneſtable.

Notre très-bon ſage Roy Charles, aviſant en un temps où contenant de ſes guerres, que le fait de la Chevalerie en ſon Royaume, commençoit aucunement à deſcheoir ne par tel vigueur n'eſtoit maintenu comme ſouloit, ains venu ainſſi comme en une negligence affetardie, parquoy ſes ennemis plus que ne ſouloyent, ſe priſdrent à enhardir en France, & moult fouler & demarchier le Royaume, & de fait paſſerent par deçà les Anglois par grant armée, de laquelle fu Capitaine un Anglois appellé Robert Canolle, quy ou temps d'adont moult dommaga ce Royaume,

jusques devant Paris vint ou temps de l'endormie Chevalerie de France, comme dit-eſt, dont l'aviſié Roy Charles, qui riens ne faiſoit par ſoubdaineté n'a volenté, fors ſelon le regart de diſcretion & raiſon, ne volt ſoufrir qtte le peuple de Paris iſſiſt hors contre euls à bataille, tout en euſt ledit peuple grant déſir, & moult en murmuraſt. Dais le Roy non alors bien pourveu de principal chief de ſa Chevalerie; conſiderant genz de peuple contre eſprouvez hommes d'armes, eſtre comme tropiaulx de brebis devant les loups, ou oiſelles au regart des oſtours, ama mieulx y pourveoir par autre voye.

A donc eſtoit Conneſtable de France un Chevalier appellé Moreau de Fiennes; Le Roy aviſant celluy endormi & froit ou fait de la Chevalerie, le depoſa de la Conneſtablie, & conſeil ot deſirre autre nouvel, lequel ſage & propice ſur tous autres eſtoit, en l'exercice d'armes; car ſi comme il eſt eſcript ou ſuſdit Livre du Regime des Princes (*), la où il parle de Chevalerie, par moult grant eſgart & deliberacion de ſens, doit êſtre aviſé quelz gens on eſtabliſt Che-

(*) *De Regim. Principum*, par Gilles de Rome Auguſtin.

vetains & conduiſeurs des autres. Car ainſſi comme nul n'eſt digne d'eſtre appellé maiſtre, s'il n'a ſcience, nul ne doit-eſtre eſleu à tel charge s'il n'eſt expert, prompt, & apte à toute office de Chevalerie, & à tout œuvre de guerre & de bataille; & toutes ces choſes bien aviſées par le Roy & ſon ſage Conſeil, fu lors eſleu à Conneſtable de France, le bon Breton Chevalereux & preux Meſſire Bertram du Clequin: & fu fait le Mercredy ſecond jour du mois d'Octobre, l'an mil iij. lxx. duquel dit Conneſtable trop de biens ne pourroyent eſtre dits, qui onques pour paour de mort ne guenchi, hardy comme leon, & tout tel qu'à preux & vaillant Chevalier appartient eſtre.

CHAPITRE XX.

Comment les Chevalereux firent grant Feſte de ce que Meſſire Bertran eſtoit fait Conneſtable.

Si-toſt que Bertran fut fait Conneſtable, grant joye fut menée entre les vaillans Chevaleureux, & les armes repriſes de maint, qui comme par ennuy de negligent conduiſeur les avoient delaiſſiées. Adonc les Gentilzhommes de la Nation de Bretaigne comme très resjoys, prinſdrent à venir de toutes

pars lui offrir ſervice & corps, deſireux de bien faire, & leur ſembla avoir trouvé qui d'oiſeuſe les gardera.

Ici Chriſtine ajoute cette réflexion : Si le Prince ou Chevetaine de l'oſt (*) a meſtier (**) de gens de Commune, il doit eſlire gens de meſtier plus de bras travaillans, comme Charpantiers qui ont accouſtumé à ferir de bras, & tenir coignées, Mareſchaux, & auſſi Bouchers qui ont accouſtumé de ſang eſpendre.

CHAPITRE XXI. & XXII.

Ce ſont des digreſſions ſur la Chevalerie.

CHAPITRE XXIII.

Louange de Bertran de Clequin.

Bertran de Clequin à l'âge de quinze ans, priſt maulgrè ſes Parens à l'exercice des armes. (*Le reſte ne dit rien.*)

CHAPITRE XXIV.

Comment Meſſire Bertran alla après les Anglois qu'il deſconfit.

Toſt après que Bertran de Clequin, comme dit-eſt, fut fait Conneſtable de France, gai-

(*) L'armée. (**) Beſoin.

res ne séjourna, ains à belles Compagnies de gens d'armes se parti de Paris, & ala après Robert Canole & Thomas Grançon & sa Compagnie, tout que il attaigni une route d'Anglois, de la Compagnie d'icelui Robert Canole d'environ viij. cent lances : à celle assembla le Conneſtable, & tant fiſt luy & sa gent, qu'en la fin furent Anglois desconfiz, lesquels estoyent gens deslite, & moult vaillement se deffendirent. Si fu pris Thomas de Grançon, & jusques à iiij xx. autres groz Prisonniers, & le surplus mors & fuitez. Celle gracieuse victoire ot Messire Bertran en premiere estrainne de sa Conneſtablie, à l'ayde de son chevalereux sens & des bonnes gens de sa Compaignie, à qui souvent disoit tout ainssi qu'il est escript que enseignoit le sage Caton ses Chevaliers, dont entre les autres beaulz notables leur diſt un moult beau mot celui Caton. *Se par voſtre labeur vous faictes aucune bonne œuvre, le labeur paſſe & le benefice vous demeure tant comme vous vivrez : & ſe par maulvaiſe volenté vous faites aulcun delit, le delit paſſe & l'iniquité demeure.* Auſſi parle bon enortement de leur vaillant conduiseur Bertran, estoyent maiſtres esprouvez de tout ce qu'il convient au meſtier d'armes.

CHAPITRE XXV.

D'aucunes Fortreſſes que Meſſire Bertran aſſiegea & print.

Aprés que le Conneſtable Bertran ot deſconfit le deſſus dis Anglois, aſſigia la Fortreſſe du Bas, & par aſſault à l'aide de ſes bonnes gens la priſt, & y ot que morts, que pris environ iiij. cent hommes Anglois. Adont pour paour dudit Conneſtable ceuls qui eſtoient ou chaſtel de Ruilly (*) s'en fuirent, mais petit y gaignerent; car il les ſuivi juſques à Berſures (**), laquelle il priſt par force, les Anglois qui fuïs s'en eſtoyent ſe conbatirent à luy, & furent deſconfis morts & pris, & ainſſi pareillement pluſieurs autres Fortreſſes. Mais à quoi ſeroye plus long contre qui ne ſeroit au propos de ma matiere & fors prolixité dire leſquelz chaſteaulx comment & quelz beſongnes ot celle année aux Angloiz ledit Conneſtable, leſquelles choſes ſont couſtumes & maniere de polir geſtes & Romans, qui n'eſt ſelon l'ordre de mon entente, qui ſingulierement eſt loër ce que fait à loër, en prouvant la verité par les fais particuliers touchiez en brief. Revenant au pro-

(*) Ruilly en Anjou. (**) En Poitou.

pos de mon objet, & qui plus vouldra trouver à l'eſtenduë ſur ceſte matiere, le Livre des fais Meſſire Bertran les fera ſages (a).

Celle diſte année ot pluſeurs batailles aux Angloiz, qu'il deſconfit tant qu'à l'aide de Dieu, bonne diligence & force de lui & de ſa route, furent aucques tous mors & pris par pluſeurs lieux du Royaume de France, comme en Guienne ou pays d'Anjou, de Normandie & de Bretaigne, ceuls qui avoyent eſté devant Paris, avec Robert Canolle l'eſté devant.

Et auſſi en pluſeurs autres parties du Royaume eſploitierent bien & vaillamment contre Anglois celle année, pluſeurs autres Chevetains du Royaume de France, les freres du Roy Charles comme dit eſt, le bel & bon Chevalier vaillant & ſage Meſſire Jehan de Vienne, Admiral de France, auſſi le Chevalereux Meſſire Loys de Sancerre, lors Mareſchal, & auſſi le Mareſchal de Blainville & pluſeurs autres.

Si y ot par ces diſts vaillans Chevaliers, & leur gens pluſeurs beſongnes entre François

(a) C'étoit une Poëſie en vers François, faite par un nommé Truiller, Auteur contemporain, qui conduit ſon ouvrage juſqu'en 1387. C'eſt de ces rimes qu'on a formé en proſe au ſiécle dernier la vie de ce Conneſtable.

& Angloiz, où il ot pertes & gaignes ſouvenſefois dambe les deux parties : mais par volenté de Dieu communement en conclucion aux Françoiz demouroit la victoire.

Meſmes en Limoſin y ot mains fais, tant que la ville de Limoges par ledit Frere du Roy fu priſe (a), & aux dictes beſoignes traire à fin, moult ayderent avec les Gentilz hommes les Communes du pays, leſquelles, comme dit Vegece en ſon Livre de Chevalerie, ſouvent ſont prouffitables en bataille, quant ycelle gent de Commune eſt conduite & gouvernée ſoubz ordre de bons Chevetains.

CHAPITRE XXVI.

Comment le Roy d'Angleterre envoya ſon fils le Duc de Lencaſtre en France à tout grand oſt, qui gaires n'y fiſt.

Le Roy Edouart d'Angleterre voyant que la gent qu'il ot envoyée avec Robert Canolle en France, avoyent peu eſploidié, & petit ou nulz en eſtoyent retournez, & meſmement moult apperitiez, ceux qu'il avoit commis garniſons des terres & fortereſſes qu'il tenoit en Guienne, & par le Royaume de France, & que moult avoit ja perdu Sei-

(a) *Chron. S. Dion.* c. 36. *ad an.* 1371.

gnouries & chaſteauls par la force des François, ot Conſeil d'y envoyer plus grant effort, & adont cuidant à celle foiz confondre le Royaume de France y envoya ſon filz le Duc de Lancaſtre, à tout xxx. mil bons hommes d'armes, & paſſa celle armée en France, l'an mil iij c lxix ycelle gent en pluſeurs lieux du Royaume de France s'eſpendirent en Guienne & autre part, & par-tout où ils paſſerent, n'eſt mie doubte que moult dommagierent le pays, & plus l'euſſent mal mené, ſe ne fuſt la reſiſtance qu'ilz trouverent, parquoy moult faillirent à leur entente; car maulgrè eulx, & eſtans en France, fu conquis par nos gens ce qu'il s'enſuit & plus, que pour briefté je laiſſe; c'eſt aſſavoir en l'an mil iij. c. lxxij. priſt Loys Duc d'Angou, en Gaſcogne le Chaſtel d'Aguillon, (a) la Rioule & pluſeurs autres fortereſſes. En cel an fu Meſſire Bertran & les Francoiz ou Pays de Poitou, ou fu mainte fortereſſe priſe & conqueſtée par aſſault, & meſmement Saincte Sevare; & autres qu'on tenoit eſtre non prenable, &

(a) Chriſtine n'a point tiré cela des Chroniques de S. Denis. On reconnoît ici & ailleurs qu'elle avoit lu Froiſſart. Elle vient de déclarer dans le Chapitre précédent, qu'elle avoit la vie de Bertrand du Guéclin.

en cel an meſmes ſe rendy la cité de Poitiers à Jehan frere du Roy (*), Duc de Berry comme dit eſt. Le Chaſtel de Monſtereul Bonin, à trois lieues de Poitiers (**), conquiſt le Conneſtable par aſſault.

Item en cel an deſſus dit, arriva en France Yves de Gales, noble Eſcuyer, lequel eſtoit comme on diſoit droit heritier de la Princée de Gales; & pour la renommée ſuſdicte du bon Roy Charles,, avoit relainqui (***) les Anglois, & s'eſtoit venu rendre au Roy de France, avec lui un ſien parent & compaignon moult vaillant Eſcuyer qui jadis avoit eſté de la bataille des xxx. du coſté des Angloiz, appellé Jehan de Yuin, dit le Pourſuivant d'Amours, avecques autres Galois moult beauls hommes, nonobſtant fuſſent Compaignons du Prince de Gales, filz du Roy d'Angleterre, & euſſent ſon colier. Conſiderant euls eſtre par les Engloiz desheritez de leur propre terre & Seigneurie, parquoy naturellement les heent, relinquirent tout, & avecques autres François arriverent vers la Rochelle en l'Iſle de Maronne, (a) & monterent à terre ſur le

(*) Chron. S. Den. c. 38.

(**) Vers le couchant d'hiver. (***) Laiſſé.

(a) On reconnoît ici plus clairement, & dans le

Pays qui estoit au Roi d'Angleterre, pour prendre vivres, mais n'y furent mie grandment: quar le Captal les vint une nuit assaillir & fu pris de noz gens, Thibault du Pont par les Anglois, qui l'alerent assaillir en un hostel où estoit logié, mais encoinz moult se deffendirent luy & sa gent; car moult ot en lui vaillant homme. Après alerent les Anglois & le Captal de Bue & sa gent en une Ville nommée Selles en Mareille, & assailly fort la maison & la porte où Yves de Gales estoit logiez avec sa gent, & estoit avec le Captal, le Senechal d'Angoulesme & de Santonge, nommé Thomas de Persi, le Capitaine de Lisigen, Gautier Huet & grant foison gent qui à celle porte livroyent grant assault à ceuls dedens, qui moult estoyent bonnes gens, mais pou en y avoit selon la quantité des assaillans, fort se defendoyent & en tendis que cel assault estoit; Morellet de Monmor & les Françoiz yssirent par un autre lez (*) de la Ville, & en menant grant cris assaillirent & leur furent au doz. Adont cuiderent Angloiz, que grant foison de gent y eust, & partir se cuiderent;

reste de ce Chapître, que Christine copie un Manuscrit semblable à celui de Ste. Genevieve de Paris.

(*) Côté.

ſi furent deſconfiz, & fut la pris le Captal par un ſimple ſouldoyer nommé Pierre d'Ouillier (a): auſſi fu pris le Senechal de Xantonge, & mains autres gros priſonniers, les autres s'enfuirent au Chaſtel de Soubiſſe, mais lendemain vint le Conneſtable Bertran, & les Françoiz qui alerent à Soubiſſe, & fu priſe par force; le Captal fu mené à Paris au Roy, qui le fiſt empriſonner, (b) & comme autrefoiz luy euſt le Roy Charles quicté ſa rençon, & le feiſt de ſon hoſtel s'eſtoit retourné Angloiz ne le volt puis le Roy par rançon delivrer, ains mouru en la priſon du Roy en la tour de Corbueil.

CHAPITRE XXVII.

Comment le Duc de Lencaſtre s'en retourna en ſon pays à pou d'eſplois.

Auſſi par pluſeurs diverſes parties du Royaume furent combatus & deſconfis les Anglois & les fortreſſes qu'ils tenoyent pri-

(a) Dans les Editions de Froiſſard il eſt nommé Pierre Danielles ou d'Avillette. Dans un MS. de Ste. Genevieve, Pierre d'Auvillier, comme dans les Regiſtres du Parlement.

(b) Dans la tour du Temple à Paris, ſelon Froiſſard I. Vol. chap. 328.

ſes,

les, & à le faire brief ſans plus longue narracion des faits qui furent en ce tems d'une part & d'autre, moult petit eſploit ot fait & faiſoit le Duc de Lancaſtre en France, ſelon ſon entencion; pourquoy quant vid que autrement ne pouvoit beſongnier, s'en retourna à moult petit de ſa gent en Angleterre; Car toute l'ot laiſſiée morte & priſe en divers lieux de France, où cinq ans entiers ot demouré, ſi fu moult blaſmez de ſon pere & à petite feſte receus, pour ce que ſi mal & eſploictié: mais follie eſtoit l'en blaſmer, car à luy n'avoit mie tenu, mais à ce que plus trouvoyent François admis aux armes par le long exercice, que eſtre ne ſouloyent.

CHAPITRE XXVIII.

Des Chaſteaux & Villes qui furent pris en pluſieurs parts du Royaume par les François.

Ainſſi comme oyr povez fu la male fortune des François, qui jadis moult les ot grevez, tornée par le bon ſens du Prince, & la peine des Meniſtres, en convaleſcence, & boneur, comme par exemple eſt declairié le petit exploit que firent à ſi grant armée

Anglois en France, & meſmement ladicte année, que le Duc de Lancaſtre parti qui fu l'an mil iij c lxxiiij ſe rendy la Ville & le Chaſtel de la Rochelle, ainſſi comme dit eſt.

Item l'année enſuivant ſe rendy la Ville & le Chaſtel de Cognac au Conneſtable.

Item ledit an la Ville & le Chaſtel de Saint Saulveur le Viconte en Contentin, qui par l'eſpace de xx. ans avoit eſté Anglois, ſe rendy au bon Admiral de France, qui aſſigié l'avoit, & ne mie doubte que par eſpecial à iij ſi eſpeciales Villes & Chaſteaulx prendre en ſi pou de tems avecques aultres fortreſſes qui auſſi le furent, convaint avec ſa force grant ſens & ſoubtilletés d'armes en maintes manieres qui cy ne ſont mie deviſées.

CHAPITRE XXIX.

Comment le Roy Charles non obſtant ſa bonne fortune en ſes guerres & ſa grant puiſſance, ſe condeſcendit à traictier de paix aux Anglois.

Noſtre bon ſage Roy Charles ne ſe ſurhauſſoit en arrogance pour quelconques proſperitez; & pour tant quelque adverſité qui le

euſt, la commune ſemblance de ſa chiere ne fut ja muée.

En l'an 1375 ouquel an & devant de belles victoires ot euës ſur ſes ennemis, & ja ſoit ce que par tous les lieux où il avoit guerre par terre & par mer, fuſt plus fort que les Anglois par l'aide de Dieu & ſa bonne diligence, & toutes choſes à ſon avantage, & euſt moult grant navire ſur mer tout bien garni de gens d'armes & d'arbaleſtriers, toutefois par le moyen de notables Prelaz de ſaincte Egliſe pour l'amour de Dieu, de bien de paix, & compaſſion du peuple, ſe conſenti a traictié de paix, laquelle fu pourparlée entre les deux Roys, & conſentoit noſtre Roy plain de doulceur, de laiſſier paiſiblement au Roy d'Angleterre, les terres & Seigneuries que avoit en France, reſervé toutefois à luy ſon hommage, ſouveraineté & reſſors des terres que le Roy d'Angleterre avoit ou Royaume de France, tant en celles que noſtre Roy pour le bien de paix lui voulut encore baillier par ledit traictié, lequel Dieu ne volt que adont fuſt accomplis ne paix faicte. Et en ce meſme an la vueille de S. Jehan mouru Edouart Roy d'Angleterre, qui longuement avoit veſcu, & regné cinquante deux ans.

CHAPITRE XXX.

Comment la force & poiſſance que le Roy Charles avoit en pluſieurs grants armées fut ſur ſes ennemis.

De la force & poiſſance des Gens d'armes que le Roy Charles lors avoit, par information de gens vivans, & par eſcriptures, (a) puis ſavoir ce qui s'en ſuit : c'eſt aſſavoir que ou mois de Juillet l'an mil iijc lxxviij le Duc d'Anjou & le bon Conneſtable alerent en Guienne à grant Compagnie de Gens d'armes & d'arbaleſtriers.

Item ſus mer ot xxv. galées & grant foiſon barges & autres veſſiaulx, lequel navire eſtoit fourni de grant foiſon de gens d'armes & d'arbaleſtriers.

Item en la frontiere de Picardie contre les Anglois qui eſtoyent à Calais; à Ardre, à Guines & en autres fortreſſes Angleſches, tenoit grant quantitez de gens d'armes & d'arbaleſtriers.

Item avoit fait le Roy mectre le ſiege devant deux Chaſteaulx, qui encore ſe tenoyent pour Meſſire Jehan de Monfort, c'eſt aſſavoir Breſt

(a) Ceci confirme que Chriſtine avoit compilé differentes Chroniques.

& Aulroy : & par tous les lieux deſſus dicts les gens du Roy tenoyent les champs.

Item le Duc de Berry & celluy de Bourbon eſtoyent au ſiege devant une fortreſſe en Auvergne nommé Carlat, laquelle les gens de Compaigne tenoyent, qui eſtoyent pour les Anglois.

Ainſi le Roy de France avoit telle poiſſance en v parties, ou ſes ennemis eſtoyent les plus foibles, & dient ceuls qui le ſcevent & auſſi les eſcrips, que de nulle memoire d'omme n'avoit eſté veu que Roy de France euſt mis ſus ſi grant fait.

CHAPITRE XXXI.

Des principaux Barons que le Roy Charles tenoit communement à tout grant gent ſur les champs en pluſeurs parts.

Les Barons principauls que le Roy continuellement tenoit ſur les champs, à grant pouvoir de gens d'armes, eſtoyent ceuls dont les noms s'enſuivent.

Es parties de Pieregort fu un temps Monſeigneur le Duc d'Anjou, le Conneſtable en Champaigne, le Duc de Bourbon frere de la Reyne de France, le Mareſchal de Sancerre, le Seigneur de Coucy, le Seigneur de

Monfort, le Seigneur de Montauban, le Seigneur de Roye, Meſſire Gui de Rochefort, Meſſire Olivier de Mauni, le Sieur Daſſe, le Begue de Vilaines, Yves de Gales, le Seigneur de Chaſteaulgiron, le Sieur de Bueil, & autres Bannerets vaillans preux, à grant foiſon, qui en Guienne en pluſeurs pars eſtoyent eſpandus, en Picardie, Normandie, Bretaigne, Anjou, & ailleurs, à moult grant oſt de gens d'armes, & foiſon d'arbaleſtriers, dont quant ils arrivoyent en une marche, devant leur venue ſe partoyent les Anglois des Fortreſſes, & boutoyent le feu dedens. Le Chaſtel de Condat ſe rendi, qui eſtoit aſſigié. Après fu priſe la Ville de Bergerac; devant y ot Bataille & furent Anglois deſconfis, & y fu pris le Senechal de Bordeauls & pluſeurs autres Anglois; la Ville de Sauverat, & pluſeurs autres Villes & Chaſteauls.

CHAPITRE XXXII.

Comment pour le grant renom de la ſageſſe & bonne fortune du Roy Charles encore pluſieurs Barons ſe vindrent rendre à luy.

Par-tout alloient les nouvelles de l'acroiſſement de ſa grant proſperité : parquoi pour la grant bonté de luy l'amerent pluſieurs

eſtrangiers, qui deſirerent eſtre ſes ſubgiez, & de fait à lui ſe rendirent; ſe vinrent pluſieurs hauts Barons mettre en ſa juridicion & hommage.

Ou temps que le Duc d'Anjou eſtoit au ſiége devant Bergerac, Meſſire Perducat d'Alebreth vint en l'obedience du Roy avec toutes les Fortreſſes qu'il tenoit.

Item le Seigneur de Bedoz, Meſſire Anſel de Caumont, le Seigneur du Chaſtel d'Andrite, les enfans de Saint Aoys, euls, leurs Villes, leur Chaſteaulx & leur Fortreſſes, dont il y avoit très-grant nombre, avec ce pluſieurs autres Chevaliers & Gentilz-hommes leſquelz le ſage Roy receupt à grant honneur & les retint familiers de ſa noble Court.

CHAPITRE XXXIII.

Des gens d'armes que le Roy Charles envoya en Bretagne, & le bon exploiſt que ils y firent.

Encore de la bonne fortune du Roy Charles en celluy temps n'ot pas moins de victoires en la Duchié de Bretaingne; car ſi comme aſſez de gens encore vivans les ſceevent, & les Croniques le teſmoignent, comment le Duc Jehan de Bretaingne, non obſtant l'om-

mage que avoit fait au Roy de France ; ſouſtenoit la partie au Roy d'Angleterre, & de fait tint les Anglois en pluſieurs Villes & Fortreſſes de ſon pays de Bretaigne, contre la volenté de ſes Barons (*), qui vouloyent eſtre bons Françoiz, leſquelz Angloiz moult dommagoyent meſmes ceuls du pays, & les Françoiz : parquoy le Roy y envoya à grant armée le Duc de Bourbon, le Comte d'Alençon & celluy du Perche, le Conneſtable & pluſieurs autres : & quant le Duc de Bretaigne vid que il ne pourroit contreſter, il garni ſes meilleurs Chaſteauls, c'eſt aſſavoir, Aulvray, Breſt, Darval, & pluſieurs autres, entra en mer & paſſa en Angleterre, ſi y ot par noz gens maintes Villes & Chaſteaulx pris de ceuls que tenoyent les Angloiz pour le Duc, mais y ot fait ainçois maint fait d'armes, & mainte bataille, ès quelles noz gens perdirent & gaignierent.

CHAPITRE XXXIV.

Comment le Roy Charles ot auques (**) toute recouvrée la Duchié de Guyenne.

Ainſſi ala tousjours à l'aide de Dieu, croiſ-

(*) Chroniques de S. Denis à l'an 1372. cha. 39. & 41. (**) Preſques.

çant la poiſſance du Roy Charles, tant que auques toute ou la plus grant partie de la Duchié de Guienne, avecques les terres, bonnes Villes & Citez que le Roy d'Angleterre tenoit en France, compriſes ou traictié de l'efforciée paix, ſi comme eſt déclarié, furent rendues & conquiſes au Roy de France, leſquelles avoyent eſté gaigniées aucunes par aſſault, autres par batailles, & force autres raimtés (*) par argent, à cauſe d'eſchiver (**) pardicion de gent, & en maintes diverſes manieres, tant que quictes furent demourées ſoubz l'obéiſſance du Roy.

CHAPITRE XXXV.

Comment auques toute la Duchié de Bretagne demeura au Roy Charles.

Ou temps deſſus dit, ceulx d'Aulroy en Bretaigne, ou Meſſire Livier de Cliſſon tenoit le ſiege, ſe rendirent au Roy, & auſſi firent les autres Fortreſſes contraires, & par ainſi toute la Duchiée de Bretaigne demoura au Roy, excepté Breſt où il avoit baſtides qu'ils ne pouvoyent ſaillir.

(*) Rachetées. (**) Eviter.

CHAPITRE XXXVI.

Les Chaſteaux & Villes que le Duc de Bourgoigne priſt en une ſaiſon de peu de temps.

Au temps deſſuſdit (*) envoya le Roy Charles le Duc de Bourgongne ſon frere, & le Seigneur de Cliſſon à grant Compaignie à la Fortrece de Calais, & avec ceuls qui devant y eſtoyent, ala ledit Duc & ſa Compagnie le troiſieſme jour de Septembre devant la Ville d'Ardre, qui le ſeptieſme dudit mois fu renduë au Roy, & ledit jour fu pris d'aſſault le Chaſtel de Bauliguen (a) & la Fortreſſe de Planque renduë, & depuis fu pris le Chaſtel de Bondiroit. Puis ſe parti le Duc de Bourgongne pour la ſaiſon d'iver qui approchoit, mais il laiſſa grans garniſons de gens d'armes, vivres & toutes choſes convenables es Chaſteaulx & Fortreſſes qu'ot conqueſtez.

(*) Chriſtine fait ici un long détail des engins de guerre, qu'elle tire de Vegece.

(a) Dans Froiſſard lib. 1. chap. 328 il y a Vanclignen, & il ne parle ni de Planque, ni de Bondiroit.

CHAPITRE XXXVII.

Comment le Roy Charles eſtoit ſage, & ès Conqueſtes faire & en gardant les choſes conquis.

Il fut très circonſpect au fait de ſes guerres... tant en ſouſtenir par finance, & ſçavoir honorer les Capitaines & Gens-d'armes, comme en ordonnance qui bien fuſſent gardées les choſes conquiſes, auxquelles choſes ſi ſagement pourvey, que je ne trueve en Croniques n'eſcrips ne perſonne qui le me die, que choſe conquiſe, fuſt cité, terre, fortreſſes, ou autre beſoingne, oncques puis en ſon temps fuſt perduë par rebellacion, ne autrement; qui eſt choſe merveilleuſe & hors le commun cours des choſes conquiſes à l'eſpée, qui ſouvent ſe ſeulent (*) rebeller & entregecter en diverſes mains; mais ſi bonnes garniſons ſi loyales & ſi propres furent miſes en terres & fortreces, que Dieu merci, furent tenuës & demourerent en leur eſtat.

CHAPITRE XXXVIII.

Le navire que le Roy avoit ſur mer.

Le Navire que le Roy Charles tenoit ſur

(*) *Solent* ont coûtume.

mer (*), comme dit eſt, par maintes fois, dommagia moult les Angloiz, & gaigna ſur eulx nefz & berges (**), & autres vaiſſeaulx qui leur portoyent vivres & marchandiſes, gaignerent priſons (***), & maintes richeces, en ardirent partie, & auſſi aucunes foiz perdoyent les noſtres, mais plus gaignoyent; aucunes foiz couroyent juſques en Angleterre, boutoyent feu ès Villes, prenoyent priſons ainſſi que couſtume eſt de faire en tel cas, une groſſe Ville nommé Laire priſdrent & ardirent & toute pillierent ou avoit grans richeces, & ainſſi ſouvent par mer & par terre s'entrebatoyent Françoiz & Angloiz, où avenoit de diverſes aventures.

CHAPITRE XXXIX.

Que le ſage Roy Charles a eſté vray Chevaleureux.

Les Anglois veant la prudence & valeur du ſouverain Prince, garde de ſon pays (a),

(*) Chriſtine détaille ici les engins de mer.

(**) Barques (***) Priſes.

(a) Charles alla viſiter les Châteaux de Picardie en 1378. » En cet an (dit Jean de Guite Abbé de S. » Vincent de Laon) vint le Roy Charles viſiter les » Châſteaux de Coucy, de S. Goubin & S. Lambert;

n'oſerent plus mettre le pied en France, ſe tindrent en leur pays, là guerroyerent entr'eulx s'ilz voldrent, car par deçà depuis le temps du ſage Roy Charles moult y orent perdu & riens gaigné, tout y euſſent-ils devant ſi grant prerogative, qu'il ſembloit que devant eulx nul n'oſaſt l'oeil lever comme il appert par les Croniques, & la relacion des anciens de ce temps, mais Dieux mercis, or fu faillie en telle maniere, que juſques à la journée duy n'ont pas depuis Angloiz moult nuit, & plus à l'en gaignié ſur eulx.

TROISIÈME PARTIE.

Le premier Chapitre contient un Prologue, ou Chriſtine s'addreſſe à Dieu, enſuite au Roy Charles V.

Le ſecond Chapitre explique ce que c'eſt que ſageſſe, & en quoy elle conſiſte.

CHAPITRE III.

Comment le Roy Charles fut vray Philoſophe; & que eſt Philoſophe.

QUE noſtre Roy Charles fuſt vray Philoſophe, cet aſſavoir ameur de ſapience, &

» & puis alla à Nemmant (*app.* Novion) le Comte,
» & s'en r'ala par la Fere. Chaulny.

meſmes imbuez en ycelle, appert parce que il fu vray inquiſiteur de haultes choſes premeraines (*), c'eſt aſſavoir de haulte Theologie qui eſt le terme de ſapience, qui n'eſt autre choſe que cognoiſtre Dieu & ſes haultes vertus celeſtes pour naturelle ſcience. En ce le demonſtra noſtre bon Roy; car il voult en ycelle par ſages Maiſtres eſtre inſtruit & appris & pour ce que peut eſtre n'avoit le Latin pour la force des termes ſoubtilz, ſi en uſage comme la langue Françoiſe, fiſt de Theologie tranſlater pluſieurs livres de S. Auguſtin & autres Docteurs par ſages Theologiens, ſi comme ſera cy après deſclairié ou Chapitre de ſes tranſlacions. Et de Theologie ſouvent vouloit oyr, entendoit les poins de la ſcience, en ſavoit parler, ſentoit par raiſon & eſtude ce que Theologie demonſtre, laquelle choſe eſt vraye ſapience.

CHAPITRE IV.

Comment le Roy Charles eſtoit Aſtrologien & que eſt Aſtrologie.

Charles eſtoit en ſcience, doctrine & meſmement les arts liberaulx appris, & entendant ſouffiſamment, ſi que de toutes bien &

(*) Principales.

bel ſceuſt reſpondre & parler, & encore des haultes choſes de Philoſophie, comme d'Aſtrologie très expert & ſage en ycelle, c'eſt choſe vraye, ſi que les poins entendoit clerement, & aimoit celle ſcience comme choſe eſlevée & ſinguliere.

Plus bas elle definit l'Aſtrologie. La cognoiſſance de l'ordre des Spheres Celeſties, à laquelle cognoiſſance impoſſible eſt venir, ſe non après Aſtrologie. Et toutefois à Aſtrologie nul ne peut parvenir, s'ainçois (*) n'eſt Philozophe, Géometre, & Ariſmetien.

CHAPITRE V.

Comment le Roy Charles avoit grans entendement.

Or regardons la ſoubtillece de l'entendement de noſtre Prince, comment grandement s'eſtendy à comprendre & concepvoir toutes choſes tant ſpeculatives comme ouvrables, lorſque les belles ſciences eſtudioit, deſquelles les termes ſavoit plainement rapporter ès Aſſemblées & Congregacions des ſages Maiſtres & Philozophes, parlier de toutes choſes ſi bien & ſi parfondement, que nul ne bien paſſoit,

(*) Si auparavant.

& c'eſt choſe manifeſte ſceüe & prouvée par gens dignes de foy qui ce témoignent.

CHAPITRE VI.

De prudence & art en la perſonne du Roy Charles.

En celles temps (*) comme le Roy Charles ſe veiſt aucques au-deſſus de ſes beſongnes, & non ſi occupé de grans guerres, aucques lors accoiſiés (**), comme eſtre ſauloit, & comme ſa grant prudence luy ameniſtraſt regart ſur les choſes à venir, conſiderant la fragilité de vie humaine de petite durée, & auſſi que ſon corps & ſa complecion non mie par ancien aage, mais par deliée nature, n'eſtoit diſpoſé à longuement vivre, volt de ſaine memoire & attention deliberée pour le bien de la Couronne de France, & de la commune utilité eſtablir certaines lois, dont entre les autres, ordena, inſtitua, fiſt jurer & promettre à tenir ferme & eſtable à tousjours-mais à ſes freres, aux Pers de France, & à tous les Barons, que ou cas que il iroit de vie à treſpaſſement aincoiz (***) que ſon filz Charles, ſelon les anciennes

(*) Loy ſur la Majorité des Roys.
(**) Arrivées. (***) Avant.

couſtumes

couſtumes de France, fuſt en aage de recepvoir la dignité Royale, que neanmoins par nouvelle inſtitucion ſeroit couronnée très en l'aage de xiiij ans, s'il avenoit que avant luy fuſt defaillis, & que dès lors en avant ceſte loy vouloit & ordonnoit fuſt ferme & eſtable, ſi que joyr en peuſſent tous les enfans premiers nez des Roys, ſe le cas ſe y eſchoit.

CHAPITRE VII.

De la prudence du Roy Charles ſus la pourvéance du bien commun.

Encore que le Roy Charles (*) tres ameur & deſireux du bien & du prouffit commun fuſt vray prudent, & des choſes au mieulx faiſables euſt clere cognoiſcence, appert par la grant providence & advi qu'il avoit apperceu ſus le bien & utilité de la Cité de Paris, & meſmement ſus grant part de ſon Royaume, en ce que comme il conſideraſt à Paris pour la grant quantité de gens & divers peuples, Princes & autres, qui pour cauſe que là eſt le Siege principal de ſa noble Court arrivent de toutes pars, les vivres au regart de la poiſſance du menu peuple,

(*) Projet du Canal de la Loire à la Seine.

& auſſi contre le prouffit de tous ni pevent eſtre à ſi grant marché comme en mains autres lieux de ſon Royaume, comme vers les parties de Bourbonnois & Nivernois & ailleurs tant que la riviere de Loire s'eſtent, lequel pays eſt moult fertil & abondant de tous vivres, comme aſſez eſt ſceu, & que à grant marchié y ſont, parce que on ne les peut par deçà porter, fors par charroy mener qui eſt trop couſteux, que il feroit foſſoyer la terre de tel large & perfondeur, & en telle adrece, que ladicte riviere de Loire peuſt prendre ſon cours juſque en la riviere de Seine, & porter navire qui veniſt juſques à Paris, & ainſſi l'avoit ordonné le très pourveu ſage Roy, & fu marché fait aux ouvriers, qui debvoit couſter environ cent mille frans, laquelle miſe n'eſtoit mie moult outrageuſe au regart du grant bien & utilité qui s'en fuſt enſuivy à tout ce Royaume; laquelle choſe pleuſt à Dieu que ainſſi euſt eſté fait pour le bien d'un chaſcun, & en ce & maintes autres Ordonnances bonnes n'euſt mie eu faulte, ſe mort qui trop en greva ce Royaume ne l'euſt ſi-toſt oſté de vie.

CHAPITRE VIII.

Comment le Roy Charles tenoit ſes ſubgiez en amour.

De la prudence du Roy Charles comme il fuſt parfaict ameur de ſes ſubgiez, aviſoit en toutes manieres de les tenir en amour & dilection vers luy, pour ce volt vers eulx tenir tel maniere, que de tous eſtas ſe teniſſent pour contens des Ordonnances qui eſtoient neceſſaires & convenables à faire en la gouvernance des fais du Royaume; & pour ce nonobſtant que de ſa Signorie & auctorité peuſt faire, & ordonner de tout à ſon bon plaiſir, quant venoit à conſeillier ſus l'eſtat du Royaume, il appelloit à ſon Conſeil les bourgois de ſes bonnes villes, & meſmement des moyennes gens, & de ceuls du commun, affin qu'il leur monſtraſt la fiance qu'il avoit en eulx, quant par leur conſeil vouloir ordonner.

CHAPITRE IX.

Comment le Roy Charles deſſervoit par ſes merites que il fuſt craint & amé.

A brief parlé, ſi ſagement ſe gouvernoit vers toutes gens le Roy Charles, fuſſent

eſtranges ou privez, ſes ſubgiez & autres de tous eſtas, que il acqueroit l'amour univerſelle de toute perſonne; & raiſon le debvoit, car à nul ne meffaiſoit, & à tous à ſon pouvoir pourchaçoit bien; ſi eſtoit obeyz, honorez, craint & amez, ſi comme à bon Prince appartient eſtre.

(*Le Chapitre X traite des bonnes qualités des Princes*).

CHAPITRE XI.

Comment le Roy Charles eſtoit droit Artiſte & appris ès ſciences, & des beaulx maçonnages que il fiſt faire.

Pour un petit differer ſelon l'ordre qu'Ariſtote met des vertus compriſes en ſagece, dirons d'art en prouvant noſtre ſage Roy Charles eſtre très-grant Artiſte, ſoit ès ſept ſciences liberales ou ès cauſes ouvrales. Es ſciences expert eſtoit, car en Grammaire qui apprent la maniere des mots eſtoit ſoufiſamment fondez, & toutes en ſçavoit les regles. L'art de Rhetorique qui enſeigne la forme de ſçavoir mettre paroles en ordre de beau langage ſçavoit par nature & auſſi par ſcience. Logique qui enſeigne arguér, &

entre le vray & le faux diſcerner, nul de luy plus ſoùbtil n'y fuſt trouvé. Ariſmetique qui eſt ſcience d'aſſembler numbre, & mouteplier, ſans laquelle ſcience d'Aſtronomie ne ſe pourroit paſſer, ſçavoit le Roy notablement. De Geometrie qui eſt l'art & ſçience des meſures & des ecquerres, compas & lignes ſans qui nulle devis eſt faite s'entendoit ſouffiſamment, & bien le monſtroit en deviſant ſes edifices. De Muſique, qui eſt la ſcience des ſons accordez par notes minimes, entendoit tous les poins ſi entierement, que aucun deſcort ne luy peuſt eſtre mucié. En la ſcience d'Aſtrologie, qui eſt art de cognoiſtre les mouvemens des celeſtielles eſperes (*) & planetes, eſtoit ſouffiſamment fondé. De art entant que s'entend l'œuvre formelle, nul ne l'en paſſoit, tout n'euſt-il l'experience ou exercice de la main. En effet que noſtre Roy Charles fuſt ſage artiſte ſe demontra vray Architeteur, deviſeur certain, & prudent ordeneur, lorſque les belles fondations fiſt faire en maintes places notables, edifices beaulx & nobles, tant d'Egliſes comme de Chaſteauls & autres baſtimens à Paris & ailleurs, & ſi comme aſſez près de ſon Hoſtel de Saint Paul,

(*) Spheres.

l'Eſgliſe tant belle & notable des Celeſtins, ſi comme on la peut veoir couverte d'ardoiſe & ſi belle, que riens ni convient (*), & le Couvent des Freres ſainctes perſonnes vivans en grant aſpreté de vie ruilée (**), ſervans Dieu, y ordonna en certain numbre dont y a moult grant Couvent qui moul devot ſervice rendent à noſtre Seigneur, leſquels il renta moult richement par amortiſſement perpetuel, & à la porte de celle Egliſe à la ſculpute de ſon ymage & de la Royne s'Epouſe moult proprement fais.

Item fonda l'Egliſe de Saint Anthoine dedens Paris, & rentes aſſiſt aux Freres demourans ou lieu.

Item l'Egliſe de S. Paul emprès ſon Hoſtel moult fiſt amender & acroiſtre.

Item à tous les Couvens de Paris de Mendiens donna argent pour reparacion de leur lieux : à Noſtre Dame de Paris, à l'Hoſtel Dieu & ailleurs.

Item au bois de Vincenes fonda Chanoines, leur aſſena leur vies par belles rentes amorties.

Item les Bons-hommes d'emprès Beauté : & maintes autres Eſgliſes & Chapelles fonda, amenda & crut (***) les edifices & les rentes.

(*) Eſt égal, (**) reglée. (***) Augmenta.

Les autres edifices qu'il basti moult amenda, & acrut son Hostel de S. Paul.

Le Chastel du Louvre à Paris fist edifier de neuf, moult notable, & de bel edifice, comme il appert.

La Bastille de Saint Anthoine, combien que puis on y ait ouvré, & sus plusieurs des Portes de Paris, fist edifice fort & bel; au Palais fist bastir à sa plaisance.

Item les murs neufs, & belles grosses & haultes tours qui entour Paris sont; en baillant la Charge à Huges Obriot, lors Prevost de Paris, fist edifier.

Item ordonna à faire le Pont neuf, & en son temps fu commencé (*), & plusieurs autres edifices.

Item dehors Paris le chastel du bois de Vincennes, qui moult est notable & bel: & avoit entention d'y faire ville fermée, & là avoit establie en beauls manoirs la demeure de plusieurs Seigneurs Chevaliers & autres ses mieulx amez, & à chacun y asseneroit rente à vie, selon leur personnes. Celluy lieu voult le Roy qu'il fust franc de toutes servitudes, n'aucune charge par le temps avenir ne redevance demander.

Edifia Beaulté qui moult est notable ma-

(*) C'est celui de S. Michel.

noir. Plaiſance (a), la noble maiſon; repara l'hoſtel de Saint Oyn, & mains autres cy environ Paris.

Moult fit redifier notablement de nouvel le chaſtel de S. Germain en Laye. Créel, Montargis où fiſt faire moult noble Sale, le chaſtel de Meleun & mains autres notables edifices.

CHAPITRE XII.

Comment le Roy Charles amoit livres, & des belles tranſlations que il fiſt faire.

Dirons nous encore de la ſagece du Roy Charles la grant amour qu'il avoit à l'eſtude & à ſcience, & qu'il ſoit ainſſy, bien le demonſtra par la belle aſſemblée de notables livres & belle librairie qu'il avoit de tous les plus notables volumes, qui par ſouverains Auctеurs ayent eſté compillez, ſoit de la Sainte Eſcripture, de Theologie, de Philoſophie & de toutes ſciences, moult bien eſcrips & richement adornez, & tout temps les meilleurs eſcripveins que on peuſt trouver occupez pour luy en tel ouvrage, & ſe ſon eſtude bel à devis eſtoit bien ordonné, comme il voulſiſt toutes ſes choſes belles, nettes,

(a) A Nogent ſur Marne.

polies & ordonnées ne convient demander; car mieulx eſtre ne peuſt.

Mais non obſtant que bien entendiſt le Latin, & que ja ne fuſt beſoing que on luy expoſaſt, de ſi grant providence fu pour la grant amour qu'il avoit à ſes ſucceſſeurs, que au temps à venir les volt pourveoir d'enſeignemens & ſciences introduiſibles à toutes vertus, dont pour celle cauſe fiſt par ſolemnelz maiſtres ſouffiſans en toutes les ſciences & ars tranſlater de latin en françoiz tous les plus notables livres.

Si comme la Bible en iij manieres, c'eſt aſſavoir le texte & les gloſes enſemble, & puis d'une autre maniere allegoriſée.

Item, le grant livre de S. Auguſtin de la cité de Dieu (a).

Item, le livre du Ciel & du monde (b).

Item, le livre de S. Auguſtin : *De ſoliloquio.*

Item, des livres de Ariſtote, Ethiques & Politiques, & mettre nouveaulx exemples (c).

Item, Vegece de Chevalerie.

(a) Par Raoul de Prêle.
(b) Par Nicolas Oreſme, Theologien.
(c) Par le même.

Item, les XIX livres des Propriétez des choſes (a).

Item, Valerius Maximus (b).

Item, Policratique (c).

Item, Titulivius & tres-grant foiſon (d) d'autres, comme ſans ceſſer y euſt maiſtres qui grans aages en recepvoyent de ce embeſoigniez.

CHAPITRE XIII.

Comment Charles amoit l'Univerſité de Clercs.

A ce propos, que le Roy Charles amaſt ſciences & l'eſtude, bien le monſtroit à ſa tres-amé fille l'Univerſité des Clercs de Paris

(a) Par Jean Corbichon, Auguſtin.

(b) Par Simon de Heſdin, Chevalier.

(c) Par Denis Soulechat, Cordelier.

(d) On ne ſçait ſi Chriſtine ne ſe trompe pas, lorſqu'elle croit que Charles V. fit le premier traduire Vegece *de re militari*, puis que Jean de Meun l'avoit traduit long-temps auparavant. Elle ſe trompe viſiblement quand elle dit que ce fut ce Prince qui fit traduire Tite Live. Pierre de Breſſaire appellé en Latin *Berchorius*, dit dans ſon *Reductorium* au mot *Roma*, que ce fut le Roi Jean qui lui ordonna de traduire cet Hiſtorien.

à laquelle gardoit entierement les Privileges & franchiſes, & plus encore leur en donnoit; & ne ſouffriſt que leur fuſſent enfrains. La congregacion des Clercs & de l'eſtude avoit en grant reverance, le Recteur & les maiſtres & les Clercs ſolemnelz dont il y a maint, mandoit ſouvent pour oyr la doctrine de leur ſcience, uſoit de leur conſeilz, de ce qui appartenoit à l'eſpirituaulté; moult les honnouroit & portoit en toutes choſes, tenoit benivolans & en paix.

(*Chriſtine rapporte enſuite fort au long l'établiſſement de cette Univerſité, & la fait remonter au temps de Charlemagne, adoptant tout ce qu'on croyoit alors là-deſſus, & qui ſe lit dans une infinité d'Auteurs. Puis elle loüe le même Charlemagne, tirant ce qu'elle dit des Chroniques de Sigebert.*)

CHAPITRE XIV.

Aucuns mots ſubſtantieuls que le Roy Charles diſt.

Et comme il aveniſt une foiz qu'il luy fuſt rapporté que aucunes gens avoyent murmuré de ce qu'il honnouroit tout les Clercs, il reſpondi : *Les Clercs où a ſapience l'on ne*

peut trop honorer, & tant que ſapience ſera honorée en ce Royaume, il continuera à proſperité; mais quant deboutée y ſera, il decherra.

CHAPITRE XV.

Comment le Roy Charles reſpondy agmoderement à ceulx qui le haſtoyent.

Comme le Roy Charles ſeiſt une foiz à table en ſa chambre aſſez à privé, nouvelles luy vindrent haſtives, comment les Anglois où avoit grant route avoyent aſſigié une fortrece en Guienne où le Roy n'avoit pas grant garniſon de gent, par quoi ſe brief ſecours ni envoyoit ceuls de dedans ne pourroyent avoir durée, ains convendroit qu'ils ſe rendiſſent; & comme le Roy oiſt ceſte choſe, n'en fiſt pas grant ſemblant, ains ſembloit qu'il n'en feiſt grant conte, car en chiere n'en maintien ne ſeu meut, & tout raſſiſement comme ſe il parlaſt d'autre choſe, ſe tourne, regarde & voit un de ſes Secretaires, courtoiſement le fiſt appeller, lui commanda tout bas que haſtivement eſcripſiſt à Loys de Sencerre ſon Marechal, qui n'eſtoit mie moult loings, qu'il veniſt toſt devers luy. Ce commendement n'oyrent mie ceuls

qui eſtoyent environ luy, & s'eſmerveilloyent de ce que la choſe eſtoit aſſez peſant, & ſembloit qu'il n'en fiſt force. Adont aucuns jeunes Eſcuyers, Gentilzhommes qui à table le ſervoyent, ſe vont enhardir, & dire : *Sire, donnez-nous de l'argent pour nous bien abillier pluſeurs que nous ſommes, telz & telz ceans de voſtre Hoſtel, pour aler en ceſte beſongne, & nous ſerons nouveauls Chevaliers, & irons lever le ſiege.* Adont le Roy commença à ſouſrire, & diſt-il : *Ni convient mie nouveaulx Chevaliers, il y aront beſoing tous vieulx.*

Aprés ce les aucuns de ſes gens qui virent qu'il n'en diſoit autre choſe vont dire : *Sire, que ordonnez vous de ceſte choſe laquelle eſt haſtive?* le Roy reſpondy : *En haſtiveté ne giſt pas la bonne Ordonnance, quant nous verrons ceuls à qui parler en appartient, nous en ordonnerons.*

CHAPITRE XVI.

Comment le Roy Charles appreuva diligence.

Comme il veneiſt a connoiſcence à un Clerc (*), que un Notaire du Roy tiroit à

(*) Hiſtoire de deux Contendants pour une Charge de Notaire du Roy.

la mort ſi prés que ne pouvoit vivre une heure, tantoſt à un Chevalier de la Court bien amé du Roy, qui eſtoit ſon ami ala, & tant fiſt qu'il luy empetra ladicte office. Un autre Clerc qui tanſdiz avoit l'ueil que le Notaire fuſt oultrement treſpaſſé, par un autre moyen fiſt requerir au Roy ledit office : & comme le Roy affermaſt que ja eſtoit donnée, le deuxieme diſt que ce ne debvoit valoir, car à l'heure que le don fu fait, encore eſtoit l'autre en vie; & briefment tant fiſt, que ſa lettre fu commandée. Quant vint au ſcel, le Chancelier qui en vid deux d'une meſme date, les refuſa à ſceller. Le premier qui moult eſtoit malicieus en ce tendis, oy que le Chancelier dit à un ſien meſſage qu'il alaſt ſavoir en quel point le Roy eſtoit, car il vouloit aler devers luy, ceſtuy gaidant tant qu'il vit le Roy, & le Chancelier celluy jour enſemble à conſeil, & de tant luy priſt bien qu'il eſtoit ja nuit; tant s'aventura pour le grant deſir qu'il avoit, qu'il ſe miſt en lieu où il pot oyr tout quanque le Roy & le Chancelier diſoyent, qui parloyent d'aſſez ſecretes choſes, & oy que le Chancelier lequel eſtoit le Cardinal de Béauvais lui prioit que il vouliſt eſcripre au Pape pour une Archediaconé pour un de ſes nepveus,

de laquelle choſe le Roy diſt : *Voulentiers.*

Quant vint l'aprés-diſner, ce Clerc fiſt bien l'embeſongné : au Chancelier ala dire que le Roy lui avoit enjoint aler en Languedoc haſtivement porter lettres de par luy au Duc d'Anjou, pour la cauſe de ce dequoy il luy avoit parlé, & adont diſt le ſecret qu'il avoit oy qui eſtoit d'envoyer audit lieu; encore luy diſt que le Roy luy avoit enchargé d'aler en Avignon devers le Pape pour le benefice dequoy il luy avoit prié, ſi luy mandoit le Roy, que à ces enſeignes il luy ſeelaſt ſa lettre, & qu'il fuſt mis en ſaiſine dudit office. Le Chancelier qui oy les certaines enſeignes ce luy ſembla, & encore que celluy eſtoit chargié comme il cuida de porter les lettres de ſon fait au Pape; encore luy en fuſt plus favorable : haſtivement furent ſes lettres ſeelées, fiſt recepvoir le ſerment & luy preſta le demy marc d'or qu'il convenoit payer à l'entrée de l'office, & moult luy recommanda ſa beſoigne en Avignon, & diſt encore de ſes ſecrez pour dire de bouche au Pape, & celuy qui eſtoit malicieux encore luy tira de bouche pour plus le tenir ſubgiect, tel choſe qu'il luy fiſt jurer, que il n'en diroit riens à perſonne n'au Roy n'a autre, fors à la perſonne du Pape.

Or fu ce Clerc bien armé. Si ſe parti & abſenta ne ſçay quans jours tant tant que l'eſmeute fu paſſée.

Le deuxieſme Clerc qui pourſuivoit fort le dit office, fiſt tant qu'il prouva que à l'heure que l'autre avoit eu le don du Roy le Notaire n'eſtoit mie treſpaſſez, & tant eſploitta que le Roy eſcript au Chancelier qu'il luy ſaelaſt ſa lettre : le Chancelier eſmerveillié de ceſte choſe, ala devers le Roy & luy diſt les enſeignes qu'il avoit envoyées pour l'autre.

A brief parler, le premier fu adjournez, pour ce qu'il n'eſtoit trouvez, ſoubz peine de ban devant le Roy, convint qu'il comparuſt & deiſt la verité de la choſe.

Le Chancelier non obſtant fuſt bien courrouciez, & que l'en penſoit que luy fuſt contraire, & que l'autre fuſt punis, & deuſt perdre l'office, esbay & honteux d'ainſi avoir eſté deceu, regardoit celluy, & celluy luy, comme s'il voulſiſt dire, *ſe vous me nuiſez, je diray :* & le Roy qui aſſez ſavoit, ſe commença trop fort à rire de celle malice, & là où chaſcun couroit ſus à l'autre, le Roy conſidera la grant affecion & deſir que celuy avoit d'eſtre pourveu de ſa vie, en riant va dire : *Avant, avant, je voy bien que cautelle*

telle vainc ſens; l'office luy demoura : ainſy celuy gaigna ſa cauſe.

CHAPITRE XVII.

Ce que le Roy Charles dit au propos de ceulx que on fait mourir à tort.

Au temps que Meſſire Seveſtre Budes qui long-temps avoit menés les guerres du Pape ot le chief trenchié, fu dit devant le Roy, que ſes parens & affins ſe tenoyent trop mal contens du Baillif de Macon qui l'avoit fait mourrir, & que tous eſtoyent enragiez & impaciens, dont ſanz cauſe avoit eſté décapitez, comme ils diſoyent; le Roy va reſpondre : *Se il eſt mort à tort, moins leur doit peſer, que ſe à droit fuſt; car c'eſt mieulx pour ſon ame & à moindre deshonneur pour eulx.*

CHAPITRE XVIII.

Ce que le Roy Charles reſpondit à aucuns Barons de Bretagne.

Autrefois devant le Roy Charles en la préſence d'aucuns Barons de Bretaigne eſcheut à parler entre pluſeurs choſes de la Duchiée de Bretaigne, tant que aucuns vont dire, que ce n'eſtoit point d'ancien droit,

que on appellaſt de la Court du Duc à la Court du Roy en Parlement. Le Roy reſpondi lors : *Lequel vous vault mieulx, ou que vous ſouffriez le tort de voſtre pays, ou que vous ſouffriez le ſecours de droit du noſtre ?*

CHAPITRE XIX.

Comment le Roy Charles approuva plus le ſage homme pouvre, que le riche nice.

Comme le Treſorier (*) de Niſmes fuſt treſpaſſé, un preudomme ſe tira devers un Chambellan du Roy ſien amy, luy pria de luy empetrer l'office, le Roy qui de celuy ot bonne relacion l'octroya : toſt aprés le Duc d'Anjou, à la requeſte d'un ſien Treſorier nommé Pierre Scutice, demanda pour un nepveu ou parent d'iceluy Pierre ledit office au Roy, le quel diſt qu'il l'avoit octroyé. Comme le Duc d'Anjou moult en preſſaſt le Roy à l'inſtigacion de ſon Treſorier, diſt au Roy que celuy à qui il l'avoit donnée n'eſtoit mie ſouffiſant de tel office exerciter ; car c'eſtoit homme de neant & de petite autorité. Le Roy voult qu'informacion fuſt faicte des deux, & diſt que le plus ſouffiſant l'aroit. L'informacion rapporta que le nepveu Pierre Scutice eſtoit

(*) Hiſtoire de deux Concurrents pour un Office.

un jueur de dez, jeunes homes de petit ſens; riche eſtoit, mais de petit gouvernement: de l'autre, que ſages eſtoit, prudent preudhoms, mais non pas riche. Monſeigneur le Duc d'Anjou qui le Roy ſolicitoit de ceſte, derechief pria le Roy comme devant: *Vrayement*, diſt le Roy, *Beaufrere, nous ſommes informez que celuy dont vous parlez eſt un fol de maulvailz gouvernement.* *Certes*, diſt le Duc d'Anjou, *Monſeigneur, celuy à qui vous l'avez donnée eſt de petite valuë, & n'eſt ſouffiſant d'eſtre en tel office.* Pourquoi? diſt le Roy; *Pour ce*, diſt Monſeigneur, *car c'eſt un povres home, nez de petites gens de labour qui encore hanent* (*) *les terres en noſtre pays.* *Ha*, diſt le Roy, *n'y a-il autre choſe? Beaufrere certes, plus fait à priſier le povre ſage preudome, que le riche fol deſordené.* Monſeigneur d'Anjou plus n'en voult le Roy priſier (**), & ainſſy demoura l'office au premier.

CHAPITRE XX.

Ce que le Roy Charles diſt de celuy qui s'eſtoit occis par ſoy trop fier en ſon art.

Un homme eſtoit à Paris du temps du ſage Roy Charles qui appriſe avoit une telle in-

(*) Defrichent. (**) Entretenir.

blant & chiere, ne plus ne moins que à couſtume avoit; dont le ſage Roy qui la vertu de toutes choſes eſtoit conſiderant, comme il ſceuſt le cas, moult l'en priſa, & tels paroles diſt de luy en ſon abſence : *Se ceſt homme n'avoit ferme vertu, & plus grant que nature ne l'influë communement és hommes, la pieté paternelle ne luy ſouffriroit couvrir ſon cas ſoubz telle conſtance.*

CHAPITRE XXII.

La ſage reſponſe que eſcript au Roy Charles un Clerc Mathematicien.

Le ſage Roy Charles qui ſe deliſtoit ſingulierement en tous hommes de ſcience (*), entendi que vers Avignon avoit un ſpeculatif Clerc qui tenoit vie de Philozophe, & moult ſoubtilement ouvroit en l'art d'Arquemie (**), en laquelle avoit jà ſi comme l'en diſoit attaint de moult beaulx & notables poins, & avoit eſté ce dit Clerc diſciple de Maiſtre Arnault de Villeneuve, qui moult fu en ſcience ſolemnel homme; & tenoyent aulcuns qu'il actaingni à la pierre des Philozophes. Le Roy qui toutes ſoubtilles choſes

(*) Indiffetence d'un Philoſophe pour la vie de la Cour. (**) Alchymie ou Chymie.

deſiroit à veoir, luy eſcripſt qu'il voulſiſt venir par deça, & bien grandement luy ſeroit ſa peine meritée. Le Clerc en ſes lectres dictées en tres-beau latin, mercia le Roy humblement de l'honneur que à luy n'en digne faiſoit, mais que vrayement comme il fuſt homme ſolitaire, ſpeculatif & d'eſtranges manieres, n'eſtoit apte à Court, ne en bouche ne ſceuſt avoir les blandices flateuſes qu'il convenoit à Seigneur : ſi eſtoit trop plus aiſe à repoz, & à povre vie, mengant chouls & rabes en ſpeculant Philozophie, comme il ne fuſt convoiteus d'autre richece, qu'il ne ſeroit de quelconques delices ou richeces par ſi qu'il deuſt perdre le repoz & aiſe de ſpeculation.

CHAPITRE XXIII.

Comment le Roy Charles envoya querre une bonne Dame de tres-eſleuë vie.

Comme dit eſt (*), le ſage Roy Charles qui en vertus ſe delictoit toutes gens virtueus de quelque eſtat qu'ilz fuſſent amoit & honnouroit, oy dire que à la Rochelle avoit une

(*) Hiſtoire de Guillemette de la Rochelle.

ſaincte Dame de tres-eſleuë vie & ſinguliere en devocion & diſcipline de vivre, & meſmement tel degré avoit ja acquis devers Dieu que ce que de grant affeccion requeroit, on s'appercevoit que il luy eſtoit octroyé & que moult avoit de belles revelacions de Noſtre Seigneur.

Le Roy par meſſage ſouffiſant manda par grant priere à ceſte bonne Dame, laquelle eſtoit nommée Dame Guillemette de la Rochelle, qu'elle voulſiſt venir à Paris, & que moult volentiers la verroit. Celle y vint; le Roy la receupt à grant chiere, à elle parla longuement, & moult priſa ſes devotes & humbles paroles, ſon ſimple maintien & tous ſes faiz; & affectueuſement la requiſt que elle priaſt Dieu pour luy, à laquelle choſe tout ſe deiſt-elle non digne d'eſtre exaulcée s'offry de bonne voulenté. La garde & admeniſtracion de ceſte bonne Dame fu commiſe à celuy Gille Malet, dont devant ay parlé, avec ſa femme, en ſon hoſtel. Le Roy luy fiſt faire de beauls oratoires de bois en pluſeurs Eſgliſes, où d'eſtre longuement avoit devocion, comme à St. Marry ſa paroiſſe, aux Auguſtins, & ailleurs; car moult eſtoit femme ſolitaire, & de grant contemplacion; & tant que j'ay certainement oy recorder à

gens dignes de foy, que en ſa contemplacion on l'a aucunes foiz veuë ſoulevée de terre en l'air plus de deux piez, le Roy l'avoit en grant reverance, & foy en ſes prieres qu'il tenoit qu'elles luy avoyent valu en certains cas (a).

Item Meſſire Burel de la Riviere ne pouvoit avoir enfans de ſa femme, qui à droit terme veniſſent de ce; luy & ſa Dame ſe recommenderent aux prieres de ceſte Dame: de laquel choſe pour leur enfans qui puis veſquirent avoyent foy que c'eſtoit par l'impetracion de la bonne femme.

CHAPITRE XXIV.

De quoy vint ce que on dit : Gardez-vous des charrettes.

Comme le Comte de Tancarville (*) ſe fuſt longuement tenus de venir vers le Roy non obſtant mandé l'euſt par pluſeurs foiz, s'envoya excuſer, diſant que pour le trop long ſejour fait à Paris pour cauſe du maul-

(a) M. l'Abbé Chaſtelain qui fait mention en ſon Martyrologe univerſel de toutes les Beates qu'il a pû connoître, ſur tout lorſqu'elles ont demeuré à Paris, ne parle nullement de celle-cy.

(*) Hiſtoire du Comte de Tancarville.

vaiz air avoit eſté malade, & pour ce une piece s'esbatoit à chacier en la foreſt de Biere (*) & ſe tenoit à Meleun, mais bien brief vendroit. Le Roy qui oy l'excuſation du maulvaiz air, bien luy ſembla que par tout où il eſtoit & demouroit, que ſes ſubgiez ne debvoyent mie reſſongner pour maulvaiz air ne autre cauſe aler vers luy, reſpondi au meſſage : *Dya, il y a meilleur cauſe : il ne voit mie bien cler ; & il a à Paris trop de charetes, ſi s'en fait de bon garder.* Celle reſponſe bien entendi le Conte, & toſt vint devers le Roy.

A propoz de quoy vint le commun mot : *Gardez-vous des charretes.*

CHAPITRE XXV.

Comme le Roy Charles taxa à cinq cens frans ſon Officier Changeur.

Un Chevalier de ce Royaume (**) volt aler oultremer au quel pays ot entencion de demourer un temps, ordonna de ſes beſongnes fiſt ſon teſtament, & à un ſien amy changeur de Paris, nommé Simon Danmartin

(*) C'eſt celle de Fontainebleau.

(**) Hiſtoire d'un fils qui contrefit des Lettres de ſon pere.

laiſſa mille frans en garde & commandè juſques à ſon retour, & bien gardaſt qu'à autre qu'à luy ne les rendiſt, mais ſe il avenoit que audit voyage mouruſt, & que il euſt vraye certificacion, il luy ordonna que il en debvoit faire ceſt aſſavoir faire dire pluſeurs anuez & autres aumoſnes, & devocions pour ſon ame, & toutes ceſtes condicions furent tel & bien eſcriptes en une bonne obligacion, en quoy ledit changeur s'obligia & lya tres-fort.

Quant ledit Chevalier fu en Rodes, là ou une piece ſe tint, comme il euſt mené avec luy un ſien filz jeune, aſſez plain de ſa volenté & de maulvaiz gouvernement, comme aſſez en eſt, pour ne ſçay quel meffait ſe courouça le pere au filz, parquoy celuy jeune s'aviſa de grant mauveſtie; & malice telle fu, car il eſcripſt unes faulſes lettres comme ſe ſon pere l'envoyaſt audit Changeur, és quelles eſtoit contenu que comme fortune luy euſt eſté contraire en une bataille, pourquoy eſtoit pris des Sarrazins, en peril de perdre la vie ſe brief il n'avoit ſecours, & que pour ce haſtivement il envoyoit ſon filz querir ledit argent qu'il luy avoit laiſſié en depoſt, duquel il luy envoyoit bonne & ſeure quictance par ledit ſon filz, ſi gardaſt

bien ſoubz peine que il le reputaſt ſon ennemy mortel que audit argent baillier & livrer à ſon dit filz n'euſt faulte : bel & bien ordonna celuy filz ces faulſes lettres, & auſſi la quiſtance plaine & bonne dudit argent; tant eſpia ſon point, que une nuit vid ſon pere bien endormi. Adont priſt le ſael ſoubz ſon chevet & ſaela les diſtes lettres, & la quittance que ſon pere ne s'en apperceuſt, toſt aprés fiſt celuy filz moult fort le malade, & tant qu'il diſt à ſon pere qu'il ne pourroit paſſer oultre, & qu'il mourroie s'il ne retournoit en France; le pere fu d'accort de ſon retour. Quant vint au partir, le filz demanda au pere ſe il luy vouloit aucune choſe chargier en France, dont entre les autres choſes luy chargia que au Changeur deſſus dit, lequel comme à ſon amy avoit chargié diverſes choſes de ſes beſongnes, deiſt certaines choſes qu'il luy mandoit. Le filz qui fu malicieux, diſt : « Il ne me croira » mie, faiſtes de votre main une lettre de » creance de ce que je luy diray ». Et ainſſy le pere qui ni penſa à nulle decepvance le fiſt. Le filz à Paris vint, & par ces lettres certifications & enſeignes, qui moult ſe menſtroit doloreux que ſon pere fuſt pris des Sarrazins, fiſt tant, quoyque le Changeur y

meiſt difficulté, que au derrain ot tout ledit argent, c'eſt aſſavoir mil frans, leſquels il gaſta, & en feiſt ce que il volt.

Le pere, au chief (*) de deux ans revint à Paris, demanda ſon argent audit Changeur, lequel monſtra ces lettres & quittance. Et comme plait deuſt mouvoir de ceſte choſe, au deſrain (**) s'en mirent à ce que le Roy Charles en diroit, car le Chevalier qui eſtoit ſon Chambellan s'en eſtoit à lui plaint. Le Roy oy le cas, & conſiderant la ſimplece de toutes les deux pars, diſt, que voirement payeroit Simon Danmartin les mille frans au Chevalier, comme fort eſtoit obligiez de non les rendre fors à luy, mais il ſuivroit ſon garant, c'eſt aſſavoir le filz, ſi falloit qu'il fuſt regardé quel part & porcion des biens du pere pouvoit appartenir au filz que encore riens n'avoit, & ſur celle porcion le Changeur fuſt reſtituez. Le Chevalier diſt que la terre qu'il tenoit eſtoit de ſon conqueſt, ſi n'eſtoit tenus oultre ſon gré d'en faire aucune part à ſon filz qui contre lui avoit forfait, s'il ne luy plaiſoit ; & meſme après ſa mort le deſheritoit. A la parfin fus conclus par le Roy & dit aux deux parties : diſt au Chevalier, *Vous qui ſi mal avez chaſtié voſtre filz en*

(*) Au bout. (**) En dernier lieu.

jeunece que apreſent tel offenſe vous oſe faire, voſtre ignorance vous condampnera qui mieulx ne vous gaitaſtes de voſtre filz mal moriginé; ſi ne vous en ſera riens reſtitué. Et toy, diſt-il, *pour ta folie, Simon Danmartin, qui alas encontre l'obligation que tu avoyes faicte, & creus ſimplement les faulſes lettres, tu payeras V cent frans, leſquelz ſeront convertis ès laiz, c'eſt aſſavoir donner aux povres comme ce Chevalier l'avoit ordonné pour ſon ame.* Ainſi les condampna le Roy, & ainſſi fut tenus; & le filz qui avoit fait la decepvance fu privé de tout office de Roy, banni de la Court, & longuement tint priſon, & le pere indignez contre luy, le priva de ſon heritage.

CHAPITRE XXVI.

Ce que le Roy Charles diſt de diſſimulation.

Comme ſouventes foiz aveniſt que le Roy Charles s'esbattoit & deſrevoit (*) avecques ſes familiers, entre les autres propoz chut à parler de diſſimulacion, & diſoient aucuns que diſſimuler étoit un rain de trahiſon : *Certes*, ce diſt le Roy, *adont les circonſtances ſont les choſes bonnes ou maulvaiſes car en tel*

(*) S'égayoit.

maniere peut eſtre diſſimulé que c'eſt vertu, & en tel maniere vice, ſçavoir diſſimuler contre la fureur des gens pervers quant il eſt beſoing, eſt grant ſens : mais diſſimuler & faindre ſon courage en attendant oportunité de grever aucun, ſe peut appeller vice.

CHAPITRE XXVII.

Comment le Roy Charles approuva la vertu de pou de langage.

Une fois parlant de pluſieurs choſes devant le Roy, y ot un qui diſt, que c'eſtoit moult belle vertu de ſavoir bien parler. *Certes*, ce diſt le Roy, *elle n'eſt pas moindre de ſçavoir bien taire.*

CHAPITRE XXVIII.

Le ſage avis que le Roy Charles ot contre la cautele d'un de ſes Officiers.

Un Clerc eſtoit (*), lequel ſavoit de moult beauls experimens, & de tout plain de ſecrez d'Arquemie, entre les autres choſes faiſoit artificielment moult bel azur. Un autre Clerc riches homms & de la Court du Roy Charles, qui aſſez eſtoit inveſtigueur des

(*) Hiſtoire au ſujet du ſecret de faire de l'azur.

ſecretes ſciences, pria moult à l'autre, qu'il lui voulſiſt enſeigner à faire ledit azur : & comme il en feiſt grant difficulté, à la parfin s'obligia qu'il luy payeroit cent frans ; & l'autre luy promiſt à aprendre, par ſi que il jura grant ſerment que jour de ſa vie ne l'apprendroit à autre : par ainſſi deviſa la maniere comment on faiſoit ledit azur, & par experience de fait luy monſtra, & fiſt devant luy; & après luy demanda ſon ſalaire. & comme cellui le menaſt (*) par paroles, enfin luy diſt que riens ne luy en payeroit, car il luy devoit apprendre à faire l'azur & ne lui avoit mie appris, car il ne le ſavoit faire : l'argu de cette demande ala tant en avant que aux oreilles du Roy Charles vint ; & comme il vouſiſt les parties oyr, le premier Clerc diſt, que comme bien & bel euſt monſtré à l'autre à faire l'azur, ſelon la convenance laquelle eſtoit qu'il en aroit cent frans, demandoit ſon ſalaire & requeroit au Roy qu'il luy en feiſt droit : l'autre dit, que voirement luy avoit promis cent frans ou cas que il luy apprendroit, mais vrayement, diſoit-il, ne luy avoit pas appris, car il ne le ſavoit faire, non obſtant par pluſeurs foiz y euſt eſſayé, & aſſez euſt deſ-

(*) Menaça.

pendu

pendu ès matieres & façon, comme il fuſt de plus grand couſt que vàloir ne pourroit; ſi diſoit que puiſque faire ne le ſavoit, dont ne luy avoit il pas appris, & pour ce ne debvoit mie les cent frans. Le Roy en qui n'ot nulle ignorance, ot bien noté ce que cellui ot dit, qu'il y avoit plus couſt que prouffit, fiſt ſemblant que le droit fuſt pour celluy qui debvoit les cent frans, & diſt à l'autre : *Mon amy, ſe vous n'avez appris à ceſtui à faire ce que vous luy aviez promis, raiſon n'eſt mie qu'il vous paye*, & ainſſi ilz ſe departirent; le Roy qui deſira acteindre le voir (*) de la choſe, ne l'oublia mie, ains toſt après charga un de ſes Clercs, ſoubtil homme, qui par bonne maniere ſe tiraſt devers celluy qui debvoit leſdits cent frans, & de loings fiſt ſemblant que mouſt deſiraſt à ſavoir faire ledit azur, & promeiſt deux cent frans à celluy, & hardiement pour plus grant decepvance luy en baillaſt gage, mais que ladicte ſcience lui voulſiſt apprendre; & ainſſi fu fait : pour laquel promeſſe, pour cauſe du gage qu'il vid bel & bon, ſi ſya. Et par tel couvent (**) luy promiſt enſeignier à faire ledit azur, que il ne le diroit au Roy ne à autre, & la choſe ten-

(*) Vray. (**) Convention.

droit ſecrete, & encore lui diſt que c'eſtoit moult belle ſcience, & bel ſecret, encore lui confeſſa que pour riens ne vouldroit qu'il ne le ſceut faire. Celluy qui plus ne vouloit ſavoir, rapporta au Roy ce que trouvé avoit: parquoy le Roy manda celluy & moult le repriſt, blaſma & commenda tantoſt payer l'autre de ſes cent frans, ou qu'il le puniroit, & pour ceſte maulvaiſtie perdi la grace du Roy.

CHAPITRE XXIX.

La Reſponſe que le Roy Charles fiſt à la parole que rapporterent les Hairaux venant d'Angleterre.

En celluy temps comme deux Hairault de France euſſent eſté envoyez en Angleterre pour certaines meſſages, & fuſſent retournez par deça, & comme ilz raportaſſent tout plain de reſponſes & paroles que oudit pays avoyent oyes; entre les autres choſes diſtrent devant le Roy & ſon conſeil, que une foiz eus eſtant en la preſence dudit Roy d'Angleterre eſchut à parler du Roy de France, ſi y ot aucuns Barons qui diſtrent, que c'eſtoit un moult ſage Prince, dont alors le Duc de Lancaſtre va dire, que ce n'eſtoit que un

Advocat. Quant le Roy Charles ot oy ce conte dire aux Hairaulx, il reſpondy en ſouſriant : *Et ſe nous ſommes Advocat, nous leur baſtirons tel plait dont la ſentence leur ennuyera;* & à ce ne failly mie le Roy Charles : Car par force d'armes leur baſti tel plait, dont ils perdirent plus que ne gaignerent ou Royaume de France.

CHAPITRE XXX.

Ce que le Roy Charles diſt de felicité de Seigneurie.

Une fois devant le Roy Charles cheut à parler des Seigneuries : ſi ot là un Chevalier, qui diſt que c'eſtoit heureuſe choſe eſtre Prince. Reſpondy le Roy : *Certes, c'eſt plus charge que gloire.* Et comme l'autre en repliquant deyſt : *Et, Sire, les Princes ſont ſi aiſes. Je ne ſçay*, ce dit le Roy, *en Signorie felicité, excepté en une ſeule choſe. Plaiſe vous nous dire en quoy ?* ce dirent les autres; *Certes*, diſt-il, *en poiſſance de faire bien à autruy.*

CHAPITRE XXXI.

Comment pour le grant ſens & vertu du ſage Roy Charles, les Princes de tout pays deſiroient ſon affinité & alliance.

Si dis encore que pour la grant renommée qui d'icelluy Roy Charles par le monde couroit, parquoy comme pluſeurs Princes de longtain pays comme le Roy de Honguerie, qui maint beaulz arcs & autres choſes luy envoya, le Roy d'Eſpaigne, d'Arragon, & mains autres deſiraſſent ſon affinité, amour & alliance, par mariages ou aultrement à ſon ſang, filz & filles, ſi comme euſt eu à ſame ſon filz Loys devant dit, la fille du Roy de Honguerie aiſnée & heritiere du pere ſi elle euſt veſcu; & ſa tante fille du Roy Phelippe ſon ayol le Roy d'Arragon.

Le Roy de Chipre & autres mains Roys, Princes & Seigneurs, parquoy pluſieurs vindrent en France veoir ſa ſagece, noblece & eſtat, & pluſeurs leurs ſeaulx meſſages y envoyerent, meſmement le Souldan de Babiloine y envoya un de ſes Chevaliers, avec pluſieurs riches & beaulx preſens, & en lui cuidant faire grand honneur, comme au ſolemnel Prince des Creſtiens, luy manda que pour le bien & renommée qu'il avoit

entendu de ſon ſens & vertus, ſe il vouloit aler en ſon pays avec luy demourer, il le feroit tout Gouverneur de ſes provinces & terres, & maiſtre de ſa Chevalerie, & luy donroit royaume plus grant & plus riche trois foiz que cellui de France, & tendroit telle loy comme il luy plairoit. Et que nul me ſeroie ceſte choſe (*), certainement le l'afferme pour vray, je vi le Chevalier Sarrazin richement & eſtrangement veſtus, & eſtoit notoire la cauſe de ſa venuë. Dont le ſage Roy, prudent en toutes choſes, & qui avec toutes nacions, & diverſitez de gens bien ſe ſavoit avoir, & les honorer ſelon leur eſtres, conſiderant le bon vouloir du Souldan qui pour ce ſi loing avoit envoyé ſon meſſage, receupt ledit Chevalier & ſes preſens à grant honneur, & luy & ſes gens moult feſtoya & honora, & ſon Drucheman par qui entendoit ce qu'il diſoit : & merciant le Souldan, luy renvoya de beaulx preſens des choſes de par deça, toiles de Rains, eſcarlates, dont n'ont nulles par de-là, & grant feſte en font ; donna largement aux meſſages, s'offry à faire toutes choſes loiſibles qu'il pourroit pour le Souldan (a).

(*) Chriſtine temoin oculaire.

(a) Cette relation de Charles V. avec le Soudan

CHAPITRE XXXII.

Comment le Roy Charles avoit propres gens inſtruits en honneur & noblece, pour recepvoir tous eſtrangiers.

Ainſi ce Roy auctoriſié par le monde comme digne il en eſtoit, bien ſavoit recepvoir, grans, moyens & petits, quand nobles Princes venoient ainſſi vers luy, ou leur meſſages, convenoit qu'ils dinaſſent avec luy, & ſelon qu'ilz eſtoyent notables ſeoyent à ſa table, & à ſes diſners quant hauls Princes y eſtoyent, & meſmement aux feſtes ſolemnées l'aſſiette des tables, l'ordonnance, les nobles paremens d'or & de ſoye ouvrez de haulte lice qui tendus eſtoyent par ces paroitz & ſes riches chambres de velours brodées de groſſes perles, d'or & de ſoye de pluſieurs eſtranges deviſes les aornemens de par-tout ces draps d'or tendus pavillons & à eulx ſus ces haulx dois & chayeres couvertes, la vaiſ-

eſt confirmée par la Chronique MS. de Jean de Guiſe Abbé de S. Vincent de Laon où on lit ce qui ſuit : » » En ceſt an (1376) eſcript le Roy de France au » Souldan de Babilone pour le Roy de Armenie, ſa » femme & ſes enfants que il avoit prins & mis en » priſon, afin de obtenir ſa délivrance ».

ſel d'or & d'argent grant & peſant de toutes facons en quoy l'en eſtoit ſervi par ces tables, les grans dreçouers couvers de flacons d'or à pierreries ces beauls entremés, vins, viandes delicieuſes à grant plante, & court plainieres à toutes gens : Certes pontifical (*) choſe eſtoit à veoir. Et tant y eſtoit l'ordonnance belle, que non-obſtant y euſt grant quantité de gent ſi y eſtoit remedié que la preſſe ne nuiſoit. Et quant yceux Princes ou eſtrangiers vouloit bien honorer, les faiſoit mener devers la Reyne & ſes enfans, où ne trouvoyent pas moins d'ordonnance, & puis à S. Denis. La leur faiſoit monſtrer les reliques, & les richeces qui là ſont, les riches chaſubes, ornemens d'autelz; leſdits beaulx paremens & habis en quoy les Roys ſont ſacrez, dont il en feiſt faire des tous neufs, & les plus riches que onques euſſent eſté veus qu'on ſache, tous les habis ouvrez à fines & groſſes perles & meſmement les ſoulers; ouvrir les riches armoires ou de joyaulx de grant valour ce à merveilles, où eſt la riche couronne du Sacre qu'il fiſt faire, en laquelle a un gros balez au bout, du pris de xxx mil frans, & d'autre pierrerie moult fine, & vault la cou-

(*) Magnifique.

ronne moult d'avoir (*), & les autres eſtranges choſes qui y ſont de moult grant richece.

Pour maintenir ſa Court en tel honneur, le Roy avoit avec luy Barons de ſon ſang & autres Chevalier duis & appris en toutes honneurs, ſi comme ſon couſin le Comte d'Eſtampes qui bel Seigneur eſtoit, honorable, joyeux, bien parlant & bien feſtoyant & de gracieux accueil à toute gent, d'aucunes foiz en certaines places & aſſietes repreſentoit la perſonne du Roy & moult eſtoit de bel parement à celle Court : d'autres auſſi y avoit, & auſſi Meſſire Burel de la Riviere, beau Chevalier, & qui certes très-gracieuſement, largement & joyeuſement ſavoit accueillir ceux que le Roy vouloit feſtoyer & honnorer, faire liement & à grant honneur les meſſages que le Roy mandoit par luy à yceulx eſtrangiers, les aler ſouvent veoir & viſiter en leur logis, leur dire de gracieux & beaulx motz, & que le Roy les ſaluoit & leur mandoit que ilz feiſſent bonne chiere, & n'eſpargnaſſent riens & tels gracieuſes parolles, & quant venoit à leur preſenter dons de par le Roy ne failloit mie à dire ces courtoiſes & honorables parolles bien aſſiſes à chaſcun

(*) En grant prix.

ſelon ſon degré, car toute l'honneur qu'il convient à bel recep de gens il ſavoit, & à ceuls il donnoit ſoupers & diſners en ſon hoſtel bel & à devis & richement adorné. Là eſtoit ſa femme belle, bonne & gracieuſe, qui pas ne ſavoit moins donner, & courtoiſement les recepvoit, là eſtoyent les femmes d'eſtat de Paris mandées, dencié, chanté & fait joyeuſe chiere y avoit pour l'honneur & la reverance du Roy, tant que tous eſtrangiers du Roy & de luy ſe louoyent.

CHAPITRE XXXIII.

Comme l'Empereur de Rome eſcript au Roy Charles que il le vouloit venir voir.

CHAPITRE XXXIV.

Comment le Roy Charles envoya ſes freres au-devant de l'Empereur.

CHAPIRRE XXXV.

Comment l'Empereur ſe partit de S. Denis pour entrer à Paris & les beaulx dons & chevaulx que le Roy luy ot envoyé.

CHAPITRE XXXVI.

Comment le Roy Charles alla au devant de l'Empereur.

CHAPITRE XXXVII.

La belle ordonnance & grant magnificence qui fu à l'entrée de Paris, à la venuë de l'Empereur.

CHAPITRE XXXVIII.

Comment le Roy Charles receu l'Empereur au Palais.

Si comme l'Empereur en la chayere seoit, le Roy à luy vint, & luy dist que bien fust-il venus, & que onques Princes plus voulentiers n'avoit en son Palaiz veu : adont lebaisa, & l'Empereur de tout se deffula, & le mercia. Lors fist le Roy lever l'Empereur à tout sa chayere & contre mont les degrez porter en sa chambre ; & aloit le Roy d'un costé & menoit le Roy des Romains à sa seneſtre main ; & enssi le convoya en la chambre de Bois d'Irlande qui regarde sur les jardins & vers la saincte Chapelle qu'il luy avoit fait richement appareillier, & toutes les autres chambres derriere laissa pour l'Empereur & son filz, & il fut logié en Chambre & Galatois que son pere le Roy Jehan fist faire.

Après que l'Empereur une piece fu reposé,

le en ſa chambre veoir l'ala, & en le ſaluant oſta tout jus ſon chaperon, dont il peſa à l'Empereur qui recouvrir le voult, & il diſt que il luy monſtreroit ſa coiffe que encore n'avoit veuë ; car eſt aſſavoir que ès anciennes guiſes les Roys portoyent deliées coiffes ſoubs leur chaperons. En une chayere fu aſſis coſté l'Empereur, & luy diſt : *Beauls Oncles, ſachiez que j'ay ſi grant joye de voſtre venuë, que plus ne puis ; & vous pry que vous teniez qu'en ce que j'ay vous avez comme ou voſtre.* Adonc l'Empereur oſta ſon chaperon, & le Roy auſſi, & reſpondy : *Monſeigneur, je vous mercy des biens & honneurs que vous me faites, & je vous offre & vueil que certain ſoyez que moy & mon filz que amené vous oy, & mes autres enfans & tout qu'onque j'ay, ſommes voſtres, & prendre le povez comme le voſtre.* Deſquelles paroles les oyans qui preſens eſtoyent qui furent mains Barons & autres orent grant plaiſir d'entr'eulx veoir ſi grant amour & bonne voulenté. Après maintes amoureuſes parolles, le Roy ſe parti, & ordonna que pour le traveil qu'il avoit eu ſouppaſt en ſa chambre à requoy (*), & il mena avec luy ſoupper le Roy des Romains, les Ducs,

(*) En repos.

Princes & Chevaliers de l'Empereur, & grant & noble ſoupper y ot, & telle fu l'aſſiette : l'Eveſque de Paris premier, le Roy, & puis le Roy de Bahaigne, le Duc de Berry, le Duc de Brehan, le Duc de Bourgogne, le Duc de Bourbon & le Duc de Bar. Et pour que ces deux autres Ducs n'eſtoyent Chevaliers, mangierent à la ſeconde table, & compagnie leur tint Meſſire Pierre, le Comte d'Eu, & pluſeurs autres Seigneurs. Et eſt aſſavoir que la grant ſale du Palais, la chambre de Parlement, la chambre ſur l'eaue, la chambre vert & toutes les autres notables chambres du Palaiz, la ſaincte Chapelle & celle d'emprès la chambre vert eſtoyent toutes très-richement ordonnées & parées, tant au Palaiz comme à Saint Pol, au Chaſtel du Louvre, au bois de Vincennes, à Beaulté, eſquelz hoſtelz le Roy mena, tint & feſtoya l'Empereur.

Après ce ſouper, vin & eſpices priſes, ſe retryerent le Roy & le filz de l'Empereur & les autres Seigneurs chaſcun en ſa chambre, & ainſſi ſe paſſa celle journée.

CHAPITRE XXXIX.

Le preſens que la ville de Paris fiſt à l'Empereur.

Lendemain le Prevoſt des Marchands & les Eſchevins à l'heure que l'Empereur diſnoit (*) entrerent en ſa chambre, & de par le Roy luy preſenterent une nef peſant dix neuf vingt & dix mars d'argent dorée & très-richement ouvrée, & deux grans flaçons d'argent eſmailliez & dorez, du poids de ſoixante dix mars, & à ſon filz une fontaine moult bien ouvrée & dorée, du poids de quatre-vingt & treize marcs, avec deux grans poz dorés de xxx. mars, dont l'Empereur grandement mercia la ville & eulx auſſi.

Pour ce que le Roy n'eſtoit point alé celle journée devers l'Empereur, pour le laiſſer repoſer, l'Empereur luy envoya dire & prier que après relevée il luy pleuſt qu'il parlaſt à luy, car aucunes choſes luy vouloit dire, & menaſt ſon Chancellier avecque luy.

Le Roy menga en ſale avec grant foiſon

(*) Entrerien ſecret du Roy & de l'Empereur.

Ils entendent Vêpres à la Ste. Chapelle la veille des Roys.

Grand ſouper au Palais.

de gens, & y fu le Duc de Saxonne, l'Eveſque de Bruſebec, le Chancelier de l'Empereur, & tous ſes Barons, excepté ſon filz qui à ſon pere tint compaignie, & tous les Chevaliers & gens de l'Empereur auſſi.

Après diſner à l'heure dicte, ala privéement le Roy, ſon Chancelier avec luy, devers l'Empereur. L'Empereur & le Roy aſſis ſus deux chaieres firent tous vuidier de la Chambre fors les deux Chanceliers, & bien l'eſpace de trois heures parlerent enſemble, mais de leur paroles ne qu'ils ordonnerent ne ſcet on riens, fors que en la fin de leur parlers appellerent leur Chanceliers & à euls deviſerent : & puis ſe parti le Roy, & celui jour eſtoit la veille de Tiphaine (a), ſi ala le Roy oyr veſpres en la ſaincte Chapelle où avoit deux Oratoires tendus, un à deſtre pour le Roy, l'autre à ſeneſtre pour le filz de l'Empereur, & fiſt le ſervice l'Arceveſque de Reins, les nobles reliques, joyaulx, aornement d'autelz, lumieres, & toutes richeces qui là eſtoyent eſtoit merveilles à veoir, & tant y ot Barons & Chevaliers, que tous ne povoyent en la ſaincte Chapelle.

(a) On nommoit ainſi l'Epiphanie que le peuple appelle la Fête des Roys. Ce mot vient de *Theophania*.

Grant ſoupper tint le Roy celle vueille des Roys, où tant avoit de nobleces que ce n'eſtoit ſe merveilles non, & le luminaires des cierges pendus & torches que varlets veſtus d'un drap tenoyent, que auſſi cler y faiſoit comme de jours. L'aſſiette fu premier l'Eveſque de Paris, l'Eveſque de Bruſebec Conſeillier de l'Empereur, l'Arceveſque de Reins, puis le Roy, le Roy de Bahaigne (a); Berry, Brehan, Bourgogne, de Saxonne, de Bourbon, le Duc Henry, celluy de Bar & les autres Princes, Ducs & Comtes. A l'autre dois qui eſtoi. au plus près de la Table de marbre furent les autres Barons : & fu le ſoupper long, & ſervi de tel foiſon de divers mès, que longue choſe ſeroit à recorder; & ſelon le rapport des Hairaux à celluy ſoupper furent en ſale tant du Royaume de France comme d'eſtrangiers bien environ mille Chevaliers, ſans l'autre multitude de Gentilz-hommes & gens d'Eſtat, dont ſi grant preſſe y avoit que c'eſtoit merveilles, mais en tout dix continuant la rigle ordonnée du ſage Roy, tel ordonnance y avoit que nulle preſſe n'empechoit ſervir aux tables comme il appartient auſſi les derrenieres tables comme les premieres.

(a) Le Roi de Boheme (Venceſlas).

Après ſoupper ſe retray le Roy, avec luy le filz de l'Empereur & tant de Barons comme entrer y pot, en la chambre de Parlement, & la joüerent ſelon la couſtume les Meneſtriers de bas inſtrumens ſi doulcement comme plus peut : & là eſtoyent aſſis les deux Roys en deux haultes chayeres, où ſus chaſcune ot ciel brodé à fleurs de lis d'or. Le Duc de Berry y ſervi le Roy d'eſpices, & le Duc de Bourgogne de vin, aprés ſe retray le Roy en ſa chambre, & fiſt convoyer par ſes freres le filz de l'Empereur en ſa chambre.

CHAPITRE XL.

La ſolemnité que fiſt le jour de la Tiphanie au Palais.

Lendemain (*), jour de la Tiphanie, l'Empereur volt veoir les reliques celuy jour, & eſtre à la meſſe, & en pria le Roy, & que avec luy dinaſt, car de ce ne l'avoit endurer à preſſer le Roy pour cauſe qu'il n'en fuſt grevez, & pour obvier à ſi grant

(*) Viſite des Reliques de la Ste. Chapelle.
Offrande à la Meſſe des mêmes préſens que les Mages.
Entrevue du Dauphin & de l'Empereur.

preſſe,

preſſe, fiſt le Roy garder les portes par Chevaliers & Eſcuyers pour ce que fuſſent plus craint; ſi alerent paiſiblement le Roy & l'Empereur en la ſaincte Chapelle, & volt l'Empereur pour la grant devocion qu'il avoit de veoir de près les ſainctes reliques, eſtre portez par les bras & par les jambes en hault devant la ſaincte armoire, qui à grant peine de ſon corps y pot eſtre portez pour cauſe de la vis (*) eſtroicte. Quant en hault furent, la ſaincte chace ouverte, l'Empereur oſta ſon chaperon & joint les mains, & comme en larmes fiſt ſon oroiſon longuement & à grant devocion, & le Roy luy monſtra & deviſa toutes les choſes qui ſont en la ſaincte chace, que il baiſa & les autres princes auſſi, puis tourna la chace devers la Chapelle que les autres d'en bas la veiſſent, & volt l'Empereur que ſa chayere fuſt en bas miſe front à front devant les reliques ſi que tous diz les peuſt veoir; & ne volt eſtre en l'Oratoire qui appareillé luy eſtoit, pour laquel choſe le Roy fiſt abbaiſſier ſes courtines.

Le Roy, à l'entrée de la Meſſe l'eaue benoicte & auſſi le texte de l'Evangile envoya primier à l'Empereur qui à trop grant peine vouloit prendre aulcun honneur avant le Roy,

(*) Eſcalier tournant.

à aler à l'offrande, l'Empereur s'excuſa pour ce que ne povoit aler ne ſoy agenouiller : ſi fu l'offrande du Roy telle. Trois de ſes Chambellans tenoyent haultement iij couppes belles dorées. En l'une avoit or, en l'autre encens, & en l'autre mirre; & de renc (*) aloyent. Si offry le Roy l'or premierement, puis l'encens, & puis le mirre, & à chaſcune foiz baiſſa la mains de l'Arceveſque de Rains, qui chantoit la Meſſe. A la paix, deus paix furent portées par le Diacre & ſoubz Diacre : & auſſi-toſt priſt l'un comme l'autre.

Aprés la Meſſe, l'Empereur ſe retrahy en un retrait, coſté la Chapelle, qui pour celle cauſe le Roy avoit fait ordonner : ou dit retrait envoya ſon aiſné filz le Daulphin de Vienne que il avoit envoyé querir en ſon Hoſtel de St. Pol, & l'accompaignerent ſes fréres les Ducs, & grant foiſon Chevalerie. A l'encontre du Daulphin ſe fiſt lever l'Empereur de ſa chayere, & oſta ſon chaperon, le Daulphin s'inclina & l'Empereur l'embraça & baiſa, & toſt après vint le Roy querir l'Empereur pour aler diſner, & en fu l'Empereur portez en ſa chayere & le Roy à coſté luy qui tenoit le Roy des Romains par la main ; & devant eſtoit portez le Daulphin

(*) De ſuite.

ſur colz de Chevaliers à grant honneur : & ainſi alerent en la grant ſale.

CHAPITRE XLI.

L'Empereur diſne avec le Roy Charles. Les aſſiettes des Tables, & les Barons qui y eſtoyent.

A la Table de marbre fu l'aſſiete : Premierement ſiſt l'Arceveſque de Rains, & après ſiſt l'Empereur, puis le Roy de Bahaigne, & avoit autant de diſtance du Roy à luy, comme du Roy à l'Empereur, & ſus chaſcun des trois avoit un ciel diſtincte l'un de l'autre, de drap d'or à fleur de lis, & par-deſſus ces trois en avoit un grant qui couvroit tout au long de la Table & tout derriere eulx pendoit & eſtoit de drap d'or. Après le Roy des Romains ſeirent iij Eveſque bien loing de lui juſque à la fin de la Table, à l'autre doiz au plus près ſeoit le Duc de Saxongne, le Daulphin filz du Roy, & puis les Ducs de Berry, de Breban, de Bourgongne, le filz du Roy de Navarre, le Duc de Bar, le Duc Henry, & puis le Chancelier de l'Empereur, & ne ſeoyent mie le Duc de Bourbon, le Comte d'Eu, le Seigneur de Coucy, & le Comte de Harecourt, mais

eſtoient entour le Daulphin tout en piez pour lui tenir compaignie & garder de preſſe : les autres Ducs, Comtes & Barons & Chevaliers mangeoient aux autres Tables par belle ordonnance, & ſus le chief du Daulphin avoit un ciel, & puis un autre par deſſus qui toute la Table couvroit. Cinq dois avoit en la ſale plains de Princes & de Barons, & autres tables par-tout trois dreçouers couvers de vaiſſelle d'or, d'argent, & eſtoient les deux grans dois & les dreçouers fais de barrieres à l'environ que l'en n'y povoit aler fort par certains pas qui gardés eſtoient par Chevaliers à ce ordonnez; & ſi grant quantité de gent y mangia que merveilles fu : & combien que avoit ordonné le Roy iiij aſſiettes de xl paire de mais, toute voys pour la grevance de l'Empereur qui trop euſt ſis à table, le Roy oſter en fiſt une aſſiette : ſi ne fuſt l'en ſervir de iij de xxx paire de mès, ij entremès y ot, l'un comment Godefroy de Buillon conquiſt Jheruſalem, laquelle hiſtoire ramentevoir eſtoit pertinent pour exemples donner à telz Princes, eſtoit la cité grante & belle bois painte à panonceaulx & armes des Sarrazins moult bien faicte, qui fu menée devant le dois, & puis la nef ou Godefroy de Buillon eſtoit, & puis l'aſſault commencié

& la cité priſe, qui fu bonne choſe à veoir. Après ces choſes laverent le Roy & l'Empereur auſſi-tôt l'un comme l'autre, & puis le Roy des Romains, & pour cauſe que l'Empereur ne peuſt eſtre aucunement empreſſe au lever de table, fiſt le Roy apporter meſme à la table vin & eſpices, & fut apporté entre bras le Daulphin que le Duc de Bourbon tenoit à deux piez ſur la table, le Duc de Berry par le commandement du Roy ſervi d'eſpices l'Empereur, & le Duc de Bourgongne le Roy, & priſdrent enſemble après pluſeurs prieres. Le Comte de Eu ſervi le Roy de Bahaigne. Après ſe leverent & fu l'Empereur porté en ſa chayere en ſa chambre, & grant piece deviſa aux Barons, tant que ja fu tart & que le Roy ala en ſa chambre & les autres Barons au ſoupper derechief & le Roy pluſeurs d'iceulx Barons avec lui; & puis ala veoir l'Empereur & une piece dirent de bons mos & esbatemens enſemble; puis ſe retray le Roy en ſa chambre & s'alerent couchier. Et ainſſi paſſa ce Mercredy jour de la Tiphaine.

CHAPITRE XLII.

Comment le Roy mena l'Empereur au Louvre.

Lendemain volt aler le Roy diſner au Louvre : & à la pointe du Palaiz fut porté l'Empereur. Là eſtoit le bel batel du Roy qui eſtoit fait & ordonné comme une belle maiſon, moult bien paint par dehors & par dedens; là entrerent, & priſa moult ce beau batel l'Empereur; au Louvre arriverent, le Roy monſtra à l'Empereur les beaux murs & maçonnages qu'il avoit fait au Louvre edifier. l'Empereur, ſon filz & ſes Barons moult bien y logia, & par tout eſtoit le lieu moult richement paré : en ſale diſna le Roy, les Barons avec lui, & l'Empereur en ſa chambre.

Après diſner aſſembla le Roy le conſeil en ſa chambre, & en ce tendis par le commendement du Roy vint l'Univerſité de Paris devers l'Empereur, & eſtoyent de chaſcune faculté xij & des Arciens xxiiij veſtus en leurs chapes & abis, & la reverance vindrent faire à l'Empereur; & la Colacion (*) notablement fiſt Maiſtre Jehan de la Chaleur, Maiſtre en Theologie & Chancellier de Noſtre

(*) Harengue.

Dame, & en ycelle Colacion recommanda moult la perſonne de l'Empereur, ſes nobles fais, ſes vertus & ſa dignité, & auſſi recommanda moult & ramena notablement le ſens, eſtat & honneur du Roy & du royaume de France, en loüant & approuvant à l'Empereur ſa venue devers le Roy, & enfin recommanda bien & ſagement l'Univerſité comme il appartenoit. L'Empereur en latin de ſa bouche reſpondy, en les merciant des honorables paroles que dictes luy ayent, & dit la cauſe qui en ce Royaume l'avoit amené, qui eſtoit venir à S. Mor (a), voir les reliques, & principalement l'amour qu'il avoit au Roy, dont ſouverainement & en beaul lengage loua & recommanda la prudence & ſagece.

En ce temps eſtoit le Roy en ſon Conſeil ſans lequel ne vouloit faire aucune choſe, ſi miſt en terme & demanda ſe bon ſeroit que il monſtraſt & deiſt à l'Empereur ſon Oncle qui tant d'honneur & d'amour lui avoit fait, que cy eſtoit venus, ſon bon droit, & le tort de ſes ennemis, pour cauſe

(a) Cette devotion d'un Prince Alleman envers S. Maur de Glanfueil, dont le corps eſt proche Paris, peut faire croire, jointe à autres preuves, que ce fut de Germanie que le Saint vint dans les Gaules ſous le Roy Theodebert.

qu'en maint pays & meſmes en Allemaigne s'efforcoient de publier le contraire, & auſſi pour avoir le Conſeil ſur ce dudit Empereur, à laquel choſe le Conſeil reſpondy que bon ſeroit que ainſſi le feiſt, ſi fiſt ſavoir à l'Empereur & à ſon Conſeil que lendemain voloit parler à luy preſent ſa Baronnie, & qu'à certaine heure fuſſent au Louvre pour oyr ce que dire leur vouldroit.

CHAPITRE XLIII.

Comment le Roy parla au Conſeil, preſent l'Empereur du grand tort que le Roy d'Angleterre avoit vers luy.

Ainſſi comme le Roy l'avoit ordonné, furent lendemain, lequel jour fu Vendredy viij de Janvier aſſemblez en la chambre de parlement au Louvre, l'Empereur, le Roy de Bahaigne & environ cinquante des plus notables Princes du Conſeil de l'Empereur, & environ autant des Princes & Conſeil du Roy. Ci eſtoient l'Empereur & les deus Roys aſſis en iij chayeres couvertes de drap d'or, & les autres ſus bancs & doubles formes, en la maniere que on fait à Conſeil. Adont le ſage Roy qui en ſon entendement avoit

ſcience, & rethorique en langage, commença ſon parler par une preambule ſi belle & ſi notable, que grant beaulté eſtoit à oyr; & commença ſa matiere : » Dès les primiers temps » du Royaume de France, & après la con» queſte de Gaſcongne que fiſt ſaint Charles» maine, quant il la converti à la foi » Chreſtienne, dont très lors fu le pays » ſubgiect au Royaume de France ſanz in» terrupcion; depuis & coment ceuls qui » en ont tenus les demaines, & par eſpeciel » les Ducs de Guiene, tant Roys d'Angle» terre commes autres en ont touſjours fait » homage lige & recognoiſcence aux Roys » de France, comme au chief & droictu» rier Seigneur. Se n'a eſté depuis Eduart » d'Angleterre derrenier mort, que onques » ni fu miſe contradiccion, nonobſtant en » fiſt homage au Roy Philippe ſon ayol à » Amiens, & a Seigneur le recognut, & » comme depuis aſſez long-temps ledit » homage ratifia par ſes lettres ſaelées de » ſon grant ſcel comment il appert par les » lettres; leſquelles furent ilecques monſtrées » & leuës, & autres lettres plus ancienes » des Predeceſſeurs des Roys d'Angleterre » & chartres faictes à S. Denis ou temps » de la recognoiſcence des homages de Gaſ-

» congne, Bordeauls, Bayonne, & Iſles
» qui ſont endroit Normandie, & lettres
» expreſſes comment les Roys d'Angleterre
» ont renoncié à toutes les terres de Nor-
» mendie, d'Anjou, du Maine, & de Tou-
» raine & de Poitiers ſe aulcunes en y
» avoient » comme plus à plain, le diſoient leſdictes lettres qui la furent monſtrées.

Item aprés, dit le Roy que meſmes le traictié de la derniere paix par ſon pere & luy trop achetée avoient les Anglois malgardé, & adont deſclaira le Roy particulierement, comment tant par le deffault de reſtituer les fortreſſes occupées, que rendre devoyent, comme par les oſtages que ilz rençonnerent contre le contenu du traictié, tant par les compaignies que continuellement tenoyent ou Royaume come par uſurper & uſer de droit de ſouveraineté qui ne leur appartenoit, comme en confortant le Roy de Navarre lors ennemy du Royaume donner ayde ſecours & vivres, contre la teneur des alliances faictes & jurées & paſſées par ſermens, ſi fors comme entre Chreſtiens ſe peut faire, deſquelles choſes les lectres furent leües là en preſent devant l'Empereur en françois & en latin affin que chaſcun mieulx entendiſt, monſtra le Roy comme le Comte

d'Armignac, le Seigneur d'Alebret, & pluſeurs autres Barons & bonnes villes avoyent appellé du Prince à luy & vindrent en leur perſonnes requerir adjournement & eſcript en cauſe d'appel, & comment il ne volt pas faire ſans grant conſeil & deliberacion, & oyr les oppinions de pluſeurs eſtudes de Droit de Boulongne la Grace, de Monpellier, de Thoulouſe, d'Orliens & de plus notables Clercs de la Court de Rome qui determinerent que refuſer ne le povoit, & comme par voye ordonnée de juſtice non mie par rigueur d'armes fu envoyé un Docteur, Juge, & un Chevalier de Thoulouſe, qui porterent au Prince les lettres inhibicions & adjournemens, & par le ſauf-conduit du Senechal dudit Prince, lequel les fiſt prendre & murdrir maulvaiſement.

Ainſſy deviſa là le Roy longement & de pluſeurs autres griefz & torz faiz qu'il avoit receu dudit Prince de Gales, dont ains qu'il voulſiſt procéder par voye de guerre avoit mandé à ſon pere Edoart Roy d'Angleterre que remedier y voulſiſt, deſquelles choſes onques bonne reſponſe ne pot avoir; parquoy par néceſſité & par le conſeil de ſes Barons & de ſon Royaume aſſemblé pour ce en ſon Parlement empriſt à deffendre ſa bonne juſ-

tice contre ſes ennemis, de laquel choſe Dieu de ſa grace luy en avoit donné bonne fortune; & adont deſclaira le Roy les conqueſtes que ot faictes ſur ſes ennemis, & non-obſtant ce deviſa les offres que il leur avoit fait pour le bien de paix que ils avoyent reffuſé : ſi pria l'Empereur que ſur ce le voulſiſt conſeillier, & ne creuſſent luy ne ſes Barons que à ſon tort la guerre fuſt, & aſſez d'autres choſes diſt le Roy qui longues ſeroyent à dire &c. Et par ſi bel ordre & ſi notable harenge l'ot dit, que tous en furent eſmerveilliez, & moult priſierent & louerent ſon grant ſens & memoire.

L'Empereur reſpondy, que tres-bien avoit entendu ce que le Roy tres-ſagement avoit expliqué tant és lettres comme és paroles, & que par tout Allemaigne le manifeſteroit, & feroit ſavoir; & que au contraire les Angloiz ne fuſſent creus, & meſmement qu'il fu preſent à Amiens quant le Roy Edouart fiſt homage au Roy de France, ſi ſavoit ſon bon droit, & quant au conſeil donner diſt que conſideré ſon bon droit & tort de ſes ennemis, l'avantage & bonne fortune qu'il avoit contre eulx, & ſes aliez & amis comme le Roy de Caſtelle, de Portugal, d'Eſcoce & mains autres, il ne luy donroit conſeil de

tant avant offrir à ſes ennemis, & trop en avoit fait ſe pour l'amour de Dieu n'eſtoit. A tant finerent ſes paroles; & le Roy & luy & les autres alerent en ſa chambre.

CHAPITRE XLIV.

La grant offre que l'Empereur fiſt au Roy Charles.

Comme l'Empereur (*) s'aviſaſt que la reſponſe que faicte au Roy avoit n'eſtoit aſſez ſouffiſant, pria que aſſemblé de rechef le Conſeil fuſt, & bien luy plairoit que aſſez plus y euſt Barons gens que n'avoit eu au Conſeil precedent : & ainſi fu fait. Adont commença l'Empereur ſi hault que tous oyr le porent, & premier s'excuſa de ce que ſouffiſent reſponce ce luy ſembloit le jour precedent au Roy faicte n'avoit. Si vouloit que tous ſceuſſent que luy, ſon filz le Roy des Romains, ſes autres enfens, & tous ſes parens, aliez & amis & toute ſa poiſſance, il vouloit & offroit au Roy eſtre tous ſiens contre toutes perſonnes, à aydier & garder ſon bien, honneur & royaume & de ſes enfens & freres & amis, & adont luy bailla un rolle ou ſes amis & affins declairiez &

(*) Voyage de l'Empereur à S. Paul & à Beauté.

nommez eſtoyent dont il ſe faiſoit fort, dont le Roy le mercia moult gracieuſement.

Lendemain aprés ce que diſné orent, le Roy ou deſſuſdit batel mena l'Empereur à Saint Paul, paſſant par deſoubz le pont de Paris (a). Quant à Saint Paul furent, le Daulphin & ſon frere vindrent à l'encontre, & devant leur pere s'alerent agenouillier, & puis ſaluerent l'Empereur, puis entre bras devant furent portez. L'Empereur ſe guermenta d'aler veoir la Royne; ſi luy mena le Roy, & moult grant preſſe y avoit de Barons & Chevaliers; la Royne au-devant du Roy vint; en moult riche atour eſtoit, & ot un cercle d'or ſus ſon chief de moult grant pris, accompaigniée de nobles Dames: là eſtoit la Duchece d'Orliens fille du Roy de France, la Duchece de Bourbon mere de la Royne, la Comteſſe d'Artois, la fille du Duc de Berry, la fille du Signeur de Coucy, la Dame de Preaux & pluſeurs autres Comteſſes, Banereſſes (*), Dames, & Damoiſelles, à tres-grant quantité. L'Empereur ſon chapperon oſta, & lever ſe fiſt

(a) NOTA, que ſur le grand bras de la riviere il n'y avoit encore que le pont au Change alors appellé le Pont de Paris ou le grand Pont.

(*) Baronnes.

contre la Royne qui le baiſa & auſſi ſon filz le Roy de Bahaigne, & toutes baiſierent les Dames du ſang de France.

Quand l'Empereur vid la Duchece de Bourbon, ſi fort à plourer ſe priſt, que parler ne pot, & auſſi la Ducheſſe, pour la memoire que ilz avoyent de ce que ſeur avoit eſté de ſa premiere femme, & auſſi toute nourrie avec ſa ſueur la Royne bonne mere du Roy Charles & de ſes freres les Ducs, dont aprés diſner volt l'Empereur grant piece avec elle parler. Une piece là fu l'Empereur, puis ſe parti, & en ſa chambre fu portez.

Aprés diſner que l'Empereur eſtoit en ſa chambre & parloit à la Duchece de Bourbon, le Roy y envoya la Royne & ſes deux filz, dont il fu moult liez : & là fu la Royne longuement aſſiſe coſté luy, & longuement deviſerent enſemble : elle luy donna un bel reliquiaire d'or, grant & moult riche de pierrerie, où ot de la vraye croix & autres reliques, & le Daulphin luy donna ij tres-beaulx braches à coliers d'or & belles laiſſes, & de tout ce fiſt moult grant feſte, & moult les mercia. Adont entra le Roy de Bahaigne, & la Royne luy donna un riche fermail ; en ce tendis le Roy vint : ſi prindrent congé, & le Roy mena l'Empereur au Bois, & pour

ce que ja tart eſtoit, grant foiſon torches au-devant luy vindrent.

Lendemain ſe fiſt porter l'Empereur tout au tour de la grant chambre, pour veoir par les feneſtres le circuit du chaſtel que il moult priſa.

Aprés dormir à remontée grant piece enſemble furent luy & le Roy en bons esbatemens & paroles de vraye amour, & pria l'Empereur au Roy que luy donnaſt une de ſes Heures, & il prieroit Dieu pour luy : dequoy le Roy luy en envoya deux; unes petites, les autres grans; endementiers que ainſi parloyent, vint le Roy des Romains que le Roy avoit envoyé au parc esbatre & chacier (a), avec luy ſes freres. Adont l'Empereur l'appella, & par la main le priſt, & luy fiſt promettre par ſa foy en la main du Roy, que tant qu'il vivroit ſerviroit & ameroit luy & ſes enfens devant tous les Princes du monde; dont le Roy lès remercia.

CHAPITRE XLV.

Comment l'Empereur alla faire ſon Pelerinage (de S. Maur.)

Le Mardy en ſuivant qui fu le xij jour

(a) Aux daios, *ſelon le MS. de Ste. Geneyieve.*

de

de Jenvier, faire volt l'Empereur ſon pelerinage à St. Mor.

Au matin en ſa litiere du Bois ſe parti : ainſſy que le Roy commendé avoit y fu receu à proceſſion : l'Abbé la Meſſe chanta ; l'Empereur offri cent frans, & les dons de vivres que luy ot fait ledit Abbé laiſſa au Convent. Là diſna & dormi (a) en bel appareil que le Roy bien & richement luy ot fait appreſter & le lieu parer partout, fu mis en la litiere & porté à Beaulté ſus Marne, que il moult priſa, & y amenda de ſa goute comme il diſoit, ſi que luy meſmement viſita tout l'hoſtel qui moult eſtoit bien parez, & diſoit que onques en ſa vie n'avoit veuë plus belle ne plus delictable place, & auſſi diſoyent ſes gens, leſquelz on avoit auſſi menez en la tour du bois par tous les eſtages de leans, & monſtré les grans garniſons d'icelle, & l'artillerie dont le Roy des Romains ot des arbaleſtes à ſon éhois, que onques mais n'avoient veu ſi merveilleuſe choſe ; & ainſi louoient les ſens, la valeur & haultece du Roy de France. A Beauté fu l'Empereur pluſeurs jours ; & le Roy chaſcun jour l'aloit viſiter, & à ſecret parloyent longue-

(a) On a déja vu cy-deſſus, p. 110 & 256, que la coutume étoit de dormir après le diner.

ment, puis au giste s'en retournoit au Bois; car le tres-ſage Roy pour ſoing qu'il euſt à cauſe de l'Empereur, ne croient mul qu'il laiſſaſt à expedier ſes autres beſoingnes, comme cil qui pourveu eſtoit en toutes choſes.

L'Empereur deſira à veoir la belle couronne que le Roy avoit fait faire: ſi luy envoya le Roy par Giles Malet ſon valet de Chambre & Hennequin ſon orphevre, la tint & regarda moult longuement par-tout, & priſt grant plaiſir, puis la bailla, & diſt que ſomme toute onques en ſa vie n'avoit veu tant de ſi riche & noble pierrerie enſemble.

Le Jeudy devant la departie de l'Empereur, avoit fait le Roy tous aſſembler les gens dudit Empereur; car beaulx dons avoit fait appreſter pour leur donner: Si y mena le Roy, ſes freres, le Seigneur de la Riviere, & aultres Chevaliers porter ſes joyaulx, & de ſes varlés de chambre.

CHAPITRE XLVI.

Les beaulx & riches dons que le Roy envoya à l'Empereur & à ſon fils.

Là où l'Empereur fu & toutes ſes gens aſſemblez vint le Duc de Berry, & dit que

le Roy le ſaluoit, & luy envoyoit de ſes joyaulx telz comme à Paris on les faiſoit. Lors luy preſenta une moult noble couppe d'or garnie de pierrerie, en laquelle avoit figure d'eſmail moult richement ouvrée, le ſphere du Ciel où eſtoit le zodiaque, les ſignes, les planetes & eſtoiles fixes & leur ymages; & auſſy luy preſenta ij grans flacons d'or, où eſtoit figuré en ymages ellevez comment St. Jacques monſtroit à St. Charles-maine le chemin en Eſpaigne par revelacion : & eſtoyent leſdis flacons en façons de coquilles. Si luy dit le Duc de Berry bien gracieuſement, que pour ce qu'il eſtoit Pelerin, luy envoyoit le Roy des coquilles. Encore luy preſenta un grant hanap d'autre façon, un gobelet, & une eſguiere tout d'or, garnis de pierrerie, & eſmailliez de diverſes façons, ij grans poz d'or à teſtes de lions.

Item à ſon filz furent preſentez, iiij grans poz, un grant gobellet, une eſguiere tout d'or, garnie de pierrerie; & oultre cela une ceinture d'or longue, garnie de riche pierrerie du pris de viij mille frans, deſquelz preſens l'Empereur faiſoit merveilleuſement grant conte & moult mercioit le Roy : ſi fiſt ſon fils.

Aprés en ſuivant à tous ſes Princes fu pre-

ſentée veſſelle d'or & d'argent, ſi largement & à ſi grant quantité que tous s'en eſmerveilloyent, & tant qu'il ny ot ſi petit Officier de quelque eſtat qu'il fuſt, qui par le Roy ne receuſſent preſent. Mais quoy & quelz ſe paſſe la Cronique (a) pour cauſe de briefté. Si reputerent moult ceſte grant largece, & moult louerent, mercierent & magnifierent, comme raiſon eſtoit, le Roy de France.

CHAPITRE XLVII.

La departie de l'Empereur.

Le Vendredy enſuivant qui fu le jour Saint Mor, & le xv dudit mois, ala l'Empereur à Saint-Mor, & chanta l'Eveſque de Paris en pontifical la Meſſe, puis revint diſner à Beaulté. Aprés diſner que le Roy l'eſtoit alé veoir, le mercia moult de ſes nobles preſens, & dit que trop avoit fait de luy, de ſon filz & des ſiens, que deſſervir ne luy pourroit : grant piece furent enſemble à grant conſeil, puis revint au giſte au Bois.

Lendemain qui fu le xvj. jour de Jenvier que l'Empereur partir devoit pour s'en aler en ſon pays, ala le Roy à Beaulté, & derechief parlerent enſemble, & par grant amiſtié

(a) Elle veut parler des Chroniques de S. Denis.

& doulces paroles, priſt un rubis & un diamant l'Empereur en ſon doy, & au Roy les donna, & le Roy luy redonna un gros diamant, & là devant tous s'entracollerent & baiſierent à grans remerciement; auſſy à ſon filz. L'Empereur monta en ſa lictiere, & le Roy à cheval : chevaucha le Roy coſté luy tousjours deviſant, & tous les Seigneurs, Prelas & Barons, & grant multitude de gens avecques eux, & le convoya le Roy aſſez prés de la maiſon de Plaiſance, ce que l'Empereur ne vouloit que tout veniſt avant, & là priſdrent congié l'un de l'autre, mais ſi fort plourerent qu'à peine pouvoyent parler, & le Roy au Bois s'en retourna, & une piece le convoya le Roy des Romains, puis priſt congié, & noz Seigneurs les Ducs conconvoyerent l'Empereur, qui jut celle nuit à Laigny ſus Marne, & lendemain à Meaulx, & juſques par delà le convoyerent noz dis Seigneurs, puis congié priſdrent & s'en retournerent.

Et ainſſi le Roy le fiſt convoyer par ſes Princes, Barons & Chevaliers tant qu'il fu hors du Royaume, & en toutes les villes où il paſſa pareillement par l'ordonnance du Roy à feſte, à ſolemnité & preſens fu receus, ainſſi comme au venir avoit eſté.

Et est assavoir que depuis le jour qu'il entra ou Royaume de France jusques au jour qu'il en failly, tout l'estat de la despence de lui & de ses gens fu au despens du Roy, de laquel chose les choses dictes & les dons considerées monta une très-grant somme d'or: mais Dieux mercis, & le grant sens du sage Roy, tout fu bel & bien fourni & largement tous au despens du Roy sanz quelconques grief à creature.

CHAPITRE XLVIII.

Les juriſdictions que l'Empereur donna au Daulphin.

Pour ce que tout ensemble ne se peut mie dire, n'est pas à oublier ce que l'Empereur de son propre mouvement fist en retificacion de l'honneur, bonne chiere, & amour qu'il ot du Roy receu, pour laquel chose en faveur du Roy, son filz le Daulphin de Viene ordonna & fist son Lieutenant & Vicaire General au Royaume d'Arle ledit Daulphin à sa vie, dont lectres lui en fist saelées en sael d'or, par lesquelles lui donnoit si grant & plain pouvoir comme faire se pouvoit, ce que autre fois n'a esté accoustumé, & semblablement le fist son Lieutenant & Gé-

neral-Vicaire par unes autres lettres à pareil pouvoir en fiefz, arriere fiefs & tènemens quelconques ſans riens exepter, & lui donna & bailla le Chaſtel de Pompet en Vienne, & auſſi un autre lieu appellé Chaneault, & auſſi le aagea & ſupplea toutes choſes qui par enfence de aage pourroyent donner un empeſchement pour ces graces & gouvernement obtenir audit Daulphin.

Et pour ces choſes & autres faire au gré & prouffit du Roy & de ſes enfans, laiſſa ſon Chancelier après lui pour ſaeler & delivrer leſdictes lettres, lequel Chancelier au chief de iij. jours les apporta au Daulphin toutes ſaellées, dont il mercia l'Empereur. Après fu preſenté de par ledit Daulphin par le commendement du Roy, xxx marz de vaiſſelle dorée, & dedans mille frans pour la peine que eue avoit de ſa beſoigne. Quand l'Empereur fu hors du Royaume, pluſeurs Comtes, Barons, Chevaliers & Seigneurs priſdrent congié de lui; il les remercia, & s'en retournerent.

CHAPITRE XLIX.

Recapitulation en brief de ce que dit eſt.

CHAPITRE L.

La mort de la Royne.

Le Lundy quart jour de Fevrier (*) après la departie de l'Empereur come dit eſt, la Royne de France enfanta une fille, dont moult fu grevée du travail : babtiſiée fu en l'Egliſe de S. Pol ; & pour la devocion que ot le Roy & la Royne à Ste. Katherine, fu ainſſi nommée. Le Samedi en ſuivant ladicte Royne treſpaſſa de ce ſiecle : de laquel choſe le Roy merveilleuſement fû dolent, & non-obſtant que la vertu de conſtance en luy fuſt plus grant que communement ès autres hommes, ceſte departie luy fu ſi grant douleur, & ſi longuement lui dura, que onques devant ne après faire on ne lui vid pareil dueil pour choſe qui aveniſt : car moult s'amoyent de grant amour. (*Le reſte n'eſt qu'une ennuyeuſe deſcription des funérailles*).

(*) Chriſtine ſe trompe : le 4 Fevrier en 1377 avant Pâques étoit un Jeudi par la lettre dominicale O. Auſſi les Chroniques St. Denis marquent elles Jeudi.

CHAPITRE LI.

La mort du Pape Grégoire.

CHAPITRE LII.

Comment fut eſcript au Roi Charles qu'il ſe gardaſt d'aulcuns qui les cuidoyent empoiſonner.

Qu'il ſoit voir que le Roy Charles fuſt amez pour cauſe de ſes bontez de pluſeurs, & meſmement eſtrangeres, lui furent lettres envoyées ou mois de mars par aucuns grans Seigneurs ès quelles eſtoit contenu que un homme appellé Jacques de Ruë, à l'inſtance d'un certain Prince à grant tort & pechié devoit machiner par poiſon ou autrement la mort dudit Roy Charles, & que d'icelui Jacques lequel venoit en France pour celle cauſe, ſoubz autre ombre, ſe voulſiſt garder. Pour leſquelles nouvelles, le Roy fiſt tantoſt prendre là où il fu trouvez ledit Jacques de Ruë, & empriſonner: & fu trouvé en un coffret d'icellui certains rolles en maniere de memoires de voyes qu'il devoit tenir avec luy, de pluſeurs aultres d'icelle traiteuſe aliance adherez avec cellui Prince de qui

eſtoit celui à ce comis pour la mort & deſtruccion dudit ſage Roy Charles.

Mais comme Dieux ne voulſiſt ſi grant inconvenient ſouffrir comme de laiſſier ainſſi perir ſon bon ſergent (*) par deſloyal traictié; voult de ſa divine grace que la choſe veniſt à clarté, & en telle maniere que ycelluy Jaques de Ruë & un autre ſien compaignon, appellé Maiſtre Pierre du Tertre confeſſerent entierement de leur bonne voulenté, ſanz contrainte toute la faulſe machinacion: pourquoy le Roy volt que en la chambre de Parlement grant multitude de gens, Prélas, Princes, Barons, Chevaliers, Conſeilliers, Advocas & toute gent fuſſent preſens; & la furent menez leſdis Jaques de Ruë & Maiſtre Pierre du Tertre, leſquelz furent interroguez ſur les choſes contenues en leur confeſſion & conjurez des plus grans ſermens que faire ſe peut, leſquelz affermerent par yceux ſeremens leur confeſſions eſtre vrayes en la maniere que ilz l'avoyent dit ſanz force & ſanz contrainte aucune ſus le peril de leur ame, car ilz ſavoyent bien que dignes eſtoyent de mort ſe le Roy n'en avoit mercy, & ces choſes rapportées au Roy il voult que juſtice & raiſon en fuſt faicte ſelon le juge-

(*) Serviteur du mot *ſervicus*.

ment de Parlement, lequel Parlement les condampna eſtre traynez du Palaiz juſques ès Halles, & la ſur un eſchaffaut avoir les teſtes tranchiées, & puis eſcartelez & penduz leur membres aux iiij. portes de Paris & le corps au gibèt; & ainſſi fu fait.

Les cauſes pourquoy ceſt exploit fu fait, & pour qui ne à quel inſtigacion tel trahiſon machinoyent je me paſſe, pour ce que moult ne touche à ma matiere: & qui plus en vouldra ſavoir trouver le pourra aſſez près de la fin où les Chroniques de France traictent dudit Roy Charles après le treſpaſſement de ladicte Royne Jehanne de Bourbon (a).

CHAPITRE LIII.

Comment les nouvelles vindrent que les Cardinaulx avoient eſlu à Rome à Pape Barthelemy.

CHAPITRE LIV.

Comment le Roy Charles receut lettres des Cardinaulx, que Berthelemy n'eſtoit mie juſtement eſlleu, & que il n'eſtoit pas Pape.

(a) Cela eſt aſſez au long dans les Chroniques de S. Denis cap. 68. 70. & 71. La confeſſion de Jacques de Ruë ſe trouve imprimée dans les Preuves de l'Hiſtoire d'Evreux page 90.

CHAPITRE LV.

Comment le Roi receut lettres desdis Cardinaulx, qu'ils avoient laissié Berthelemy.

CHAPITRE LVI.

Comment les Cardinaulx eslurent Pape Clement.

CHAPITRE LVII.

Comment le Roy Charles signifia à pluseurs Princes, que luy bien informé de la verité se estoit declairié pour Pape Clement.

CHAPITRE LVIII.

Comment Barthelemy fit vingt-neuf Cardinaulx.

[*Ce Chapitre ne parle aucunement du Roy, & est tiré purement des Chroniques de St. Denis.*]

CHAPITRE LIX.

La mort de l'Empereur Charles.

CHAPITRE LX.

Comme le Cardinal de Limoges vint à Paris de part Pape Clement.

CHAPITRE LXII.

Comment le Roy Charles avoit entention de faire tant, que le Conſeil General fuſt aſſemblé ſur le fait de l'Egliſe.

(Les ſept Chapitres ſuivants ſont des digreſſions de Chriſtine ſur les ſciences.

CHAPITRE LXX.

De l'approchement de la fin du Roy Charles, & de la mort de ſon bon Conneſtable Meſſire Bertram de Clequin.

De laquelle fin (de Charles) moult me plaiſt ce que memoire me rapporte ſans dongier d'autre informacion. La relacion que j'en oys de mon dit Pere naturel, auquelles parolles cognoiſcant ſon excellence en toute vertu, je adjouſte foy comme à parolle veritable dicte de preudome, lequel trés-amé ſerviteur, & Clerc excellent gradué & doctorifié à Boulongne la grace en la ſcience de Medecine, avecques autres degrez de ſciences, fu continuellement preſent en la maladie dudit Prince juſques à la fin, & ceſte verité par aſſez de gens encore vivans, peut-eſtre ſçeüe.

Le bon Conneſtable Bertram de Clequin,

lequel estoit Porteur des fais de la Chevalerie dudit Roy, trespassa peu avant, qui fu le Vendredy quatorzieſme jour de Juillet ce meſme an, de laquelle mort moult pesa au ſage Roy, & en tous diz recompenſant, comme non-ingrat la bonté, ſervice & loyaulté d'icellui Conneſtable, en honorant le corps de ſi ſolemnel Chevalier, & penſant de l'ame comme raiſon eſtoit, volt qu'il fuſt enterrez en haulte tumbe à grant ſolemnité, honneur & recommendacion, ou propre lieu où ſont enterrez à Saint Denis les Roys de France, & meſmement en la Chapelle que pour luy avoit fait faire au piez de la tumbe, ou en peu de temps après fu enſevelis, laquelle mort dudit Conneſtable fu plainte, & plourée de maint vaillant, & communement de tout le Royaume, lequel faiſoit perte de très-vaillant Champion & deffendeur de lui, & très-propice : ſi fu là mort de lui très-vertueux, comme preſage de treſpaſſement de ſon très-excellent Maiſtre.

CHAPITRE LXXI.

Le treſpaſſement & bel fin du Roy Charles V.

Vers la moictié paſſée du mois de Septembre, en l'an mil trois cens quatre vingts, le

Roy Charles ala en ſon Hoſtel de Beaulté (12), ouquel pou de jours après lui priſt la maladie, dont il treſpaſſa en aſſez brief terme : mais de l'eſtat de s'enfermeté ne quier faire grant narracion, ains ſelon le contenuë procès precedent, c'eſt aſſavoir des vertus de lui dignes d'infinie memoire, dirai de ſa très fervent foy, devocion, conſtance & ſain entendement. Comme ſa complexion ſoubtille fuſt non puiſſant de porter longuement fais de ſi grieve maladie, en bien pou de jours fu à merveilles debilitez, & tant que ſa ſeine diſcrecion non empechiée juſques à la mort pour quelconques ſouffrance du corps, lui jugia que brief ſeroit le terme de ſa vie. Pour ce volt diſpoſer ſes derrenieres ordonnances, & tendre au ſalut de ſon ame : dont non-obſtant euſt toujours accouſtumé de ſoi confeſſer chaſcune ſepmaine, adont ſon Pere eſpirituel continuellement avec luy très-diligenment examinant ſa conſcience, & que rien ni demouraſt en ſcruppul, en grant devocion larmes & contricion ſe confeſſoit derechief par ſouventefoiz ; & comme ja fuſt agrevez très-durement, volt recepvoir ſon Createur, lequel après pluſeurs Meſſes de lui oyes lui fu adminiſtré : devant laquelle recepcion à merveilleux

ſignes de devocion, diſt telz parolles en la preſence du Sacrement : *O Dieu mon Redempteur, à qui toutes choſes ſont manifeſtes, moi recognoiſcent tant de foiz avoir offenſé devant ta Majeſté & digne ſainctеté, ſoyes propice à moy pecheur; & auſſi comme as daigné approcher le lit du povre languiſſant, te plaiſe par ta miſericorde, que à toi puiſſe en la fin parvenir.* Et en telles parolles diſant à grans larmes fu communiez, & après rendy graces à Dieu.

Ceſtui ſage Roy demonſtrant les ſignes de ſa grant conſtance nonobſtant les tourmens de l'engrigement de ſa maladie, pour donner aulcune recreacion de reconfort à ſes ſerviteurs que il veoit pour lui grandement adoulez dont il avoit grant pitié, en efforcent ſa puiſſance, vouloit chaſcun jour eſtre levez, & veſtus & mengier à table ; & quelque foible qu'il fuſt, leur diſoit parolles de reconfort & bons amonneſtemens, ſanz quelconques clameur ou plainte de ſigne de douleur, fors en appellant le nom de Dieu, de Noſtre Dame, & des Sains ; & deux jours ains ſon treſpaſſement, tout euſt il paſſée moult greveuſe nuit, lui levez & veſtus, va regarder ſes Chamberlans & tous les autres ſerviteurs & Phiſiciens qui eſtoient

tous eſplourez. Adont leur priſt à dire de très joyeux viſage, & en ſemblant de bonne convaleſcence, *Eſjoyſſez-vous, mes bons loyaux amis & ſerviteurs, car en briefve heure ſeray hors de voz mains*, leſquelz oyans ces parolles ignorerent pour la joyeuſeté de la chiere, en quel ſens ot dicte la parolle, de laquelle toſt après l'effect leur en donna la clarté.

Le Samedy devant ſon trépas apparurent en lui les ſignes mortels où les douleurs furent horribles, ſans que apperçeue fuſt en lui aucune impacience, mais en continuant ſa dévocion tousjours eſtoit ſa clameur à Dieu, & coſte lui ſondit Confeſſeur lui amoneſtant les parolles en tel article néceſſaires, auxquelles comme très-vray Chréſtien Catholique reſpondoit & faiſoit ſignes de grant foy à noſtre Seigneur.

Quant vint le Dimanche à matin & jour qu'il trespaſſa, fiſt appeller devant lui tous ſes Barons, Prélas, ſon Conſeil & Chancelier. Adont va parler devant eux moult piteuſes parolles, ſi que tous les contraigni à larmes. Entre les autres choſes diſt du fait de l'Egliſe, que comme il euſt été informez par tout le College des Cardinaux & en faiſant toute l'inveſtigacion qu'il avoit peu &

ſçeu faire, préſumant que tant de vaillans Prélas ne ſe voulſiſſent mie dampner pour un ſingulier homme que il avoit deſclairié Pape Clément pour vrai Pape, & ce qu'il en avoit fait, prenoit ſus ſon ame que de bonne foy l'avoit fait.

Item ſon teſtament & lais que pieça devant avoit fait vouloit qu'en celle forme fuſt tenus.

Après ces choſes requiſt que la Coronne d'eſpines de noſtre Seigneur par l'Eveſque de Paris lui fuſt apportée, & auſſi par l'Abbé de ſaint Denis la Coronne du ſacre des Rois (*). Celle d'eſpines reçeupt à grant dévocion, larmes & réverence, & haultement la fiſt meƈtre devant ſa face; celle du Sacre fiſt meƈtre ſous les piez : adonc commença telle oroiſon à la ſainƈte Coronne : *O Coronne precieuſe, Dyademe de noſtre ſalut, tant eſt douls & enmiellé le raſſadyement que tu donnes, par le myſtere qui en toy fu compris à noſtre rédempcion; ſi vrayement me ſoit cellui propice, duquel ſang tu fus arouſée comme mon eſperit prent resjoyſſement en la viſitacion de ta digne préſence.* Longue oroiſon y diſt moult dévote.

(*) Dom Felibien a marqué ce fait. Hiſt. S. Denis, p. 293.

Après tourna ſes parolles à la Coronne du Sacre, & diſt : *O Coronne de France, que tu es précieuſe, & precieuſement* (*) *très-vile : précieuſe, conſideré le myſtere de juſtice lequel en toi tu contiens & portes vigoureuſement, mais vile & plus vile de toutes choſes, conſideré le faiz, labour, angoiſſes, tourmens & peines de cueur, de corps, de conſcience & perilz d'ame que tu donnes à ceulx qui te portent ſur leurs eſpaules, & qui bien à ces choſes viſeroit, pluſtoſt te lairoit en la boe geſir, qu'il ne te releveroit pour mettre ſus ſon chief.* Là diſt le Roy maintes notables parolles plaines de ſi grant foy, dévocion & recognoiſſance vers Dieu, que tous les oyans mouvoit à grant compunxion & larmes.

Après ce la Meſſe fu chantée, & volt le Roy qu'en chants mélodieux & orgues fuſſent à Dieu chantées laudes & beneyſſons.

Porté fu le Roy de ſa couche en ſon lit : & comme il prinſiſt moult à foibloyer, ſon Confeſſeur lui ala dire : *Sire, vous me commandaſtes ſanz attendre au derrain beſoing, je vous ramenteuſe le derrain Sacrement, combien que neceſſité ne nous y chace mie, & que mains*

(*) L'ancienne copie n'eſt point ſans fautes, nous croyons qu'il faut *préſentement* d'autant plus que ci-deſſus pour *differer* il y a *differer*.

après celle unxion ſoyent retournez à bonne convaleſcence, vous plaiſt-il pour le réconfort de voſtre ame recepvoir la? Le Roy reſpondi que moult lui plaiſoit. Adont lui fu apreſtée; & volt le Roy que toutes manieres de gens à qui il plairoit entraſſent dedans ſa chambre, laquelle fu toſt remplie de Barons, Prélas, Chevaliers, Clercs & gent de peuple, tous plourans à grans ſanglots de la mort de leur bon Prince. Sur tous y menoit dueil ſon loyal Chambellan le Seigneur de la Riviere, ſi grant que il ſembloit comme homme tout remis de ſon ſens, & par tel contenance ala le Roy baiſier ſi comme il vint dehors, que à tous fiſt moult grant pitié.

Le Roy lui-meſme ſelon ſa foiblece s'aida à enulier (*). Quant la Croix lui fu préſentée, la baiſa, & en l'embraſſant commença à dire regardant la figure de noſtre Seigneur : *Mon très-douls Sauveur & Rédempteur, qui en ce monde daignas venir, afin que moy & tout humain lignage, par la mort laquelle volontairement & ſanz contrainte volz ſouffrir, rachetaſſes, & qui moy indigne & inſipient à gouverner ton Reaume de France as inſtitué ton Vicaire, j'ai tant griefment vers toy péchié, dont je dis* meâ culpâ, meâ graviſſimâ culpâ,

(*) Oindre des ſaintes Huiles.

meâ maximâ culpâ : *Et non obſtant, mon douls Dieu que je t'ay courroucié par des faultes innumérables, je ſçay que tu es vray miſéricors, & ne veuls la mort du pécheur; Pour ce à toy, pere de miſéricorde & de toute conſolacion, en l'article de ma très-grant néceſſité criant, & t'appellant, te demande pardon.* Celle oraiſon finée, ſe fiſt tourner la face vers les gens & peuple qui là eſtoit, & diſt : *Je ſçay bien que ou gouvernement du Royaume, & en pluſeurs choſes, grans, moyens & petis ay offenſez, & auſſi mes ſerviteurs auxquels je debvoie eſtre benigne & non ingrat de leur loyal ſervice : & pour ce, je vous pry, ayez merci de moy, je vous en requier pardon.* Et adont ſe fiſt haulſer les bras & leur joingni les mains. Si povez ſavoir ſi à grant pitié & larmes y ot gietées de ſes loyaulx amis & ſerviteurs.

Encore diſt : *Sachent tuit & Dieu l'a premierement cogneu, que nulle temporalité ne proſpérité de vanité mondaine ne me pertrait ne encline à vouloir de moy autre choſe, ne mes ce que Dieu a voulu de moy ordonner, lequel ſcet qu'il n'eſt quelconques choſe précieuſe, pour laquelle je voulſiſt ou deſiraſſe eſtre retourné de ceſte maladie.*

Un peu après en approchant le terme de la

ſin la maniere des anciens Peres Patriarches du vieux Teſtament, fiſt amener devant lui ſon filz aiſné le Daulphin. Alors en le béneyſſant commença ainſſi à dire :

Ainſſi comme Abraham ſon filz Yſaac en la rouſée du Ciel & en greſſe de la terre & en l'abondance de froument, vin & oile beney & conſtitua, en enjoingnant que qui béniſtroit luy fuſt béneit, & qui le mauldiroit fuſt remply de malleiſſon; ainſſi plaiſe à Dieu qu'à ceſtuy Charles doint la rouſée du Ciel & la greſſe de la terre, & l'abondance de froument, vin & oile, & que les lignées le ſervent & ſoit Seigneur de tous ſes freres; & s'enclinent devant lui les filz ſa mere. Qui le béneiſtra ſoit béneit: & qui le mauldira ſoit remply de maleiçon.

Ce miſtere fait, à la priere du Seigneur de la Riviere beny tous les préſens, diſant ainſſi: *Benedictio Dei Patris, & Filii & Spiritûs ſancti deſcendat ſuper vos & maneat ſemper;* laquelle béneyſſon receurent tous à genioux à grant dévocion & larmes. Puis leur diſt le Roy : *Mes amis, alez-vous-en, & priez pour moi, & me laiſſiez, affin que mon traveil ſoit finé paix.* Lors luy tourné ſus l'autre coſté, toſt aprés tirant à l'angoiſſe de la mort, oy toute l'iſtoire de la Paſſion & auques prés de la fin de l'Euvangile Saint Jehan com-

mença à labourer la derreniere fin & à peu de trais & ſanglous entre les bras du Seigneur de la Riviere que moult chierement il amoit rendi l'eſperit à noſtre Seigneur, qui fu, comme dit eſt, environ heure de midi le xxvj^e. jour de Septembre ledit an mil trois cens quatre-vingt, & le xliiij^e de ſon aage, le xvij^e de ſon regne.

Lequel treſpaſſement fu plaint & pleuré merveilleuſement de ſes freres, parens & amis & de ſes ſerviteurs moult regraiſtez, & de tous autres ſages & preudes hommes, & à bonne cauſe : car perte de ſi excellent Prince n'eſt mie merveilles, ſe elle eſt douloufée.

CHAPITRE LXXII.

Fin & concluſion de ce livre.

La matiere de ſi excellent Prince en toutes choſes, comme fu le ſage bon Roy Charles pour pluſeurs raiſons ma eſté tres-agréable ; deux principales y a, l'une pour cauſe de l'exellence de ſes vertus, l'autre que comme en ma jeunece & enfance avec mes parens je fuſſe nourrie de ſon pain, m'y reputé ſi comme tenue.

Explicit le livre des fais & bonnes mœurs du ſage Roy Charles.

OBSERVATIONS
SUR LES MÉMOIRES
DE CHRISTINE DE PISAN.

(1) CHARLES V. n'apprit pas ſuperficiellement la langue latine. Il paroît par ce que Chriſtine dit par 3. chap. 12. qu'il l'entendoit parfaitement. Elle déclare en ce lieu que s'il fit faire des traductions de pluſieurs Auteurs, ce n'étoit pas tant pour lui que pour ſes ſucceſſeurs. *Nonobſtant*, dit-elle, *qu'il entendit bien le latin, & que ja ne fuſt beſoin qu'on lui expoſaſt.* M. Boivin dans ſon Mémoire ſur la bibliothèque de ce Roi, T. 2. Mem. Acad. p. 693. ſe contente de dire de ce Prince qu'il entendoit aſſez bien le latin, & que nonobſtant cela, il ne liſoit ordinairement les Auteurs latins que dans des traductions françoiſes. Voici ce que l'on peut oppoſer à ce ſentiment. On conſerve chez les Céleſtins de Paris une Bible latine que ce Prince liſoit aſſiduement, comme l'a marqué Philippe de Maizieres ſon contemporain, le nom de ce Prince y eſt encore écrit de ſa propre main. On a même une preuve qu'il aimoit à entendre parler bon latin. Elle ſe tire des réponſes de Jacques de Rue qui fut puni en 1378 pour

avoir voulu l'empoiſonner. On y lit que le Roi de Navarre, chef de cette entrepriſe, gagna dès l'an 1369 Maître Angel né en Chypre Phyſicien, qu'il crut devoir plaire à Charles V, *parce qu'il parloit bel latin, & eſtoit moult argumentatif.* (Preuves de l'Hiſt. d'Evreux, pag. 93.)

(2) En liſant la vie de Charles V de la compoſition de Chriſtine, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'elle y parle avec grande complaiſance de ſon pere Thomas de Piſan.

Quoique la réputation de cet Aſtronome fut très-bien établie, & que le Roi eut grande confiance en ce qu'il diſoit, il paroît que tous les Sçavans ne le regarderent pas pour cela comme infaillible. Philippe de Maizieres dans le livre 11 du ſonge du vieux pelerin adreſſé à Charles VI, s'exprime ainſi..... Il eſt eſcript és livres des jugemens, que toutes lès fois que la lune parviendra au degré aſcendant à l'heure de ſa conjonction avec le ſoleil, ſe celuy degré ſera pluvieux, il pleuvra en celle région en laquelle la lune lors eſtoit à ſon aſcendant; & toutesfois il advient ſouvent & par vraye expérience le contraire... O quantes fois Thomas de Boulogne (pere de Chriſtine) faillit en cettuy petit jugement !.....

On peut inférer de ce paſſage que Thomas de Piſan ſe mêloit comme nos faiſeurs d'Almanachs, de prédire la pluie & le beau tems.

(3) Tous ceux qui ont voyagé ſur la riviere de Seine, ſçavent que le château de Melun qui étoit à la pointe occidentale de l'Iſle de cette Ville, eſt aujourd'hui entiérement détruit.

Celui de Montargis ſubſiſte en bon état : il y a cependant un proverbe ſur ce château par lequel on dit qu'il n'a que l'apparence. La grande ſalle qu'on y voit le rend très-recommandable. On y apperçoit ſur une des cheminées la repréſentation de l'hiſtoire de ce meurtrier qui fut condamné à ſe battre contre un chien dont il avoit tué le maître.

Le château de Creil ſitué ſur la riviere d'Oiſe a quelque choſe qui reſſent le ſiecle de Charles V. Il eſt renfermé dans une Iſle.

A l'égard de Vincennes, l'Abbé de Choiſy dit en ſa vie de Charles V, page 384, qu'il s'y plaiſoit fort à cauſe du bon air & du bois; que dans l'intention d'y bâtir une ville fermée, il en avoit diſtribué les places à ſes Courtiſans pour y bâtir. Il ne marque point d'où il tire ces faits. Quelqu'un pourroit douter qu'alors en toute ſaiſon l'air y fût ſi

bon que cet Auteur l'assure, puisque dans ce tems-là il y avoit un étang au pied du château. Quant à ce qu'il dit d'une ville fermée, cette expression demanderoit à être examinée, car anciennement le mot *villa* ne signifioit autre chose qu'un village. L'usage a fait en France appliquer assez mal-à-propos cette expression, lorsqu'il s'agit de cités & de lieux anciennement fermés de murs.

Le château de Beauté étoit sur une élévation hors le bois de Vincennes. Il ne reste plus de ce château qu'une cave qui étoit sous la tour du château en question. Elle est sur la pente qui regarde la Marne proche Nogent.

Le château de Plaisance que, selon Christine, bâtit aussi Charles V, étoit situé au nord-est du clocher de Nogent sur Marne.

(4) Charles V se livroit par lui-même aux plus minces détails de l'administration. Il étoit si attentif à tout ce qui émanoit de l'autorité royale qu'il signoit les ordonnances, diplomes, édits, graces, & jusqu'aux lettres qu'il écrivoit. Philippe de Maizieres un de ses conseillers l'en blâme dans son songe du Pélerin, livre 30. chap. 582.

Ce reproche de Maizieres est assez singu-

lier : peut-être vouloit-il par là faire ſa Cour à Charles VI, qui ſans doute n'imitoit pas ſon pere.

(5) Les champs de batailles ne ceſſerent pas encore ſous Charles V. Jean de Guiſe Abbé de St. Vincent de Laon, parle dans ſa Chronique manuſcrite d'un champ de bataille où fut appellé Louis de Namur contre le Comte de Flandres. Voici ce qu'on y lit à l'an 1376... La Comteſſe de Roucy Yſabel ſe départi de Loys de Namur ſon mari, & le fiſt citer devant l'Eveſque de Paris, en diſant que elle eſtoit pucelle, & que elle vouloit avoir ligniée, & que ſon dit mary ne eſtoit pas habile de ce faire, ne de eſtre en mariage; & dura le procès grant tems : pendant lequel ledit Loys fut appellé en *champ* devant le Comte de Flandres & l'Iſle pour trahiſon; & fut li *champ* ordonnez. Mais ne ſe combattirent pas. Et là fut pris ledit Loys & mis..... doudit Comte de Flandres en priſon où il fu juſqu'à ſa mort.

(6) Charles ſuivoit à cet égard la maxime du Roi Jean ſon pere..... quand on lui parloit mal d'un abſent, ce Monarque repondoit..... Garde bien ce que tu diras : car

je le dirai à celui de qui tu as dis le mal, & ſe meſtier eſt en ta préſence.....

(7) Les Poulaines étoient des ſouliers qui avoient de longs becs de ſix pouces au moins quelquefois recourbés & quelquefois en tortillant ou en ſerpentant.

(Nos ſabots ou ſouliers de bois retiennent encore aujourd'hui quelque choſe de la pointe des ſouliers à poulaines. Ces poulaines avoient encore la vogue du tems de Rabelais : le Livre intitulé... *Areſta amorum* p. 359 annonce que les petits maîtres de ce ſiècle avoient inventé des poulaines d'une longueur demeſurée, puiſqu'il obſerve que... *les jeunes gens ne pourroient continuer cette charge, s'ils n'en avoient plus grands gaiges qu'ilz n'avoient accouſtumé, attendu que le cuir eſt cher, & que leſdittes poullaines ſont plus fortes à faire qu'ilz ne ſouloyent....*) (Note des Éditeurs.)

Le Pape ayant défendu cette ridicule mode, Charles la proſcrivit ainſi que celle des habits qu'on avoit racourci au point de laiſſer les reins à découvert.

(8) Les grandes Compagnies commencerent à paroître en France vers l'an 1360. On peut juger par les cruautés qu'elles exerçoient com-

bien il importoit de les faire ſortir du Royaume. Le ſonge du Vergier chap. 146 de l'Edition Françoiſe les accuſe *de rôtir les enfants & les perſonnes agées, quand on ne vouloit pas les rançonner.* . . . .

Ces brigands étoient ſi redoutés que dans pluſieurs provinces on fit des prieres pour obtenir de Dieu par l'interceſſion de la Sainte Vierge d'en être delivré. On compoſa ſur ce ſujet des Cantiques Latins en forme de complaintes.

Exemple des Cantiques latins qu'on chantoit en France du tems des ravages arrivés depuis la priſe du Roy Jean, ou de ceux des Grandes Compagnies, au commencement du Regne de Charles V.

PLANGE Regni Reſpublica,
Tua gens ut ſchiſmatica
Deſolatur.

Nam pars ejus eſt iniqua,
Et altera ſophiſtica
Reputatur.

De te modò non curatur,
Inimicis locus datur
Fraudulenter.

Tui ſtatus deturpatur,
Suą virtus augmentatur
Nunc patenter.

Te rexerunt imprudenter,
Licet forte innocenter,
Tui cari.

Sed amodo congaudenter
Te facient & potenter.
Deo dante dominari.

Priere à la ſainte Vierge ſur les miſeres de la France (*) *tirée du même volume, ou elle eſt notée en muſique.*

FELIX Virgo mater Chriſti
Quæ gaudium mundo triſti
Ortu tuo contuliſti.
Dulciſſima.

Sic hæreſes peremiſti,
Dum Angelo credidiſti
Filiumque genuiſti
Caſtiſſima.

Roga Natum piiſſima,
Ut pellat mala plurima,
Tormentaque graviſſima
Quæ patimur.

(*) Cod. Reg. 1609.

Nam à gente diriſſima,
Lux lucis ſplendidiſſima,
De ſublimi ad infima
Deducimur.

Cunctis bonis exuimur,
Ab impiis perſequimur
Per quos jugo ſubjicimur
Servitutis.

Nam ſicut cæci gradimur,
Nec directorem ſequimur,
Sed à viis retrahimur
Nobis tutis.

Gratiæ fons & virtutis
Sola noſtræ ſpes ſalutis,
Miſerere deſtitutis,
Et ad rectum iter pax ſit nobis cum gaudio.

(10) Le Laboureur écrivant la vie du même Duc d'Anjou le repreſente comme un Prince exceſſivement ambitieux & avare, Cet ouvrage eſt à la tête de ſon Hiſtoire de Charles VI.

On peut joindre à cette petite note ſur le Duc d'Anjou un fait contenu dans la Chronique manuſcrite de Jean de Guiſe Abbé de ſaint Vincent de Laon qui vivoit de ſon tems, & où il eſt nommé par occaſion à l'an

à l'an 1375. « En ce tems la Dame de Bours » fit occire un Eſcuyer en ſon mouſtier de » ſa Paroche en un Dimanche à la Meſſe » entre les bras dou Preſtre auquel il alla » ſe réfugier quand il vit ſes ennemis & de- » ſoubs la caſule : & fut bleciez ledit Preſtre, » & l'Autel & aournement furent enſanglan- » tez. Pour laquelle offenſe la Comteſſe d'Ar- » tois fit prenre ladite Dame & empriſonner, » & ſe conſeilla au Duc de Ango qui pour » lors paſſoit au pays en revenant de Bruges » du Traictié contre les Anglès, liquel li diſt » que elle en fiſt juſtice. Et aſſez toſt après fut » ladite Dame de Bours morte par embraſe- » ment de feu pour ſes démerites. » Le village de Bours ici mentionné eſt ſitué dans l'Artois entre Saint Pol & Pernes.

(10) Un de nos Hiſtoriens a fortement blâmé Charles V d'avoir marié avec ſon frere Marguerite de Flandres, au lieu de l'épouſer lui-même. Il s'exprime en ces termes..... Doncques Marguerite fut mariée à Philippe le Hardy Duc de Tourraine frere du Roy ; & en faveur de ce mariage ſelon l'opinion de quelques-uns lui fuſt par ſon frere le Roy Charles donné le Duché de Bourgogne ; car quelques autres tiennent qu'il lui fut donné par le

Roy Jean ſon pere. Il y en a qui diſent que Charles le Sage n'uſa pas en cela de ſa ſageſſe accouſtumée : car pouvant eſpouſer ladite Marguerite, il aima mieux s'attacher à la beauté de Jeanne de Bourbon qu'il eſpouſa, qu'à la richeſſe de la Flamande qui n'étoit pas belle; & préférant ſes amours & ſes affections à l'utilité publique, aggrandit tellement ſon jeune frere, que ſa poſterité a été redoutable aux Roys de France & les a preſque ruinez. Cette Flamande eſtoit riche, mais laide, & richement laide; & oultre ce elle n'avoit pas trop bonne hallaine & bon bruit..... Le Roy de France aima mieux cette belle & ſage Princeſſe de Bourbon, non riche, que l'autre qui eſtoit riche & non belle..... (De l'eſtat des affaires de France par du Haillan Livre 2. edit. 8°. p. 118 recto & verſo.)

(11) La Chronique de Jean de Nouelles ou de Guiſe Abbé de ſaint Vincent de Laon, rapportant cettte naiſſance dit : « En ceſt an » (1368) fut nés Charles fils du Roy de France » le premier Dimanche des Advents; & com- » me les nouvelles en veniſſent à Rome au » Pape Urbain auquel le Roy Charles ſon » pere avoit ſupplié que il priaſt à Dieu que

» il peut avoir lignée ; quant il le ſçeut, il » ſe leva de diſner & fit ſonner & aſſembler » les Cardinaulx & chanter *Te Deum lau-* » *damus*, & puis chanter une Meſſe de la » Nativité de Notre Seigneur, *Puer natus eſt* » *nobis*. » Philippe de Maizieres lib. 3. cap. 24. de ſon livre du Songe dit que ce Pape avoit beaucoup verſé de larmes pour obtenir du Ciel l'effet des vœux de Charles V.

(12) La plupart de nos Hiſtoriens font mourir Charles V au Château de beauté. Il paroît qu'ils ſe ſont trompés, & qu'il mourut réellement à Paris à l'hôtel de St. Paul. (Note des Éditeurs.)

Fin des Obſervations ſur les Mémoires de Charles V.

TABLE

DES CHAPITRES

CONTENUS DANS LES MÉMOIRES

DE CHRISTINE DE PISAN.

PREMIERE PARTIE.

CHAP. I. *PROLOGUE.* Page 99.

CHAP. II. *Quelle fut la cauſe, & par quel commendement ce livre fut fait.* p. 99.

CHAP. III. *La cauſe pour quoi ce préſent volume ſera traictié en diſtinction de trois parties.* p. 101.

CHAP. IV & V. *Supprimés.*

CHAP. VI. *Cy dit de la nativité du Roy Charles.* p. 102.

CHAP. VII. *De la jeunece du Roy Charles.* p. 103.

CHAP. VIII. *Le Couronnement du Roy Charles.* p. 104.

CHAP. IX. X. XI. XII. XIII. *Supprimés.*

CHAP. XIV. *Preuves par raiſon & exemples de la noblece du corage du ſage Roy Charles.* p. 105.

CHAP. XV. *Comment le Roy Charles eſtablit l'Eſtat en ſon vivant en belle ordonnance.* p. 106.

CHAP. XVI. *Comment en toutes choſes étoit bien reglé.* p. 108.

CHAP. XVII. *De la phiſonomie & corpulence du Roy Charles. Supprimé.*

CHAP. XVIII. *Comment le Roy Charles ſe contenoit en ſes chaſteaux, & l'ordre de ſon chevauchier.* p. 112.

CHAP. XIX. *De l'ordonnance que le Roy Charles tenoit en la diſtribution des revenus de ſon Royaume.* p. 114.

CHAP. XX. *La regle que le Roy Charles tenoit en l'eſtat de la Royne.* p. 114.

CHAP. XXI & XXII. *Supprimés.*

CHAP. XXIII. *De la vertu de juſtice du Roy Charles.* p. 116.

CHAP. XXIV. *De la benignité & clemence du Roy Charles.* p. 118.

CHAP. XXV. *Sur ſes emprunts.* p. 119.

CHAP. XXVI. *Sur l'humilité qui convient à un Prince. Supprimé.*

CHAP. XXVII. *Supprimé.*

CHAP. XXVIII. *Ordre de ſa maiſon & ſes largeſſes.* p. 120.

CHAP. XXIX. *De la vertu de chaſteté du Roi Charles.* p. 121.

CHAP. XXX. *De la ſobrieté louée en la perſonne du Roi Charles.* p. 123.

CHAP. XXXI. *De la vertu de verité en la perſonne du Roy Charles.* p. 123.

CHAP. XXXII. *De la vertu de charité en la perſonne du Roy Charles.* p. 125.

CHAP. XXXIII. *De la dévocion du Roy Charles & autres exemples.* p. 127.

CHAP. XXXIV. *Encore de la devocion du Roy Charles & autres exemples.* p. 128.

CHAP. XXXV. *Comment en donner don doit avoir meſure, & comment folle largece ſi eſt vice.* p. 129.

SECONDE PARTIE.

CHAP. I. *PROLOGUE.* p. 130.

CHAP. II. III. & IV. *Supprimés.*

CHAP. V. *Preuves comment le Roy Charles peut eſtre dit chevaleureux.* p. 132.

CHAP. VI. *Comment le Roy Charles aviſa par bon ſens d'en faire aller* les Grans-Compaignes *de France.* p. 134.

CHAP. VII. *Comment par le ſens & bel gouvernement du Roy Charles aucuns Barons ſe vindrent rendre à luy.* p. 136.

CHAP. VIII. *Comment le Roy Charles envoya defier le Roy d'Angleterre.* p. 137.

CHAP. IX. *Comment le Roy Charles ſe pourvey ſur le fait de la guerre, & les belles conqueſtes qu'il fit en peu de temps.* p. 138.

CHAP. X. *Comme le Roy Charles conqueſta par ſes guerres non obſtant qu'il n'y allaſt en perſonne : & la cauſe pourquoy n'y alloit.* p. 141.

CHAP. XI. *Des freres du Roy, & premierement du Duc d'Anjou.* p. 143.

CHAP. XII. *Du Duc de Berry.* p. 145.

CHAP. XIII. *Du Duc de Bourgongne.* p. 145.

CHAP. XIV. *Du Duc de Bourbon.* p. 150.

CHAP. XV. *Des fils du Roy Charles, & premierement du Roy qui à preſent regne.* p. 153.

CHAP. XVI. *Du Duc d'Orléans.* p. 160.

CHAP. XVII. *D'aulcuns du ſang Royal, & des tous en général, & des nobles de France. Supprimé.*

CHAP. XVIII. *Supprimé.* p. 165.

CHAP. XIX. *Commen le Roy Charles fiſt Meſſire Bertrand du Cléquin, Conneſtable.* p. 165.

CHAP. XX. *Comment les Chevaleureux firent grand feſte de ce que Meſſire Bertrand eſtoit fait Conneſtable.* p. 167.

CHAP. XXI. XXII. & XXIII. *Supprimés.*

CHAP. XXIV. *Comment Meſſire Bertran alla après les Anglois qu'il deſconfit.* p. 168.

CHAP. XXV. *D'aucunes fortreſſes que Meſſire Bertran aſſiegea & print.* p. 170.

CHAP. XXVI. *Comment le Roy d'Angleterre envoya ſon fils le Duc de Lencaſtre en France à tout grand oſt, qui gaires n'y fiſt.* p. 172.

CHAP. XXVII. *Comment le Duc de Lencaſtre s'en retourna en ſon pays à pou d'eſplois.* p. 176.

CHAP. XXVIII. *Des Chaſteaux & Villes qui furent pris en pluſieurs parts du Royaume par les François.* p. 177.

CHAP. XXIX. *Comment le Roy Charles non obſtant ſa bonne fortune en ſes guerres & ſa grant puiſſance, ſe condeſcendit à traictier de paix aux Anglois.* p. 178.

CHAP. XXX. *Comment la force & poiſſance que le Roy Charles avoit en pluſieurs grants armées fut ſur ſes ennemis.* p. 180.

CHAP. XXXI. *Des principaux Barons que le Roy Charles tenoit communement à tout grant gent ſur les champs en pluſeurs parts.* p. 181.

CHAP. XXXII. *Comment pour le grant renom de la ſageſſe & bonne fortune du Roy Charles encore pluſieurs Barons ſe vindrent rendre à luy.* p. 182.

CHAP. XXXIII. *Des gens d'armes que le Roy Charles envoya en Bretagne, & le bon exploiſt que ils y firent.* p. 183.

CHAP. XXXIV. *Comment le Roy Charles ot auques toute recouvrée la Duchié de Guyenne.* p. 184.

CHAP. XXXV. *Comment auques toute la Duchié de Bretagne demeura au Roy Charles.* p. 185.

CHAP. XXXVI. *Les Chaſteaux & Villes que le Duc de Bourgoigne priſt en une ſaiſon de peu de temps.* p. 186.

CHAP. XXXVII. *Comment le Roy Charles eſtoit ſage, & ès conqueſtes faire & en gardant les choſes conquis.* p. 187.

CHAP. XXXVIII. *Le navire que le Roy avoit ſur mer.* p. 187.

CHAP. XXXIX. *Que le ſage Roy Charles a eſté vrai Chevaleureux.* p. 188.

TROISIEME PARTIE.

CHAP. I. & II. *Supprimés.*

CHAP. III. *Comment le Roy Charles fut vray Philoſophe, & que eſt Philoſophe.* p. 189.

CHAP. IV. *Comment le Roy Charles eſtoit Aſtrologien, & que eſt Aſtrologie.* p. 190.

CHAP. V. *Comment le Roy Charles avoit grand entendement.* p. 191.

CHAP. VI. *De prudence & art en la perſonne du Roy Charles.* p. 192.

CHAP. VII. *De la prudence du Roy Charles ſus la pourvéance du bien commun.* p. 193.

CHAP. VIII. *Comment le Roy Charles tenoit ſes ſubgiez en amour.* p. 195.

CHAP. IX. *Comment le Roy Charles deſſervoit par ſes merites que il fuſt craint & amé.* p. 195.

CHAP. X. *Supprimé.*

CHAP. XI. *Comment le Roy Charles eſtoit droit Artiſte & appris ès ſciences, & des beaulx maçonnages que il fiſt faire.* p. 196.

CHAP. XII. *Comment le Roy Charles amoit livres, & des belles tranſlations que il fiſt faire.* p. 200.

CHAP. XIII. *Comment Charles amoit l'Univerſité de Clercs.* p. 202.

CHAP. XIV. *Aucuns mots ſubſtantieuls que le Roy Charles diſt.* p. 203.

CHAP. XV. *Comment le Roy Charles reſpondy agmoderement à ceulx qui le haſtoyent.* p. 204.

CHAP. XVI. *Comment le Roy Charles appreuva diligence.* p. 205.

CHAP. XVII. *Ce que le Roy Charles dit au propos de ceulx que on fait mourir à tort.* p. 209.

CHAP. XVIII. *Ce que le Roy Charles reſpondit à aucuns Barons de Bretagne.* p. 209.

CHAP. XIX. *Comment le Roy Charles approuva plus le ſage homme pouvre, que le riche nice.* p. 210.

CHAP. XX. *Ce que le Roy Charles diſt de celuy qui s'eſtoit occis par ſoy trop fier en ſon art.* p. 211.

CHAP. XXI. *Comment le Roy Charles apprová la patience qu'il vid avoir un de ſes gens.* p. 213.

CHAP. XXII. *La ſage reſponſe que eſcript au Roy Charles un Clerc Mathematicien.* p. 214.

CHAP. XXIII. *Comment le Roy Charles envoya querre une bonne Dame de tres-eſleuë vie.* p. 215.

CHAP. XXIV. *De quoy vint ce que on dit :* Gardez-vous des charettes. p. 217.

CHAP. XXV. *Comme le Roy Charles taxa à cinq cens frans ſon Officier Changeur.* p. 218.

CHAP. XXVI. *Ce que le Roy Charles diſt de diſſimulation.* p. 222.

CHAP. XXVII. *Comment le Roy Charles approuva la vertu de pou de langage.* p. 223.

CHAP. XXVIII. *Le ſage avis que le Roy Charles ot contre la cautele d'un de ſes Officiers.* p. 223.

CHAP. XXIX. *La reſponſe que le Roy Charles fiſt à la parole que rapporterent les Hairaux venant d'Angleterre.* p. 226.

CHAP. XXX. *Ce que le Roy Charles diſt de felicité de Signeurie.* p. 227.

CHAP. XXXI. *Comment pour le grant ſens & vertu du ſage Roy Charles, les Princes de tout pays deſiroient ſon affinité & alliance.* p. 228.

CHAP. XXXII. *Comment le Roy Charles avoit propres gens inſtruits en honneur & noblece, pour recepvoir tous eſtrangiers.* p. 230.

CHAP. XXXIII. *Comme l'Empereur de Rome eſcript au Roy Charles que il le vouloit venir voir.* Supprimé.

CHAP. XXXIV. *Comment le Roy Charles envoya ſes freres au-devant de l'Empereur.* Supprimé.

CHAP. XXXV. *Comment l'Empereur ſe partit de S. Denis pour entrer à Paris, & les beaulx dons & chevaulx que le Roy luy ot envoyé.* Supprimé.

CHAP. XXXVI. *Comment le Roy Charles alla au devant de l'Empereur.* Supprimé.

CHAP. XXXVII. *La belle ordonnance & grant magnificence qui fu à l'entrée de Paris, à la venuë de l'Empereur.* Supprimé.

CHAP. XXXVIII. *Comment le Roy Charles receu l'Empereur au Palais.* p. 234.

CHAP. XXXIX. *Le preſent que la ville de Paris fiſt à l'Empereur.* p. 237.

CHAP. XL. *La ſolemnité que fiſt le jour de la Tiphanie au Palais.* p. 240.

CHAP. XLI. *L'Empereur diſne avec le Roy Charles. Les aſſiettes des Tables, & les Barons qui y eſtoyent.* p. 243.

CHAP. XLII. *Comment le Roy mena l'Empereur au Louvre.* p. 246.

CHAP. XLIII. *Comment le Roy parla au Conſeil, preſent l'Empereur du grand tort que le Roy d'Angleterre avoit vers luy.* p. 248.

CHAP. XLIV. *La grant offre que l'Empereur fiſt au Roy Charles.* p. 253.

CHAP. XLV. *Comment l'Empereur alla faire ſon Pelerinage* (de S. Maur.) p. 256.

CHAP. XLVI. *Les beaulx & riches dons que le Roy envoya à l'Empereur & à ſon fils.* p. 258.

CHAP. XLVII. *La departie de l'Empereur.* p. 260.

CHAP. XLVIII. *Les juriſdictions que l'Empereur donna au Daulphin.* p. 262.

CHAP. XLIX. *Recapitulation en brief de ce que dit eſt.* Supprimé.

CHAP. L. *La mort de la Royne.* p. 264.

CHAP. LI. *La mort du Pape Grégoire.* Supprimé.

CHAP. LII. *Comment fut eſcript au Roy Charles qu'il ſe gardaſt d'aulcuns qui les cuidoyent empoiſonner.* p. 265.

CHAP. LIII. *Comment les nouvelles vindrent que les Cardinaulx avoient eſlu à Rome à Pape Barthelemy.* Supprimé.

CHAP. LIV. *Comment le Roy Charles receut lettres des Cardinaulx, que Berthelemy n'eſtoit mie juſtement eſlleu, & que il n'eſtoit pas Pape.* Supprimé.

CHAP. LV. *Comment le Roy receut lettres deſdis Cardinaulx, qu'ils avoient laiſſié Berthelemy.* Supprimé.

CHAP. LVI. *Comment les Cardinaulx eſleurent Pape Clement.* Supprimé.

CHAP. LVII. *Comment le Roy Charles ſignifia à pluſeurs Princes, que luy bien informé de la verité ſe eſtoit declairié pour Pape Clement.* Supprimé.

CCAP. LVIII. *Comment Barthelemy fit vingt-neuf Cardinaulx.* Supprimé.

CHAP. LIX. *La mort de l'Empereur Charles.*

CHAP. LX. *Comme le Cardinal de Limoges vint à Paris de par Pape Clement.* Supprimé.

CHAP. LXII. *Comment le Roy Charles avoit intention de faire tant, que le Conſeil Général fuſt aſſemblé ſur le fait de l'Egliſe.* Supprimé.

Les ſept Chapitres ſuivans ſupprimés.

CHAP. LXX. *De l'approchement de la fin du Roy Charles, & de la mort de ſon bon Conneſtable Meſſire Bertram de Clequin.* p. 269.

CHAP. LXXI. *Le trepaſſemen & bel fin du Roy Charles V.* p. 270.

CHAP. LXXII. *Fin & concluſion de ce livre.* p. 279.

Fin de la Table des Chapitres

MÉMOIRES

MÉMOIRES
DE
PIERRE DE FENIN,
ÉCUYER ET PANETIER
DE CHARLES VI.
ROY DE FRANCE;

Contenans l'Hiſtoire de ce Prince, depuis l'an 1407 juſques à l'an 1422.

Recueillis par GERARD DE TIEVLAINE
Sieur de GRAINCOUR-lez-DUISANS.

XV. SIÈCLE.

AVERTISSEMENT

DES ÉDITEURS.

Les Mémoires ſur la vie de Bertrand du Gueſclin & ceux de Chriſtine de Piſan finiſſent à-peu-près à la même époque, c'eſt-à-dire en 1380. Depuis 1380 juſqu'en 1407 où commencent les Mémoires de Pierre de Fénin, nous n'en connoiſſons point d'imprimés ni de manuſcrits. Dans le diſcours préliminaire qui eſt à la tête de la collection, nous avons démontré l'impoſſibilité de remédier à ces lacunes. Heureuſement celle-ci ſera la dernière. Quoique nous ne ſoions point tenus d'y ſuppléer, cependant afin de faciliter à nos Lecteurs l'intelligence des Mémoires qui vont ſuivre, nous craionnerons à grands traits d'après les Hiſtoriens du tems une eſquiſſe des événemens qui ſe paſſèrent depuis l'avènement de Charles VI au Trône juſqu'à l'aſſaſſinat du Duc d'Orléans.

Charles V ſans ſortir de ſon cabinet dirigea les opérations militaires de du Gueſclin & de ſes autres Généraux. Leurs exploits lui valurent le titre de conquérant. Il en obtint un autre qu'il ne dut qu'à lui-même. Ce fut le titre ſacré de Légiſlateur, titre bien plus reſpectable aux yeux du Philoſophe qui

aime l'humanité. Si le nom des conquérants eſt écrit en lettres de ſang dans les faſtes de l'Hiſtoire, celui du Légiſlateur y brille environné des attributs de la paix, de l'abondance & de la félicité publique. Auſſi Charles V. mérita-t-il par là ce beau ſurnom de Sage que la poſtérité ne lui a point conteſté : ce Monarque avoit rétabli l'ordre, & réformé les abus. La vigueur de ſon adminiſtration réprimoit d'un côté l'inimitié jalouſe de l'Angleterre, & de l'autre contenoit l'ambition des Princes ſes frères. Ce Roi meurt âgé de quarante-trois ans ; & tout le bien qu'il avoit fait, diſparoît auſſitôt. Peut-on ne pas gémir ſur la deſtinée des Nations quand on voit que le bonheur ou le malheur de vingt millions d'hommes dépend de la vie ou de la mort d'un ſeul ? Charles V avoit bien apprecié ſon ſucceſſeur : quelques jours avant de mourir il s'en expliquoit naïvement avec les Ducs de Berry, de Bourgogne & de Bourbon... *Toute ma fiance*, (leur diſoit-il) *eſt en vous ; l'enfant eſt jeune, & de légier eſprit ; & aura bien meſtier qu'il ſoit conduit & gouverné de bonne doctrine.....* Les plus beaux diſcours ſont promptement oubliés, lorſque l'ambition eſt intéreſſée à ne pas s'en ſouvenir.

Trente-ſix Princes du ſang qui vivoient

alors, (ſans y comprendre les Rois de Hongrie, de Portugal & de Naples) au lieu d'être l'appui du Royaume, comme ils auroient dû s'ils ſe fuſſent réunis, en devinrent le fléau par leurs diviſions. Chacun de ces Princes eut ſes partiſans & ſes créatures. La Nation entière imita leur exemple, & ſe ſubdiviſa en factions de toute eſpèce. L'Egoïſme (mot qui n'exiſtoit pas encore dans la Langue Françoiſe, & qui n'eſt que l'équivalent de ce qu'on appelloit intérêt particulier) dirigea tout, ou plûtôt renverſa tout.

Les oncles de Charles VI en gouvernant ſous ſon nom préparèrent la ruine du Royaume. Des impôts multipliés écraſèrent la Nation. Les tréſors amaſſés par Charles V avoient été livrés au pillage & à la déprédation. En vain recouroit-on à des Edits burſaux qui ſe ſuccédoient journellement, l'avidité des protegés étoit ſi exceſſive que les protecteurs en s'appropriant les produits du fiſc n'y pouvoient pas ſuffire. Chaque Prince du ſang profita du moment où il put abuſer du pouvoir, pour ſatisfaire ſes vengeances perſonnelles. L'Avocat-Général, Jean des Marais, vieillard qui pendant ſoixante ans s'étoit acquitté fidèlement de ſon miniſtère ſous quatre Rois, fut une de ces victimes que la haine

immola. Il périt ſur l'échaffaud en diſant : *J'ai bien ſervi le Roi Charles ſon pere, le Roi Jean ſon ayeul & le Roi Philippe de Valois ſon grand ayeul : voilà ma récompenſe.....* On reprochoit à ce Magiſtrat d'être l'idole du peuple : ſon véritable crime étoit d'avoir ſoutenu les prétentions du Duc d'Anjou à la régence contre celles du Duc de Bourgogne.

Enfin Charles VI atteint la majorité preſcrite par la Loi : il prend dans ſes foibles mains le timon du Gouvernement. On crut entrevoir pendant quelques inſtants l'aurore d'un régne heureux & paiſible. Charles VI étoit naturellement bon & bienfaiſant : il aimoit ſon peuple : le peuple par reconnoiſſance lui donna le ſurnom de Bien-aimé : ſon régne tout déſaſtreux qu'il fut ne l'en a pas dépouillé ; tant il eſt vrai que le cri du peuple eſt le cri de la vérité.

Ce fut dans ces circonſtances que ce Monarque ayant aſſemblé à St. Denis la famille Royale, les grands Officiers de la Couronne & toute la Nobleſſe, il arma Chevaliers conformément à l'ancien cérémonial le jeune Roi de Sicile & ſon frère le Comte du Maine. Un tournois accompagna cette ſolemnité. Vingt-deux Chevaliers, l'écu verd pendu au col, ayant chacun leur deviſe, & ſuivis de

leurs Ecuyers, parurent dans la cour de l'Abbaye de St Denis. Ils ſervoient de tenants à vingt-deux Dames diſtinguées par leur naiſſance & par leur beauté. Toutes étoient à cheval, vêtues de robes de drap verd brodées d'or & de perles. Parmi les Chevaliers on comptoit, après pluſieurs Princes, Renaud de Roye, Nantouillet, Gury, la Roche, Savoiſy, Chambrillac, Beauchamp, d'Enneval, Rivery, Beaurevoir, Craon, Boiſſay, Harpedanne, & Guy de la Rochefoucaud, ce Chevalier fameux depuis le combat de *Bordeaux*, où, ſelon Froiſſart, *deux cent Gentilshommes de ſon lignage l'avoient accompagné.* Parmi les Dames, dont l'Hiſtoire à conſervé les noms. On remarquoit celles de Coucy, de Beaufault, de Brie, de la Rivière, de Breteuil, de Heſſeville, de la Choletière, de Ferrière, de Préaux, des Bordes, des Barres, de Soyecourt, de Guitry, de Mailly, du Boulay, de Precy, de Chivré, de St. Simon & de St. Saulieu.

Quatre jours après ces fêtes, on honora la mémoire de Bertrand du Gueſclin par un ſervice ſolemnel. L'Oraiſon funèbre de ce grand Capitaine y fut prononcée, les uns diſent par un Docteur en Théologie, d'autres par Ferry Caſſinel Evêque d'Auxerre qui officioit. On

prétend que ce fut la première Oraiſon funèbre dont un particulier ait été l'objet. Cette diſtinction honorable pour du Gueſclin honoroit le Monarque qui l'ordonna. Le texte du diſcours fut : *Son nom a volé juſqu'aux extrêmitez de la terre* ..... Tout l'auditoire fondit en larmes. L'Orateur finit par recommander aux prieres de l'aſſemblée l'ame du fidèle Chevalier Meſſire Bertrand. Ce détail a été rendu par un de nos anciens Poëtes d'une maniere aſſez pittoreſque.

Les Princes fondirent en larmes
Des mots que l'Evêque montroit :
Car il diſoit... Pleurez, Gensd'armes,
Bertrand qui tretous vous aimoit :
On doit regretter les faits d'armes
Qu'il parfit au tems qu'il vivoit :
Dieu ait pitié ſur toutes ames
De la ſienne ; car bonne étoit.

Ces cérémonies propres à redonner de l'énergie & du reſſort au caractère national ne produiſirent qu'un effet momentané. Malheureuſement la raiſon du Monarque ne tarda pas à s'aliéner. Les brigues & les factions éclatèrent de toutes parts. Chaque Prince voulut s'emparer excluſivement de l'autorité. Celle du Souverain ne fut plus qu'un vain ſimulacre. Des pouvoirs intermédiaires

ſe placèrent entre le Trône & le peuple. L'anarchie traîna à ſa ſuite la corruption des mœurs. Les Dames de la Cour l'affichèrent par le coſtume du nouvel habillement qu'elles adoptèrent. Elles commençèrent à ſe découvrir les épaules, en diminuant la hauteur de leurs robes qui étoient armoriées de droite & de gauche de leurs écuſſons & de ceux de leur maris. Cette forme de vêtement ſerrant trop exactement la taille leur couvroit la poitrine. La coquèterie la proſcrivit. La pudeur reſtant ſans voile eut une égide de moins à oppoſer aux deſirs hardis. Les femmes crurent y gagner : elles y perdirent. Par l'habitude de voir le deſir s'émouſſe & s'éteint. Les mœurs étant une fois dépravées, & la galanterie ſe changeant en débauche, tous les genres de crimes durent éclorre enſemble. Pierre de Craon s'aviſa de repréſenter au Duc d'Orléans, frère du Roi, combien la vie diſſolue qu'il menoit, l'expoſoit au mépris public. Le Prince offenſé de cette hardieſſe ceſſa de l'accueillir; & cela devoit être. Craon ſoupçonne le Connétable de Cliſſon de l'avoir deſſervi auprès du jeune Prince; & ce courtiſan qui venoit maladroitement de s'ériger en cenſeur, ne rougit pas d'employer l'aſſaſſinat pour ſe venger. Le Connétable guéri de ſes bleſſures

ne peut obtenir la punition de ſes meurtriers. Il conçoit alors que ſa vie eſt en danger ; & il court ſe réfugier en Bretagne.

Un eſprit de vertige ſembloit agiter toutes les têtes. La ſoif des richeſſes étoit un mal ſi épidémique qu'un de ces Preux qui s'étoit ſignalé ſous Bertrand du Gueſclin, un Chevalier Beauceron, le Bégue de Vilaines ſe fit dans ſa vieilleſſe le fermier du Fiſc : ſes éxactions furent ſi criantes qu'on le pourſuivit. En s'expatriant, il échappa au châtiment.

La maladie du Roi & les débauches, auxquelles on avoit ſoin de le provoquer ſitôt qu'il ſe portoit mieux, produiſirent les plus grands déſordres à la Cour. Comme ce (1) Monarque étoit quelquefois furieux dans ſes accès de démence, on craignoit que la nuit il ne tuât ou ne bleſsât la Reine. Sous ce prétexte on lui amenoit tous les ſoirs la fille d'un marchand de chevaux. On accorda à cette fille pour récompenſe deux belles maiſons avec leurs dépendances, l'une ſituée à Creteil & l'autre à Bagnolet. On l'appelloit publiquement la petite Reine ; elle eut du Roi une fille qu'on nommoit la *Damoiſelle*

(1) Manuſcrit de Dupuy tiré d'une Hiſt. manuſcrite de la Bibliothèque de M. le Procureur-Général Molé. A la Bibliothèque du Roy.

de Belleville. Le Sire de Harpedanne l'épouſa.

Le Duc d'Orléans frère du Roi, & le Duc de Bourgogne, ſon oncle, étoient chefs des deux partis qui ſe heurtoient continuellement. Le premier pour ſatisfaire aux dépenſes énormes qu'il entaſſoit, créoit tous les jours de nouveaux impôts. L'intempérie des ſaiſons, qui déſoloit la France, mettoit le peuple dans l'impuiſſance de les payer. On ne les exigeoit pas avec moins de dureté. Le Duc de Bourgogne de ſon côté s'élevoit contre ces impôts. Le peuple le conſidéroit comme ſon protecteur.

En 1403 le Duc de Bourgogne mourut. Un nouveau compétiteur le remplaça : ce fut ſon fils ſurnommé Jean ſans peur. Il étoit du même âge que le Duc d'Orléans : ces deux rivaux jeunes, pleins de feu, & dévorés d'ambition devoient naturellement combler la meſure des malheurs de la France. La Reine Iſabelle de Bavière embraſſa le parti du Duc d'Orléans : la calomnie & la médiſance n'épargnèrent pas cette union. Le Duc d'Orléans diſſipateur & galant donnoit priſe ſur ſa conduite. On en étoit venu au point de rire des engagements les plus ſacrés. Le Duc d'Orléans emporté par ſes chevaux faillit ſe noyer dans la Seine. Un remord l'inquiéte & le trouble. Il annonce

qu'il va payer ſes dettes. Huit cent Créanciers ſe préſentent au jour indiqué. Il avoit changé d'avis ; & on répond en ſon nom : *Le Prince vous fait beaucoup d'honneur de vous devoir ; & vous aurés tout lieu d'être flattés qu'il daigne penſer à vous quelquefois...* » C'eſtoit, dit Juvenal des (1) Urſins, » grant pitié de voir les choſes en l'eſtat » qu'elles eſtoient ; car on levoit foyſon » d'argent & grandes chevances, & toutes » fois le Roy n'avoit rien, & à peine avoit-il » ſa dépenſe. Or advint une fois qu'il diſnoit » que la nourriſſe laquelle nourriſſoit Monſeigneur le Daulphin, vint devers le » Roy, & dit qu'on ne pourvoyoit en rien » ledit Seigneur, ny à celle ou ceux qui » eſtoient autour de luy, & qu'ils n'avoient » ny que manger, ny que veſtir : & qu'elle » en avoit pluſieurs fois parlé à ceux qui » avoient le gouvernement des finances, » mais nulle proviſion n'y eſtoit miſe. Le » Roy de ce fut très mal content, & reſ» pondit à la dite nourriſſe, que lui meſme » ne pouvoit rien avoir ..... » Enfin ce qu'on avoit prévu arriva. La guerre s'allume entre les Ducs d'Orléans & de Bourgogne:

(1) Hiſtoire de Charles VI par Jean Juv. des Urſins, p. 173.

on les réconcilie : ils ſe jurent une amitié fraternelle : quelques jours après, par l'ordre du Duc de Bourgogne, le Duc d'Orléans eſt aſſaſſiné. Arretons nous à cette époque : les événements qui ſuivirent, ſont racontés dans les Mémoires dont nous avons à parler.

Les premiers de ces Mémoires ſont ceux de Pierre de Fenin : nous avions le projet de réimprimer immédiatement à leur ſuite le Journal d'un bourgeois ou d'un Prêtre de Paris. Ce Journal exiſte ſous deux formes différentes.

Cl. Dupuy Conſeiller au Parlement de Paris mort en 1594 en avoit fait un extrait d'après le manuſcrit. Denys Godefroy inſéra cet extrait dans la nouvelle édition in-folio qu'il donna en 1653 de l'Hiſtoire de Charles VI par Jean Juvénal des Urſins Archevêque de Rheims.

En 1729 La Barre de Beaumarchais membre de l'Académie des inſcriptions publia la totalité de ce Journal dans un recueil in-4°. intitulé . . . . *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de France & de Bourgogne* . . . La Barre dans ſa préface obſerve avec raiſon que l'extrait du Journal de Paris par Dupuy eſt plus propre à exciter la curioſité qu'à la ſatisfaire. En effet quoique cet extrait ſoit

plutôt une ſérie de faits claſſés dans l'ordre Chronologique qu'un répertoire d'anecdotes, tel que l'eſt réellement le Journal de Paris, cette ſérie malgré ſa ſechereſſe intéreſſe & fait ſoupçonner que l'abbréviateur a mutilé l'ouvrage. En liſant l'original on ne tarda pas à s'appercevoir que le ſoupçon étoit fondé. Dupuy a ſupprimé la majeure partie de ces événements du jour & de ces particularités qui aux yeux de l'obſervateur forment tableau. Ces ſortes de tableaux ſont l'hiſtoire des mœurs du tems miſes en action qu'on aime à parcourir & à juger; & c'eſt dans ces tableaux qu'on trouve la clef des reſſorts ſecrets qui ont fait mouvoir la machine politique.

Ainſi, dans le cas ou nous aurions voulu réimprimer le Journal de Paris, il n'y avoit pas à balancer entre l'extrait de Dupuy & le Journal entier dont la Barre a été l'Editeur.

Mais d'après l'éxamen approfondi de ce dernier, nous avons craint qu'on ne nous reprochât d'entaſſer indiſtinctement dans cette collection tout ce qui ſe préſenteroit ſous notre main. Une inculpation de ce genre nous humilieroit; & en la méritant nous manquerions à nos engagements.

Si l'on s'en rapportoit à ce que la Barre

dit dans ſa préface, la totalité du Journal de Paris eſt curieuſe & inſtructive. Mais il faut bien ſe garder d'en croire un Éditeur ſur ſa parole. Tout érudit en général à force de lire & de ſe pénétrer du manuſcrit qu'il a eſtimé digne de l'impreſſion, s'y attache de maniere qu'il lanceroit volontiers l'anathême contre quiconque oſeroit contredire ſon opinion. L'Ecrivain qui crée, chérit ſans doute ſes productions : eh ! quel eſt le père qui n'aime pas ſes enfans ! L'érudit en adoptant celui d'autrui l'idolâtre auſſi paſſionnément que s'il lui appartenoit. Il s'aveugle ſur ſes défauts. Peut-être cette paternité fictive opére-t-elle chez lui un engoüement d'autant plus vif qu'il ſent par expérience l'impoſſibilité d'être père autrement.

On ne doit pas inférer delà que le Journal de Paris ſoit une production mépriſable. Il ſe rencontre dans cet ouvrage des détails précieux dont nos Hiſtoriens n'ont pas voulu, ou n'ont pas ſu profiter. Mais on rachete ces détails par une multitude de récits qui n'ont rien d'intéreſſant. Les deux rédacteurs de ce Journal en ſe concentrant preſque toujours dans l'enceinte des murs de Paris négligent trop la maſſe de événemens dont la France étoit alors le théâtre. La ville de Paris in-

fluoit assurément sur le reste du Royaume. Le sort des grands Empires est naturellement lié à celui de leurs Capitales ; mais la Capitale n'est qu'une portion du tout. L'envisage-t-on seule & d'une maniere exclusive ; on devient l'Historien de la populace : on tombe nécessairement dans des détails triviaux & minucieux. Lit-on attentivement le Journal de Paris ; la vérité de ses réfléxions est palpable. La misère affreuse des Parisiens, les maux incroyables qu'ils souffrirent depuis l'assassinat du Duc d'Orléans jusqu'à l'entrée de Charles VII en cette Capitale forment les trois quarts & demi du texte du Journal en question. A chaque page on retrouve le prix des comestibles (1) qui en raison des circonstances devoit varier sans cesse. De petits événemens faits pour affecter l'ame d'un citadin, que tout irrite, y sont consignés comme des anecdotes importantes. C'est ainsi qu'en (2)

(1) Par rapport à ces variations dans le prix des comestibles, nous renvoyons à l'ouvrage de M. Dupré de S. Maur qui a pour titre : *Essai sur les Monnoyes*, ou réfléxions sur le rapport entre l'argent & les denrées. Paris, Debure l'aîné 1746 in-4°. Tout ce qui concerne cette partie du Journal de Paris y est developpé d'une maniere claire & satisfaisante. Lisez depuis la p. 31 jusqu'à la page 66.

(2) Journal de Paris p. 182.

racontant

racontant le ravage des loups, il s'étend ſur un de ces animaux deſtructeurs qu'on nommoit *Courtault*, parce qu'il n'avoit point de queue. Courtault étoit ſi terrible qu'on avertiſſoit ceux qui ſortoient de Paris de prendre garde à eux. Enfin ce Courtault fut tué; & tout Paris courut le voir pour de l'argent. Des faits ſemblables ne préſentent rien de frappant : ils montrent que le peuple eſt peuple dans tous les tems, & que les Ecrivains le ſont ſouvent eux-mêmes.

Quant à ces récits où la miſère des Pariſiens eſt peinte avec des couleurs dont les nuances ſont conſtamment uniformes, il en réſulte une monotonie qui afflige & rebute. Si l'Hiſtoire ne nous apprenoit pas à quels excès les hommes ſe livrent dans les guerres civiles, pluſieurs de ces récits paroîtroient invraiſemblables.

Mais quelles horreurs ne devoit pas produire un ſiècle où *l'ambition* des Princes du Sang *favoriſée* par la démence du Souverain *diſputoit* l'autorité le poignard à la main? La licence & l'impunité de tous les crimes avoient anéanti les Loix. Une Reine marâtre contraignoit un Roi malheureux d'exhéréder ſon fils; & c'etoit pour placer la Couronne ſur le front d'un étranger ennemi né de la Nation.

Le ſang ruiſſeloit d'une extrêmité de la France à l'autre : on ſaccageoit les villes : on incendioit les villages : Anglois, Bourguignons, Armagnacs s'arrachoient tour-à-tour la propriété des champs qu'ils transformoient en déſerts. Le laboureur armé du ſoc de ſa charue, qu'il avoit briſée, aſſommoit le Noble dans ſon château, & violoit ſa femme & ſes filles. Le Noble appellant le payſan *Vilain* lui enlevoit ſa femme, ſes enfans, ſes troupeaux, & l'attachoit à un gibet. Ce qu'on eſt convenu de nommer vulgairement le droit de la guerre étoit enfreint. Sans autre forme de procès on pendoit les priſonniers ; & il faut convenir que la plûpart d'entre eux, par les brigandages qu'ils exerçoient, étoient bien dignes de la corde. De toutes parts les campagnes reſtoient incultes. On lit dans le Cartulaire d'un Monaſtère du Valois que les terres des environs de Nanteuil ne furent point enſemencées pendant trente ans. La France étant ainſi déchirée par trois factions qui s'entrechoquoient, il n'eſt point ſurprenant qu'à cette époque la ville de Paris ait été continuellement expoſée à la famine. Environnée de gens d'armes de différents partis, & de troupes de ſcélérats connus ſous les noms de *Tondeurs*, *Retondeurs*, & *Ecorcheurs*, elle

ne pouvoit plus rien tirer des Provinces qui la nouriſſent ordinairement. La même diſette régnoit dans ces Provinces : eh ! comment n'y auroit-elle pas régné ? il falloit acheter des Généraux qui dominoient ſucceſſivement, la permiſſion de récolter le peu de terrein qu'on ſe hazardoit de cultiver aux portes des villes. Les habitans d'Amiens payerent 1200 l. une de ces permiſſions. Ce fut le *Preux*, le *Bon*, le *Généreux La Hire* qui la leur vendit.

Les Rédacteurs du Journal de Paris témoins oculaires de cette diſette, qu'ils partageoient avec leurs concitoyens, y reviennent ſans ceſſe. On conçoit que ces récits trop répetés fatiguent & ennuient. D'ailleurs le ſtile des Rédacteurs n'a rien qui puiſſe indemniſer le Lecteur. On y trouve quelquefois de la naiveté ; le plus ſouvent la groſſiereté des expreſſions, & l'eſprit de parti qui perce à chaque page indiſpoſent contre les Rédacteurs.

Le premier qui a tenu la plume juſqu'en 1432, partiſan outré du Duc de Bourgogne, s'exprime indécemment ſur Charles VII qu'il déſigne par ces mots : *Celui qui ſe dit Dalphin*..... On ignore ſi ce Rédacteur fut Prêtre ou Laïque. Son ouvrage prouve que

les bouchers, qui inondèrent Paris de ſang, étoient ſes héros favoris.

L'autre Rédacteur qui a continué le Journal juſqu'en 1449 déclare qu'il étoit Clerc de l'Univerſité. La Barre (1) remarque qu'il eſt un peu plus moderé. Qu'on n'imagine pourtant pas que cette prétendue modération ſoit exceſſive : dans la triſte poſition où étoit Charles VII, il falloit, pour chaſſer les Anglois de ſon Royaume qu'il établit des impôts. Ses troupes faute de ſolde vivoient de pillages. Le Rédacteur de la continuation du Journal de Paris injurie perpétuellement Charles VII, ſes Miniſtres & ſes Généraux. Il les traite de *Larrons*, de *Meurtriers*. S'agit-il d'un nouvel impôt, que les circonſtances néceſſitent ? il ne connoît plus ni régle, ni frein. Son animoſité & ſa malice ſe déployent juſques ſur Agnès Sorel qui en 1448 vint à Paris.....

«La darraine ſepmaine d'Avril (2) (dit-il) vint à Paris une Damoiſelle laquelle on diſoit eſtre aimée publiquement au Roy de France, ſans foy & ſans loy & ſans vérité à la bonne Royne qu'il avoit eſpouſée; & bien y apparoiſt qu'elle

(1) Préface des Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de France & de Bourgogne p. 7. & 8.

(2) Journal de Paris p. 204

menoit auſſi grant eſtat comme une Comteſſe ou Ducheſſe ; & alloit & venoit bien ſouvent avecques la bonne Royne de France, ſans ce qu'elle eut point honte de ſon peché, dont la Royne avoit moult de douleur à ſon cueur : mais a ſouffrir luy convenoit pour lors ; & le Roy pour plus montrer & manifeſter ſon grant pechié & ſa grant honte & d'elle auſſi, luy donna le chaſtel de Beauté..... ſe nommoit & faiſoit nommer la belle Agnès ; & pour ce que le peuple de Paris ne luy fit une telle révérence comme ſon grant orgueil demandoit ; elle diſt, au départir, que ce n'eſtoyent que villains..... Hélas quelle pitié quant le Chef du Royaume donne ſi malle exemple à ſon peuple !...» Si l'on jugeoit Agnès Sorel d'après le Rédacteur du Journal, on n'auroit que du mépris pour ſa mémoire. Il ſeroit cependant à ſouhaiter que toutes les maîtreſſes de nos Rois euſſent fait autant de bien qu'elle. La belle Agnès que l'on appella enſuite Dame de *Beauté* du nom de ce château ſitué près de Vincennes dont Charles VII lui fit préſent, afin, (remarquoit-il) qu'elle fut de nom & d'effet Dame de Beauté, Agnès aima ce Monarque uniquement pour lui-même. Le bonheur de ſon amant & la gloire de l'État furent les mo-

biles de ſa conduite. Elle concerta avec le Comte de Dunois les moyens de réveiller Charles VII du ſommeil létargique où il étoit plongé. Agnès y réuſſit; & la gloire de ſon amant fut la ſienne. C'eſt le jugement qu'en porta François Ier, bon connoiſſeur, dans les vers ſuivants qu'il écrivit au bas du portrait de cette fille célèbre.

Gentille Agnès, plus d'honneur tu mérites
La cauſe étant de France recouvrer
Que ce que peut dedans un cloître ouvrer
Cloſe Nonain, ou bien dévot Hermite.

Au ſurplus ſi nous conteſtons à la Barre la modération qu'il attribue au continuateur du Journal, nous convenons avec lui de ſon *ignorance. Elle eſt telle qu'il ſe tait ſur les grands evénements, & qu'il s'amuſe à décrire des bagatelles.*

En réſumant ce que nous venons d'expoſer, nous préſumons qu'on nous approuvera de ne point réimprimer la totalité de ce Journal, qui contenant 208 pages in-4°, produiroit au moins quarante feuilles d'impreſſion. Afin néanmoins que ce qu'il y a de curieux dans cet ouvrage ſoit conſervé pour nos Souſcripteurs, voici le parti que nous avons pris.

Les mémoires de Fénin commençant en 1407 & le Journal de Paris en 1408, on a fondu dans des notes les récits du Journal qui peuvent intéreſſer, ſoit parce que Fénin les a omis, ou mal préſentés, ſoit parce qu'ils contrediſent Fénin lui-même. Pour compléter les mémoires de Fénin, ou pour en éclaircir quelques articles, ſpécialement lorſque le Journal de Paris ne nous a pas fourni des matériaux, nous avons eu recours à l'Hiſtoire de Charles VI par Juvénal des Urſins, & à une autre Hiſtoire chronologique de ce Monarque attribuée à Jacques le Bouvier dit Berry ſon 1er hérault d'armes.

Nous avons fait plus: Fénin étant très-ſuccinct ſur le meurtre de Jean *ſans peur* Duc de Bourgogne, la rélation de cet événement ayant été déchirée dans le manuſcrit du Journal de Paris, nous avons inſéré parmi les notes l'extrait d'un excellent mémoire dont la Barre de Beaumarchais a enrichi le recueil qu'il (1) a publié. Ce mémoire eſt d'autant plus important que les preuves, dont il eſt étayé, ſont tirées de manuſcrits conſervés dans la Chambre des Comptes de Dijon.

(1) Sous le titre de Mémoire pour ſervir à l'Hiſtoire de France & de Bourgogne. Paris, Gandouin 1729 in-4°.

Ainſi par ce travail, dont nous eſpérons qu'on nous ſaura gré, nos Souſcripteurs réuniront dans les notes, qui ſont à la ſuite des mémoires de Fénin, tout ce que renferment d'eſſentiel depuis 1407 juſqu'en 1422 l'Hiſtoire de Charles VI par des Urſins, celle du Hérault d'armes dit Berry, le Mémoire ſur le meurtre du Duc de Bourgogne & le Journal de Paris.

Par rapport à ce dernier, nous en avons placé la ſuite dans d'autres notes qui ſont jointes aux mémoires d'un inconnu ſur la Pucelle d'Orléans & à ceux du Connétable de Richemont. En liſant ces notes on ſe convaincra que nous avons également conſulté les Hiſtoriens de ce tems-là : nous y avons amalgamé les renſeignements que ceux-ci nous ont fournis.

Maintenant examinons ce qui eſt perſonnel à Pierre de Fénin. Né en Artois, il fut Prévôt de la ville d'Arras, & mourut en 1433. Charles VI le décora de l'Ordre de la *Genete*. Tel eſt l'énoncé des Lettres de conceſſion que ce Monarque lui accorda.

Charles par la grace de Dieu Roy de Franſe, &c. Savoir faiſons que pour les bons rapports & témoignages que faits nous ont été de la noble génération dont noſtre bien amé

Pierre de Fénin eſt iſſu & procédé, Nous à iceluy avons donné & octroyé... que doreſnavant il puiſſe & luy loiſt porter le collier de noſtre Ordre de la Coſſe de Genette..... A Paris le 18 Février 1411.....

La manière, dont ces lettres de conceſſion ſont libellées, indique qu'à cette époque l'ordre de la Genette jouiſſoit encore d'une certaine conſidération. Charles Martel après avoir vaincu les Sarraſins inſtitua (dit-on) cet ordre que les Eſpagnols nommoient *Ardilla*. Sa marque ſymbolique, que l'on portoit ſuſpendue au col, étoit une Genette eſpece de fouine ou de renard dont le poil gris cendré eſt mêlé de petites taches noires ſemées avec aſſez de régularité. Cet ordre ſubſiſta dans ſa ſplendeur juſqu'au règne de St. Louis. Il dégénera par degrés; & l'ordre de l'étoile, qu'avoit fondé le Roi Robert, le remplaça. Les Papes n'aiant point confirmé l'ordre de la Genette, il s'enſuit que c'étoit une ſimple dignité de Chevalerie. Il n'eſt pas facile de connoître l'étymologie du nom qu'il portoit : les écrivains ne ſont pas d'accord à cet égard. Les uns prétendent que purement emblématique il faiſoit alluſion à la viteſſe & à la légereté de la genette, afin de rappeller aux Chevaliers qu'un guerrier

doit réunir ces deux qualités. D'autres veulent qu'il ait pris ſon nom de la fille de Charles Martel qu'on appelloit *Jannette*, ou *Genette* (1).

Quoiqu'il en ſoit, Pierre de Fénin attaché par ſes emplois auprès de Charles VI fut témoin des fréquentes révolutions qui de ſon tems bouleverſerent la France. Cétoit un honnête homme, bien inſtruit de ce qui ſe paſſoit, obſerve (2) un de nos modernes appréciateur éclairé en cette partie. Malgré ſon penchant pour la faction du Duc de Bourgogne, il parle des Armagnacs ſans aigreur & ſans partialité. Auſſi ſes Mémoires ſont-ils eſtimés.

(1) Le P. Honoré de ſainte Marie dans ſes Diſſertations Hiſtoriq. ſur la Chevalerie, liv. 1. Diſſert. VII, p. 143, donne une autre origine à l'ordre de la Genete. Il aſſure que Charles Martel après ſa victoire ſur les Sarrazins ayant trouvé dans leurs dépouilles, un grand nombre de fourrures de genette, & même pluſieurs de ces animaux vivans, inſtitua à cette occaſion l'ordre dont il s'agit : il en décora ſeize Chevaliers des plus diſtingués. Le P. Honoré de Ste. Marie cite pour ſes garans le Théatre d'honneur de Favin & Dom Pierre de S. Romuald, Threſ. Chronol. Tom. II. ſur l'an 726.

(2) Hiſt. de France juſqu'à Louis XIII, par l'Abbé le Gendre 3 vol. in-fol. Tom. II. p. 55.

MÉMOIRES
DE
PIERRE DE FENIN,
ESCUYER ET PANETIER
DE CHARLES VI
ROY DE FRANCE,

Contenans l'Hiſtoire de ce Prince, depuis l'an 1407 juſques à l'an 1422.

Recueillis par GERARD DE TIEVLAINE Sieur DE GRAINCOUR-lez-DUISANS.

VERITÉ eſt qu'entre le Duc Louys d'Orleans, frere au Roy Charles, & le Duc Iean de Bourgogne, ſon couſin-germain, y eut par pluſieurs fois grandes envies & maltalens entre eux deux enſemble, dont y eut groſſes aſſemblées de chacune partie, pour paix trouver, & pource receurent le corps de noſtre Seigneur enſemble, pour plus grande fiance avoir l'un à l'autre : mais comme il fut depuis apparent, la paix n'y eſtoit mie : car par la connoiſſance du Duc Iean de Bourgongne, il fit tuer ledit Duc d'Orleans.

Aprés que ledit Duc d'Orleans fut mort (1), il y eut grand deſconfort des gens de

ſon hoſtel, qui menoient ſi grand dueil, que c'eſtoit pitié de les voir; car ledit Duc d'Orleans eſtoit horriblement navré en la teſte & au viſage, & ſi avoit un poing couppé: avec luy y eut un ſien valet de chambre de tué, en cuidant ſauver iceluy Duc. En cet eſtat ledit Duc fut emporté par ſes gens, leſquels ne ſçavoient qui meſcroire, fors qu'aucuns penſoient, que ce eut fait le Seigneur de Canni, pource que ledit Duc luy avoit ſouſtrait & pris ſa femme: & pour cette cauſe haïſſoit-on le Sire de Canni de mortelle haine: mais on ſceut bientoſt aprés la verité du fait, & que le Seigneur de Canni n'y avoit aucune coulpe.

Le lendemain quand ce vint à porter le Duc en terre, il y avoit moult de grands Seigneurs de ſon lignage à tenir la main au drap, & à faire le dueil au corps. Il fut enterré aux Celeſtins. Entre les autres y eſtoit le Duc Iean de Bourgongne, qui avoit fait faire cette beſongne, & y faiſoit le dueil par ſemblant, & n'en ſçavoit-on encor la verité. Or au temps qu'on portoit ledit Duc enterrer, le ſang du corps coula parmy le cercueil à la veuë d'eux tous, dont y eut grand murmure de ceux qui là eſtoient, & de tels y en eut qui bien ſe doutoient de ce

qui en eſtoit, mais rien n'en dirent pour le preſent. Aprés l'enterrement dudit Duc, les Seigneurs qui là eſtoient, prirent concluſion d'eſtre le lendemain au Conſeil tous enſemble pour cette beſongne.

Quand ce vint au lendemain que les Seigneurs furent aſſemblez, le Duc de Berry, oncle d'iceluy Duc treſpaſſé, y eſtoit avec le Duc de Bourbon, & pluſieurs autres. Le Duc Iean de Bourgongne monta à cheval pour aller au Conſeil avec les autres, accompagné du Comte Waleran de Saint Paul. Quand ledit Duc vint pour entrer dedans le Conſeil, le Duc de Berry & les autres luy envoyerent dire, qu'il ſe deportaſt d'entrer en la chambre du Conſeil quant à preſent : & quand le Duc Iean ouyt ce, il fut tout esbahy & courroucé : & alors il demanda audit Comte Waleran de S. Paul, *beau couſin de S. Paul, que vous ſemble-il de noſtre fait, & qu'avons nous à faire ſur cette beſongne ?* Alors le Comte Waleran luy reſpondit : *Monſeigneur, vous avez à vous retirer en voſtre hoſtel, puiſqu'il ne plaiſt à nos Seigneurs que ſoyez au Conſeil :* & *adonc*, dit le Duc Iean, *beau couſin, retournez avec nous;* & le Comte luy reſpondit : *Pardonnez-moy, je iray devers nos Seigneurs au*

Conſeil. En tant que ces paroles duroient, le Duc de Berry vint à l'huis de l'hoſtel, & dit au Duc Iean, *Beau neveu, deportez-vous d'entrer au Conſeil, il ne plaiſt mie bien à chacun que y ſoyez :* à quoy le Duc Iean reſpondit : *Monſieur, je m'en deporte bien, & afin qu'on ne meſcroye aucun, coupable de la mort du Duc d'Orleans, je declare que j'ay fait faire ce qui a eſté fait, & non autre.* A ces paroles fut le Duc de Berry fort emerveillé : & ledit Duc Iean tourna ſon cheval & s'en alla, puis tout incontinent il changea de cheval à ſon hoſtel, & partit de Paris à petite compagnie, & s'en alla tout d'une tire en Flandre ſans s'arreſter en nulle place, ſinon quand il luy fallut repaiſtre, & ce bien en haſte : ſes gens le ſuivirent au mieux qu'ils peurent en grande doute, de peur qu'ils ne fuſſent arreſtez : ainſi partit ce Duc Iean de Paris, laiſſant la Seigneurie de France en grande penſée. Adonc Meſſire Clugnet de Brabant Admiral de France, monta à cheval à tout ſes gens, & ſuivit le Duc pour le cuider prendre, mais le Duc eſtoit desja bien loing : & ainſi ledit Meſſire Clugnet retourna tantoſt aprés à Paris. Cette mort fut l'année du grand hyver, & dura la gelée ſoixante & ſix jours tout d'un tenant.

De ceux qui mirent ledit Duc d'Orleans à mort par le commandement du Duc Jean de Bourgongne furent Paulet d'Autonville, & Guillaume Courte-heuſe avec pluſieurs autres, que je ne ſçais nommer : mais ces deux furent les principaux, leſquels depuis en avant, eurent toutes leurs vies, grandes rentes dudit Duc Jean pour cette cauſe. Au reſte ce Duc Iean fut fort blaſmé, de ce qu'il avoit fait le dueil ſur le corps, & tenu de ſa propre main un coing du drap mortuaire, & toutesfois reconnu depuis le fait de ſa bouche.

Quand ce Duc Iean fut arrivé en ſon pays de Flandre, & que ſes gens furent raſſemblez, il manda ſes Barons pour avoir conſeil ſur ce qu'il auroit à faire : là y eut pluſieurs concluſions priſes par iceluy Duc & ſon Conſeil, afin de reſiſter à tous ceux qui pour la mort du Duc d'Orleans luy voudroient demener guerre.

Tantoſt aprés la mort du Duc d'Orleans fut priſe une journée pour la tenuë d'un Parlement dans Amiens, où tous les Seigneurs de France, au moins les principaux, furent aſſemblez, entre les autres y eſtoit le Duc Jean, lequel fit peindre deſſus l'huis de ſon hoſtel deux lances, dont l'une avoit fer de

guerre, & l'autre ſer de roquet, ou rebouché; & diſoit-on qu'il l'avoit ainſi fait, en ſignifiant, *que qui voudroit avec luy paix ou guerre qu'il choiſiſt, & luy ſignifiaſt*, dequoy on parla en mainte maniere. Il y eut à Amiens de grands conſeils tenus par les Seigneurs de France, mais on ne deſcouvrit rien de choſe qu'on y fit : fors que ledit Duc Iean s'appercevoit bien *que la plus grande partie des Seigneurs de France le hayſſoient convertement, nonobſtant que pour lors ils n'en fiſſent ſemblant.*

Le Duc d'Orleans avoit trois fils de Valentine, fille du Duc Galeace de Milan, ſa femme & couſine germaine, dont le premier avoit nom Charles, qui eſtoit Prince de haut entendement, & fut nommé Duc d'Orleans aprés la mort de ſon pere : le ſecond eſtoit nommé Philippe Comte de Vertus : & le troiſieſme, nommé Iean Comte d'Angouleſme. Ils avoient tous trois bien manieres de Princes, & eſtoient fort courroucez de la mort de leur pere; depuis ils eurent aſſez de peine pour la cuider venger, & porter dommage au Duc Iean : meſme ce Duc Charles & le Comte d'Angouleſme ſon frere furent depuis fort empeſchez & affligez de priſon, comme il ſera cy-aprés declaré.

L'an

L'an mille quatre cens & huict les Liegeois ſe rebellerent (2) contre leur Eveſque nommé Iean de Baviere, frere du Duc Guillaume de Hollande, & de la femme du Duc Iean de Bourgongne; parquoy cet Eveſque eſtoit fort puiſſant d'amis, & nonobſtant qu'il fuſt Eveſque il ſe vouloit marier: mais la plus grande partie de ceux de Liege ne le voulurent ſouffrir, pource il y eut diſſenſion entre les deux parties, tant que l'Eveſque fut chaſſé, & en ſon lieu fut creé & conſtitué le fils du Comte de Peruvez, qui les ſouſtenoit. Quand Iean de Baviere ſe vid en ce danger, & qu'il avoit ja perdu la plus grande partie de ſes bonnes villes & forteresſes, il s'alla retirer à Utrecht, qui eſtoit de ſon party, & envoya devers le Duc Guillaume de Hollande ſon frere, & devers le Duc Iean de Bourgongne ſon ſerourge ou beau-frere, les priant piteuſement qu'ils le vouluſſent ſecourir, en leur declarant qu'il en avoit grand beſoin; car les Liegeois l'avoient aſſiegé dans ladite ville d'Utrecht. Quand le Duc Guillaume & le Duc Iean virent la complainte de Iean de Baviere, ils aſſemblerent tres-grande puiſſance de tous leurs pays: & manda le Duc Iean les Seigneurs de Bourgongne, de Flandre, d'Ar-

tois, & de Picardie, & autres gens dont ils pouvoient finer, par eſpecial Gentilshommes. Et le Duc Guillaume manda Hollandois, Zelandois, Haynuïers, & autres ſes bons amis. Quand les Ducs eurent leurs puiſſances jointes enſemble, ils eurent fort noble compagnie & belle Chevalerie, qu'on nombroit juſques à douze mille combatans, tous gens de fait. Alors ils commencerent à chevaucher vers Cambreſis, & de là vers le pays de Liege, lequel ils gaſterent fort. Robert le Roux, & le Seigneur de Jumont eſtoient les conducteurs de l'oſt, pource qu'ils eſtoient du pays, & qu'ils ſçavoient bien leſquels eſtoient contre Iean de Baviere. Le Comte de Peruvez, & les Liegeois qui avoient aſſiegé Iean de Baviere dedans la ville de Trect, ouyrent nouvelles que les deux Ducs eſtoient entrez avec grande puiſſance dedans leur pays de Liege, gaſtans tout. Adonc ſe leverent & laiſſerent leur ſiege, pour venir combattre ces deux Ducs. Enfin tant s'approcherent les deux oſts, qu'ils arriverent aſſez prés l'un de l'autre, prés la ville de Tongre. Là y eut grandes ordonnances faites par les deux Ducs : & diſpoſa le Duc Iean ſes gens à cheval, pour frapper ſur les Liegeois par derriere. Le Seigneur de Croy, le Sei-

gneur de Helly, le Seigneur de Raiſſé, le Seigneur de Pont, & Enguerrand de Bournonville furent les cinq Capitaines pour conduire ceux de cheval, qu'ils conduiſirent bien vaillamment. Ce jour conduiſoit le Seigneur de Miraumont les archers au Duc Jean, & vaillamment s'y gouverna. Si y avoit en la compagnie des cinq Capitaines ſuſdits bien douze cens hommes d'armes de bonne eſtoffe : & fut une choſe qui fort greva les Liegeois. Ainſi ordonnna le Duc Iean de Bourgongne ſes batailles, & le Duc Guillaume de Hollande ſon ſerourge ou beaufrere. D'autre coſté le Comte de Peruvez, & les Liegeois firent grandes ordonnances : ils avoient de petits canons ſur charrois en grande quantité, qui fort greverent les gens des deux Ducs à l'aſſembler. Aprés toutes ces ordonnances faites, les deux oſts s'aſſemblerent en bataille, en un camp nommé *Haſbain*, qui eſt aſſez prés de Tongre. Là y eut grand combat d'un coſté & d'autre, & s'y comporterent les Liegeois d'abord fort roidement ; mais enfin ils furent tous deſconfits, & y en eut quantité de tuez, leurs morts furent eſtimez ſe monter bien à vingt-huict mille ſur le camp, & en s'enfuyans, ſans ceux qui furent priſonniers. Là fut pris ledit Comte

de Peruvez, & ſon fils. A cette journée ſe porta le Duc Iean de ſa perſonne grandement, comme auſſi Meſſire Iacques de Courtejambe, qui portoit la banniere du Duc Iean, s'y monſtra vaillant Chevalier, & tres-bien s'y comporta. En cette bataille y eut de tuez des gens du Duc Iean, & de ceux du Duc Guillaume environ deux à trois cens & non plus. Il y mourut entre autres un Chevalier de grand renom, nommé Meſſire Florimond de Brimeu, qui eſtoit proche la banniere du Duc Jean, qui en fut fort courroucé. Aprés que ces deux Princes eurent ainſi emporté une ſi grande victoire, ils aſſemblerent leurs gens, & regracierent Dieu de l'honneur qu'il leur avoit fait recevoir : aprés ils firent coupper la teſte audit Comte de Peruvez (3), & en firent preſent à Iean de Baviere, qui arriva vers eux aſſez toſt aprés la bataille; car il n'y eſtoit pas lorſqu'elle ſe donna. Il les remercia fort de l'honneur qu'ils luy avoient fait, & du ſecours qu'ils luy avoient donné : ils luy firent grand chere & grand honnèur, puis s'en allerent rafraiſchir. Le lendemain toutes les bonnes villes du pays ſe mirent à l'obeiſſance des deux Princes, comme auſſi ſe ſouſmirent à Iean de Baviere : ils les receurent à mercy, exceptez aucuns qui avoient

fait ou commencé la rebellion, leſquels furent juſticiez, & ſuppliciez tant hommes que femmes, entre autres le Damoiſeau de Rochefort. Aprés toutes ces choſes ainſi faites, Iean de Baviere fut bien obey par tout ſon Eveſché, & depuis de ſon vivant ils n'entreprirent & ne firent rien qui luy fut contraire. Le pays de Liege fut alors fort gaſté par les gens des deux Princes, qui emporterent grand avoir & butin d'iceluy pays. Or quand les deux Princes eurent ainſi accomply leur volonté, ils ſe retirerent à grande joye chacun en ſon pays. Pour cette beſongne devint le Duc Jean tres-redouté pendant longtemps : meſme ceux qui contre luy avoient propoſé de le grever, au ſubjet de la mort du Duc d'Orleans, furent tous accoiſez, & par grand temps aprés n'oſerent faire aucun ſemblant d'aller attaquer ce Duc : mais à la fin les choſes devinrent en ſi deplorable eſtat, que le Royaume de France en fut longtemps en voye de deſtruction, comme il ſe pourra voir par la ſuite.

Aprés que le Duc Iean de Bourgongne eut ainſi achevé ſon entrepriſe au Liege, il ſe paſſa bien deux ans qu'on parloit peu de la mort du Duc d'Orleans : mais toutes fois le Duc Charles ſon fils machina tant

qu'il attira à ſon party pluſieurs Seigneurs de France, qui luy promirent de l'ayder à venger la mort de ſon pere ; & en eſtoit le Duc de Berry, le Comte de Clairmont, & le Comte d'Armagnac, qui firent à ce ſujet grandes aſſemblées par delà Paris vers Montlehery. Le Duc Iean d'ailleurs avoit quantité de gens vers S. Denys en France : & furent les gens du Duc Antoine de Brabant ſon frere logez audit lieu de Sainct Denys en cette meſme ſaiſon, avec les gens du Comte Waleran de Sainct Paul, qui eſtoit pour lors à Paris, lequel les manda pour les voir : Ils s'aſſemblerent donc & allerent pour paſſer par le milieu de S. Denys, où les Brabançons eſtoient logez ; mais par quelque contention & diſpute qu'ils eurent enſemble, les Brabançons voulurent livrer bataille aux gens dudit Comte Waleran, qui eſtoient conduits par le Seigneur de Tian, & furent ſur le poinct de s'entrechoquer : mais le Duc Antoine, qui avoit eſpousé la fille dudit Comte Waleran, en ouyt nouvelles à Paris, & y vint en grand haſte. Quand il fut venu, il fit retirer ſes gens, leſquels il blaſma fort de ce qu'ils en avoient tant fait : Quant aux gens d'iceluy Comte,

ils s'en allerent à Paris pour s'y monſtrer, puis ils s'en revinrent à leurs logis, dans les villages du plat pays.

En ce temps les gens du Duc Charles d'Orleans, & du Comte d'Armagnac eſtoient logez par delà Paris: Alors on commença fort à parler des gens de ce Comte d'Armagnac, pource qu'ils eſtoient habillez d'*eſcharpes blanches*, car on avoit encor peu veu aux pays de France & de Picardie, de telles eſcharpes, & pour le nom des gens dudit Comte d'Armagnac, furent depuis ce temps-là tous gens tenans party contre le Duc Iean de Bourgongne, appellez Armagnacs, nonobſtant que le Roy fut contraire au Duc Iean aucunefois, & qu'avec ledit Duc d'Orleans y eut d'autres Seigneurs, plus grands ſans comparaiſon que le Comte d'Armagnac; ſi ne les nommoit-on pourtant en commun langage, fors les Armagnacs, dont ils eſtoient fort courroucez; mais ils ne peurent oncques avoir autre, & pendant tout le temps de la guerre n'eurent autre nom. Ainſi par pluſieurs fois y eut grandes aſſemblées autour de Paris (4), tant des gens du Duc Iean de Bourgongne, que du Duc Charles d'Orleans: & tousjours depuis commença la choſe à s'enfler entre leſdits deux

Ducs, ſe retirant ledit Duc Iean avec ſes alliez en ſon pays de Flandre & d'Artois. Peu auparavant Meſſire Iean de Montagu (5) grand Maiſtre d'Hoſtel du Roy eut la teſte couppée à Paris; ce fut par le conſeil du Duc Iean: Si diſoit-on *qu'il avoit deſrobé le Roy de grand tréſor.* Il avoit fait faire le Chaſteau de Marcoucy prés Montlehery.

L'an mil quatre cens dix (6), la guerre recommença fort entre le Duc Charles d'Orleans & le Duc Iean de Bourgongne: Or avoit ledit Duc Charles grande quantité des Seigneurs de France de ſon party, qui luy avoient promis de l'aider à deſtruire le Duc Iean, & venger la mort de ſon pere. Il mit garniſon en la ville de Han ſur Somme, ſur les marches du Duc Iean, où eſtoit Capitaine Meſſire Maneſſier Quieret, & auſſi en pluſieurs autres places. Aprés envoya deffier ce Duc Iean; & pareillement le deffierent pluſieurs autres grands Seigneurs: Et entre les autres le deffia un Chevalier de Picardie, nommé Meſſire Mauſſart du Bos, dont le Duc Iean fut plus mal content que de tous les autres, car ce Meſſire Mauſſart eſtoit ſon homme, parquoy il l'eut doreſnavant en grande haine. Quand le Duc Iean ſceut les aſſemblées que le Duc d'Orleans faiſoit con-

tre luy, & que par tout il cherchoit alliez pour luy faire guerre, alors il aſſembla ſes gens par tous ſes pays, & fit belle aſſemblée de gentils-hommes, avec leſquels il fit venir grande puiſſance des Communes de Flandres, & le tout aſſembla vers la ville d'Arras, d'où il tira droit au village de Marquion près Cambray; là il ſe logea avec ſes Flamens, qui eſtoient ſans nombre, car ils avoient tant de tentes, qu'il ſembloit que ce fuſt une bonne & grande ville quand ils eſtoient logez: Avec ce ils avoient pluſieurs habillemens & inſtrumens de guerre: Ils alloient tous à pied, quoy que fort chargez de harnois, & ſi avoient quantité de charroy, parquoy ils faiſoient moult de mal par tout où ils paſſoient. Ainſi ce Duc Iean aſſembla bien trente mille combatans, & s'en alla de là à Han ſur Somme, devant laquelle place il mit le ſiege de fort près tout autours, où il fit planter de grands canons pour jetter contre les murs de la ville. Là y eut de grandes eſcarmouches faites: mais enfin les gens d'armes qui eſtoient dedans la ville, s'en allerent par delà l'eau, & abandonnerent ainſi cette place. Quand les gens du Duc Iean le ſceurent ils aſſaillirent la ville, & entrerent dedans. Là firent les Flamens grand

pillage, & mirent le feu par tout. Après que Han eut eſté ainſi deſolé, le Duc tira vers Neelle, laquelle place fut deſtruite au paſſage : puis il s'en alla loger devant Roye en Vermandois, laquelle place ſe mit incontinent en ſon obeïſſance : de là il s'en alla loger devant Mondidier en grande ordonnance ; il avoit à ſa ſuite pluſieurs petits charrois, où y avoit ſur chacun deux petits canons, qu'on nommoit Ribaudequins, dont il fit clorre ſon oſt d'un lez, ou bordure tout alentour. Quand le Duc Iean euſt eſté bien dix jours logé devant Mondidier, & & qu'il s'efforçoit en ſuite de paſſer outre vers Paris, lors les Flamens commencerent à s'impatienter, & ſe fourmouvoir pour retourner en leur pays, tant qu'il ne fut en la puiſſance du Duc de les retenir ; car ils deſlogerent en grand deſordre de nuict, meſme il y eut quantité de leurs tentes bruſlées, comme auſſi de leur autre bagage. De ce retour fut le Duc tres-irrité, mais les Flamens ne voulurent rien faire pour luy, ains retournerent en leur pays contre le gré d'iceluy Duc, & alloient plus en un jour qu'ils n'eſtoient venus en deux, faiſans grand deſordre par où ils paſſoient, gens ſans pitié, n'eſpargnans ny gentil ny vilain ; & auſſi

quand les Picards les trouvoient à leur deſſous, ils leur faiſoient aſſez de peine. Après que les Flamens ſe furent retirez en leur pays, & que le Duc Iean fut retourné à Arras, il manda par tout ſes gens, & fit une belle aſſemblée de gentils-hommes; puis s'en alla droit vers Roye en Vermandois, de là à Breteüil, puis à Beauvais, & Giſors. Il avoit en ſa compagnie le Comte d'Arondel d'Angleterre, à tout environ quatre à cinq cens Anglois combatans : De là il s'en alla à Pontoiſe, où il y eut un traiſtre qui voulut meurtrir, & eſſaya de tuer ce Duc Iean pendant qu'il eſtoit en cette ville, où il ſejourna bien quinze jours : or entra ce traiſtre en ſa chambre mais il fut apperceu, & eut la teſte couppée dans ladite ville de Pontoiſe. Quand le Duc Iean eut ainſi ſejourné à Pontoiſe, il en partit une après-diner, & s'en alla paſſer à Meulant : Il chevaucha toute nuict à tout ſon oſt, & le lendemain ſans s'arreſter il s'en vint à Paris au giſte, où il ſe logea avec tous ſes gens. Pour lors eſtoit le Duc d'Orleans logé dans S. Denis & à Saint Cloud avec (7) grande puiſſance, parquoy le Duc Iean ne fit logis & ne s'arreſta entre Pontoiſe & Paris. Quand il fut venu à Paris le Roy & le Dauphin luy

firent grande joye, & bonne chere, ainſi que pluſieurs autres grands Seigneurs : il ſe rafraiſchit luy & ſes gens bien trois ſemaines. Or il arrivoit ſouvent entre Paris & Sainct Denys de grandes eſcarmouches entre les gens du Duc Iean & ceux du Duc d'Orleans. Pour lors eſtoit Capitaine de Paris le Comte Waleran de Sainct Paul, qui fut fait Conneſtable de France.

En ce temps par une nuict de S. Martin d'hyver (8), le Duc Iean ſortit de Paris, avec grande puiſſance, & s'en alla toute nuict à Sainct Cloud, où il arriva environ au poinct du jour : Il mit auſſi-toſt ſes gens en ordonnance, & envoya Enguerran de Bournonville & de ſes autres Capitaines à tout leurs gens pour aſſaillir la ville de Sainct Cloud, leſquels tant firent qu'elle fut priſe par force. Il y eut grande perte des gens du Duc d'Orleans, qui ſe retirerent en la fortereſſe du pont, & au monſtier de la ville ; mais il y eut grand aſſaut donné audit monſtier par les gens du Comte d'Arondel : ceux qui eſtoient dedans ſe defendirent bien, & toutesfois rien ne leur valut ; car il convint qu'ils ſe rendiſſent à la volonté des Anglois. Là fut pris Meſſire Mauſſart du Bos par les Anglois, avec pluſieurs autres. Quand

le Duc Iean eut ainſi beſongné à Saint Cloud, il ſe retira au giſte à Paris, & ſes gens avec luy.

Tandis que l'aſſaut duroit au Pont de Sainct Cloud, le Duc d'Orleans vint pour ſecourir ſes gens, mais la riviere de Seine eſtoit entre deux; & il ne pouvoit paſſer à cauſe du Duc Iean, lequel aprés cet exploit rentra, comme dit eſt, à Paris : puis le Duc d'Orleans & ſes gens paſſerent tous au Pont Saint Cloud, & allerent de nuict en tirant vers le pays de s'en Berry.

Tantoſt aprés, ce Duc Iean fit coupper la teſte audit Meſſire (9) Mauſſart du Bos, qui ne peut eſtre ſauvé pour aucunes prieres de ſes amis, à cauſe de la grande haine que ce Duc avoit alencontre de luy.

Un peu auparavant le Seigneur de Croy, qui eſtoit au Duc Iean, avoit eſté pris par les gens du Duc d'Orleans, mais Meſſire Iean de Croy ſon fils s'en alla vers le Chaſteau de Moncheau en Normandie, où il prit les deux enfans du Comte d'Eu, qui furent envoyez à Renty, parquoy il fut depuis traité que le Seigneur de Croy ſeroit delivré, à condition que les enfans d'Eu ſeroient mis en liberté.

Aprés ce Enguerran de Bournonville & le Seigneur de Ront s'en allerent mener guerre

vers Eſtampes, mais ledit Seigneur de Ront fut pris par Bourdon, puis mené en la ville d'Eſtampes, où les gens du Duc Iean mirent le ſiege, & firent tant qu'ils r'eurent ledit de Ront, & Bourdon demeura leur priſonnier; ainſi fut la fortereſſe d'Eſtampes miſe en l'obeïſſance du Duc Iean, lequel d'ailleurs laiſſa quantité de ſes gens en la frontiere par delà Paris vers Bonneval, puis s'en retourna en ſes pays de Flandre & Artois. Alors ceux qui gouvernoient le Roy & le Duc de Guyenne Dauphin, eſtoient du party du Duc Iean : partant le Duc d'Orleans avoit le Roy & le Duc de Guyenne contre luy, & fallut qu'il ſe retiraſt vers Orleans & Bourges : mais le Duc de Berry & le Duc de Bourbon demeurerent tousjours du party dudit Duc d'Orleans contre le Duc de Bourgongne.

L'an mille quatre cens & onze, (10) le Roy & le Duc de Bourgongne firent leur mandement pour aller vers Bourges, & aſſemblerent à ce ſubjet bien cent mille hommes de bonne eſtoffe tous vers Melun, puis tirerent tout droit à Montereau ou faut S. Yonne, delà à Sens en Bourgongne, puis à Charité ſur Loire. Il y eut de grandes Ordonnances faites, & fut le Seigneur de Croy declaré Capitaine de l'Avant-garde, accompagné d'Enguerrand de

Bournonville & pluſieurs autres grands Seigneurs. En la compagnie du Roy eſtoit le Duc de Guyenne Dauphin, le Duc de Bourgongne, le Duc de Lorraine, & depuis y ſurvint auſſi le Roy Louys de Sicile, avec pluſieurs autres. Aprés que le Roy eut fait ſes ordonnances à la Charité, il s'en alla devant la ville de Dun-le-Roy, où il mit le ſiege tout autour : enfin cette ville fut rendue au Roy à condition *qu'ils s'en iroient ſaufs leurs corps & biens.*

De là le Roy s'en alla devers Bourges pour y mettre le ſiege : En la compagnie du Roy il fut fait grand nombre de Chevaliers lors de l'entrepriſe de ce ſiege, & y eut de grands aſſauts faits & ſouſtenus par ceux de dedans contre ceux de dehors, car les aſſiegez tresbien ſe defendirent; mais nonobſtant tout, le ſiege fut fermé par un lez ou tranchée, & non plus. Dedans Bourges étoit le Duc de Berry oncle du Roy & du Duc de Bourgongne, avec le Duc de Bourbon, & auſſi y pouvoient aller, venir & entrer librement tous autres quand il leur plaiſoit : car le ſiege ny fut oncques fermé, fors par un ſeul lez ou foſſé, & par un ſeul coſté de la ville. Pendant que le ſiege fut devant Bourges du coſté de la Charité, ceux de dedans failli-

rent dehors au nombre d'environ quatre à cinq cens, donnerent ſur l'Avant-garde du Roy; ſurquoy y eut grande bataille, mais les Armagnacs furent enfin rechaſſez dedans, aprés y avoir laiſſé pluſieurs des leurs tuez, par eſpecial des Anglois qui y eſtoient en garniſon. Cette beſongne arriva un Dimanche droit à l'heure de None. Aprés, ceux de dedans commencerent ſi fort à jetter canons, qu'il fallut que les gens du Roy ſe retiraſſent en arriere : auſſi y avoit-il ſouvent grands aſſauts & furieuſes attaques données d'un coſté & d'autre, mais l'avant-garde du Roy eſtoit ſi forte, que ceux de la ville ne les pouvoient grever. En une courſe entre autres, que le Duc de Lorraine & le Seigneur de Helly firent, il y eut grande perte faite par ceux de la ville, & y fut pris le neveu de Bernardon de Fere gaillard hommes d'armes, & pluſieurs autres avec luy. Ce jour Iean de Humiere chaſſa ſi avant qu'il ne peut retourner, & fut emmené priſonnier dans la ville. Quant le Roy Charles eut eſté long-temps devant Bourges, il eut conſeil d'aller par delà pour les affamer, & de laiſſer garniſon vers la Charité, pour détourner les vivres. Quand ceux de la ville le virent déloger, ils cuiderent que le Roy s'enfuiſt & ſaillirent

faillirent aprés ; mais ceux de l'avant-garde du Roy eſtans en embuche frapperent ſur eux, & en prirent & tuerent quantité, par eſpecial gens de village à qui on fit aſſez de peine. Le Roy & ſes gens chevaucherent tant qu'ils vinrent par delà la ville, & y mirent le ſiege. Pendant ce temps le pays de Berry fut fort gaſté par les gens du Roy & du Duc de Bourgongne. Enfin le Roy ayant eſté grande eſpace de temps par delà Bourges il y eut parlement de ceux de la ville avec les gens du Roy & du Duc, & appointement fait ; puis parlerent enſemble le Duc de (11) Berry & ſon neveu le Duc de Bourgongne. Là il y eut grandes connoiſſances faites par pluſieurs Seigneurs, & pardonna le Duc d'Orleans la mort de ſon Pere au Duc Iean, ſuivant certaines conditions dites entre eux, de quoy on fit enſuite mutuellement les ſermens dans Auxerre, où furent les Ducs d'Orleans & de Berry. Aprés cela le Roy retourna à Paris, & chacun en ſon pays : & cuidoit-on lors veritablement avoir paix à tousjours, dont le monde eſtoit joyeux ; car il leur ſembloit qu'ils eſtoient bien eſchappez, veu le mauvais commencement qui y avoit eſté : mais nonobſtant quelque paix ou accord qu'il y eut, on vit bien

en bref aprés qu'elle n'eſtoit ferme, comme il ſe pourra appercevoir dans la ſuite.

Environ le temps que le Roy alla pour aſſieger Bourges, le Comte Waleran de Sainct Paul Conneſtable de France fut envoyé au Comte d'Alençon pour le reduire en l'obéiſſance du Roy : il y alla grandement accompagné de Picards & autres gens, & mit fort le pays en ſon obeïſſance. Or il y avoit une place nommée Sainct Remy au plein, laquelle ne voulut obeïr audit Comte lequel partant y mit le ſiege tout au tour, mais tant y fut que le Seigneur de Gaucour vint avec puiſſance pour combattre ce Comte : lors le Comte Waleran ordonna ſes gens en bataille, tellement qu'il gagna la journée à l'aide de ſes gens qui eſtoient tres-vaillans. Avec le Comte Waleran eſtoit Iean de Luxembourg ſon neveu, lequel fut fait ce jour-là Chevalier, & s'y porta vaillemment, nonobſtant qu'il fut jeune d'aage. Auſſi y fut fait Chevalier Raulequin fils du Vidame d'Amiens, & pluſieurs autres ſemblablement avec eux. Là eſtoit le Borgne de la Heuſe homme de grand renom & fort ſage en guerre, par qui ledit Comte Waleran ſe gouvernoit en partie pour le fait de la guerre. Aprés que ce Comte eut gagné la place de Sainct Remy au plein,

& pris quantité de priſonniers, il en fut tres-joyeux, & remercia noſtre Seigneur de la victoire qu'il luy avoit envoyé. Pluſieurs autres places au pays d'Alençon ſe reduiſirent en ſon obeïſſance, aprés quoy il s'en alla en ſon pays, puis par devers le Roy & le Duc de Bourgongne, qui grande joye lui firent. Il avoit entre autres priſonniers le Seigneur de Gaucour, lequel il envoya en Artois en ſa ville de Sainct Paul tenir priſon, mais enfin il fut mis à rançon, & delivré en payant finance. Peu avant ce temps le Comte Waleran avoit tenu le ſiege devant le chaſteau de Coucy en Laonnois, qui fut long-temps aſſiegé, car ceux de dedans le defendirent bien: mais le Comte Waleran s'adviſa de faire miner par deſſoubs la tour un nommé Maiſtre Oudon, tellement que quand ſe vint à mettre le feu en la mine, la tour fut toute enclinée & renduë penchante, comme il ſe peut voir encore: tant fut le Comte Waleran devant Coucy qu'il luy fut rendu, & y mit ſes gens dedans pour le garder, puis s'en alla devers le Roy.

Aprés que la paix du Duc Iean de Bourgongne & du Duc Charles d'Orleans eut eſté confirmée à Auxerre, comme il vient d'eſtre dit, il ſe paſſa environ deux ans que la choſe s'entretint de la ſorte pacifiquement: lors ne

parloit-on d'aucune guerre, mais par envie que chacun avoit de gouverner le Royaume, la choſe ſe remit dedans le trouble plus fort qu'auparavant.

Le Duc Charles d'Orleans avoit envoyé querir aide en Angleterre, & pour finance payer il envoya le Comte d'Angouleſme ſon frere ſe tenir pour oſtage en Angleterre avec autres gentilshommes de ſon hoſtel, leſquels y demeurerent depuis long-temps pour l'occaſion de la guerre, qui empeſcha qu'ils ne peurent eſtre ſi toſt delivrez & rachetez.

L'an mille quatre cens & treize, le Duc Iean de Bourgongne eſtoit à Paris où il y avoit pluſieurs autres grands Seigneurs du Sang Royal, qui tous avoient envie ſur ce Duc, & contendoient à le chaſſer du gouvernement du Royaume, comme il fut depuis apparent.

De cela s'appercevoit bien ce Duc Iean en pluſieurs manieres, à quoy il reſiſtoit le plus qu'il pouvoit : car il avoit grande partie du commun de Paris à ſon commandement, ſpecialement les Bouchers par leſquels il fit prendre le Duc de Bar, & Meſſire Iacques de la Riviere, leſquels furent detenus priſonniers pendant longtemps.

Or de cette priſe fut le Duc de Guyenne

Dauphin grandement courroucé envers ce Duc, qui eſtoit ſon beau-pere, & luy dit *qu'il s'en repentiroit.* Il fut lors fait à Paris de merveilleuſes beſongnes ; car ceux qui tenoient le party du Duc Iean portoient petits chapperons tous d'une livrée : Entre autres il y avoit un Boucher nommé *Caboche*, qui avec un qu'on appelloit *Deniſet de Chaumont* conduiſoient ainſi le commun peuple, pour la bende de ce Duc Iean ſouſtenir.

Par telles choſes & pluſieurs autres, ſe renouvella la guerre entre le Roy Charles & les Seigneurs de France contre le Duc Iean, leſquels Princes ne ceſſerent oncques de faire tant qu'ils euſſent tourné le Roy & ſon fils le Duc de Guyenne contre ce Duc Iean. Le Duc de Bar fut lors delivré de priſon par le pourchas de Bonne ſa ſœur Comteſſe de Sainct Paul, & par ſes autres bons amis ; mais le frere du Seigneur de la Riviere mourut en priſon, & luy mit-on ſus *qu'il s'eſtoit tué d'un pot*, pource qu'on le detenoit priſonnier, & de ce on parla en mainte maniere. Aprés tous ces appointemens & évenemens le Duc Iean ſe retira en ſes pays, laiſſant aucuns Seigneurs de ſon hoſtel par devers le Duc de Guyenne ſon beau fils dont Meſ-

ſire Iean de Croy fut l'un, mais il fut pris & mené priſonnier à Montlehery, où il fut detenu longtemps.

En ce temps le Roy Charles, le Duc d'Orleans, le Duc de Bourbon, le Comte de Richemont, & Meſſire Charles d'Albret Conneſtable, avec pluſieurs autres grands Seigneurs, promirent tous enſemble de deſtruire le Duc Iean de Bourgongne, & le chaſſer de ſon pays. Or aprés que ces Seigneurs deſſuſdits eurent pris telle concluſion contre ce Duc, il en ouyt nouvelles, dont il fut fort dolent, pource que le Roy eſtoit contre luy, & le Duc de Guyenne Dauphin, plus que tous les autres : mais nonobſtant il ſe reconforta de tout, & aſſembla ſes gens pour aller vers Paris, ſçavoir s'il pourroit rompre ces alliances. Il ſe fioit beaucoup au commun de Paris, qui luy manderent qu'il vint en aſſeurance, & qu'ils le mettroient dedans leur ville.

Environ le temps que le Duc de Bar fut pris, Meſſire Pierre (12) des Eſſars eſtoit Prevoſt de Paris, qui avoit comme tout gouverné auprés d'iceluy Duc Iean, & avoit grandement tenu ſon party, mais il ſe retourna comme on fit entendre à ce Duc, qui à ce ſubjet le fit prendre, puis luy fit

coupper la teſte dans Paris, dont pluſieurs gens furent fort eſmerveillez.

Quand le Duc Iean eut aſſemblé ſes gens pour venir à Paris, il avoit tres-belle compagnie, & chevaucha droit vers Paris, puis ſe logea dedans la ville de Sainct Denys en France, où là ſejourna grand piece de temps. Pendant que ce Duc eſtoit logé à Sainct Denys, le Seigneur de Croy envoya ſeize ou vingt hommes d'armes bien montez à Montle hery où ſon fils eſtoit priſonnier, qui firent tant par aucun moyen, que Meſſire Iean de Croy qui eſtoit priſonnier dans le chaſteau, vint pour ouyr Meſſe en la ville, auſſi-toſt ils le firent monter ſur un bon courſier, puis s'en allerent droit à Sainct Denys, ſans qu'il fuſt poſſible à ceux du chaſteau de le reſcourre : ainſi revint Meſſire Iean de Croy vers le Duc de Bourgongne, & vers le Seigneur de Croy ſon pere, qui grande chere luy firent, & à ceux qui l'avoient ainſi ſauvé & ramené.

Durant auſſi le temps que le Duc Iean ſejourna à Sainct Denys, il envoya Enguerran de Bournonville par un matin bien accompagné vers Paris, lequel s'adreſſa à la porte du Marché aux chevaux, cuidant que ceux de la ville le deuſſent mettre dedans ;

mais ils ne peurent; car ils furent de trop près visitez. Il y eut lors dedans Paris grand effroy, car pour vray il y avoit grande partie du commun de Paris pour le Duc Iean. Quand iceluy Enguerran de Bournonville apperceut qu'il avoit failly à entrer, il retourna à Sainct Denys devers le Duc Iean. Assez tost aprés ce Duc partit de Sainct Denys bien accompagné, y laissant garnison de ses gens, & pour Capitaine Messire Huë de Lannoy, accompagné de Hector de Saveuse, & Philippe de Saveuse son frere, avec plusieurs autres gentilshommes; aussi y demeura Lionnel de Maldeghen vaillant homme de guerre, & subtil. Enguerran de Bournonville & Lamon de Lannoy furent envoyez en la ville de Soissons : par cette maniere le Duc Iean garnit les frontieres de Beauvoisis, car il y avoit plusieurs bonnes villes & fortereſſes tenans son party. Depuis ce Duc se retira en son pays d'Artois, où il manda & convoqua tous les Seigneurs de ses pays à Arras; là y eut grands conseils tenus par luy & ses Barons : il estoit en grand doute de pouvoir soustenir ce faix, à cause que le Roy s'estoit ainsi tourné contre luy, dequoy plus luy grevoit que de tous les autres à qui il avoit affaire; mais enfin il prit conclusion d'attendre

en ſon pays toutes adventures, faiſant par tout garnir ſes bonnes villes & forteresſes pour ſe defendre contre tous venans, & outre ce il ſe garnit fort de gens; car il manda tous les Seigneurs de Bourgongne qui vinrent à grande puiſſance à ſon ſecours.

L'an mille quatre cens & quatorze le Roy Charles fit ſes mandemens par toutes les parties du Royaume, & aſſembla bien quatre-vingts mille hommes, parmy leſquels eſtoient pluſieurs grands Seigneurs, car le Duc de Guyenne ſon fils (13) aiſné y eſtoit, le Duc Charles d'Orleans, le Duc de Bar, le Duc de Bourbon, & pluſieurs autres grands Princes, qui promirent au Roy de deſtruire le Duc Iean de Bourgongne, & le chaſſer de ſes Seigneuries. Quand le Roy eut aſſemblé ſes gens il chevaucha, droit vers la ville de Compiegne, qui eſtoit fort garnie des gens dudit Duc Iean, & là mit le ſiege tout autour, mais il y eut de grandes eſcarmouches avant qu'il peuſt eſtre bien formé; car ceux de la ville firent beaucoup de peine aux gens du Roy, dont ils prenoient ſouvent des priſonniers, qu'ils menoient dedans la ville, par les ſorties de Hector de Saveuſe & de Philippe ſon frere, qui eſtoient tres-vaillans en faict de guerre: & auſſi Meſſire

Huë de Lannoy qui en eſtoit Capitaine, s'y gouverna hautement; & ſi y eſtoit le bon Lionnel de Maldeghen, qui eſtoit homme bien renommé en toutes beſongnes où il ſe trouvoit : avec eux y avoit foiſon d'autres Gentilshommes de grande entrepriſe, qui bien vaillamment s'y gouvernerent. Le Roy qui tenoit ſon ſiege devant, avoit en ſa compagnie de vaillans hommes d'armes, qui bien recherchoient les occaſions d'y acquerir de l'honneur, & entre autres y eſtoit Hector de Bourbon frere baſtard du Duc de Bourbon, qui eſtoit tenu pour le plus vaillant entre tous les autres, lequel manda à ceux de la ville *qu'il les iroit viſiter le jour de May au matin.* Quand ce baſtard eut ainſi mandé à ceux de la ville, ils ſe preparerent alencontre pour le recevoir : or quand ſe vint audit jour de May, ledit baſtard qui eſtoit accompagné de puiſſantes gens, vint vers une porte de Compiegne : luy & ſes gens avoient chacun un chapeau de feuillages, vulgairement dit *de May* ſur leur teſte armée : là y eut grand chocq d'un coſté & d'autre; meſme y eut ledit baſtard de Bourbon ſon cheval tué ſoubs luy, car ceux de la ville ſe defendirent tres-vaillamment, & y eut pluſieurs bleſſez des deux coſtez; mais nonobſtant

toute la defenſe que ceux de la ville firent, le baſtard & ſes gens les preſſerent ſi vivement, qu'enfin les gens du Duc Iean rendirent la ville au Roy, à condition *qu'ils s'en iroient ſaufs leurs corps & leurs biens*, ce que le Roy leur accorda, & l'ayant ainſi mis en ſon obeïſſance, il la garnit de ſes gens, puis il s'en alla à Soiſſons, où Enguerran de Bournonville eſtoit, & là mit le ſiege tout autour, mais il y trouva grande defenſe par ledit Enguerran, & ſes gens. Tandis que le Roy eſtoit à ce ſiege, le ſuſdit baſtard de Bourbon fut navré à mort en allant conſiderer les foſſez: il fut fort plaint de ſes gens, par eſpecial du Duc de Bourbon ſon frere, qui grandement l'aimoit par la vaillance qui eſtoit en luy. Cette mort nuiſit depuis à Enguerran de Bournonville, qui fut bien courroucé quand il ſceut la mort de ce baſtard. Enfin le Roy ayant eſté long eſpace de temps devant Soiſſons, fut conſeillé de la faire aſſaillir, parce qu'il deſcouvrit qu'il y avoit diſſenſion entre les gens du Duc Iean & ceux de la ville; car Enguerran & ſes gens avoient voulu ſortir de la ville, mais le commun en fut malcontent, pource qu'ils les laiſſoient de la ſorte en grand danger, ſans leur aider à faire quelque bon traité, & pource ſe tournerent

la plus grande partie contre ledit Bournonville : outre ce il y avoit auſſi grand debat entre les gens d'iceluy Enguerran & les gens de Lamon de Lannoy, partant ils ſe trouvoient tres-mal d'accord dedans la ville, & peu s'entre-aimoient l'un l'autre. Par telles diſſenſions fut depuis la ville, & eux-meſmes en voye de perdition : car les gens du Roy aſſaillirent tout autour, & dura l'aſſaut longuement ; mais enfin elle fut priſe & emportée d'aſſaut par les gens du Roy, qui vaillamment s'y porterent. Là fut pris Enguerran de Bournonville & Lamon de Lannoy, avec tous leurs gens ; comme encore Meſſire Pierre de Menau (14) qui eſtoit du pays, auquel depuis le Conſeil du Roy fit coupper la teſte. A la priſe de cette ville y eut grand deſordre commis ; car les Egliſes furent pillées, & quantité de femmes violées par force, tant gentilles femmes que autres, dequoy la ville fut du depuis pendant longtemps en grande deſtruction. Aprés ces choſes ainſi faites, Enguerran de Bournonville eut auſſi la teſte couppée, & ne peut eſtre ſauvé pour aucune priere, combien qu'il y avoit pluſieurs des gens du Roy qui en furent courroucez ; mais le Duc de Bourbon, qui eſtoit fort en colere de la mort

de ſon frere baſtard, fut l'un de ceux qui plus de mal luy fit.

Quand le Roy eut ainſi achevé à Soiſſons, il en partit pour venir vers la ville de Peronne. Il logea en la ville, où il fut aſſez longtemps : tous ſes gens eſtoient logez au pays d'autour Peronne. Depuis il fut conſeillé d'entrer dans le pays du Duc Iean de Bourgongne, & y tout prendre par force, & mettre à deſtruction ſes pays. Lors le Roy chevaucha vers la ville de Bapaume, laquelle eſtoit fort garnie des gens du Duc Iean. Il mit le ſiege autour de cette ville, & tant y fut qu'elle luy fut enfin rendue : ceux qui eſtoient dedans en partirent *ſaufs leurs corps & leurs biens*. Aſſez toſt aprés que le Roy eut mis Bapaume en ſon obéiſſance, & qu'il l'eut garny de ſes gens, il en partit pour aller devant Arras mettre le ſiege. Cette ville eſtoit garnie de bons gens d'armes & gens de traict, dont eſtoit Capitaine Meſſire Iean de Luxembourg, qui eſtoit Chevalier de grand renom & preux aux armes, lequel avoit bien de bonne eſtoffe mille hommes d'armes, ſans les gens de traict & ceux de la ville qui moult eſtoient puiſſans. Au deſſous dudit Meſſire Iean de Luxembourg eſtoient pluſieurs Capitaines, & entre autres

le Seigneur de Noyelle, nommé le *Blanc Chevalier*; & de Bourgongne y eſtoit le Seigneur de Montagu, le Seigneur de Champdivers, le Seigneur de Tolongeon, & pluſieurs autres grands Seigneurs. Ainſi Meſſire Iean de Luxembourg eſtoit accompagné de vaillans & ſages hommes d'armes, qui bien le conſeillerent, ce qui parut bien à la fin. De ceux de la ville eſtoit Capitaine le Seigneur de Beaufort à la barbe, qui eſtoit homme de haute entrepriſe, lequel les retint bien en ſon obeiſſance & commandement, tant que le ſiege dura. Auſſi eſtoit la ville & la cité garnie de gens qui eſtoient fort vaillans, & peu craignoient d'eſtre attaquez, ſinon par trahiſon. Auſſi quand ils ſceurent la verité qu'on les venoit aſſieger, ils mirent le feu dans leurs fauxbourgs, tant de Baudimont que alieur : meſme ils abbatirent pluſieurs Egliſes qu'ils deſtruiſirent, afin que leurs ennemis ne s'y logeaſſent ſi à leur aiſe : & de plus tint tousjours bon le chaſteau de Belle-motte, qui eſtoit un grand confort & ſoulagement à ceux de la ville d'Arras : car quand ils vouloient envoyer quelque meſſage vers le Duc Iean, ils l'envoyoient par ledit chaſteau pour aller plus ſeurement. Donc aprés que le Roy eut con-

quis Bapaume, il s'achemina vers Arras. Il avoit lors en ſa compagnie bien cent mille hommes, entre leſquels eſtoient pluſieurs hauts Princes; car le Duc de Guyenne y eſtoit, le Duc Charles d'Orleans, le Duc de Bar, le Duc de Bourbon, Meſſire Charles d'Albret Conneſtable de France, le Comte de Richemont, le Comte d'Armagnac, le Comte d'Alençon, & pluſieurs autres, qui tous tendoient à deſtruire le Duc Iean. Or tant chevaucha le Roy, qu'il arriva aſſez prés d'Arras. Dés le lendemain ſes gens commencerent à approcher la ville: & logea le Roy à *la Maiſon du Temple*. Au commencement du ſiege dés le premier jour il y eut fieres eſcarmouches & attaques des gens du Roy contre ceux de la ville, en quoy gagnerent ceux de la ville quantité de priſonniers & de chevaux; mais nonobſtant le ſiege ne fut mie ſi toſt aſſis, ains au bout ſeulement de quinze jours il fut fermé. Le Duc de Bourbon ſe logea au fauxbourg de Baudimont, & le Duc de Bar eſtoit logé au fauxbourg vers Belle-motte. Ceux de la ville faiſoient ſouvent grandes ſaillies, par eſpecial à la Barette d'Avenne, & à la porte Sainct Michel vers Belle-motte, & ſouvent amenoient priſonniers en la ville. Les gens du

Roy tenoient pour ce temps le chaſteau d'Avenne-le-Comte & celuy de Villers-caſtel, d'où ils grevoient fort le pays, & le tenoient en grande ſubjetion, meſme ils allerent courre juſques à Sainct Paul, le Comte Waleran y eſtoit, qui encores ſe diſoit Conneſtable de France. Ils luy bruſlerent ſes fauxbourgs; mais les gens dudit Comte Waleran ſaillirent hors icelle ville de Sainct Paul, & rechaſſerent les gens du Roy, dont ils tuerent un, de quoy ce Comte fit ſemblant d'eſtre courroucé. Une autre fois les gens du Roy allerent juſques aux portes de Hedin, & y cauſerent grand effroy; mais ils perdirent beaucoup de leurs gens, avant qu'ils revinſſent à leur ſiege. Ainſi coururent les gens du Roy par tout le pays d'Artois, parquoy il fut fort deſtruit de tous coſtez. Cependant ceux qui eſtoient au ſiege s'efforçoient fort de prendre la ville, devant laquelle ſouvent ils jettoient grands engins, dont les portes & murailles furent fort endommagées. Les gens du Roy paſſerent par un Dimanche aprés diſner, la riviere du Marais Sainct Michel par une petite planche, puis vinrent aſſez prés de la poterne vers ledit Marais. Quand ceux de la ville les apperceurent, ils ſaillirent alencontre

alencontre d'eux : là y eut grand combat donné, mais enfin les gens du Roy furent desconfits, & y eut de morts & noyez grande quantité, & de pris & emmenez en la ville. A cette besongne se conduisit vaillamment Percheval le Grand. Le lendemain le Duc de Bourbon envoya requerir qu'on laissast enterrer ceux qui estoient noyez, dequoy Messire Iean de Luxembourg fut content, moyennant *qu'ils auroient les corps de ceux de la ville & les harnas*, dont il fut ainsi ordonné. Le Comte d'Eu fut fait Chevalier en une mine à combattre contre le Seigneur de Montagu, & estoit la mine dessoubs les murs de la cité, proche de Baudimont. Devant Arras le Roy fut occupé six semaines, environ le mois d'Aoust : peu il y gagna, ains y perdit Messire Amé de Sarbruce d'un coup de canon qui le frappa en la teste. En toutes les sorties que ceux de la ville firent, ils perdirent peu de leurs gens, & n'y furent pris des gens de renom que Baugois de la Beuvriere, & le Bastard de Beille. Le Duc Iean avoit ordonné grande puissance de gens pour secourir ceux de la ville d'Arras, dont estoit conducteur le Seigneur de Croy, & cuidoient frapper sur le logis de Baudimont. Quand ledit Seigneur de Croy eut tout as-

ſemblé vers Betune, pour eſtre rendu au poinct du jour dans Arras, il fit advancer ſes coureurs devant, & en fut Atis de Brimeu avec Iacques de Brimeu ſon frere; mais ils furent pris des gens du Roy, & menez au camp de ce ſiege, parquoy cette entrepriſe fut rompue. Depuis iceluy Iacques de Brimeu eſchappa, & entra dans Arras, dont le peuple fut bien joyeux. Quand le Roy eut ainſi eſté devant Arras grand eſpace de temps, la Ducheſſe de Hollande (qui eſtoit ſœur du Duc Iean) alla devers le Roy, & fit tant que ce Duc Iean obtint enfin la paix du Roy; car le Comte de Pontieu qui eſtoit ſecond fils du Roy, avoit eſpouſé la fille du Duc Guillaume de Hollande & de ladite Ducheſſe, laquelle par ainſi ſe trouvoit niece du Duc Iean de Bourgongne, ſçavoir fille de ſa ſœur. Quand cette Ducheſſe eut fait (15) ce traité du Duc Iean avec le Roy, ceux de la ville d'Arras en furent bien joyeux : car le Roy deſlogea auſſi-toſt aprés qu'il eut receu l'obeiſſance d'icelle ville, & que ſes bannieres eurent eſté miſes ſur ſes portes. Or combien que la paix euſt ainſi eſté traitée, ſi ſe deſlogea le Roy & ſes gens en grande confuſion, & s'en allerent & desbanderent plus en un jour qu'ils n'eſtoient venus en

deux. Le Roy ne ſejourna guieres tant qu'il fuſt parvenu juſques à Paris.

Quand le Duc Iean ſe vid ainſi delivré de ſes ennemis, il en fut bien joyeux; & tantoſt manda par tout ſes gens, & aſſembla grande puiſſance de toutes parts, puis s'en alla au Duché de Bourgongne, & paſſa par Meſieres ſur Meuſe où le Duc de Nevers ſon frere luy fit grand feſte, & moult s'entre-conjouyrent l'un frere à l'autre : depuis le Duc Iean s'en alla en Bourgongne, où il ſejourna longtemps ſans retourner en Flandre : là luy firent les Seigneurs de Bourgongne grande joye & recueil, car ils l'aimoient fort. Le Duc Iean eſtant en Bourgongne, & la paix ainſi faite devant Arras, ſi reſtoit-il tousjours grande envie entre le Duc Charles d'Orleans, ſes alliez, & le Duc Iean de Bourgongne. De faict, Meſſire (*) Ienet de Pois qui s'en alloit en Bourgongne devers le Duc Iean à tout trois cens compagnons, fut rué jus par les gens du Duc d'Orleans, & retenu priſonnier luy & ſes compagnons. La paix d'Arras que deſſus eſtant faite de la ſorte, & le temps eſtant venu qu'il convenoit faire les ſermens de la bien entretenir, Monſieur de Guyenne Dauphin fit

(*) Al. Iean.

tout le premier ſon ſerment, preſens pluſieurs grands Seigneurs qui là eſtoient; entre autres ladite Ducheſſe de Hollande. Lors le Duc de Guyenne dit à Monſieur d'Orleans : *Beau Couſin, il vous convient jurer la paix comme nous avons fait.* Alors s'advança le Duc d'Orleans, & s'enclina bien bas, diſant: *Monſieur, je ne ſuis point tenu de jurer ny de faire ſerment, car je ſuis icy venu pour ſervir Monſieur le Roy & vous.* Et Monſeigneur de Guyenne luy dit : *Il le vous convient faire, nous vous en prions.* Et le Duc d'Orleans dit encore une fois : *Monſieur, je n'ay point rompu la paix, & ne dois faire ſerment, plaiſe vous eſtre content.* Encore aprés luy en requit le Duc de Guyenne : adonc le Duc d'Orleans par grand courroux luy dit : *Monſieur, je n'ay point rompu la paix, ne ceux de mon coſté, faites venir celuy qui l'a rompuë, preſent vous, car je ne l'ay point rompuë.* Là y eut l'Archeveſque de Rheims qui dit : *Monſieur d'Orleans, faites le ſerment d'entretenir la paix.* Ainſi le fit-il enfin, quoyque contre ſa volonté : car il luy ſembloit bien que le Duc Iean eſtoit celuy qui ſeul avoit rompu la paix, laquelle avoit eſté faite en la ville d'Auxerre. Aprés que le Duc d'Orleans eut finalement fait ce ſer-

ment, fort à contre-cœur; Monſieur de Guyenne fit appeller le Duc de Bourbon, lequel cuidoit faire replique & excuſe de paroles, comme avoit fait le Duc d'Orleans, mais le Duc de Guyenne luy couppa court, en diſant : *Beau couſin, je vous prie n'en parlez plus :* adonc fit le Duc de Bourbon *ſerment de tenir la Paix.* Aprés luy le fit auſſi le Duc de Bar, avec pluſieurs autres grands Seigneurs. A tant on appella l'Archeveſque de Sens, lequel eſtoit frere de Montagu : & quand il vint devant Monſieur de Guyenne, on luy dit, *qu'il falloit qu'il juraſt la paix :* Lors il s'enclina, & dit à Monſieur de Guyenne : *Monſieur, ſouvienne-vous du ſerment que vous fiſtes, & nous tous au partir de Paris, preſent la Reyne.* Et adonc luy dit Monſieur de Guyenne : *N'en parlez plus, nous voulons que la paix tienne, & que vous la juriez.* Sur quoy cet Archeveſque repliqua : *Monſieur, je le feray, puiſque c'eſt voſtre plaiſir.* Et n'y en eut plus qui fiſſent refus *de jurer la paix* que ces trois. Mais quelque paix qu'ils euſſent juré enſemble, ſi y avoit-il peu d'amour, comme il ſe peut bien deſcouvrir peu aprés : car les gens du Duc Iean qui avoient fait la guerre, ne s'oſoient trouver és bonnes villes du Roy.

Et fut Hector de Saveuſe pris en allant en pelerinage à Leance, & mené priſonnier à Paris, où il fut en grand danger de ſa vie; mais la Ducheſſe de Hollande luy ayda beaucoup, pour l'amour de ce qu'il appartenoit à ſon frere le Duc Iean de Bourgongne : & auſſi Philippe de Saveuſe frere dudit Hector, prit le Seigneur de Chaule & Witaſſe d'Aine, leſquels avoient beaucoup de leurs amis auprés du Roy, qui employerent grande peine à la delivrance dudit Hector, afin de delivrer les deux deſſuſdits qu'iceluy Philippe tenoit priſonniers : par ainſi eſchappa Hector de Saveuſe de Paris. Par telles choſes, & pluſieurs autres, ſe renouvella la guerre & l'envie entre les Seigneurs de France & le Duc Iean, parquoy le Royaume de France fut depuis reduit en grande perdition.

Tout ce temps durant il y avoit dans le Royaume de France doubles Officiers; car chacune partie contendoit les faire à ſa poſte : le Comte Waleran de Sainct Paul eſtoit Conneſtable de France par la volonté du Duc Iean de Bourgongne, & le Seigneur de Dampierre Admiral. Les autres avoient fait Meſſire Charles d'Albret Conneſtable, & Clunet de Brabant Admiral : ainſi eſtoit pour lors manié le Royaume de France, pour cette

malheureuſe guerre du Duc Iean de Bourgongne, avec le Duc Charles d'Orleans.

Cette meſme année environ la Sainct Remy, le Comte Waleran de Sainct Paul (qui encore ſe diſoit Conneſtable de France) aſſembla quatre à cinq cens combattans, & s'en alla à Ligny en Barrois, qui eſtoit à luy. Quand il fut là venu, le Duc Antoine de Brabant (qui avoit eſpouſé en premieres nopces la fille d'iceluy Comte) luy bailla le gouvernement du Duché de Luxembourg, qui eſtoit à luy de par ſa ſeconde femme. Or ce Comte, aprés qu'il eut ſejourné cinq ſemaines audit lieu de Ligny, & fait voyage devers le Duc de Bar ſon beau frere à Barle-Duc, s'en alla audit Duché de Luxembourg, où il fut bien obeï, & luy delivra-on la fortereſſe. Aprés il s'en alla en pluſieurs autres bonnes villes, par tout on le mettoit & recevoit dedans, ſuivant le commandement dudit Duc Antoine de Brabant. Aprés il s'en alla à Danvillers, où il ſejourna grande piece, puis il alla mettre le ſiege devant une fortereſſe nommée *Neuville*, qui eſtoit ſur la riviere de Meuſe, & faiſoit des courſes dans la Duché de Luxembourg. Cette fortereſſe appartenoit au Seigneur d'Orchimont. Quand ledit Comte Waleran eut en-

trepris le ſiege devant cette place de Neuville, il y demeura longtemps, & avoit fait aſſeoir grands engins devant le chaſteau pour jetter dedans, puis il fit faire foſſez autour du monſtier qui eſtoit devant ledit chaſteau, & fit faire des guerites autour dudit monſtier, puis il le pourveut bien de vivres, & laiſſa de ſes gens dedans pour garder que ceux du chaſteau n'en peuſſent ſaillir, dont il fit Capitaine un Gentilhomme du pays, qu'on nommoit *le grand Wautier Diſque*. Aprés que ce Comte eut ainſi pourveu à ce monſtier de Neuville, il s'en alla à Danvillers, & de là à Iuuy (*), où il fut grande eſpace de l'hyver. Cependant ſes gens qu'il avoit laiſſé audit monſtier de Neuville, y firent tant que le chaſteau ſe rendit, dont le Seigneur promit enſuite *qu'il ne leur feroit plus de guerre :* partant les gens que ledit Comte avoit laiſſé au monſtier de Neuville, s'en allerent à Iuuy par devers luy. Enſuite ce Comte demeura à Iuuy tout le careſme, & là tenoit ſes gens avec luy. Or environ quinze jours aprés Paſques il luy prit une maladie, dont il mourut. Il fut enterré dans la grande Egliſe de Iuuy, combien qu'il eut ordonné *qu'on le portaſt en l'Abbaye de Cercamp* ſitué dans le Comté de Sainct Paul, mais on n'en fit rien

(*) Al. Juoie ou Juoy.

pour l'heure, parce que le pays & les chemins eſtoient perilleux, & de plus il n'avoit pour lors avec luy aucun de ſes prochains amis; car il eſtoit desja mort quand la Comteſſe ſa femme y arriva, laquelle en fit grand dueil, lorſqu'elle en ſceut la verité : car ce Comte avoit fort deſiré de la voir avant ſa fin derniere. Aprés la mort d'iceluy Comte, ſes gens furent grandement troublez, & s'en allerent, les uns en leur pays, les autres avec ladite Comteſſe à Ligny en Barrois. Ainſi mourut le Comte Waleran de Sainct Paul hors de ſon pays, dont ce fut grand dommage; car il eſtoit *Prince de grand entendement, & qui moult eſtoit ſage.* Aprés ſa mort le Duc Antoine de Brabant releva le Comté de Sainct Paul & celuy de Ligny avec toutes les autres terres du defunct Comte Waleran, pour Philippes ſon fils moins-né; car ce Duc Antoine avoit eſpouſé la fille d'iceluy Comte Waleran, dont il avoit deux fils, Jean & Philippes, le puiſné tousjours nommé Comte de S. Paul, tant que ſon frere veſquit.

Pour ce temps le Duc Iean de Bourgongne ſe tenoit en ſon pays de Bourgongne; car alors on parloit peu de guerre en France, fors, que chacun ſçavoit bien qu'il n'y avoit

mie ferme amour entre le Duc Iean de Bourgongne, & le Duc Charles d'Orleans.

L'an 1415. le Roy Henry d'Angleterre, qui bien ſçavoit le diſcord qui eſtoit entre les Seigneurs de France, & qui tousjours contendoit de conquerir ce Royaume, fit ſon mandement en Angleterre, & aſſembla grande puiſſance d'Anglois, puis il monta ſur mer & s'en vint deſcendre devant Harfleur, où il mit le ſiege par mer & par terre. Ladite ville de Harfleur eſtoit garnie de bons gens d'armes, qui bien la tinrent : mais le Roy Henry y fut ſi longuement, qu'il fallut que les François luy rendiſſent la ville, parce qu'ils n'attendoient plus de ſecours. Ce fut là le commencement de ſa conqueſte en Normandie. Or tandis que ledit Roy Henry tenoit ſiege devant Harfleur, les Seigneurs de France firent grandes aſſemblées pour y reſiſter, & ſe mit Meſſire Charles d'Albret, qui eſtoit Conneſtable, ſur les champs, à tout grande puiſſance avec le Mareſchal Bouciquaud, le Seigneur de Dampierre, qui eſtoit Admiral de France, & pluſieurs autres grands Princes, à ſçavoir le Duc d'Orleans, le Duc de Bar, le Duc de Bourbon, le Duc de Nevers, le Comte de Beaumont : leſquels Seigneurs deſſuſdits avoient aſſemblé

toute leur puiſſance pour combattre ce Roy d'Angleterre. Aprés la conqueſte faite de Harfleur, iceluy Roy Henry partit à tout ſa puiſſance pour aller à Calais: à cette fin il chevaucha droit en tirant vers la Normandie. En chemin faiſant devant la ville d'Eu il y eut grande eſcarmouche des François & Anglois, en laquelle rencontre mourut Lancelot pere, qui eſtoit Bourbonnois, vaillant homme d'armes, & bien renommé, auſſi tua-il l'Anglois qui l'avoit navré à mort. De là ce Roy Henry pourſuivit ſa route en venant vers Abbeville : pluſieurs cuidoient qu'il voulut aller paſſer à la Blanque-taque, mais il n'en fit rien; car il tira vers le Pont de Remy, & aſſaillit Bille pour avoir paſſage par là : mais cette place fut bien & grandement defenduë par le Seigneur de Wancour qui en eſtoit Sire, avec ſes deux fils, qui eſtoient Chevaliers de haut courage & bien renommez, leſquels outre ce, eſtoient bien pourveus de bonnes gens & inſtrumens de guerre. Après que ce Roy vid qu'il ne pouvoit paſſer par ledit Pont de Remy, il tira vers Araine, de là vers Amiens, & paſſa par devant la ville ſans rien perdre: puis s'en alla loger à Bonne. La puiſſance du Roy Charles pourſuivoit touſiours ce Roy Henry, tant qu'il

n'y avoit ſouvent que de cinq à ſix lieues entre les deux armées, de ſorte que de jour en jour ils les croyoient combattre, mais ils n'avoient mie place à plaiſir, auſſi attendoient-ils le Duc de Bretagne, qui venoit à l'aide des François avec pluſieurs gens. Ledit Roy Henry s'en alla paſſer la riviere de Somme à Eſcluſier, prenant logement au tour de Miraumont, pour de là gagner Calais, puis il ſe logea à Forceuille, Acheu, & dans les villages d'autour. D'autre part les François tirerent au devant vers Sainct Paul. Aprés le Roy Henry ſe logea à Bonniere-leſcaillon. Le Mercredy jour de Touſſainct, ſon Avant-garde eſtoit logée à Fervenc, & occuperent icelle nuict ſept ou huict villages: Le Ieudy enſuivant le Roy Henry délogea de Bonniere, paſſa par Fervenc, de là il chevaucha juſques à Blangi en Ternois, & paſſa outre pour aller loger à Maiſoncelle, là où il ſe logea & y raſſembla tous ſes gens. Ce propre jour les Seigneurs de France vinrent loger à Ruiſſeauville, Azincourt, & en pluſieurs autres villages des environs, puis ils ſe mirent aux champs, & ſe logerent aſſez prés de l'Oſt du Roy Henry, tellement qu'il n'y avoit qu'environ quatre traicts d'arc entre les deux armées, & paſſerent ainſi

cette nuict ſans ſe rien faire l'un à l'autre. Quand ſe vint le Vendredy (*) au matin, les Seigneurs de France ſe mirent en grande ordonnance, & firent une Avant-garde, où ils mirent la plus grande partie de leur Nobleſſe & Seigneurie, & la fleur de leur gens : auſſi compoſerent-ils une bataille fort puiſſante & une arriere-garde. En verité les François eſtoient ſans comparaiſon beaucoup plus forts en nombre que les Anglois, & y avoit parmy eux bien plus noble compagnie.

Le Roy Henry ſe mit pareillement en ordonnance, & diſpoſa une avant-garde avec une groſſe bataille, & mit tous les Archers devant, tenant chacun d'iceux une arme aiguiſée à deux bouts devant luy, appuyée & ſoutenuë en terre. Ce jour il y eut grand pourparler entre les deux armées, & redoutoit fort iceluy Roy Henry cette journée, mais ils ne peurent eſtre d'accord, parquoy fallut qu'ils ſe miſſent en bataille. Là vint le Seigneur de Helly, qui long temps avoit eſté priſonnier en Angleterre, & cuidoit bien pour lors que les François deuſſent remporter l'advantage en icelle journée ; mais il en arriva tout autrement : car quand ſe vint au choq les Anglois avoient

(*) Iuvenal des Urſins dit pag. 314 que cette bataille ſe donna le 25 Octobre, feſte S. Creſpin.

pluſieurs Archers, qui commencerent fort à tirer contre les François, leſquels eſtoient exceſſivement armez, parquoy furent-ils fort travaillez avant qu'ils peuſſent approcher les Anglois. Là y eût grande bataille d'un coſté & d'autre; les Anglois furent fort recognez d'abord, mais l'avant-garde des François ſe mit en grande deſroute, ce qui commença par petits pelotons; puis auſſi la bataille s'ouvrit & diviſa, dans laquelle auſſi-toſt les Anglois entrerent, où ils frapperent & tuerent ſans mercy : de plus, la bataille des François & l'arriere-garde d'iceux ne s'aſſemblerent point. Ainſi ſe mirent tous à fuir, car tous les Princes s'eſtoient mis en l'avant-garde, & avoient laiſſé leurs gens derriere, parquoy il n'y eut point d'entreprenement ny d'ordre parmy leurs gens. Là y eut grande mortalité & tuerie des François, qui y furent tous deſconfits, & y en mourut bien ſur la place trois à quatre mille, ſans ceux qui furent priſonniers, dont il y eut grand nombre. Pendant que la bataille des François & Anglois duroit, & que les Anglois avoient jà preſque gagné le deſſus, Iſambert d'Azincourt & Robert de Bournonville accompagnez d'aucuns gens d'armes de petit eſtat allerent frapper ſur le bagage des Anglois, &

y firent grand effroy : Pource les Anglois cuiderent que ce fuſſent François qui vinſſent ſur eux pour leur mal faire : Adonc dans cette extremité ils ſe ſentirent obligez de tuer pluſieurs qu'ils avoient desja fait priſonniers, dont les deux deſſus-dits furent depuis grandement blaſmez, & auſſi en furent ils punis par le Duc Iean de Bourgongne. En (16) cette Iournée qui fut entre Maiſoncelle & Azincour au Comté de S. Paul (& l'appelle-on vulgairement la Bataille d'Azincour) y mourut quantité du noble ſang de France, le Mareſchal de Bouciquaud, le Seigneur de Dampierre qui eſtoit Admiral de France, le Duc de Bar, le Comte de Marle, & le Comte de Beaumont qui eſtoit avec luy, y furent pris ou tuez, & ſi y mourut le Duc Antoine de Brabant, & le Duc de Nevers ſon frere, leſquels eſtoient freres du Duc Iean de Bourgongne & pluſieurs autres grands Seigneurs. Le Duc d'Orleans, le Duc de Bourbon, le Comte de Richemont, le Comte d'Eu y furent tous priſonniers, & menez en Angleterre, avec quantité d'autres grands Seigneurs. Ainſi & par cette maniere fut perdue cette bataille pour la France, dont ce fut grand dueil pour le Royaume : car de toutes les

Provinces de la Couronne la fleur de Nobleſſe y demeura, dont pluſieurs maux ſont depuis advenus. Et encor la diſſenſion qui continuoit entre ledit Duc Iean de Bourgongne & les Seigneurs du Sang Royal, acheva de gaſter tout. En iceluy jour le Duc de Bretagne eſtoit à Amiens, qui venoit à l'aide des François à tout grande puiſſance de gens, mais ce fut trop tard. Après cette Iournée le Roy Henry alla reloger à Maiſoncelle, où il avoit giſté le jour de devant. Le lendemain au matin il en deſlogea, & alla paſſer tout au milieu des morts, qui avoient eſté tuez en ce combat; là il s'arreſta grand eſpace de temps, & tirerent ſes gens encor des priſonniers hors du nombre des morts, qu'ils emmenerent avec eux. Des gens du Roy Henry y moururent environ de quatre à cinq cens ſeulement; & ſi y fut le Duc d'Yorc navré à mort, lequel eſtoit oncle du Roy. De plus, eſtoient les Anglois fort troublez de ce qu'on leur avoit oſté leurs chevaux; car il y en avoit quantité de navrez; & rendus inutiles, qui s'en allerent à grande peine juſques à Calais, là où on leur fit grande joye & grant recueil. Aprés que ledit Roy Henry ſe fut pendant quelque temps rafraiſchy avec ſes gens dans la ville de

de Calais, il s'en retourna en Angleterre, où il fut hautement feſtoyé, & luy fit-on grande reverence par tout iceluy Royaume. Les Ducs d'Orleans & de Bourbon uſerent depuis ce temps la plus grande partie de leur vie en Angleterre, avec le Comte d'Eu, & le Comte d'Angouleſme frere dudit Duc d'Orleans. Aprés cette douloureuſe journée, & que toutes les deux parties ſe furent retirées, Louys de Luxembourg qui eſtoit Eveſque de Teroüane, fit faire en la place où la bataille avoit eſté donnée, pluſieurs charniers, où il fit aſſembler tous les morts d'un coſté & d'autre, & là les fit enterrer, puis il benit la place, & la fit enclore de fortes hayes tout autour, pour la garantir du beſtail. Lors que cette bataille ſe donna le Duc Iean eſtoit en Bourgongne, lequel ſe monſtra grandement courroucé de la perte des François, quand elle luy eut eſté rapportée, par eſpecial de ſes freres le Duc Antoine de Brabant & le Duc de Nevers. Tantoſt aprés il s'en alla en ſes pays de Flandre & d'Artois, là où il prit le gouvernement de ſes deux neveux de Brabant.

En cette méſme ſaiſon le Duc de Gûyenne (17) fils aiſné du Roy, mourut à Paris, lequel avoit eſpouſé la fille aiſnée d'iceluy

Duc Iean de Bourgongne, dont ce fut grand dommage pour le Royaume, car il avoit grand deſir de tenir le peuple en paix. Alors ne reſta plus des fils du Roy que le Comte de Pontieu, qui avoit eſpouſé la fille du Duc Guillaume de Hollande, & le Duc de Touraine qui eſtoit maiſné fils du Roy.

Aſſez toſt aprés le Roy Henry d'Angleterre repaſſa la mer, & vint à Calais, le Duc Iean de Bourgongne l'alla trouver peu aprés avec paſſeport pour ſa ſeureté. Ils s'aſſemblerent vers Calais, & parlerent eux-deux enſemble grand eſpace, ſans qu'il y euſt aucuns de leurs gens qui les peuſſent oüyr, n'y ſçavoir ce qu'ils diſoient. De ce on parla depuis en mainte maniere, mais peu de gens ſceurent bien la verité de ce qu'ils avoient pourparlé. Aprés le Roy Henry s'en retourna en Angleterre, & le Duc Iean en ſes pays.

Aprés que le Duc de Guyenne fut mort, le Comte de Ponthieu autre fils du Roy Charles, qui avoit eſpouſé la fille du Duc Guillaume de Hollande, niece dudit Duc Iean de Bourgongne, devint Dauphin, & le prochain heritier de la Couronne, aprés la mort du Roy Charles ſon pere: pource

le Duc Guillaume ſon beau-pere le fit approcher du Roy Charles, afin d'avoir le gouvernement du Royaume de France : mais il ne ſe paſſa guiere de temps aprés que ce Dauphin mourut auſſi à Compiegne, où il eſtoit, par ainſi il n'y eut plus des fils du Roy Charles que Charles Duc de Touraine, qui eſtoit tout le maiſné, & qui à ſon tour devint Dauphin, en attendant la ſucceſſion de la Couronne de France.

Le Duc Guillaume de Hollande mourut toſt aprés en cette meſme ſaiſon, & diſoient maintes gens qu'il avoit eſté empoiſonné avec ſon beau-fils le Dauphin, parce qu'ils eſtoient ſi fort alliez au Duc Iean de Bourgongne.

Aprés toutes ſes beſongnes ainſi faites, le Duc Iean de Bourgongne aſſembla en peu d'eſpace de temps grande compagnie de ſes gens, avec leſquels il vint vers Paris, cuidant trouver moyen de gouverner le Roy Charles, & le Dauphin, & s'en alla à Lagny ſur Marne, où il fut long temps.

Alors gouvernoient le Roy & le Dauphin le Comte d'Armagnac (18), le Seigneur de Barbaſan, & Tanneguy du Chaſtel, qui revenoient de la guerre, & tous gens qui eſtoient eſtrangers pour la plus grande partie,

leſquels pource ne vouloient point que ledit Duc Iean fut bien d'accord avec le Roy, & avec le Dauphin, pource qu'ils ſçavoient bien que ſi le Duc Iean y eſtoit, il leur oſteroit le gouvernement qu'ils avoient dans le Royaume.

Quand le Duc Iean eut aſſez eſté à Lagny, & qu'il vid bien qu'il ne pouvoit aller devers le Roy pour le preſent, il partit & retourna en Artois. Alors il y avoit à foiſon gens qui couroient les champs, où ils ſe tinrent longuement : parquoy le pays fut fort grevé, & mis en grande deſtruction de tous coſtez, par eſpecial les pays de Picardie, & Santerre : & en eſtoient entre autres Capitaines Meſſire Gaſtelain Baſt, Iean de Guigny, le Baſtard de Tian, Charles l'Abbé, Iean du Clau, Mathieu Deſprés, outre plusieurs autres qu'il y avoit, qui eſtoient gens ſans pitié, leſquels rançonnoient par tout où ils alloient, ſans eſpargner gentil ne vilain ; on les appelloit en pluſieurs lieux les *Waudrois*, en autres les *Eſtrangers*. Ces gens prirent la ville & le chaſteau d'Avencour, qu'ils pillerent, puis y mirent le feu, le meſme firent-ils de Neuf-chaſtel ſur Enne (*).

En ce temps le Baillif de Vermandois, & Raymonnet de la Guerre aſſemblerent pour

(*) Al. Aime.

ruer ſur les eſtrangers, mais les eſtrangers les deſconfirent, tuerent grand nombre de leurs gens, & en prirent de priſonniers. En cet eſtat regnerent & ſe gouvernerent les Capitaines deſſuſdits pendant longue eſpace de temps : puis ils allerent dans le pays de Boulonnois, où ils ſe preparerent de faire ainſi qu'ils faiſoient ailleurs ; mais les compagnons du pays s'aſſemblerent, & en tuerent grande quantité qu'ils deſtrouſſerent & deſpouillerent : Là fut tué Laurent Roſe Lieutenant de Iean du Clau. Quand ils virent qu'on les guerroyoit ainſi dans le Boulonnois, il ſe retirerent arriere, & prirent un gentil-homme du pays, nommé Gadifer de Collehant, qui avoit aidé à deſtrouſſer de leurs gens, comme ils diſoient, lequel fut pendu à un arbre, du commandement du Baſtard de Tian. Il fut plaint de maintes gens; car il eſtoit vaillant homme d'armes, & de haute entrepriſe.

Tout ce temps il y avoit pluſieurs Capitaines de Picardie, qui eſtoient au Duc Iean, & avoient pluſieurs gens ſur les champs, ainſi comme les autres, c'eſt à ſçavoir le Seigneur de Foſſeux, Hector de Saveuſe, Philippes ſon frere, Meſſire Maurice Mauroy de Sainct Leger, Meſſire Iennet de Pois, Louys de Wargnie, & autres, dont le pays

eſtoit fort travaillé : & dura cette deſtruction depuis la bataille d'Azincour, juſques à tant que le Duc Iean s'en alla camper devant Paris au village de Montrouge.

En cette meſme ſaiſon Meſſire Martelet du Meſnil, & Ferry de Mailly aſſemblerent environ deux à trois cens compagnons, avec leſquels ils s'en allerent loger au pays de Santers ; mais les gens du Roy Charles vinrent les ſurprendre par une nuict, & les ruerent ſus. Ils y prirent leſdits Meſſire Martelet du Meſnil, & Ferry de Mailly, qu'ils emmenerent à Compiegne : là où fut iceluy Meſſire Martelet juſticié au dehors de Compiegne : quant à Ferry de Mailly il eſchappa par le pourchâs de ſes amis : il y eut pluſieurs de leurs gens ſupplicïez.

Les gens du Duc Iean paſſoient ſouvent à la *Blanque-taque*, & fort incommodoient cette contrée vers la Normandie, d'où ils amenoient ſouvent grand nombre de beſtail dans le païs d'Artois, & ailleurs. Or en une courſe que Iean de Foſſeux fit, il alla juſques devant Aumale, & ſe logea en la ville, d'où il fit depuis aſſaillir le chaſteau, qui fut bien defendu par ceux qui eſtoient dedans : depuis, le feu ſe prit en la ville, qui en fut toute bruſlée & deſtruite. En la compagnie

dudit Iean de Foſſeux eſtoit Daviot de Pois, Louis de Wargnie, & pluſieurs autres gentilshommes. De là Iean de Foſſeux & ſes gens allerent loger à Hornay, puis ils ſe retirerent en Artois par la Blanque-taque, avec un grand butin de beſtial, que ſes gens emmenerent avec eux : ainſi & par cette maniere fut le pays de Vimeu & de Santers occupé pendant long temps par les gens du Duc Iean. Alors y avoit en la ville de Peronne grande garniſon des gens du Roy, que le Comte d'Armagnac y avoit mis, qui faiſoient aſſez de peine aux gens du Duc Iean : auſſi le chaſteau de Muin incommodoit fort les villes d'Amiens & Corbie.

L'an 1417, environ le mois de Iuin, le Duc Iean de Bourgongne fit ſon mandement par tous ſes pays, tant de Bourgogne, Flandre, Artois, comme d'ailleurs, & aſſembla fort noble compagnie de Chevaliers & Eſcuyers, tous leſquels il fit mettre enſemble vers Arras, puis les fit tirer vers Amiens, où ils paſſerent la riviere de Some. Adonc le Seigneur de Foſſeux fut ordonné Capitaine de l'avant-garde d'iceluy Duc Iean, en laquelle qualité eſtant accompagné de pluſieurs notables Seigneurs, il s'achemina vers Beauvais avec ſes gens ; avec luy entre autres eſtoit un Advocat

d'Amiens, nommé Maiſtre Robert le Ionné, lequel preſcha ſi bien le commun de Beauvais, & tant fit qu'ils furent contens de tenir le party du Duc Iean, & receurent ce Seigneur de Foſſeux en leur ville avec ſes gens. Là y eut force biens de pris à ceux qui tenoient le party des Armagnacs par les gens d'iceluy Seigneur de Foſſeux.

Le Duc Iean ſuivit aſſez toſt aprés ſes gens, & ſe rendit à Beauvais à tout ſa puiſſance : là il ſejourna bien quinze jours, aprés leſquels il envoya une partie de ſes gens à Cambeli (*) le Hauberger, puis Hector & Philippes de Saveuſe allerent à Liſle-adam, leſquels par aucun moyen firent tant que le Seigneur de Liſle-Adam livra paſſage au Duc Iean, & outre ce promit de le ſervir, & d'effet le ſervit depuis toute ſa vie : alors donc paſſa l'avant-garde du Duc Iean par Liſle-adam, laquelle s'en alla enſuite loger à Beaumont ſur Oiſe, dont ils aſſiegerent le chaſteau. Le Duc Iean cependant ſe logea au dehors de Cambeli le Hauberger en ſes tentes : il avoit moult noble compagnie avec luy, puis il fit aſſeoir ſes engins pour jetter dans ledit chaſteau de Beaumont, dont fut iceluy chaſteau fort endommagé par ſes engins, & tant qu'enfin ceux du chaſteau ſe rendirent à la

(*) Al. Chambly.

volonté du Duc Iean. Il y eut onze des aſſiegez qui eurent les teſtes couppées, les autres furent mis priſonniers, ſinon aucuns des plus grands qui s'en allerent par compoſition de finance. Le Duc Iean regarnit ce chaſteau de Beaumont, & y laiſſa de ſes gens, puis s'en alla mettre le ſiege devant Pontoiſe. Alors eſtoit l'avant-garde du Duc Iean logée en l'Abbaye de Maubuiſſon : ce Duc fit faire un pont de bateaux ſur l'Oiſe pour ſecourir ſon avant-garde, ſi elle en avoit beſoin. Là il tint ſon ſiege tant que cette ville luy fut renduë, à condition que *les gens d'armes, qui eſtoient dedans, s'en iroient ſaufs leurs corps & leurs biens.* Aprés qu'icelle ville de Pontoiſe fut renduë à ce Duc Iean, le Seigneur de Liſle-adam, qui avoit livré paſſage audit Duc par ſa ville de Liſle-adam, luy fit ſerment de tenir ſon party, & par ainſi demeura de par luy Capitaine de Pontoiſe. En aprés ce Duc chevaucha en tirant vers Meulant : il faiſoit chevaucher ſes gens en grande ordonnance, pour le doute de ſes ennemis; il s'en alla donc paſſer à Meulant, ſes gens coururent fort dans le pays. Et alla Hector de Saveuſe devant une fortereſſe nommée Haine, qui appartenoit à l'Abbé de Feſcamp, lequel Abbé eſtoit de-

dans icelle fortereſſe, & fit donner du vin audit Hector, à Iean de Foſſeux, & à leurs gens, puis par l'aſſeurance d'un nommé Louys de Sainct-Saulieu, qui eſtoit parent de cet Abbé, Hector & Iean de Foſſeux luy promirent de ne faire aucun mal dedans ce chaſteau. Sur laquelle foy & parole ils furent receus dedans: mais nonobſtant toutes les promeſſes deſſus dites, ce chaſteau fut depuis pillé, & y prit-on de grandes chevances, dont on a depuis parlé en mainte maniere contre ceux qui en furent cauſe, dequoy en fut Hector fort blaſmé, pource qu'il les avoit aſſeurez du contraire. De ce ne ſceut rien Iean de Foſſeux, ains en fut fort courroucé: pluſieurs gens dirent que cela s'eſtoit fait par le conſeil de Raulet le Prevoſt, lequel eſtoit conſeiller dudit Hector, avec ce qu'il eut grande partie du butin pour ſa part. Ainſi fut cette année le plat pays grandement grevé par les gens du Duc Iean de Bourgongne, lequel en ſuite s'advança tant qu'il ſe vint loger ſur le Monrouge au deſſus de Clamart, à une grande lieuë de Paris; là il fit tendre ſes tentes, & fut grand temps, dans l'eſperance que ceux de Paris le miſſent dans leur ville. Lors eſtoient le Roy Charles & le Dauphin dedans

Paris, avec le Comte d'Armagnac, & pluſieurs autres grands Seigneurs. Les gens d'iceluy Duc Iean couroient de jour en jour devant Paris (19), tuoient ceux qu'ils trouvoient, & prenoient tous les biens qu'ils pouvoient avoir ; parquoy ceux de Paris n'oſoient ſortir & paroiſtre, ſinon en grand danger de leurs vies. Un jour advint que le Seigneur de Foſſeux fit grande aſſemblée de gens d'armes & de traict, & alla courir devant Paris, où y eut grande eſcarmouche, & furent les fauxbourgs de Sainct Marcel pris par force ; il y demeura pluſieurs de ceux de Paris morts ſur la place, outre quoy on mena deux priſonniers, leſquels on ſauva à grande peine : ils furent menez devant le Duc Iean pour ſçavoir des nouvelles, car il croyoit pour vray que ceux de Paris ſe mettroient en diſſenſion pour l'introduire dans la ville : mais ceux qui tenoieut ſon party ne peurent oncques voir leur pointe à propos, pour faire reuſſir leur entrepriſe en ce temps là, car ils eſtoient fort guettez & obſervez par la garniſon de dedans, & parce leur fallut attendre l'occaſion à une autre fois. Lors eſtoit Meſſire Iean de Luxembourg logé dans la ville de Sainct Cloud, où il demeura tant que le Duc Iean fut logé

ſur ledit Mont-rouge. Il greva fort la tour du Pont avec ſes canons : mais autre choſe n'y peut faire, pour la force de l'eau qui eſtoit entre deux. Quand ce Duc eut ainſi eſté bien trois ſemaines logé devant Paris, & qu'il vid qu'il avoit failly ſur ſon deſſein, il deſlogea, & alla camper en la ville de Mont-le-hery, là où il fut tant que le chaſteau luy fut rendu, comme auſſi Marcoucy, & pluſieurs autres fortereſſes du pays qui ſe mirent en ſon obeiſſance. Aprés que ce Duc eut reduit en ſon obeiſſance Mont-le-hery, il s'en alla devant la ville de Corbeil, là où il fut bien un mois entier à le bloquer ſeulement : il avoit de grands engins jettans dedans la ville, & contre les portes & murailles : mais nonobſtant ceux qui eſtoient dedans ſe defendirent ſi bien, que ce Duc n'y entra point : auſſi ceux de cette ville avoient vivres aſſez, & gens à leur plaiſir, ce que fort les confortoit ; car ils pouvoient entrer à leur plaiſir par un endroit. Devant icelle place de Corbeil fut frappé d'un coup de vireton, ou traict à la jambe Mauroy de Sainct Leger, ce fut à un aſſaut qu'il faiſoit à une barriere ; il en clocha depuis toute ſa vie. Aprés que le Duc Iean eut eſté campé, ainſi que dit a eſté cy deſſus, devant

Corbeil, il deſlogea, & s'en alla en tirant vers la ville de Chartres, tant il chevaucha qu'il y vint, & ſe logea dedans la ville, car ils luy firent ouverture, & à tous ſes gens avec luy. Ce Duc avoit de ſes gens en pluſieurs lieux, qui penſoient à ſes beſongnes & affaires : il envoya devers la Reyne de France, qui eſtoit pour lors à Tours en Touraine, là où il envoya grand foiſon de ſes gens vers elle ; entre autres y allerent le Seigneur de Foſſeux & Hector de Saveuſe bien accompagnez, leſquels tant chevaucherent qu'ils arriverent vers elle, & firent tant qu'elle fut contente de venir par devers ce Duc, lequel à ce ſubjet alla en perſonne à Vendoſme, d'où il l'emmena à Chartres, avec Dame Caterine en ſa compagnie, ſa fille & du Roy Charles : il y eut enſuite pluſieurs gens de ſes Officiers depoſez, & d'autres arretez priſonniers : ainſi ſe mit cette Reyne de France ſous le gouvernement du Duc Iean de Bourgongne, delaiſſant & abandonnant en cette ſorte le Roy ſon Seigneur, & ſon fils le Duc de Touraine Dauphin. Or de là en avant ladite Reyne entreprit le gouvernement du Royaume, c'eſt à ſçavoir, qu'en l'obeïſſance qu'on rendoit audit Duc Iean, on le faiſoit au nom d'elle ; meſme bailloit-on remiſſions,

& diſtribuoit-on Mandemens, & telles autres choſes de ſa part & en ſon nom, comme ayant le gouvernement du Royaûme, combien que le Roy ſon mary fut lors encor en vie, & ſon fils le Dauphin; ce qui ſembloit à pluſieurs eſtre choſe aſſez hors de raiſon & bien hardie : mais ainſi en advint-il pour le temps de confuſion & deſordre qui regnoit pour lors. Pendant que le Duc Iean eſtoit à Chartres (où il fut ſix ſemaines), ſes gens eſtoient logez és villages d'autour, dont fut le pays fort chargé. Or il advint par un Dimanche que Raymonnet de la Guerre ſurvint pour frapper ſur un logement des gens du Duc Iean, mais il fut apperceu, & furent les gens dudit Raymonnet chaſſez, meſme il y en eut quantité de pris & deſpouillez. Aſſez toſt aprés iceluy Hector de Saveuſe, accompagné d'aucuns de ſes prochains parens, & avec ce d'une partie de ſes gens les plus affidez, vint en la ville de Chartres, où à cauſe de certaines paroles qui avoient eſté entre Meſſire Elien de Iacqueville & luy, preſent le Duc Iean, fut ledit Iacqueville pris depuis dedans l'Egliſe meſme de Noſtre-Dame de Chartres, par iceluy Hector & ſes gens : or revenoit lors ledit Iacqueville de l'Hoſtel du Duc Iean, qui eſtoit derriere l'Egliſe, & preſte-

ment ledit Hector le fit prendre par ſes gens, en luy diſant aucunes paroles, & le fit porter hors l'Egliſe, d'où il fut jetté des degrez à val; ledit Iacqueville ſe vouloit bien excuſer, mais il n'y peut eſtre receu, & ne fut oncques eſcouté : il fut là tres-laidement & vilainement battu, tant qu'il en mourut peu de temps aprés. En cette execution eſtoit entre autres un nommé Iean de Vaux, lequel Iacqueville avoit deſtrouſſé autrefois, qui grand mal luy fit. Incontinent Hector & ſes gens partirent de la ville, & s'en allerent à leur logis en un village : quant à Iacqueville, qui encor parloit bien, il ſe fit porter devant le Duc Iean, & là luy fit de grandes plaintes, en luy diſant : *Mon tres-redouté Seigneur, c'eſt pour voſtre ſervice que je ſuis ainſi meurtry*, avec pluſieurs autres paroles; dequoy ce Duc fut tres courroucé contre Hector & ceux qui avoient fait ce coup, & luy en ſceut tres-mauvais gré, tant que de ſon vivant il ne luy voulut jamais pardonner, combien que depuis il le ſervit tousjours en ſes beſongnes & affaires : & ſur l'heure que ledit Iacqueville luy eut fait ainſi ſa plainte, ce Duc monta auſſi-toſt à cheval, & en perſonne fût chercher par toute la ville pour trouver ledit Hector & ſes gens : mais ils eſtoient

desja dehors, & fit le Duc prendre aucuns de ſes chevaux avec autres habillemens : mais il fut enfin appaiſé par Meſſire Iean de Luxembourg, & le Seigneur de Foſſeux, en conſideration des grandes affaires que ce Duc avoit alors ſur les bras. Toſt aprés ce Duc Iean eut nouvelles de Paris, par leſquelles on lui donnoit à entendre qu'il entreroit dedans la ville ; pour ce il partit de Chartres avec toute ſa puiſſance, & chevaucha vers Paris, puis il envoya Hector de Saveuſe & Philippe ſon frere à tout leurs gens, leſquels paſſerent devant Bris, petit chaſteau qui appartenoit à Meſſire David de Brimeu de par ſa femme, & l'avoient pris les gens du Roy, mais Hector le reprit ſur eux, y faiſant tuer de ceux de dedans à foiſon : puis il chevaucha en tirant vers Paris, où le Duc Iean ſe rendit en grande ordonnance droit au deſſus Sainct Marcel, là où il ſe mit en bataille, y demeurant depuis le poinct du jour juſques à l'heure de None. Hector & Philippe de Saveuſe entrerent dedans Saint Marcel, où ce Duc ſe logea, s'attendant tousjours d'entrer dedans Paris, & avec ce s'approcha de la porte ; mais il en fut rebouté arriere par force. Aſſez toſt aprés ceux de Paris faillirent hors de la ville au nombre d'environ trois à quatre

quatre cens, & assaillirent les gens de Hector; là y eut grand assaut d'un costé & d'autre, mais toutesfois furent ceux de Paris rechassez dedans la ville. Quand le Duc Iean sceut que les partysans qu'il avoit dans Paris, avoient failly à leur dessein, & qu'ils ne le pouvoient mettre dedans, il contremanda ses gens qui estoient dedans Sainct Marcel, puis commença à se retirer devers Montlehery, où il se logea en icelle nuict : ledit Hector de Saveuse avoit esté blessé à la porte de Paris d'un vireton ce mesme jour.

Le lendemain que le Duc Jean eut esté devant Paris, comme il vient d'estre dit, & qu'il vid qu'il ne pouvoit en rien reussir pour le present, lors il prit conclusion d'asseoir ses gens en garnison tout autour de Paris : à ce subjet il envoya le Seigneur de Fosseux, Hector de Saveuse, Messire Iean de Luxembourg, & tous ses Picards en leur pays, où Messire Iean de Luxembourg occupa les frontieres vers Mondidier, & au devant de Compiegne : le Seigneur de Lisle-Adam demeura à Pontoise, Meulent, & sur les frontieres vers Paris : & Hector de Saveuse s'en alla à Beauvais, où le commun fut mal-content de luy, & y eut grand debat entre eux, tant qu'enfin Hector fut mis hors d'icelle

ville. Philippe de Saveuſe ſon frere s'en alla à Gournay en Normandie, où il y fut long-temps. Pendant que Hector de Saveuſe & Philippe ſon frere eſtoient en garniſon à Beauvais, Philippe alla un jour courre devant le chaſteau de Breſſe, où il avoit eſté pluſieurs fois, les gens du Roy s'y eſtoient bien garnis de gens : de ſorte que quand Philippe paſſa par devant, comme il avoit accouſtumé, ceux de dedans ſaillirent dehors à puiſſance, & tant firent que les gens de Philippe furent mis en deſroute, dont y eut de pris à foiſon, & ſi y fut tué un nommé *Robin Toulet*, qui eſtoit tres-vaillant homme de guerre, & fut Philippe ehaſſé & pourſuivy juſques auprés de Beauvais avec une partie de ſes gens : ainſi fut le pays fort travaillé vers Paris & en Beauvaiſis, pour la guerre qui lors eſtoit. D'autre coſté le Duc Iean s'en alla à tout ſes Bourguignons vers la Bourgongne, & mena la Reyne à Troyes en Champagne, puis il s'en alla en ſon pays de Bourgongne, où il demeura tant que Paris fut pris par ſes gens. Alors les Picards menoient forte guerre de tous coſtez contre les gens du Roy.

Le Baſtard de Tian eſtoit dans Senlis en garniſon : quand le Comte d'Armagnac ſceut que le Duc Iean s'en eſtoit allé en Bourgon-

gne, il amena le Roy Charles devant Senlis. Là mit le ſiege tout autour, & y fut long-temps à tout grande puiſſance de gens : avec luy eſtoit le Duc de Touraine Dauphin, fils d'iceluy Roy Charles, plus n'y en avoit. Ceux de dedans ſe defendoient fort bien & grandement ; & Meſſire Iean de Luxembourg & le Seigneur de Foſſeux aſſemblerent tous les Picards qu'ils peurent, pour aller faire lever ce ſiege : & de faict, allerent à cette intention juſques à Pontoiſe, mais pour cette fois ils n'eurent mie conſeil de paſſer outre, ains ſe retirerent en leur pays. Environ quinze jours aprés ils ſe raſſemblerent à tout leur puiſſance, & retournerent à Pontoiſe ; de là ils chevaucherent vers Senlis, & approcherent tant qu'ils ſe mirent en bataille devant les gens du Roy : ce jour il y eut de grands aſſauts, & y eut de gens morts & pris d'un coſté & d'autre grand foiſon. Ce jour auſſi menoit le Seigneur de Miraumont les archers Picards, lequel s'y gouverna fort vaillamment, & bien les tint en ordonnance : auſſi Hector de Saveuſe y fit de grandes vaillances avec Philippes ſon frere, le Seigneur de Liſle-Adam, & pluſieurs autres. Ainſi tint Meſſire Iean de Luxembourg & le Seigneur de Foſſeux ce jour bataille contre le Roy

Charles, ſans s'aſſembler enſemble ; ce qui leur fut reputé à grande vaillance toute leur vie, tant que le Roy avec ſes gens s'en alla dudit ſiege de Senlis. Les aſſiegeans (*) avoient oſtages de ceux de la ville qui ſe vouloient rendre avant que le ſecours leur vint, leſquels oſtages eurent à ce ſubjet impitoyablement les teſtes couppées : par ainſi fut delivrée de la ſorte cette ville du ſiege du Roy, qui retourna à Paris : & les Picards renforcerent leurs garniſons tant à Senlis, comme ailleurs. En cette journée y avoit un Capitaine de brigands nommé *Tabary*, lequel avoit foiſon de gens de pied, qui furent preſque tous tuez, dont on faiſoit grande riſée, pource que c'eſtoient gens de pauvre eſtat : & eſtoit ledit Tabary Bourguignon. Le Duc Iean fut fort joyeux quand il ſceut les nouvelles de ſes gens, qui ſi bien s'eſtoient comportez, & leur en ſceut tres-moult bon gré.

(**) Aprés ces choſes faites (20), le Seigneur de Liſle-Adam (qui ſe tenoit à Pontoiſe) avoit grandes accointances en la ville de Paris, avec ceux qui tenoient le party du Duc

(*) Guillaume Manchelier, Baudart de Voingie, Guillaume de Leſcalot, Jean de Beaufort Advocat du Roy, Oſtages de Senlis, decapitez.

(**) 1418.

Iean, & ſouvent en avoit des nouvelles, car il y en avoit pluſieurs qui contendoient à ce que ce Duc euſt le gouvernement du Royaume, & enfin firent tant qu'ils en attirerent d'autres à leur cabale en grande quantité : aprés quoy ils manderent au Seigneur de Liſle-Adam qu'il vint par devers eux, & qu'ils le mettroient dedans. A cette nouvelle ce Seigneur de Liſle-Adam aſſembla tout ce qu'il peut ramaſſer de gens, tant qu'il ſe trouva avoir environ ſept à huict cens combatans en ſa compagnie, avec leſquels il vint droit à Paris au jour precis qui eſtoit dit, & y arriva vers le poinct du jour : il trouva ceux qui le devoient mettre dedans tous preſts & diſpoſez à la porte qui avoit eſté deſignée pour cette execution : ainſi Liſle-Adam entra dedans Paris, bien qu'en grand doute & crainte, qui n'eſtoit mie merveille ; car il y avoit bien en garniſon dedans Paris trois mille combatans des gens du Roy & du Comte d'Armagnac, ſans ceux de la ville. Lors iceluy Seigneur de Liſle-Adam chevaucha à tout ſes gens en tirant vers la grande ruë Sainct Antoine, où il commença à crier *Vive Bourgongne*, ainſi que firent ceux de Paris avec luy, qui avoient eſté de l'intelligence de le faire entrer dedans. Toſt aprés

s'eſleva un grand bruit dans Paris, & n'y eut plus d'entretenement ny ordre en aucun des Genſd'armes, ſinon que chacun ne penſa plus qu'à ſe ſauver au mieux qu'il pourroit. Dans ce trouble & effroy pluſieurs ſe retiroient vers la Baſtille Sainct Antoine, où le Duc de Touraine fut promptement mené par Tanneguy du Chaſtel : ainſi ſe ſauvoient aucuns en ſe rendant en ladite Baſtille Sainct Antoine ; mais un vaillant homme d'armes nommé Daniot de Goüy leur fit aſſez d'empeſchement, en renverſant à terre pluſieurs de ceux qui s'enfuyoient. Le Comte d'Armagnac, Raymonnet de la Guerre, & le Chancelier furent pris, comme auſſi Meſſire Hector de Chartre, avec pluſieurs autres grands Seigneurs : il y en eut bien en tout quatre cens de pris, ſans aucuns de ceux de la ville qu'on prit aprés que cette premiere confuſion eut eſté un peu appaiſée. Le Seigneur de Liſle-Adam & autres grands Seigneurs allerent par devers le Roy, lequel ne s'eſtoit bougé de ſon hoſtel, & là luy parlerent, luy firent grande reverence, & avec ce ne l'empeſcherent en rien, ne aucun de ceux qui le ſervoient : car le Roy eſtoit du tout content & des Bourguignons, & des Armagnacs, & peu luy chaloit, & luy eſtoit

comme indifferent, comment tout allaſt. Chacun qui de luy avoit cognoiſſance, pouvoit bien ſçavoir l'eſtat pitoyable & lamentable où il ſe trouvoit pour lors.

Il y eut à Paris pour ce temps de grands deſordres commis, car on prenoit ſans mercy tous les biens de ceux qui s'en eſtoient fuys; meſmes les habitans de Paris en uſoient ainſi, & furent pour la plus grande partie tournez en un inſtant du party du Duc Iean; & pour la pluſpart s'entre-accuſoient les uns les autres, pour s'entre-piller impunément. Auſſitoſt que les nouvelles coururent & s'eſpandirent par le pays, *que Paris eſtoit du party du Duc Iean*, tous ſes gens s'y rendirent promptement; & auſſi pluſieurs Armagnacs abandonnerent diverſes fortereſſes des environs, qu'ils tenoient, & entra & ſe ſauva grande quantité d'iceux dedans la Baſtille Sainct Antoine. Ce fut par un Dimanche que Paris fut ainſi ſurpris, environ l'iſſuë du mois d'Avril, l'an mille quatre cens & dix-huict.

Le Mercredy enſuivant les gens du Duc de Touraine Dauphin, fils du Roy Charles, qui s'eſtoient retirez dedans la Baſtille, comme il vient d'eſtre dit, avec aucuns autres qui s'y eſtoient rendus d'autres garniſons, firent une ſaillie, en laquelle ils cuidoient repren-

dre la ville; car tant firent qu'ils regagnerent la rue Sainct Antoine juſques à l'hoſtel du Louvre : ils eſtoient bien quinze cens combatans de bonne eſtoffe; lors il y eut grande aſſemblée de ceux de la ville avec ledit Seigneur de Liſle-Adam & les autres gens du Duc Iean, qui là eſtoient, & prit & porta le ſuſdit de Liſle-Adam la banniere du Roy, puis eſtant bien accompagné il alla contre les gens du Dauphin. Là y eut grande bataille donnée d'un coſté & d'autre, & s'y comporterent ceux de Paris fort vaillamment avec iceluy Seigneur de Liſle-Adam, & tant firent qu'en peu de temps ils les rechaſſerent juſques à la Baſtille : ce qui ne ſe paſſa point ſans qu'il en demeuraſt de morts ſur la place bien trois à quatre cens, ſans les bleſſez, dont il y eut grande quantité. Aprés cette journée les gens du Dauphin furent reduits en bien ſimple eſtat; mais nonobſtant ils tenoient encore la Baſtille. Au contraire, les gens du Duc Iean & ceux de Paris, demenoient grande joye; car gens nouveaux leur ſurvenoient de jour en jour à leur ſecours, entre-autres y vinrent Hector de Saveuſe, & Philippe ſon frere à tout grande puiſſance, leſquels on logea dans l'hoſtel des Tournelles devant & proche de la Baſtille,

pour faire frontiere & tenir ferme contre ceux de dedans, leſquels quand ils virent qu'il venoit de la ſorte de plus en plus ſi grande puiſſance contre eux, & qu'ils ne pouvoient plus eſperer de rentrer en la ville, ils commencerent à parlementer, tant que leur traité fut fait, à condition *qu'ils s'en iroient ſaufs leurs corps & leurs biens.* Par ainſi rendirent-ils la Baſtille au Seigneur de Liſle-Adam, & s'en allerent devers le Dauphin à Melun, où il eſtoit. Les gens dudit Seigneur de Liſle-Adam firent grand butin dans Paris, dont ils devinrent riches exceſſivement : aſſez toſt aprés arriva Iean de Luxembourg à Paris, avec le Seigneur de Foſſeux, à tout grand foiſon de gens de guerre.

Hector de Saveuſe & Philippe ſon frere s'en allerent à tout leurs gens à Compiegne, où ils porterent un mandement du Roy qu'on leur fit ouverture : à quoy ceux de Compiegne obeirent; partant entrerent les deſſus dits en icelle ville, & pareillement au Pont Saincte Maixence, à Creil, à Coiſy, & en pluſieurs autres fortereſſes du pays. Ainſi furent pluſieurs bonnes villes & fortereſſes miſes és mains du Duc Iean en conſequence d'icelle priſe de Paris, meſme la ville de

Peronne, qui ſe rendit au Comte Philippe de Charolois fils d'iceluy Duc, lequel y envoya ſes gens. Or il y eut grand debat en icelle ville de Peronne entre un des Gouverneurs ou Capitaines dudit Comte de Charolois nommé *Chantemele*, & Hector de Saveuſe, tant que ledit Hector chercha ledit Chantemele pour le tuer, dont il fut depuis fort hay d'iceluy Comte de Charolois pendant longtemps. Pendant que le changement eſtoit nouveau dans Paris, comme il a eſté veu cy-devant, il y arrivoit ſouvent grands deſordres en icelle ville, car les habitans s'y accuſoient preſque tous les uns les autres; par eſpecial aucuns meſchans du commun s'en meſloient, qui pilloient ſoubs divers pretextes, ſans mercy, ceux qu'ils diſoient avoir tenu le party du Comte d'Armagnac, & lors qu'on hayſſoit à Paris aucun homme, il ne falloit que dire, *il a eſté Armagnac*, & tout preſentement & à l'heure meſme il eſtoit tué ſur le carreau. Entre autres il y avoit un Bourreau nommé *Capeluche*, qui touſiours avoit tenu le party du Duc Iean, lequel eſtoit tres-mauvais homme, & tuoit hommes & femmes, ſans commandement de Juſtice par les rues de Paris, tant par hayne, comme pour avoir le leur; mais enfin le Duc Iean

luy fit coupper le col, ou haſterel. De tels deſaroys y eut à Paris en quantité, pour ce temps qui eſtoit tres-piteux, & tout à fait deplorable.

Le Duc Iean teſmoigna grande joye quand il ſceut la priſe de Paris, du Comte d'Armagnac, & encore des autres bonnes villes & fortereſſes, qui s'étoient miſes en ſon obéiſſance, dont il ſceut bon gré au Seigneur de Liſle-adam, & ceux qui avoient tramé & ſi bien conduit cette affaire à ſon advantage. Toſt aprés il fit aſſemblée de ſes gens, & tant chevaucha qu'il vint aſſez prés du Pont de Charenton. Ceux du pays par tout où il paſſoit venoient en grande ordonnance au devant de luy, & luy porterent grande reverence, & pareillement les autres Seigneurs qui eſtoient desja dans Paris : il les remercia tous aſſez, & leur promit faire de grands biens. Ainſi chevaucha ce Duc (21), tant qu'il entra dedans Paris fort noblement accompagné, & en belle ordonnance. Ceux de Paris crioient tous à une voix : *Vive le bon Duc de Bourgogne!* & crioient *Noël* de carrefour à autre juſques à ſon Hoſtel d'Artois où il ſe logea, y eſtant convoyé en fort noble compagnie. Après que ce Duc fut arrivé à Paris, comme il vient d'eſtre dit, il y eut grands & im-

portans conſeils de tenus, & grandes ordonnances faites, comme auſſi nouveaux Officiers nommez & eſtablis; car le Duc Iean alla vers le Roy Charles, en luy faiſant grande reverence, & le Roy ſemblablement luy fit paroiſtre grande chere : Puis ce Duc fit publier par la ville, *qu'il vouloit la paix, & le bien du Royaume, & contendoit à chaſſer hors les ennemis & eſtrangers, qui mal-avoient gouverné le Roy & le Dauphin, c'eſt à ſçavoir le Comte d'Armagnac & ſes gens, & que le Royaume eſtoit gouverné par Eſtrangers, qui eſtoit choſe irraiſonnable.* Dequoy ceux de Paris furent fort eſmeus & enflammez, aprés qu'ils eurent entendu ces reſolutions de la part du Duc Iean, & n'eſtoit mie fils de bonne heure né, qui ne diſoit mal de ces Eſtrangers, comme depuis il apparut. De plus, ce Duc fit tous nouveaux Officiers dans le Royaume, de ſes gens & affidez : entre-autrés il declara le Seigneur de Liſle-adam Mareſchal de France, Meſſire Ienet de Pois Admiral, Meſſire Robinet de Mailly Panetier. Et fit pareillement des Gouverneurs de Paris : Maiſtre Euſtache de Laiſtre fut fait Chancelier, Maiſtre Philippe de Morvillier premier Preſident : bref, il advança tous ſes gens aux Offices de France; car le

bon Roy Charles eſtoit content de tout ce que ce Duc vouloit faire, & n'y apportoit aucun contredit. Aſſez toſt aprés le commun de Paris fit eſmotion (22), & s'amaſſa grande aſſemblée de menuës gens qui allerent aux priſons, où ils tuerent tous les priſonniers qui avoient eſté arreſtez lors de ladite priſe de Paris. Là fut tué le Comte d'Armagnac, Raymonnet de la Guerre, le Chancelier & pluſieurs autres grands Seigneurs. De plus, y fut tué Meſſire Hector de Chartres; & encor y furent maſſacrez pluſieurs Bourguignons qui y eſtoient detenus pour debat ou pour debtes : car ils n'eſpargnerent aucun homme, que tout ne fuſt mis à mort. Aprés ils allerent au Petit Chaſtelet, où y avoit nombre de priſonniers, qui bien s'apperceurent qu'il n'y avoit point de remede en leur vie, partant ils monterent à mont, où ils reſolurent de ſe defendre bien & vaillamment le plus qu'ils pourroient. Ils crioient tout haut : *Vive le Dauphin*, & bleſſerent aſſez du menu peuple : mais enfin ils furent pris par force, & les faiſoient ſaillir à val & d'autres les recevoient ſur leurs piques & baſtons, & les marteloient & meurtriſſoient, ſans en avoir aucune pitié ni mercy. Ainſi tuerent ceux de Paris tous les priſonniers, dont le

Duc Iean ſe monſtra fort en colere, & leur en ſceut mauvais gré; car il avoit grande envie d'avoir par le moyen de ce Comte d'Armagnac toutes les fortereſſes que ſes gens tenoient, & pour ce en fut mal-content. Ledit Comte d'Armagnac, Raymonnet de la Guerre, & le Chancelier furent laiſſez pendant trois jours dans la Cour du Palais, eux trois enſemble liez par les bras tous nuds, là où les voyoit qui vouloit en tel & ſi piteux eſtat: ce Comte avoit une jambe rompuë, & ſi avoit-il eſté tranché d'un couſteau parmy le corps, en guiſe d'une bende depuis les eſpaules juſques en bas, là les traiſnoient les petits enfans de Paris de place à autre, qui eſtoit choſe bien eſtrange à voir, & de conſiderer tels Seigneurs eſtre reduits en cet eſtat. Le commun de Paris fut par pluſieurs fois, & à diverſes repriſes eſmeu, & ne les pouvoit-on appaiſer, juſques à temps que le Duc Iean s'en corrouça contre aucuns des plus grands, auſquels il dit, *qu'il leur feroit coupper les teſtes, s'ils faiſoient plus ainſi*, & pource s'appaiſerent.

Hector de Saveuſe laiſſa dans Compiegne le Seigneur de Crevecœur en garniſon, avec pluſieurs autres de ſes gens avec luy, mais par le moyen de Meſſire Carados des Quennes

(lequel avoit fait ſerment *de ne ſe point armer contre le Duc Iean*) cette ville de Compiegne fut repriſe, à quoy ſervit & s'employa fort le Seigneur de Boſqueaux : ce fut par un matin qu'elle fut ſurpriſe par la porte de Pierre-font ; car les gens du Dauphin avoient dedans bons moyens & amis, comme il fut bien apparent. Là fut pris ledit Seigneur de Crevecœur, & le Seigneur de Chievre (qui avoit eſpouſé la ſœur de Hector) Robinet Auger, avec pluſieurs autres : & y mourut un nommé Boutry qui eſtoit à Hector de Saveuſe. Les Dauphinois s'en eſtans ainſi rendus les maiſtres y pillerent auſſi ceux qui avoient tenus le party du Duc Iean : parquoy la ville fut fort endommagée, & outre ce y fut laiſſée groſſe garniſon, pour faire frontiere & reſiſtance au pays d'autour. Leſdits Seigneurs de Crevecœur & de Chievre furent menez priſonniers à Pierre-font, là où les retint le Seigneur de Boſqueaux. Or il y avoit un des freres du Seigneur de Chievre, qui longtemps l'avoit ſervy, & eſtoit ſon parent, lequel cuida trouver moyen de livrer ledit chaſteau de Pierre-font aux Bourguignons, afin de delivrer ſon frere : mais il fut apperceu & deſcouvert par aucuns, & luy fit le Seigneur de Boſqueaux coupper le col. Cette

conſpiration fit empirer les affaires deſdits Seigneurs de Crevecœur & de Chievre, mais enfin ils furent delivrez à force de finance. Hector de Saveuſe mit grande peine à ravoir la ville de Compiegne, & ſe tint à ce ſujet long-temps au chaſteau de Moncifort avec grande compagnie leur faiſant forte guerre, mais il n'en peut venir à bout, pour les grandes affaires qu'on avoit és autres lieux.

En la meſme année que Paris eut eſté ſurpris ainſi que deſſus, le Roy Henry d'Angleterre repaſſa la mer à tout grande puiſſance, & deſcendit à Harfleur, laquelle ville il avoit conquis l'an mille quatre cens quinze; toſt aprés il commença à conquerir dans le pays à force villes & fortereſſes : car elles ſe rendoient à luy ſans faire grande reſiſtance, parce qu'elles ne voyoient eſperance en aucun ſecours, à cauſe de la diſſenſion qui eſtoit entre les Seigneurs de France; car entre autres Provinces, dans le Duché de Normandie, ceux qui devoient deffendre les bonnes villes & fortereſſes contre les Anglois, eſtoient ou du party du Dauphin, ou du Duc Iean, & avoient meſme guerre les uns contre les autres, parquoy chacune partie avoit à ſe garder de deux coſtez : par telles choſes fut le Duché de Normandie conquis en peu de temps.

temps. Ce Roy Henry vint devant le Pont-de l'arche par delà l'eau de la Seine vers Quennoy. Dedans cette place eſtoit le Seigneur de Graville avec quantité de ſes gens : lors on fit grande aſſemblée des gens d'armes du pays, pour reſiſter contre ledit Roy Henry, afin qu'il ne paſſaſt audit Pont-de-l'Arche, mais nonobſtant il y paſſa la Seine, & ſe rendit ce Pont audit Roy : qui fut un grand deſconfort & deſ-avantage à tout le pays, car c'eſtoit une des clefs de la riviere de Seine. Meſſire Iacques de Harecour tenoit pour lors priſonnier le Comte de Harecour, à qui il étoit prochain parent, lequel s'eſtoit retiré de Harecour pour les Anglois, en ſon chaſteau d'Aumale. Là vint ledit Meſſire Iacques de Harecour vers luy, ce Comte d'abord luy fit grande chere comme à ſon parent, & le receut dedans ſon chaſteau avec tous ſes gens, ne ſçachant & ne ſe doutant de ce qu'il vouloit faire ; incontinent il mit la main ſur luy, en diſant, *Monſieur je vous fais priſonnier du Roy :* à ces paroles le Comte devint bien eſbahy, & courroucé, & dit, *Beau couſin que voulez vous faire ?* à quoy Meſſire Iacques reſpondit, *Monſieur ne vous en deplaiſe, j'ay ainſi charge du Roy de vous mener vers luy.* Là

y eut plusieurs autres paroles & reparties, aprés lesquelles ledit Messire Iacques le fit prendre par aucuns de ses gens, puis aprés le mena au Crotoy, où il le detint longtemps prisonnier, & en plusieurs autres places. De plus il mit garnison de par luy à Aumale, & outre ce il prit tous les biens d'iceluy Comte à son profit. Aucuns dirent là-dessus que tout cela s'estoit fait du consentement du Comte d'Aumale fils de ce Comte de Harecour : car il ne fit point de pourchas ny d'instance pour ravoir son pere, qui fut de la sorte retenu prisonnier depuis ce temps jusques à la mort dudit Messire Iacques.

Aprés que ce Roy Henry eut ainsi reduit en son obeissance le Pont-de-l'Arche, il s'en alla devers Roüen, & se logea au mont de Sainte Catherine. Dedans Roüen y avoit grosse garnison des gens du Duc Iean de Bourgongne ; car s'y estoient mis Messire Guy le Bouteiller, un de ses principaux Capitaines, le Bastard de Tian, le Seigneur de Toulongeon, Messire André des Roches, Langy d'Arly, Gerard Bastard de Brimeu, & plusieurs autres de bonne estoffe, tant qu'ils faisoient bien douze à quinze cens combattans, qui fort bien s'y gouvernerent.

Le Roy Henry y mit le ſiege tout autour, & y fut bien l'eſpace de neuf à dix mois. Là y eut quantité d'eſcarmouches faites par ceux de la ville ſur les Anglois, auſquels ils porterent grand dommage, ayans tousjours bonne eſperance que le Duc Iean les ſecoureroit, comme il leur avoit promis : mais il n'en fit rien ; car il avoit d'autres grandes affaires plus preſſantes pour la guerre qu'il avoit contre le Dauphin, partant il fallut enfin que ceux de Roüen ſe rendiſſent au Roy Henry d'Angleterre, à condition que *les gens d'armes s'en iroient ſauves leurs vies ſeulement, ſans rien emporter de leurs biens.* Ils furent forcez à une ſi dure capitulation, parce qu'ils n'avoient plus aucuns vivres; car ils mangerent leurs chevaux, & les pauvres gens de la ville eſtoient reduits par famine à manger chiens, chats, rats, ſouris, & telles autres choſes; qui eſtoit choſe piteuſe à voir : & en mourut bien dedans les foſſez & par la ville de faim dix à douze mille, qu'on ſceut de certain. Outre ce il fallut par la compoſition que ce Roy Henry eut une partie des plus notables Bourgeois de Roüen à ſa volonté. Aprés que Roüen ſe fut ainſi rendu aux Anglois, pluſieurs autres villes ſe rendirent enſuite à eux és marches de Normandie.

Quant à la garniſon qui eſtoit ſortie de Roüen, elle ſe retira devers le Duc Iean. Le ſuſdit Meſſire Guy le Bouteiller qui eſtoit un des Capitaines ou Gouverneurs de Roüen tant que le ſiege y dura, ſe rendit alors du party du Roy Henry, & luy fit ſerment de le ſervir loyaument, laquelle choſe il fit, à cauſe de quoy le Roy Henry luy fit des grands dons, & luy donna la Roche-guyon avec autres Seigneuries notables. Eſt à noter qu'aucuns dés Bourgeois notables de la ville de Roüen ſe fierent à ce Guy le Bouteiller, depuis que ledit Roy Henry eut pris leur ville, & luy dirent, *que s'il leur vouloit ayder ils remettroient Roüen en la main du Roy Charles*, à quoy ledit Guy fit ſemblant de vouloir entendre, mais il le redit au Roy Henry, & pource y eut pluſieurs d'iceux notables Bourgeois de Roüen qui eurent les teſtes couppées, de quoy ledit Guy fut fort blaſmé pour cette cauſe, & trahiſon. Or pendant que le Roy Henry tenoit ſon ſiege devant Roüen, Meſſire Iacques de Harecour & le Seigneur de Moreuil firent une aſſemblée tres-grande pour aller courre ſur les Anglois, & vinrent juſques à trois lieuës prés d'eux : ledit Roy leur envoya au devant le Seigneur de Cornuaille bien accompagné, lequel ren-

contrant les deſſuſdits, & fit tant, qu'il les mit en grand deſ-arroy. Là fut pris ledit Seigneur de Moreuil & pluſieurs autres avec luy : quant à Meſſire Iacques de Harecour il ſe ſauva par le moyen d'un bon cheval. En cette meſme ſaiſon Philippe de Saveuſe, qui eſtoit à Gournay en Normandie, à tout deux ou trois cens combattans, fit pluſieurs fois grand dommage aux gens du Róy Henry, dont il emmena des priſonniers dedans ladite ville de Gournay, en ſi grand nombre, qu'enfin ces priſonniers Anglois devinrent maiſtres eux meſmes du chaſteau de Gournay, qu'ils tinrent pendant un jour, mais le Bon de Saveuſe, qui pour lors y eſtoit pour Philippes ſon frere, fit tant par belles paroles, que ces gens luy rendirent le chaſteau, dont il y en eut depuis qui en eurent mauvais marché. Le Roy Charles de France & le Duc Iean de Bourgongne furent long-temps à Beauvais, & avoient fort grande puiſſance ſur le pays d'autour, en eſperance de faire lever le ſiege de Roüen ; mais par le diſcord qui eſtoit entre iceluy Duc Iean, & le Duc de Touraine Dauphin, rien ne s'en fit, car ces deux Princes s'entremenoient forte guerre l'un contre l'autre. Après que le Roy d'Angleterre eut pris la ville de Roüen, fait faire

le ſerment à ceux de la ville, & mis nouveaux Officiers de par luy, il envoya ſes gens au pays vers Gournay, & vers le Comté d'Eu, où tout ſe rendit à luy ſans coup ferir; meſme ſe rendit la ville d'Eu, le chaſteau de Moncheau, le Neufchaſtel, Deincour, Gournay, & pluſieurs autres bonnes villes & forteresſes : depuis quoy ſe tint en la ville d'Eu un Chevalier Anglois nommé Meſſire Philippe Lys, qui faiſoit forte guerre dans le pays de Vimeu. Le Roy Henry conquit cette année preſque tout le Duché de Normandie tout à ſon aiſe; car tres-peu y avoit de gens qui le deffendiſſent, meſmement il y eut pluſieurs Normands qui ſe rendirent Anglois, & firent le ſerment à ce Roy Henry. Lionnel de Bournonville & Daniot de Gouy ſe tenoient alors en Garniſon dans Giſors, d'où ils menoient forte guerre aux Anglois. Or advint que les gens du Roy Henry eſtant logez à Cailly-fontaine au nombre d'environ quatre à cinq cens, dont il y avoit la plus grande partie d'Irlandois, iceluy Lionnel & Daniot de Gouy vinrent frapper de nuict ſur eux en icelle ville, où ils mirent le feu, puis les aſſaillirent chaudement, & les ruerent jus & deſconfirent entierement, aprés lequel exploict ils s'en retournerent à Giſors en leur garniſon.

Ainſi ſouvent faiſoit ce Lionnel grand dommage aux Anglois, & avec luy Daniot de Gouy qui eſtoit fort vaillant, & auſſi faiſoit le Seigneur de Liſle-Adam.

Aſſez toſt aprés y eut grand parlement entre ce Roy Henry d'Angleterre & le Roy Charles, qui ſe tenoit pour lors avec le Duc Iean de Bourgongne à Pontoiſe : Pour concluſion le Roy Henry vint devers Meulant, là où il fit tendre ſes tentes, & pareillement on y tendit celles du Roy Charles. Là ſe trouva ledit Duc Iean, avec le Conſeil du Roy Charles, par pluſieurs fois qui parlementerent avec le Roy Henry, lequel vouloit avoir Caterine fille du Roy Charles en mariage; outre quoy il pretendoit avoir le Duché de Normandie. Le Conſeil ſe tint longuement ſur ces demandes, mais enfin rien ne s'en fit; car ledit Roy Henry vouloit avoir trop grand advantage ſur le Royaume, ce que le Duc Iean ne voulut accorder : auſſi avoit-il tousjours volonté de traiter avec le Duc de Touraine Dauphin, parquoy ſe ſepara ce parlement ſans y rien conclure; & ſe retira le Roy Charles à Sainct Denys en France, & la Reine avec luy.

Le Duc Iean avoit grande volonté d'avoir paix avec le Dauphin (23), pour ce y avoit

Ambaſſadeurs entre les parties qui traitoient, & en eſtoit la Dame de Giac, leſquels arreſterent par enſemble que ces deux Princes ſeroient contents de venir & ſe voir enſemble, pour eux-meſmes trouver les meilleurs moyens & expediens de Paix. Alors donc le Duc Iean (qui eſtoit à Pontoiſe) partit à noble compagnie pour venir devers le Dauphin qui eſtoit à Melun. Ladite Dame de Giac qui s'en entremettoit fort, alla avec le Duc Iean juſques à Corbeil, à une lieuë environ de Melun, du coſté de la Brie vers Meaux. Le Dauphin de ſon coſté vint à toute ſa puiſſance; le Duc Iean alla pareillement à tout ſes gens, & n'approcherent point ces deux puiſſances plus prés d'une demie lieuë l'une de l'autre. Là s'aſſemblerent les Ambaſſadeurs des deux coſtez, & tant firent que la Paix fut traitée entre ces deux Princes durable à tousjours, & jura le Dauphin de la tenir, auſſi firent tous les grands Seigneurs avec luy. Il y eut en outre de fort grandes promeſſes faites entre les deux parties, & permirent les deux Princes chacun aux Seigneurs de ſon coſté, *d'aller ſervir ſans aucune reproche contre celuy par qui la Paix ſeroit rompuë*: c'eſt à ſçavoir, Que ſi le Dauphin la rompoit *qu'il permettoit à ſes gens*

d'aller ſervir le Duc Iean, ou celuy qui tiendroit ſon party, & ainſi fit reciproquement le Duc Iean. Dequoy on fit force belles Lettres ſeellées des Seaux des deux parties. Aprés ils s'entre-promirent de mettre toute peine & s'employer à chaſſer le Roy Henry d'Angleterre hors de France, & aſſembler à cette fin toute leur puiſſance. Ainſi fut la Paix faite entre le Duc de Touraine Dauphin, & le Duc Iean de Bourgongne. Chacun creut lors à la bonne foy que ce ſeroit choſe durable, mais depuis on vid bien le contraire, comme cy-aprés ſera declaré. Toſt aprés que la Paix fut ainſi faite entre le Dauphin & le Duc de Bourgongne, leurs gens s'aſſemblerent pendant quelque temps, qui menerent forte guerre aux Anglois ſur les marches de Normandie. Alors le Seigneur de Liſle-adam perdit la ville de Pontoiſe, qu'il avoit en garde, laquelle les Anglois ſurprirent par un matin, qui fut un malheur grandement prejudiciable aux affaires de France, car c'étoit une ville fort notable, bien garnie de vivres, & fournie d'autres biens. Les Anglois en ce temps mirent ſiege devant Saint Martin le Gaillard, dedans laquelle place eſtoit Rigaut (*) de Fontaine : mais le Sire de Gama-

(*) Al. Regnaud.

che qui eſtoit au Dauphin, vaillant Chevalier de ſon corps, aſſembla quantité de gens, avec leſquels il alla faire lever ce ſiege; auquel exploict il y eut des Anglois tuez à foiſon, les autres ſe retirerent dedans le Monſtier de la ville; & leur Chef eſtoit un Chevalier Anglois nommé Meſſire Philippe Lis, qui eſtoit fort vaillant perſonnage. Aprés que Pontoiſe eut eſté, comme deſſus, ſurpris par les Anglois, le Roy Charles, la Reyne, & Dame Caterine leur fille s'en allerent à Troye en Champagne, là où les mena le Duc Iean de Bourgongne, pour les mettre arriere de la guerre. Le Seigneur de Liſle-adam ſe mit en garniſon dans Beauvais à tout pluſieurs gens, aprés qu'il eut ainſi perdu Pontoiſe. Là il s'oppoſoit & tenoit frontiere contre les Anglois, afin d'empeſcher leurs courſes, & leur portoit les plus grands dommages qu'il pouvoit. Meſſire Iacques de Harecour d'autre part ſe tenoit à Crotoy, & à Noyelle ſur la mer, & Hector de Saveuſe au Pont-de-Remy, avec le Seigneur de Wancour & Louys ſon fils, là où ils faiſoient guerre aux Anglois d'Eu & de Moncheaux, & ſouvent s'aſſembloient avec ledit Meſſire Iacques pour endommager les Anglois.

L'an mille quatre cens & dix-neuf fut la

paix faite entre le Duc de Touraine Dauphin, & le Duc Iean de Bourgongne en la maniere qu'il vient d'eſtre dit, dequoy tout le pauvre peuple de France demenoit grande joye : à la faveur de laquelle paix, les Gentilshommes des deux partys faiſoient conjointement forte guerre aux Anglois, & bien croyoit-on lors en France eſtre en grande union & concorde ; mais en bref aprés il y ſurvint plus grande tribulation que jamais : car le Duc Iean fut tué, comme il ſe pourra cy-aprés voir. Le Dauphin eſtoit pour lors à Montereau-où-faut-Yonne, là où il avoit aſſemblé toute la plus grande partie de ſa puiſſance. Or il eſtoit gouverné en ce temps par les Seigneurs de Barbaſan, Tanneguy du Chaſtel, le Vicomte de Narbonne, le Seigneur de Gitery, & pluſieurs autres qui point n'eſtoient du Royaume de France, & neantmoins manioient & conduiſoient toutes ſes affaires. Il y eut partie d'iceux qui tramerent & machinerent la trahiſon de mettre à mort le Duc Iean, & tant firent que le Dauphin fut content de le mander, & qu'il fuſt mis à mort. De faict, il chargea Tanneguy du Chaſtel d'aller devers luy, qui eſtoit lors à Bray-ſur-Seine, à deux lieuës prés de Montereau, à tout grande puiſſance de gens d'ar-

mes, & de traict. Quand la choſe eut eſté ainſi pourparlée, les Gouverneurs du Dauphin ordonnerent que le Duc Iean ſeroit logé dans le chaſteau de Montereau, & que le Dauphin ſeroit cependant logé dedans la ville. Or ils firent ſur le pont pluſieurs barrieres (24) entre la ville & le chaſteau; puis Meſſire Tanneguy s'en alla vers le Duc Iean à Bray-ſur-Seine, là où il le trouva, luy diſant : *Que le Dauphin ſe recommandoit à luy, & le prioit qu'il vouluſt aller devers luy à Montereau, pour conclure des affaires de France, & pluſieurs autres choſes.* Ce Duc fit à Tanneguy grande chere & grande reverence, comme encore à ceux qui eſtoient avec luy, diſant, *qu'il iroit vers Monſieur le Dauphin.* Lors ce Duc ſe haſta de diſner, puis il monta à cheval avec tous ſes gens, & moult faiſoit à Tanneguy grand honneur. *Et bien*, luy dit-il, *nous allons vers Monſieur le Dauphin à voſtre fiance, penſant qu'il veuille bien entretenir la paix qui a eſté faite entre luy & nous, laquelle nous voulons bien tenir, & le ſervir tout à ſa volonté.* A quoy Tanneguy reſpondit : *Mon tres-redouté Seigneur n'ayez doute de rien, car Monſieur eſt bien content de vous; & ſe veut deſormais gouverner ſelon vous, & outre ce, vous avez*

auprés de luy bons amis qui bien vous aiment : ainſi s'en alla le Duc Iean à ſa mort en la compagnie dudit Tanneguy du Chaſtel, lequel le trahit, & chevauchoit en grande ordonnance juſques auprés de Montereau, & là il rangea ſes gens en bataille. Or il y avoit quelques gens du Duc Iean dedans le chaſteau, pour aviſer & diſpoſer le logis, entre leſquels il y eut un valet de chambre qui bien ſe douta de la trahiſon; parquoy il retourna promptement devers le Duc ſon maiſtre, pour luy dire : *Mon tres-redouté Seigneur, aviſez voſtre eſtat, ſans faute vous ſerez trahy, & pour Dieu veuillez y penſer.* Adonc le Duc Iean dit à Tanneguy : *Nous nous fions à voſtre parole, pour Dieu aviſez bien que ſoyez ſeur de ce que vous nous avez dit, qu'il ſoit verité, car vous feriez mal de nous trahir.* Et Tanneguy luy reſpondit : *Mon tres-redouté Seigneur, j'aymerois mieux eſtre mort, qu'euſſe fait trahiſon à vous, ny à autre, n'ayez aucune doute, car je vous certifie que Monſieur ne vous veut aucun mal.* A quoy ce Duc reſpondit : *Nous irons donc à la fiance de Dieu & de vous.* Puis en ces entrefaites il chevaucha juſques au chaſteau, où il entra par la porte de derriere, laiſſant grande partie de ſes gens en bataille hors du

chaſteau. Avec le Duc deſcendirent moult de grands Seigneurs : il s'en alla repoſer en une chambre dedans le chaſteau : cependant Tanneguy alla devers le Dauphin, & devers ceux qui eſtoient avec luy, leur apprenant la venuë d'iceluy Duc. Là y eut grand conſiſtoire & conſeil de ceux qui conduiſoient la trahiſon. Tantoſt après on envoya vers le Duc afin qu'il vint voir le Dauphin. Quand le Duc ouyt qu'il le mandoit, il partit pour aller devers luy; & y allerent cinq ou ſix grands Seigneurs ſeulement avec luy, plus on n'y laiſſa paſſer du chaſteau. Or quand ce Duc vint pour entrer ſur le pont, il trouva qu'il y avoit une barriere à l'entrée du pont, où y avoit bonne garde. Lors ce Duc paſſa pour aller vers le Dauphin, qui eſtoit en un petit detour, lequel il vint ſaluer fort humblement : ſur quoy preſentement & preſtement ceux qui eſtoient ordonnez pour le mettre à mort eſtoient là tous preſts, qui frapperent ſur luy. Quand il vid qu'il eſtoit trahy, il cuida tirer ſon eſpée pour ſe defendre ; mais rien ne luy valut, car il fut tantoſt abbatu, & mis à mort, dont ce fut pitié pour le Royaume : car par ſa mort advinrent depuis pluſieurs maux en France. Avec luy fut tué le Seigneur de Noaille frere

du Comte de Foix, lequel ſe coucha ſur luy pour le cuider ſauver.

Aprés ce que le Duc Iean eut ainſi eſté mis à mort, ceux qui là eſtoient le jetterent du haut du pont à val : mais depuis par l'admoneſtement & l'ordre du Dauphin il fut enterré dans le cymetiere à tout ſon pourpoint & ſes houſeaux, là où il demeura de la ſorte tant que la ville fut conquiſe par les gens du Roy Henry d'Angleterre. Avec ledit Duc Iean eſtoient venus le Seigneur de Noaille, le Seigneur de Sainct George, & Meſſire Charles de Lens, leſquels furent pris, avec d'autres en quantité.

Ce Duc Iean ayant eſté tué, ainſi qu'il vient d'eſtre dit, ſes gens en ſceurent auſſitoſt les nouvelles. Là y eut grand dueil fait en pluſieurs lieux, & n'eſt celuy qui peuſt bien penſer le grand deſconfort qu'il y avoit parmy ſes gens. D'autre part les gens du Dauphin ſaillirent en grande puiſſance ſur eux, & furent promptement mis en grand deſaroy; car il n'y avoit plus d'entretenement ny ordre gardé entre eux, depuis qu'ils ſceurent la mort de leur Seigneur. Or s'en alloit chacun d'iceux le mieux qu'il pouvoit ſans ordonnance. Les gens du Dauphin les

chaſſerent & pourſuivirent, car ils eſtoient tous aviſez de leur fait, dont ils prirent pluſieurs, qu'ils tuerent avant qu'ils euſſent peu regagner Bray-ſur-Seine ; les autres ſe ſauverent le mieux qu'ils peurent. Cette douloureuſe mort fut cauſe de faire recommencer la guerre de plus belle & plus fort qu'auparavant : & chacun ne ſongea plus qu'à ſe garnir contre ſa partie. Pendant tout cela, le Roy Henry d'Angleterre conqueſtoit touſjours fort ſur les deux parties : par ainſi il y avoit trois partys pour lors en France, qui tous contendoient à conquerir & démembrer le Royaume, dequoy le menu peuple eſtoit exceſſivement travaillé.

Aprés la mort d'iceluy Duc Iean, Philippes ſon fils releva toutes les Seigneuries du Duc ſon pere, & devint par ainſi Duc de Bourgongne : il fut fort courroucé du meurtre de ſon pere, & de la trahiſon qu'on luy avoit fait. Ce Duc Philippe avoit eſpouſé Michelle fille du Roy Charles de France, & ſœur du Dauphin, laquelle eſtoit Dame de haut honneur, humble, courtoiſe, belle, & bien aimée de tous les Seigneurs qui converſoient à la Cour d'iceluy Duc; & en outre du pauvre commun. Or quand ce Duc Philippe eut ſaiſi tous les tenemens & Seigneuries du

du Duc Jean ſon pere, il manda (25) tous ſes Barons pour avoir conſeil, comment il ſe pourroit venger du Dauphin. Lors on luy conſeilla qu'il prit alliance avec le Roy d'Angleterre, & qu'il luy fit avoir à femme Caterine fille du Roy Charles, & ſœur du Dauphin, laquelle ledit Roy Henry avoit grand deſir d'eſpouſer : & que mieux que par là il ne ſe pouvoit venger du Dauphin : car par ce moyen il ſeroit chaſſé de France, ſans jamais poſſeder la Couronne. Ce Duc Philippe ayant pris cette concluſion (26), il envoya devers le Roy d'Angleterre, & tant y eut d'Ambaſſadeurs entre les deux parties, qu'enfin alliance fut faite entre iceluy Roy Henry & ledit Duc Philippe. Le Duc promit de livrer au Roy Henry Caterine fille du Roy Charles, & le Roy Henry promit de la prendre à femme, & faire Reyne d'Angleterre. Outre ce promit que le Roy Charles jouyroit tout ſon vivant du Royaume de France : de plus, promit ce Roy Henry de livrer au Duc Philippe les traiſtres qui avoient tué ſon pere, ſi aucuns eſcheoient en ſes mains. Pluſieurs autres promeſſes y eut, & ſermens faits par les deux parties, afin d'entretenir bonne & ferme paix à toujours entre eux. Outre ce, ils s'entre-promirent de chaſ-

ſer le Dauphin hors le Royaume, avec ſes alliez, ſans jamais pouvoir poſſeder aucune Seigneurie en France.

Le Comte Philippe de Sainct Paul, fils du Duc Antoine de Brabant & neveu du Duc Iean, eſtoit pour ce temps-là à Paris, où il eſtoit Lieutenant du Roy, & gouvernoit la ville de Paris : car ledit Duc Iean l'y avoit laiſſé aprés la priſe d'icelle ville de Paris, pour la gouverner, & s'y conduiſit par bon conſeil, combien qu'il fut jeune d'aage, n'ayant qu'environ quatorze ans, & là demeura tant que le Roy alla à Melun.

Au ſuſdit traité qui fut fait & arreſté entre ledit Roy Henry & le Duc Philippe, il fut ordonné entre autres choſes que le Roy Henry ſeroit droit heritier du Royaume de France luy & ſes hoirs aprés la mort du Roy Charles de France, & que jamais Charles Dauphin n'en jouyroit, ny ceux qui de luy viendroient, & qu'il n'eſtoit digne de tenir Royaume, pour le mauvais cas qu'il avoit fait ſur le Duc Iean de Bourgongne, dont point ne ſe pouvoit excuſer, combien qu'il fut jeune quand le cas advint : conſideré avec ce qu'il eſtoit gouverné par gens eſtrangers, combien qu'ils euſſent eu de leurs amis tuez au ſaccagement & carnage de Paris, parquoy

il ne leur chaloit quel deshonneur le Daûphin encouruſt, pourveu qu'ils fuſſent vengez du Duc Iean. Or le Dauphin eſſaya depuis beaucoup de s'excuſer ſur ſa jeuneſſe, & pour ceux qui le gouvernoient, diſant, *que ce n'avoit point eſté de ſon conſentement, & que autant en eut-il fait du Roy Charles ſon pere pour ce temps-là :* mais cela ne peut eſtre receu à excuſe : & pour ce dura la guerre longtemps depuis, comme il ſe pourra voir cy-aprés : meſme pour plus grande apparence le Dauphin mit hors d'avec luy ceux qui luy avoient baillé le conſeil de mettre à mort le Duc Iean, qui s'en allerent hors le Royaume pour quelque temps.

Aprés toutes ces alliances faites entre le Roy Henry d'Angleterre & le Duc Philippes de Bourgongne, ils aviſerent de conquerir force villes & fortereſſes ſur les gens du Dauphin : & commença ce Duc Philippes à faire grands mandemens par tous ſes pays, & tout fit aſſembler proche Peronne. Quand ce Duc Philippe eut ainſi fait grande aſſemblée de gens, il en bailla la conduite à Iean de Luxembourg, qui s'en vint loger en ladite ville de Peronne, & ſes gens tout autour, de là il tira droit à Lihon en Santers, là où il ſe logea en la ville, & tous les gens

avec luy : avec ce Meſſire Iean y avoit d'autres bons Capitaines, entre autres y eſtoient le Vidame d'Amiens (*), le Seigneur de Croï, Hector de Saveuſe, le Seigneur de Humbercour Mareſchal du Duc Philippe, & d'autres en quantité. Là fut priſe concluſion par iceluy Meſſire Iean, & ceux qui eſtoient avec luy d'aller mettre le ſiege devant un chaſteau nommé *Muin*, ſitué à deux lieuës de Corbie, lequel cauſoit aſſez de mal aux villes d'Amiens & Corbie, & au pays d'entour. Mais en une nuict dont il devoit le lendemain partir, Meſſire Carados des Quennes & Charles de Flavy prirent la ville de Roye en Vermandois, qui avoit eſté donnée au Duc Philippe lors de ſon mariage avec la fille du Roy Charles, & entrerent dedans bien trois cens combatans. Lors eſtoit Gouverneur de Roye, un nommé *Percheval le Grand*, lequel eſchappa de la ville, & vint vers Meſſire Iean à Lihon, où il eſtoit quand il ouït nouvelles de ladite priſe de Roye. Tantoſt aprés il fit ſonner les trompettes, puis monta à cheval avec tous ſes gens, & chevaucha vers icelle ville en grande ordonnance, & preſtement mit coureurs ſus pour

(*) Antoine ſieur de Croy, David de Brimeu ſieur de Humbercourt.

aller devant, leſquels trouverent encores les eſchelles dreſſées aux murs de Roye, par où les Dauphinois eſtoient montez. Là y eut grandes eſcarmouches d'abord, & gagna-on ſur eux les fauxbourgs qui eſtoient clos de bonnes murailles, puis incontinent on y mit le ſiege. Le Seigneur de Liſle-Adam Mareſchal de France & Hector de Saveuſe ſe logerent dedans les fauxbourgs du coſté de Compiegne, & le Seigneur de Croï à un lieu aſſez prés; avec luy eſtoit le Seigneur de Longueval, qui pour lors ſervoit le Duc Philippe, qu'il ſervit longtemps aprés. Quant à Meſſire Iean de Luxembourg il fut logé à une lieuë prés de Roye en tirant vers Noyon: les Flamends encore outre à une ville nommée Chempien. Ainſi fut la ville de Roye aſſiegée tout autour, & ſi eſtoit le ſiege droit au temps de Noel, bien vingt-quatre jours avant qu'ils ſe vouluſſent rendre. Souvent y avoit grandes eſcarmouches faites par ceux de dehors contre ceux de dedans; mais enfin ils ſe rendirent à condition qu'ils s'en iroient ſaufs leurs corps & leurs biens, de quoy Meſſire Iean fut content, & de ce leur bailla ſauf-conduit pour s'en aller à Compiegne: & fut Hector de Saveuſe ordonné pour les conduire, & Meſſire Carados & Charles de

Flavy ordonnerent leurs affaires pour s'en aller, & partirent par un Samedy bien matin. Environ une heure aprés que les Dauphinois furent partis de Roye, & que les gens de Meſſire Iean eſtoient dedans la ville, le Comte de Hontiton & Cornuaille vinrent devant Roye, où ils venoient pour aider à iceluy Meſſire Iean de Luxembourg; mais quand ils apprirent que les Dauphinois en eſtoient partis, & qu'ils ne pouvoient eſtre qu'à une lieuë loing, ils commencerent bien fort à courir aprés. Ils eſtoient bien mille combatans : or tant chevaucha ce Comte de Hontiton & Cornuaille, qu'ils atteignirent les Dauphinois à trois lieuës prés de Compiegne, & frapperent ſur eux fortement, auſſi les Dauphinois ne s'en donnoient de garde, parquoy ils furent bientoſt mis en des-arroy, & furent tous ruez jus, pris ou morts; peu s'en eſtans eſchappez. Quand Meſſire Carados vid cet accident, il ſe rendit à Hector de Sayeuſe : mais Cornuaille luy oſta, & frappa Hector ſur le bracelet de fer de ſa main à tout ſon gantelet, dont Hector fut tres-mal content, mais il n'en peut avoir autre raiſon pour l'heure, ſinon qu'il luy dit: *Cornuaille, vous ſçavez bien que ne les pouvez mettre à fiance, & qu'ils ont ſauf-con-*

duit de voſtre Capitaine ? Avec les Anglois monterent à cheval pluſieurs des gens de Meſſire Iean de Luxembourg, quand ils virent qu'on alloit frapper ſur les Dauphinois : or ce fut une choſe qui fort les greva ; car leurs chevaux eſtoient ſejournez & avoient repoſé, pour ce ils les ſuivirent plus rudement que les Anglois, entre autres y alla le Baſtard de Croï, Aubelet de Folleville, le Baillif de Fonqueſolle, & des gens du Seigneur de Longueval, avec pluſieurs autres. Pour cette cauſe ſe courrouça Meſſire Iean de Luxembourg tres-fort, d'autant qu'ils eſtoient ſoubs luy, & qu'il avoit baillé ſauf-conduit aux Dauphinois, & vouloit que le Seigneur de Croï luy baillaſt ſon frere baſtard, & le Seigneur de Longueval le baſtard de Divion frere de ſa femme, mais ils n'en voulurent rien faire, & parce les eut Meſſire Iean en grande haine longtemps aprés, dont il avint depuis grandes tribulations, comme cy-aprés ſera veu. Enſuite de cette deſconfiture ainſi faite contre la foy donnée, les Anglois ſe logerent à deux lieuës prés de Roye à tout leurs priſonniers : vray eſt qu'iceluy Iean de Luxembourg alla vers le Comte de Hontiton, à qui il donna un cheval, puis le pria qu'il fit bonne compagnie & favora-

ble traitement à Meſſire Carados & aux autres priſonniers : car pour vray ledit Meſſire Iean eſtoit fort outré de ce qu'ils avoient eſté pris de la ſorte, nonobſtant ſon ſauf-conduit, combien qu'aucuns voulurent dire qu'il le ſçavoit bien; mais il n'en eſtoit rien : car il eſtoit Seigneur qui bien vouloit tenir ce qu'il promettoit. Aprés qu'iceluy Iean de Luxembourg eut eſté devers le Comte de Hontiton, & qu'ils eurent fait l'un à l'autre grande chere, il ſe retira en ſon logis, d'où le lendemain il partit, & s'achemina à tout une partie de ſes gens vers la Fere-ſur-Oiſe, en ſa compagnie eſtoit Hector de Saveuſe.

Quand Meſſire Iean arriva à la Fere, il aſſit garniſon par toutes ſes forteresſes, & mit Hector de Saveuſe à Nouvion-le-Comte, & les autres en toutes les autres places pour tenir frontiere contre la ville de Creſpy en Laonnois, où eſtoit la Hire (*), & Poton de Saintraille à tout grand nombre de gens : là ils ſe tinrent juſques au Careſme, que le Duc Philippes vint à tout ſa puiſſance, & mit le ſiege tout autour d'icelle place de Creſpy. Les autres gens du Duc Philippe aprés la reddition de Roye s'en allerent cha-

(*) Eſtienne de Vignoles, dit la Hire, Capitaine de Creſpy.

cun où il voulut en ſon hoſtel, ou ailleurs, juſques aprés la Chandeleur, que le Duc Philippe refit grand mandement pour aller à Troyes en Champagne. Quand il eut aſſemblé tous ſes gens, il s'achemina vers la ville de Sainct Quentin en Vermandois, & ſe logea dedans la place. Avec luy eſtoit le Comte de Warvic, le Comte de Quin, & le Seigneur de Ros, qui eſtoient Ambaſſadeurs du Roy Henry d'Angleterre, leſquels alloient en la compagnie de ce Duc Philippe à Troyes en Champagne devers le Roy Charles de France, pour demander Caterine fille du Roy Charles, pour ledit Roy Henry, lequel la vouloit avoir à femme; & l'eut enfin, comme il ſe pourra cy-aprés voir. Or allerent iceux Ambaſſadeurs toujours avec le Duc Philippe juſques à Troyes.

Quand ce Duc deſlogea de Sainct Quentin, il s'en alla loger à Crecy ſur Seine; Meſſire Iean de Luxembourg conduiſoit ſon avantgarde, qui s'alla loger à lieuë & demie de Creſpy. Il y eut là grande eſcarmouche faite, tant que le Baſtard de Haynaut fut fort bleſſé par les Dauphinois, mais nonobſtant il n'en mourut point : bien ſe comporta en iceluy jour ledit Meſſire Iean vaillamment, & Philippe de Savcuſe avec luy. Le Duc enſuite

deſlogea de Crecy, & alla camper prés de Creſpy en Laonnois, où il mit le ſiege tout autour, à quoy il employa bien vingt jours de temps, avant qu'ils vouluſſent ſe rendre; car ils eſtoient bien huict cens combatans dedans : mais enfin ils ſe rendirent à condition qu'ils s'en iroient ſauſs leurs corps & biens, ſinon aucuns qui eſtoient des pays du Duc, leſquels devoient demeurer priſonniers. Ainſi ce Duc reduiſit en ſon obeïſſance Creſpy en Laonnois au commencement de ſa premiere armée, & ceux qui eſtoient dedans s'en allerent. Ce Duc fit enſuite deſmolir la fortification de Creſpy, laquelle ceux de Laon abbatirent : puis le Duc s'en alla à Laon, de là droit à Rheims, enſuite à Chaalons, puis à Troyes en Champagne. Un accident arriva lors, c'eſt que comme entre Troyes & Chaalons s'advançoit Iean de Luxembourg, ayant avec luy Meſſire (*) Robinet de Mailly, qui eſtoit grand Panetier de France, & qu'ils paſſoient par le milieu d'un village où il y avoit amas de grandes eaux, & où y avoit des foſſes profondes couvertes de bourbe, ledit Robinet de Mailly fondit & tomba dedans une grande foſſe à tout ſon cheval, là où il fut noyé, & tout embourbé, tant qu'on

(*) Al. Robert.

ne le peut reſcoure ny ſauver, & y demeura bien trois heures dedans avant qu'on le peuſt ravoir.

Un peu devant ce temps la Hire tenoit le chaſteau de Coucy, qui eſtoit tres-fort : il avoit pris grand foiſon de priſonniers, gentils-hommes & autres, leſquels il avoit reſerrez dedans ledit chaſteau. Or le Seigneur de Maucour, Lionnel de Bournonville, & pluſieurs autres aviſerent le poinct que la Hire eſtoit allé courre, & par aucun moyen firent qu'ils ſurprirent ce chaſteau, & s'en rendirent maiſtres. Aprés ils manderent Meſſire Iean de Luxembourg pour luy remettre ce chaſteau, mais il y en eut aucuns qui ne furent bien contens de le mettre dedans, s'il ne leur promettoit de leur laiſſer le gain du butin qu'ils y avoient fait. A cette fin le Seigneur de Maucour alla le premier au devant dudit Meſſire Iean, luy diſant : *Monſieur, les compagnons ne ſont mie contens de vous mettre dedans, que ne promettiez de leur laiſſer ce qu'ils ont gagné.* Quand Meſſire Iean oüyt ce propos, il ſe courrouça grandement, reſpondant audit de Maucour : Traiſtre me voulez-vous trahir ? Alors il le fit prendre par ſes gens, & s'il euſt eu un Bourreau preſent, il luy euſt fait couper la

teſte, pour le grand couroux qu'il avoit. Toſt aprés iceluy Lionnel de Bournonville fit tout ouvrir, & Meſſire Iean entra dedans, & eut ainſi l'obeiſſance du chaſteau de Coucy; depuis fut ledit de Maucour delivré.

Iceluy Meſſire Iean de Luxembourg avoit eſpouſé Ieanne de Betune fille du Vicomte de Meaulx, laquelle en premieres nopces avoit eſpouſé le Comte de Marle, dont elle avoit une fille, qui eſtoit Comteſſe de Marle, & une de Meſſire Iean de Luxembourg, qui pour ce avoit le gouvernement de pluſieurs grandes Seigneuries, villes & fortereſſes, dont il fit long-temps bonne garde.

Quand le Duc de Bourgongne fut arrivé à Troyes & les Ambaſſadeurs du Roy d'Angleterre avec luy, il alla devers le Roy Charles ſon beau-pere, & devers la Reyne, & firent tant qu'ils furent contens que le Roy Henry eut Catherine leur fille en mariage, & fut cette affaire traitée & du tout accordée par le Roy Charles & ſon Conſeil: puis les ſuſdits Ambaſſadeurs s'en retournerent vers leur Roy Henry, pour le querir: afin qu'il vint ſe marier à Troyes: il demeura cependant vers icelle Dame Catherine un des Chevaliers dudit Roy Henry, nommé

Meſſire Louys de Robertſart. Le Duc Philippe demeura une partie du Careſme à Troyes: & depuis tant que le Roy Henry y vint. Or pendant ſon ſéjour il envoya Meſſire Iean de Luxembourg courre devant une fortereſſe à ſix lieues de Troyes, nommé Alibaudiere, qui faiſoit aſſez de peine au pays de Champagne. Quand Meſſire Iean y vint, il poſa une embuſche à un quart de lieuë prés, puis il envoya Hector de Saveuſe & Ferry de Mailly à tout quatre-vingts combattans courre devant le chaſteau. Là y eut grande eſcarmouche; car ceux du chaſteau ſaillirent dehors, mais incontinent aprés Meſſire Iean vint pour aviſer & conſiderer la place; mais quand il vid les Dauphinois dehors, luy qui avoit le cœur vaillant frappa de l'eſperon pour recongner les Dauphinois dedans, & vint chaſſer ſi auprés de la barriere, que ſon cheval commença à deſroyer & devenir comme eſtourdy, tant qu'il fallut que Meſſire Iean cheut deſſous ſon cheval, ſur quoy il y eut grande huée faite; car les Dauphinois inſultoient fort ſur iceluy Meſſire Iean, & s'il n'eut eu lors prompt ſecours, il eut eſté pris, mais ſes gens le releverent haſtivement, & luy remirent ſa lance en ſa main, qu'il avoit

perduë en tombant : après quoy il marcha encor plus avant vaillamment, & avec peu de gens rechaſſa les Dauphinois dedans ; puis ietta ſa lance dedans les foſſez du boulevart aprés eux & à leur trouſſe : après quoy les aſſiegez s'enfermerent tout. Puis ledit Meſſire Iean manda ſes gens qui eſtoient poſez en embuſche, & de la grande colere qu'il avoit, il fit aſſaillir le boulevart, ſans avoir aucune armure ſur ſoy pour un aſſaut, & y fit tant, que ce boulevart fut emporté d'aſſaut, puis il y fit mettre le feu, dont ce boulevart fut tous eſpris, tant qu'on n'y pouvoit plus durer : fort genereuſement ſe comporta Meſſire Iean de Luxembourg en cette journée, & y fit tres-vaillamment de ſa perſonne. Quand ceux du chaſteau le reconnurent & experimenterent ſi vaillant, ils voulurent ſçavoir ſon nom, & envoyerent le requerir de faire armes contre luy : Il manda qu'il en eſtoit content : puis quand ils ſceurent ſon nom, ils n'en voulurent rien faire.

Aprés ledit Meſſire Iean de Luxembourg s'en retourna à Troyes devers le Duc Philippe, & mit ſes gens aux villages des environs de ladite ville. Environ quinze jours aprés, le Duc Philippe renvoya Meſſire Iean de Luxembourg, le Seigneur de Croï le

Seigneur de Liſle-Adam Mareſchal de France, Hector de Saveuſe, avec pluſieurs autres Seigneurs, pour remettre le ſiege devant icelle place d'Alibaudiere. Ils y allerent bien à tout douze cens combatans de bonne eſtoffe, & menerent pluſieurs engins & inſtrumens de guerre, pour abatre les murailles. Or quand ce vint pour remettre ce ſiege, Meſſire Iean, qui autresfois avoit emporté le ſuſdit boulevart, comme il vient d'eſtre dit, alla pour le faire aſſaillir derechef, les Dauphinois l'avoient refait plus fort que devant : là y eut grand aſſault ; car les Dauphinois le deffendoient fortement. Meſſire Iean de Luxembourg y eſtoit en perſonne ; qui fort aſſailloit avec les autres, & Hector de Saveuſe combatoit cependant ſur une eſchelle fort vaillamment : cet aſſaut dura bien deux heures. Il y eut pluſieurs des gens de Meſſire Iean de bleſſez en cet aſſaut, meſme de ſa perſonne il fut navré au viſage, dont il perdit un œil : là encor fut navré Henry de Caufour gentil-homme de Bourgongne, dont il mourut depuis, ce fut en combatant ſur une eſchelle : pluſieurs autres il y eut de mis à mort.

On emmena ledit Mre Iean de Luxembourg en un chaſteau pour le guarir, & de là à Troye.

Puis le Comte de Converſan frere dudit Mre Iean vint en ſa place à Alibaudiere, & commanda à ce ſiege tant qu'il dura & que le chaſteau fut rendu. Devant cette place d'Alibaudiere le Seignenr de Beauveir eut un œil crevé. Ledit Comte de Converſan fit aſſeoir de grands engins devant Alibaudiere, dont il fut fort abbatu en peu d'eſpace, tant qu'aprés une capitulation, qui avoit eſté entre les Dauphinois & Bourguignons, il y eut un grand aſſaut donné autour de la ville, meſme il entra bien quatre-vingts hommes dedans les trins, mais enfin il furent chaſſez dehors par force : cet aſſaut dura bien ſix heures, lequel il fallut abandonner pour la nuict qui ſurvint. Là y eut quantité de gens navrez de part & d'autre : enfin au quatrieſme jour ceux du chaſteau ſe rendirent, ſaufs leur corps : meſme il y eut aucuns gentils-hommes qui eurent leurs chevaux, puis ils s'en allerent à Moime. En ſuite cette fortereſſe fut arſe & toute deſolée; puis les gens du Duc Philippe s'en allerent à Troye, & logerent au tour de la ville & dedans, où les ramena ledit Comte de Converſan. Aſſez toſt aprés le Duc Philippe envoya le Seigneur de Liſle-Adam Mareſchal de France, le Seigneur de Croy, & Meſſire Mauroy de

de Sainct Leger à tout bien mille combatans au pays vers Toucy, & vers le Comté de Tonnere.

Quand ils vinrent à ſix lieues prés Toucy, ils firent faire des eſchelles de guerre, puis s'en allerent tout d'une tire de nuict pour aſſaillir cette place de Toucy : ils arriverent devant icelle ville environ le ſoleil levant. Or quand le Seigneur de Liſle-Adam fut arrivé devant, il y fit des Chevaliers, entre leſquels le Seigneur de Croy, Meſſire Baudart de Noielle, & Meſſire Lionnel de Bournonville furent faits Chevaliers, puis on aſſaillit cette ville, dedans laquelle n'y avoit que les bons habitans d'ordinaire avec deux ou trois gentils-hommes ſeulement, parquoy le commun fut bien esbahy : mais nonobſtant cela ils ſe rafermirent, & bien ſe deffendirent, auſſi leſdites eſchelles eſtoient trop courtes, parquoy on s'en retira pour le preſent, & on ſe logea autour de la ville, puis on fit faire des eſchelles plus longues ; & des marteaux de fer pour les raſſaillir de nouveau, puis au troiſieſme jour on y livra encor un grand aſſaut ; mais ils ſe deffendirent encor mieux qu'ils n'avoient fait au premier, tant qu'ils tuerent un gentil-homme nommé Auger de Sainct Wandrille vaillant

homme de guerre, lequel demeura mort dans les foſſez, ſans qu'il fut au poſſible des Bourguignons de le rapporter; avec ce ils en navrerent aſſez d'autres : de plus il fut tué un Capitaine des Brigans (*) nommé Tabary, qui avoit autresfois mené guerre aux Anglois, dont il avoit deſtruit pluſieurs.

Quand les gens du Duc Philippe virent que ces bons hommes ſe deffendoient ſi bien, & qu'ils conſidererent qu'ils ne les pourroient avoir d'aſſaut, ils ſe retirerent en leur logis, où toſt aprés leur vint nouvelles que leurs ennemis les venoient combatre. Lors le Seigneur de Liſle-Adam monta à cheval à tout les Picards qu'il avoit avec luy, & alla au devant d'eux pour les trouver ſur les champs: les Dauphinois, qui avoient leurs eſpies, en ouïrent les nouvelles, & pource qu'ils n'eſtoient aſſez puiſſans pour attendre ledits Picards, ils ſe retirerent en une forte Egliſe nommée Eſtang S. Germain, à deux lieuës prés d'Anſoire, là où les alla ledit Seigneur de Liſle-Adam aſſieger, avec ſes Picards, & y tint le ſiege dix-huict jours; & tant fit, que ceux qui eſtoient dedans

(*) C'eſtoient gens de guerre armez de brigandines, qui eſtoit une eſpece d'armures de fer faites à lames eſtroites.

icelle Egliſe de Sainct Germain ſe rendirent à ſa volonté, à condition *qu'ils s'en iroient par payer finance*: puis aprés ce Monſtier fut abbatu, c'eſt à ſçavoir la fortification qui eſtoit autour. De là le Seigneur de Liſle-Adam & les Picards ſe retirerent à Troye devers le Duc Philippe, & là trouverent le Roy Henry d'Angleterre avec toute ſa puiſſance, qui y eſtoit venu pour ſe marier.

L'an mille quatre cens & vingt (28), environ la Pentecoſte, le Roy Henry d'Angleterre arriva à Troye en Champagne à tout bien douze mille combatans de bonne eſtoffe; ſon frere Thomas Duc de Clarence eſtoit avec luy, avec pluſieurs autres grands Seigneurs : de plus y eſtoit le Rouge Duc en ſa compagnie, lequel eſtoit d'Alemagne, & avoit eſpouſé ſa ſœur. Quand ce Roy Henry arriva à Troye, là avoit eſté desjà pourparlé de ſon mariage avec Catherine fille du Roy Charles de France : deſorte qu'il la fiança au grant Monſtier (*) de Troye, où y avoit grande aſſemblée de peuple; entre-autres y eſtoit la Reyne de France. Dix jours après ce mariage ſe parfit, & l'eſpouſa ce Roy Henry. Cette Caterine fille du Roy Charles, & ſœur du Dauphin,

(*) Ce fut dans la Parroiſſe S. Iean.

eſtoit moult belle Dame, humble, & de noble atour. Là y eut de grandes nobleſſes, pompes, & ceremonies faites à ces nopces, & bien haute feſte à ſon mariage : auſſi y eut-il grandes accointances entre ledit Roy Henry & le Duc Philippe de Bourgongne. Outre ce, fut la Paix du tout confirmée entre le Roy Charles & le Roy Henry d'Angleterre, & pareillement avec le Duc Philippe de Bourgongne. Or comme cy-devant a eſté dit, par les promeſſes qui furent là faites, ledit Roy Henry devoit poſſeder le Royaume de France, & en eſtre l'heritier, luy & ſes hoirs aprés la mort du Roy Charles de France, ſans que jamais nul vivant du coſté d'iceluy Roy Charles y peuſt venir, s'il ne iſſoit du Roy Henry & de Caterine fille du Roy Charles. Ce qui ſembloit bien eſtrange à aucuns du Royaume de France, mais ils ne pouvoient avoir ny faire autre choſe pour le preſent.

Environ douze jours aprés que ce Roy Henry eut eſpouſé Caterine fille du Roy Charles, & que toutes les ſuſdites feſtes furent paſſées, le Roy Henry ſe mit en chemin pour aller vers Sens en Bourgongne : il mena avec luy le Roy Charles, le Duc Philippe de Bourgongne, & auſſi la Reyne

ſa femme. Il s'en vint donc juſques à Sens où il mit le ſiege tout autour, & leur fit ſignifier qu'ils rendiſſent la ville au Roy Charles : mais ils n'en voulurent rien faire. Dedans eſtoit de la part du Dauphin le Seigneur de Boutonvilliers, à tout environ trois cens combatans. Là fut le Roy Charles, le Roy Henry, & le Duc de Bourgongne ſept jours avant qu'il vouluſſent parlementer : mais quand ils virent qu'il y avoit ſi grande puiſſance, & qu'ils n'auroient aucun ſecours, ils voulurent trouver leur Traité ; partant le Roy Henry envoya Cornuaille parler à eux. Quand ledit Cornuaille (qui bien apperceut qu'ils eſtoient en danger) fut venu aſſez prés de la porte pour parler à eux, il vint à luy un gentil-homme qui avoit grande barbe, mais quand Cornuaille le vid, il luy dit, *qu'il ne parleroit point à luy s'il n'avoit ſa barbe mieux faite, & que ce n'eſtoit point la guiſe & couſtume des Anglois.* Cela fit, qu'auſſi-toſt iceluy alla faire ſa barbe, puis revint vers ledit Cornuaille : & là parlerent tant que le Traité fut fait, à condition que ceux de la ville s'en iroient ſaufs leurs corps & biens, c'eſt à ſçavoir les gens d'armes, & que ceux de la ville demeureroient en l'obeyſſance du Roy Charles ; ainſi

en fut-il fait. Le Roy Charles eut de la ſorte l'obeïſſance d'icelle ville, & entra dedans avec luy le Roy Henry, avec le Duc Philippe, & là ſejournerent huict jours. Pendant que les deux Roys eſtoient logez dans cette ville, il y ſurvint un grand debat des Anglois avec les gens du Duc Philippe, meſmes furent les gens d'iceluy Duc rechaſſez juſques à ſon Hoſtel. Par pluſieurs autres fois les Anglois prirent debat avec les gens du meſme Duc, d'autant que les Anglois eſtoient les plus forts ; ce qui deſplaiſoit fort aux Picards : mais enfin le Roy Henry fit defendre à ſes gens qu'ils n'en fiſſent plus, & ne les attaquaſſent davantage. Aprés que le Roy Charles, le Roy Henry, & le Duc Philippe eurent ainſi ſejourné à Sens, ils en deſlogerent & s'en allerent vers Montereau où-faut-Yonne, là où ils mirent le ſiege tout autour. A Sens, en ce temps mourut Maiſtre Euſtache de Laiſtre qui eſtoit Chancelier de France.

Quand le Dauphin & ſon Conſeil ſceurent les alliances qui eſtoient faites entre le Roy Henry & le Duc Philippe, & avec ce qu'ils virent qu'ils avoient le Roy Charles vers eux, & pour eux, ils furent ainſi que tout esbahis, & bien s'apperceurent qu'ils ne pou-

voient fors que garder leurs places, pour ce mirent-ils grande peine à les garder, par eſpecial celles qui eſtoient tenables, & tresfort les pourveurent de gens de miſe.

Lorſque le Roy Charles, le Roy Henry, & le Duc Philippe eurent mis le ſiege autour de Montereau, comme dit eſt, ils y furent bien quinze jours : ils eſtoient logez droit ſur les foſſez de la ville. Or advint que le jour S. Iean Baptiſte les Anglois & les Bourguignons commencerent à l'aſſaillir, leſquels tant firent qu'elle fut emportée d'aſſaut, & y furent pris onze gentils-hommes, & ſi y en eut environ autant de morts, ſans ceux qui ſe noyerent en taſchans de ſe retirer, & ſauver dedans le chaſteau. Quand cette ville eut eſté priſe de la ſorte, les gens du Duc Philippe s'en allerent droit à la tombe ou le Duc Iean de Bourgongne eſtoit enterré, ſçavoir dans le Cymetiere de la ville : ils y allumerent des cierges tout autour, puis mirent un drap de Monſtier mortuaire ſur icelle tombe : aprés on manda des Preſtres pour dire Vigiles là auprés : puis aprés que tout eut eſté appaiſé dans icelle ville, & que les Dauphinois furent retirez dedans le chaſteau, les Anglois ſe logerent devant leur pont, & par toute cette ville. Alors on de-

terra le corps dudit Duc Iean, lequel eſtoit enterré à tout ſon pourpoint & ſes houſeaux, & moult eſtoit encore entier, & peu endómmagé de pourriture, & ſi y avoit ſix à ſept mois qu'il y eſtoit mis, dequoy pluſieurs gens furent fort émerveillez; car pour vray il eſtoit encor preſque tout entier. Là il y eut grand deuil fait par les gens du Duc Iean, quand ils virent leur Seigneur defunct, & y fut leur deuil tout renouvellé. Auſſi-toſt il fut mis dans un cercueil de plomb, puis fut porté à (29) Dijon en Bourgongne, où il fut enterré. Mais on luy fit auparavant un ſervice ſolemnel dedans l'Egliſe de Montereau, où le Duc Philippe ſon fils ſe trouva fort notablement accompagné, ainſi qu'on peut voir, & moult fut le deuil d'iceluy Duc Philippe renouvellé, quand il vid la biere du Duc Iean ſon pere.

Aprés toutes ces beſongnes, le Roy Henry fit ſommer le Seigneur de Guitery, qui eſtoit Capitaine du chaſteau de Montereau, *qu'il ſe rendiſt, ou qu'il feroit mourir ſes gens qui avoient eſté pris en la ville.* Meſme ce Roy envoya les onze gentils-hommes que ſes gens avoient pris priſonniers, lorſque la ville fut emportée, parler au Seigneur de Guitery ſur le bord des foſſez du chaſteau,

mais ils eſtoient cependant bien tenus : & là piteuſement firent requeſte audit Seigneur de Guitery leur Capitaine, *à ce qu'il vouluſt rendre le chaſteau, pour eſtre cauſe de leur ſauver les vies*, luy remonſtrans, *que bien l'avoient ſervy*, & auſſi *qu'ils voyoient bien que longuement ils ne pouvoient durer & tenir contre telle puiſſance*. Mais pour toute requeſte qu'ils firent, ledit Seigneur de Guitery n'en voulut rien faire. Quand ces priſonniers ouyrent la reſponſe, ils en furent bien esbahis, & virent bien qu'ils eſtoient morts. Aucuns requirent là deſſus de voir auparavant leurs femmes, & amis qui là eſtoient, ſur quoy on les leur fut querir. Là y eut de piteux regrets au prendre congé, puis on les ramena. Le lendemain le Roy Henry fit dreſſer un gibet devant ce chaſteau, là où il les fit pendre tous l'un aprés l'autre, dont fut iceluy Seigneur de Guitery fort blaſmé : car il laiſſa pendre ſes gens pour ce ſubjet, & ſi ne laiſſa de rendre cette fortereſſe au bout de quinze jours ſeulement aprés, & s'en alla *ſauf ſon corps & ſes biens*. On vouloit accuſer ce Seigneur de Guitery *qu'il avoit eſté conſentant de la mort du Duc Iean* ; & de ce le vouloit combatre un gentil-homme nommé Guillaume de Biere, mais enfin rien

n'en fut, & s'en alla ledit Seigneur de Guitery avec ſes gens, & rendit ainſi ce chaſteau de Montereau au Roy Henry, lequel y laiſſa de ſes gens en garniſon. Devant cette place fut tué Mre Butor de Croy frere Baſtard du Seigneur de Croy, qui eſtoit un vaillant Chevalier, lequel fut frappé d'un coup de vireton parmy le col lors de la priſe. Auſſi ledit Roy Henry pendant ce ſiege fit prendre un ſien valet de pied, pource qu'il avoit tué un de ſes Chevaliers, par aucun debat arrivé de nuict entre eux, lequel valet de pied fut pendu avec les ſuſdits Dauphinois.

Aprés que le Roy Henry eut ainſi eu l'obéiſſance de Montereau, & qu'il l'eut garny de ſes gens, il prit ſa route vers Melun, & ſe logea à deux lieuës prés de cette ville: le Duc Philippe ſe campa à pareille diſtance, dans une fortereſſe nommée Blandy. Le lendemain leſdits Roy & Duc, allerent à grande compagnie conſiderer icelle ville, & comment ils aſſoyeroient leur ſiege. Aprés qu'ils eurent bien adviſé pendant deux jours, ce qu'ils avoient à faire, ils délogerent, & alla le Duc avec le Comte de Hontiton loger devant la ville, du coſté devers Meaux en Brie. Quant au Roy Henry il s'en alla à Corbeil paſſer la Seine, puis il vint planter

ſon ſiege de l'autre coſté ; par ainſi fut mis le ſiege tout autour de Melun. Dès le premier jour que le Duc Philippe eut poſé ſon ſiege, les Dauphinois ſaillirent ſur ſon camp, & gagnerent l'Eſtendart d'un Capitaine nommé Iean de Guigny, lequel ils emporterent dedans la ville, mais ils furent aſſez toſt recongnez dedans. Environ huict jours aprés que ce Duc eut aſſis ſon ſiege devant icelle ville, ſes gens aſſaillirent un boulevart qui eſtoit de ſon coſté ; & tant firent qu'ils le prirent d'aſſaut : mais il y eut beaucoup de ſes gens bleſſez & tuez pour le garder, tant que le ſiege dura, entre autres y mourut un vaillant homme d'armes nommé Aimar de Vianne ; auſſi y fut-il tué un Capitaine des Anglois nommé Meſſire Philippe Lys, dont le Duc fut tres-marry, d'autant qu'il l'aymoit beaucoup, pour la prudence qui eſtoit en luy. Le Roy Henry fit enclorre ſon oſt tout autour de grands & larges foſſez, & n'y avoit que quatre entrées, où y avoit bonnes barrieres, & qu'on gardoit la nuict, parquoy l'on ne pouvoit ſurprendre ce camp. Ce ſiege fut puiſſamment formé, & y fut le Roy Charles grand eſpace de temps devant ſur la fin : partant il y avoit grande puiſſance, car l'armée du Roy Charles y eſtoit avec celles du Roy

Henry & du Duc Philippe. Ce ſiege dura dix-huict ſemaines entieres. Avec ledit Roy Henry eſtoit la Reyne ſa femme, qui eſtoit logée dedans ſes tentes. Il y avoit devant Melun quantité de grands engins & inſtrumens de guerre, parquoy cette ville fut fort battuë.

Or avoit ce Roy Henry fait faire une mine deſſous les foſſez de Melun, qui paſſoit juſques aux murs de la ville : mais les aſſiegez s'en apperceurent, & contreminerent alencontre, tant qu'elle fut percée. Il y eut enſuite de grands aſſauts donnez dedans par pluſieurs fois, & y combatit meſme le Roy Henry & le Duc Philippe, eux deux enſemble & conjointement contre deux Dauphinois : Pluſieurs Chevaliers furent faits aux combats donnez dedans icelle mine, entre autres y furent faits Chevaliers (*) Mre Iean de Horne, le Seigneur de Mammés, avec pluſieurs autres. D'autre part, dedans Melun y avoit de bien vaillantes gens (**), deſquels eſtoit le principal Capitaine le Seigneur de Barbazan (30), un tres-vaillant Chevalier,

(*) Iean de Horne ſieur de Baſſigny, Robert ſieur de Mammez Chevaliers.

Arnaud Guillen ſieur de Barbazan, & Pierre de Bourbon ſieur de Preau, Capitaines de la ville.

qui tres-bien s'y gouverna. Avec luy eſtoit Meſſire Pierre de Bourbon, auſquels le Dauphin & ſon Conſeil avoient juré & promis de les ſecourir, *s'ils en avoient meſtier & beſoin;* pource tinrent-ils tant que les vivres leur durerent, & mangerent leurs chevaux par force de famine, comme auſſi des chiens. Aprés que ce ſiege eut duré dix-huict ſemaines, comme dit eſt, les vivres faillirent en la ville, par ce fallut-il que Barbazan la rendiſt au Roy Henry, & ſe mit en ſa volonté, avec tous les autres aſſiegez, leſquels furent menez priſonniers à Paris, ledit Barbazan fut mis dans la Baſtille Sainct Antoine, où il fut long-temps priſonnier, & luy vouloit-on bailler charge *qu'il ſçavoit quelque choſe de la trahiſon qui avoit eſté faite au Duc Iean:* mais enfin il en fut trouvé non coupable, & pour ce fut ſeulement detenu priſonnier ſans eſtre mis à mort; depuis il fut mené par les Anglois au Chateau-Gaillart. Pendant qu'icelle ville de Melun fut en traité, il y eut un gentil-homme du Roy Henry nommé Bertrand de Camont, lequel ſauva un priſonnier hors de la ville, aprés la defenſe faite par ce Roy, qui pour cette cauſe luy fit trancher la teſte, nonobſtant qu'il l'aimaſt bien: mais il vouloit que ſes commandemens fuſſent

tenus, & ne peut eſtre ſauvé pour aucune priere des Seigneurs. En ceſte même ſemaine le Seigneur de Liſle-adam eſtoit revenu de Sens en Bourgogne, où il avoit tenu garniſon, & vint devant Melun devers le Duc Philippe, puis il alla devers le Roy Henry pour aucune affaire qu'il avoit. Il eſtoit alors Mareſchal de France. Or quand il vint vers ce Roy Henry, il avoit vne robe de blanc gris : Aprés que ce Roy l'eut ſalué & parlé à luy, il luy demanda ; *Liſle-adam, eſt-ce là la robbe de Mareſchal de France ?* Et le Seigneur de Liſle-adam reſpondit, *Tres cher Seigneur, je l'ay fait pour venir depuis Sens juſques icy.* Et en parlant il regardoit ce Roy Henry lors aſſis dans ſa chaire. Adonc ledit Roy luy dit ; *Comment oſez-vous regarder ainſi un Prince au viſage ?* & le Seigneur de Liſle-adam repartit : *Tres-redouté Seigneur, c'eſt la guiſe de France, & ſi aucun n'oſe regarder celuy à qui il parle, on le tient pour mauvais homme, & traiſtre, & pour Dieu ne vous en deſplaiſe.* A quoy ledit Roy reſpondit, *ce n'eſt pas noſtre guiſe.*

Depuis monſtra bien ce Roy qu'il ne l'aymoit point : car il le fit arreſter priſonnier à Paris, & mettre en priſon, en intention *que jamais il n'en ſortiroit* : ce qui ne ſe fit.

du vivant d'iceluy Roy Henry, lequel outre ce l'auroit fait mourir, ſi ce n'euſt eſté la priere du Duc Philippe de Bourgongne, lequel le requit fort ſpecialement qu'il ne mouruſt point. Devant Melun il ſurvint une contention entre Meſſire Huë de Lannoy, & un Huiſſier d'armes nommé grand Iean, & dit Meſſire Huë aucunes paroles audit grand Iean, dont il dit qu'il ſe plaindroit au Duc Philippe. Et une autre fois, preſent icelluy Meſſire Huë de Lannoy, ledit grand Iean ſe plaignit au Duc de l'injure que Huë luy avoit dit : ſur quoy Huë qui eſtoit armé, & avoit ſes gantelets mis en ſes mains, preſent iceluy Duc Philippe, s'avança en diſant; *Tu es un tres-mauvais garçon*, & en ce diſant frappa grand Iean de ſon gantelet parmy le viſage, eſtant à genoux devant le Duc. Dequoy fut le Duc Philippe tres-malcontent, & en ſceut fort mauvais gré à Huë de Lannoy, qui en fut auſſi fort blaſmé de toutes gens : mais enfin le Duc luy pardonna, à la priere des Seigneurs de ſon Hoſtel, qui l'en requirent pluſieurs fois : Sur quoy ce Duc proteſta, *que ſi jamais tel outrage eſtoit fait en preſence de ſa perſonne, il puniroit ceux qui le feroient.* Durant encore ce ſiege Atis de Brimeu, qui eſtoit principal gouverneur

du Duc Philippe mourut à Paris de maladie qui luy prit au camp, dont ce Duc fut grandement marry, car il eſtoit ſage, courtois, & aimé de toutes gens.

Aprés toutes ces choſes ainſi faites, & que Melun fut reduit en l'obéiſſance du Roy Henry d'Angleterre, il la fit bien garnir de gens, & de vivres, & en general de tout ce qu'il y fallut : puis il s'en vint à Paris, où il amena le Roy de France avec luy, comme auſſi le Duc de Bourgongne. Quand ils furent arrivez à Paris (31), il y eut de grands appointemens faits, & s'y fit renouveller ce Roy tous les ſermens des Seigneurs de France : Outre ce fut-il appointé & reſolu que jamais le Dauphin ne poſſederoit rien du Royaume de France, & le fit-on appeller à la Table de Marbre; mais il n'avoit garde d'y venir. Lors fut fait à Paris quantité de nouveaux Offices, tous *de par ce Roy Henry*, comme ayant le gouvernement du Royaume : meſme de là en avant on commença à depoſer petit à petit les gens du Duc Philippe des Offices de France, entre autres le Seigneur de Humbercour qui eſtoit Baillif d'Amiens, fut depoſé, comme auſſi le Seigneur de Liſle-adam & pluſieurs autres : & fit le Roy Henry Baillif d'Amiens un

un Advocat nommé Maiſtre Robert le Ionne, lequel fut un rude juſticier tant que le Roy Henry veſquit; car tres-opiniaſtrement & avec paſſion ſouſtenoit la querelle des Anglois, & le Roy Henry pour ce l'aimoit grandement, auſſi faiſoient les autres Seigneurs d'Angleterre qui demeuroient en France.

Aprés ces appointemens faits à Paris, le Duc Philippe retourna en Flandre & Artois vers la Ducheſſe Michelle ſa femme, & là ſe tint grand eſpace de temps. Meſſire Iean de Luxembourg s'en alla à Beaurevoir, & fournit ſes forteresſes pour tenir frontiere vers le Comté de Guiſe en Terraſſe.

Environ un mois aprés ledit Roy Henry aſſit diverſes garniſons tout ſur la riviere de Seine, puis il mit de ſes gens dedans la Baſtille Sainct Antoine, & à Paris laiſſa ſon oncle le Duc de Gloceſtre, pour entretenir & gouverner les habitans de cette ville: d'autre part il envoya le Duc de Clarence ſon frere en la baſſe Normandie, pour y mener guerre; puis il ſe mit en chemin pour aller vers Calais: de Paris il vint à Amiens, la Reyne ſa femme avec luy. Il fut fort feſtoyé en icelle ville d'Amiens par le ſuſdit Maiſtre Robert le Ionne, lequel il avoit fait Baillif

de cette ville, puis il deſlogea d'Amiens, & s'en alla au giſte à Dourlens, & de là à S. Paul, puis il tira droit chemin à Calais, & delà en Angleterre, où il fut hautement feſtoyé, & la Reine ſa femme avec luy : pour lors eſtoit ladite Reine Catherine enceinte, laquelle enfanta aſſez-toſt aprés un fils qui eut nom Henry, comme ſon pere.

Quand iceluy Roy Henry paſſa à Amiens & à Sainct Paul, le Roy d'Ecoſſe eſtoit avec luy, qui eſtoit priſonnier. Aprés que ce Roy Henry fut repaſſé en Angleterre, & qu'il eut mis dans le pays de France en pluſieurs lieux ſes gens, qui menoient forte guerre aux Dauphinois, il y eut pluſieurs Seigneurs de France, qui furent courroucez de l'alliance que le Duc Philippe de Bourgogne avoit pris ſi eſtroite avec ledit Roy Henry d'Angleterre : meſme il y en eut pluſieurs qui auparavant avoient tenu ſon party & du Duc Iean ſon pere contre le Dauphin, leſquels ſe tournerent contre luy : entre leſquels Meſſire Iacques de Harecour fut l'un des principaux, qui ſe tourna de la ſorte, & de plus attira pluſieurs Seigneurs avec luy, dans la reſolution de mener guerre contre ce Duc Philippe ; combien qu'auparavant il avoit eſté de ſon conſeil, & bien ſon amy. Mais parce que le Roy Henry

detenoit les terres du Comté de Tancarville, qui appartenoit à la femme dudit Meſſire Iacques, & qu'il ne luy voulut rendre, il ſe rangea ainſi du party du Dauphin, outre qu'il ſe fioit fort au chaſteau de Crotou, dont il eſtoit Capitaine. Avec Iacques de Harecour ſe tournerent auſſi le Seigneur de Rambure, Meſſire Louis Bournel, Louis de Wancour, Robert de Saveuſe, les enfans de Herſelaine, avec quantité d'autres, de Vimeu, de Ponthieu, & d'ailleurs ; leſquels faiſoient forte guerre aux Anglois par mer & par terre, comme encor aux gens du Duc Philippe de Bourgongne.

Le Roy d'Angleterre avoit laiſſé en France le Duc de Clarence ſon frere, qui eſtoit un beau Prince, & avec ce eſtoit renommé d'eſtre vaillant. Il eſtoit Lieutenant dudit Roy ſon frere pour la guerre, & avoit tres-noble compagnie d'Anglois à ſa ſuite, avec leſquels il eſtoit allé en la baſſe Normandie, en tirant vers Bauge. Or advint que les Dauphinois ſceurent ſa venuë ; pour ce ils s'aſſemblerent le plus qu'ils ſe peurent trouver enſemble, pour reſiſter à l'encontre d'iceux Anglois : ce Duc de Clarence ſceut l'aſſemblée des Dauphinois pareillement. Or il y avoit une riviere entre les deux armées qui eſtoit fort

dangereuſe à paſſer, laquelle ce Duc s'efforça de paſſer, & en effet la paſſa des premiers à tout environ trois à quatre cens hommes des plus leſtes de ſes troupes; dont le reſte ne put ſi-toſt paſſer, que les Dauphinois, qui voyans bien leur pointe, & qu'il y faiſoit bon pour eux, vinrent frapper ſur les Anglois (32.). Là il y eut une rude bataille d'un coſté & d'autre, mais les Dauphinois eſtoient ſans comparaiſon plus forts que les Anglois : finalement le meſchef tourna ſur iceluy Duc qui fut tué ſur la place, & avec luy le Comte de Kent, le Seigneur de Ros Mareſchal d'Angleterre, & pluſieurs autres grands Seigneurs : de plus y fut pris le Comte de Hontiton. Grande perte y firent les Anglois de leurs Capitaines, mais enfin les Dauphinois furent ſoutenus par les Anglois, qui y regagnerent le corps dudit Duc de Clarence, & des autres Seigneurs de leur party morts en ce combat, dont ils firent grand deuil, pour la perte de leurs Seigneurs qui là avoient eſtez tuez, car la fleur de la Seigneurie & Nobleſſe d'Angleterre y demeura cette journée.

Quand nouvelles eurent eſté apportées au Roy Henry d'Angleterre de ſon frere, qui ainſi avoit eſté tué par les Dauphinois avec

pluſieurs autres Princes, il en fut grandement attriſté, & publia derechef en Angleterre grand mandement de gens, pour repaſſer en France, où il retourna environ la Sainct Iean Baptiſte de l'an mille quatre cens vingt & un, à tout grande puiſſance, & vint deſcendre à Calais : de là il chevaucha à Montreul, puis à Sainct Riquier. Lors eſtoit le chaſteau de la Fietre és mains des Dauphinois, & l'avoit Meſſire Iacques de Harecour garny de ſes gens, dont eſtoit Capitaine de par luy le Baſtard de Belloy, lequel ſe rendit au Roy Henry, & y fut mis Nicaiſe de Bouflers de par le Duc Philippe de Bourgongne. Aprés ce Roy s'achemina à Abbeville, de là à Rouen, puis à Vernon, au pays du Perche, & alloit en intention de combatre le Dauphin, lequel avoit nombre de gens vers Chartres, mais il ne s'approcha point.

Le Seigneur de Liſle-Adam fut en ce temps arreſté priſonnier à Paris : ce fut le Duc d'Exceſtre qui le fit prendre de par le Roy d'Angleterre, dont le commun de Paris fut fort eſmeu, & s'aſſemblerent bien mille ou douze cens pour le recourre; mais ledit Duc d'Exceſtre avoit environ ſix-vingts combatans, avec leſquels il vint frapper ſur eux,

en leur commandant de par le Roy Henry *qu'ils ſe retiraſſent, & leur promettant qu'on feroit juſtice audit Seigneur de Liſle-Adam.* Il y en eut en cette occaſion pluſieurs de bleſſez : mais enfin le Seigneur de Liſle-Adam fut mené priſonnier en la Baſtille Sainct Antoine, là où il fut detenu tant que le Roy Henry veſquit. Ce Duc d'Exceſtre ſe gouverna bien adroitement en cette beſongne dedans Paris contre le commun. Aucuns diſoient là-deſſus, *qu'icelluy Seigneur de Liſle-Adam avoit parlé contre l'honneur du Roy Henry*, lequel pour ce l'avoit pris en grande haine, & avoit intention de le faire ou laiſſer mourir en priſon.

Quand ce Roy Henry paſſa par Abbeville, le Seigneur de Cohen y fut commis & laiſſé Capitaine. Or aſſez toſt aprés que ledit Roy fut arrivé vers Vernon, & qu'il paſſa outre pour aller combatre le Dauphin, il le fit ſçavoir au Duc Philippe de Bourgongne, lequel aſſembla ce qu'il pouvoit avoir de gens, & chevaucha droit à Amiens, de là à Beauvais : en aprés il ſe logea dans un grand village nommé *Magny*, puis en perſonne il alla promptement vers le Roy Henry, dans l'eſperance d'une bataille. Mais quand il fut arrivé les nouvelles leur vinrent, que le

Dauphin & ſes gens s'eſtoient retirez devers Tours. Quand le Roy Henry eut nouvelles qu'il ne ſeroit point combatu, il fit retirer le Duc Philippe pour garder ſes pays, lequel Duc s'en alla à Beauvais : de là il fut droit loger à Croiſſy, où eſtant il ouït nouvelle que le Seigneur d'Offemont, & Poton de Saintraille avoient pris la ville de Sainct Riquier, par le conſeil de Meſſire Iacques de Harecour, & qu'ils luy gaſtoient tout ſon pays. En ce voyage le Vidame d'Amiens eut une jambe rompuë d'un cheval, qui le jetta à bas, en chaſſant aprés un renard, duquel accident il fut depuis ſi longtemps incommodé, qu'il ne ſe pouvoit armer. Aprés que le Duc fut venu loger à Croiſſy, comme dit eſt, & qu'il ſceut les nouvelles que Sainct Riquier eſtoit pris, il aſſembla ſon conſeil, pour ſçavoir comment il pourroit faire là-deſſus : lors ſa concluſion fut, qu'il envoyeroit Iean de Luxembourg au pays, pour ſçavoir s'il pourroit rien trouver ſur ſes ennemis. Cependant ledit Duc s'en alla à Amiens, pour y requerir les habitans, qu'ils luy fiſſent aide d'arbaleſtriers, afin d'aſſieger Sainct Riquier : puis il s'advança tant, qu'il vint loger à Conci; d'autre part Iean de Luxembourg alla paſſer à Piquigni, d'où il

s'en vint loger à Dommart en Ponthieu, diſtance de deux à trois lieuës de Sainct Riquier.

Aprés que Meſſire Iean eut logé là une nuict, il s'alla mettre en embuſche en un village, au deſſus de Sainct Riquier, à tout bien cinq cens combatans : puis il envoya ſes coureurs devant icelle ville, pour en obliger à ſortir les Dauphinois, mais ils ne faillirent point. Quand Iean de Luxembourg vit cela, il ſe retira à Dommart, & le lendemain à Auſſy devers le Duc de Bourgongne, lequel manda archers & arbaleſtriers par toutes les bonnes villes qu'il tenoit, & les mena avec luy devant le pont de Remy, lequel Louys de Wancour avoit mis és mains de Meſſire Iacques de Harecour, qui y avoit mis garniſon, laquelle grevoit fort les villes d'Amiens & d'Abbeville. Quand ce Duc fut arrivé devant le pont de Remy, ils ſe logea d'abord dans la ville, & ſes gens ſe logerent devant ledit pont. Adonc ceux de l'Iſle dudit pont de Remy tirerent deux ou trois fuſées ſur les maiſons de la ville, qui eſtoient couvertes d'eſteule (*), & s'y prit le feu aſſez toſt, parquoy la ville fut toute arſe &

(*) Eſteule, ou eſtouble, c'eſt le tuyau de bled appellé vulgairement du chaume.

deſolée. Devant iceluy pont de Remy le Duc demeura cinq ou ſix jours : puis ceux d'Amiens y vinrent à tout cinq ou ſix grand bateaux chargez de pluſieurs arbaleſtriers.

Quand ceux de ladite Iſle ſceurent leur venuë, ils s'enfuyrent, & abandonnerent cette Iſle avec le chaſteau, d'où ils emporterent les biens qui eſtoient dedans, ſur quoy preſtement on paſſa l'eau par le moyen d'un bateau, & entra-on dedans, où l'on prit ce qu'on y trouva, puis aprés on mit le feu par tout : auſſi fit le Duc deſoler l'iſle & le chaſteau d'Eaucour, & de Moreuil, dont la ruine fut faite tout en un jour. Aprés cet exploit, le Duc Philippe vint loger à Abbeville à tout ſes gens, où il demeura trois jours, puis il alla mettre le ſiege devant Sainct Riquier, & ſe logea premierement devant le chaſteau de la Fietre, que les Dauphinois avoient bruſlé, lors que ce Duc paſſa pour aller au ſuſdit pont de Remy, & l'avoit Nicaiſe de Bouflers rendu aux Dauphinois, auquel on l'avoit baillé en garde, quand le Roy Henry paſſa audit Sainct Riquier; devant laquelle ville le Duc employa tout le mois d'Aouſt, & n'y eſtoit le ſiege poſé que par deux endroits, parquoy les Dauphinois en ſailloient quand il leur plaiſoit : vray eſt,

que dans cette place eſtoient le Seigneur d'Offemont, Poton de Saintraille, & pluſieurs autres vaillans hommes d'armes & de guerre, qui faiſoient bien ſix cens combatans. Or pendant que le ſiege fut devant ladite place du pont de Remy, il y eut attinées ou lettres de deffy faites de ſix Dauphinois contre ſix Bourguignons, pour rompre chacun trois lances l'un contre l'autre: & fut le jour pris de les fournir au deſſus de Sainct Riquier, là où alla Iean de Luxembourg à tout ſix cens hommes d'armes, tous gens d'élite: le Seigneur d'Offemont vint ſemblablement au devant à tout ſes gens au deſſus dudit Sainct Riquier devers le pont de Remy. Ils s'entre-avoient baillé ſauf-conduit l'un à l'autre pour eux & leurs gens. Quand Iean de Luxembourg & le Seigneur d'Offemont ſe furent aſſemblez, ils s'entrefirent grande reverence l'un à l'autre, & aprés firent armer ceux qui devoient faire leurs armes.

De la partie dudit Iean de Luxembourg eſtoient Meſſire Lionnel de Bournonville, le baſtard de Roubais, Henriet l'Alleman, un nommé *de Rocour*, & deux autres avec eux. Or lorſqu'ils furent preſts à employer leurs armes l'un contre l'autre, ledit de Ro-

cour eut ſon cheval tué ſoubs luy d'un coup porté par un Dauphinois : pareil accident advint au ſuſdit Henriet l'Alleman, dont iceluy Meſſire Iean fut mal content, & cuidoit que les Dauphinois tuaſſent leurs chevaux, de fait adviſé, & à deſſein premedité. Là y eut de beaux coups portez, & quantité de lances rompuës de chacun coſté, ſans qu'il y eut aucun homme bleſſé de part ny d'autre : & parce que le veſpre ſurvint, il y en eut de chacune partie deux qui ne peurent s'acquiter de ce qu'ils avoient entrepris. Aprés cela Iean de Luxembourg s'en alla au Pont de Remy devers le Duc Philippe, & le Seigneur d'Offemont retourna dedans Sainct Riquier, de laquelle place les Dauphinois faiſoient de frequentes ſorties ſur les gens d'iceluy Duc, dont ils prenoient pluſieurs priſonniers, qu'ils menoient dedans leur ville : entre autres y fut pris Meſſire (*) Edmond de Bomberc, lequel fut tenu ſi longtemps priſonnier, qu'il mourut en priſon, & ſi y fut pris Meſſire Iean de Crevecœur, avec pluſieurs autres. Un peu avant que ledit ſiege fut formé devant Sainct Riquier, les Dauphinois allerent courir au nombre d'environ trois cens combatans juſques à la riviere

(*) Al. Aimard de Bouber, ou Boubart.

de Canche, & aſſaillirent le Monſtier de Conchi ſur Canche, où les gens de cette ville s'eſtoient retirez, & tant firent iceux Dauphinois, qu'ils mirent le feu à ce monſtier, où ils bruſlerent pluſieurs d'icelle ville, & les autres emmenerent priſonniers à Sainct Riquier. Alors encore eſtoit le chaſteau de Dourier plein de Dauphinois, qui eſtoient commandez par Poton de Saintraille, & faiſoient aſſez de peine aux environs de Montreuil, & vers Hedin. Aprés que le Duc Philippe eut eſté occupé environ un mois devant la ville de Sainct Riquier, & qu'il vid que les aſſiegez n'avoient aucune volonté de ſe rendre, & avec ce qu'ils n'eſtoient bloquez que de deux coſtez, & pouvoient de jour en jour recevoir ſecours des gens de Iacques de Harecour, il ouït nouvelles, que par le ſoin dudit Iacques de Harecour les Dauphinois s'aſſembloient pour le venir combatre.

Or ayant ſceu veritablement que ſes ennemis venoient pour luy faire lever ſon ſiege: il prit conſeil de ſes Barons, comment il pourroit faire là-deſſus, la concluſion fut d'aller au-devant d'eux outre la riviere de Somme. Adonc il envoya Philippe de Saveuſe, & le Seigneur de Crevecœur à tout deux cens

combatans, pour charger ſur les Dauphinois : à ce ſujet ils allerent paſſer à Abbeville, où ils arriverent environ à jour failly, ils y ſejournerent juſques au poinct du jour qu'ils monterent à cheval, & chevaucherent en tirant vers Araine. Quand ils furent à deux lieuës outre Abbeville, il commençoit à eſtre un peu ſoleil levant : lors Philippe de Saveuſe envoya une douzaine de coureurs au-devant, leſquels eſtoient conduits par le Begue de Gronchés. A peine ces coureurs ſe furent-ils advancez l'eſpace d'environ trois ou quatre traicts d'arc, qu'ils apperceurent les Dauphinois qui venoyent en grande ordonnance, pour gagner la Blanque-taque. Adonc ces coureurs ſe retirerent devers leurs Capitaines, mais auparavant ils prirent deux archers Dauphinois, deſquels on apprit au vray qu'ils alloient combatre le Duc Philippe. Sur quoi Philippe de Saveuſe, & ledit Seigneur de Crevecœur envoyerent haſtivement ces deux archers vers le Duc Philippe, auquel ils firent ſçavoir, que ſes ennemis le venoient combatre, & qu'il ſe haſtaſt de paſſer Abbeville, pour eſtre au-devant d'eux. Quand ce Duc entendit les nouvelles, que ſes chevaucheurs luy rapportoient, ſçavoir qu'il deſlogeaſt promptement d'Abbeville, & ſe miſt aux

champs à tout ſa puiſſance, parce que les Dauphinois chevauchoient fort, pour paſſer à la Blanque-taque, & que tousjours les talonnoit de prés Philippes de Saveuſe avec le Seigneur de C evecœur, tant que les Dauphinois eſtoient ja aſſez prés de la Blanque-taque, où ils chevauchoient pour paſſer l'eau, en allant vers Noyelle ſur la mer : ledit Duc en grande ordonnance les pourſuivit tant que les deux batailles pouvoient s'entre-voir l'une l'autre.

Alors que les Dauphinois apperceurent la bataille du Duc Philippe, ils retournerent aux plains champs, puis vinrent bruſquement pour le combatre ; & à ce ſubjet ſe mirent en bataille. Le Duc Philippe ſe haſtoit fort de les atteindre ; & tant s'advança qu'ils ſe trouverent à deux traits d'arc l'un prés de l'autre. Là y eut grandes ordonnances faites de chacun coſté, & y fut ledit Duc Philippe fait Chevalier par Meſſire Iean de Luxembourg : puis le meſme Duc Philippe fit Chevalier Philippe de Saveuſe, & pluſieurs autres. Auſſi y en eut-il de faits de la part des Dauphinois, qui firent Chevaliers Rigaut de Fontaines, Meſſire Gilles de Gamaches, & autres. Aprés ces choſes ainſi faites, ce Duc ordonna environ deux cens

combatans ſur une aiſle, pour frapper ſur les Dauphinois par un coſté, & les menoit Meſſire Mauroy de Sainct Leger, & le Baſtard de Coucy. Toſt aprés les deux batailles s'aſſemblerent tous à cheval l'une contre l'autre, & vinrent les Dauphinois charger rudement ſur les gens du Duc Philippe : là y eut frequente rupture de lances à l'aſſembler, & fiere attaque d'un coſté & d'autre. Le Duc ſe comporta vaillamment de ſa perſonne en icelle journée, tellement que par le dire des Dauphinois, il n'y en eut aucun de ſa compagnie qui plus les grevaſt, qu'il fit de ſa propre main. Iean de Luxembourg s'y conduiſit auſſi genereuſement, mais il fut porté à bas de ſon cheval, & emmené priſonnier par aucuns des Dauphinois, bien la longueur d'un traict d'arbaleſtre, monté ſur un petit cheval, & depuis il fut reſcous par ſes gens : il avoit receu un coup d'eſpée au travers le nés, dont il eut le viſage fort deffaït & defiguré; neantmoins depuis qu'il eut eſté delivré, il rallia pluſieurs de ſes gens.

Quand ſe vint au choc des deux batailles, il y eut bien les deux parts des gens du Duc qui tournerent le dos, & ſe mirent à ſuir vers Abbeville : meſme il y avoit juſques à des Chevaliers & Eſcuyers de Picardie,

Flandre & Artois, qui d'ailleurs eſtoient reputez d'eſtre aſſez vaillans, leſquels toutefois faillirent en ce jour, dont ils furent depuis fort blaſmez par leur Prince, qui eſtoit preſent en la place. Ils s'en voulurent excuſer, à cauſe que celuy qui portoit la banniere de leur Duc s'enfuyoit, & qu'auſſi le Roy de Flandre-Heraud leur certifioit, que pour vray le Duc Philippe eſtoit pris ou mort, parquoy ils en eſtoient tous esbahis & conſternez. Eſt vray que ladite banniere du Duc eſtoit par promptitude demeurée en la main d'un valet qui la portoit, parce que la choſe avoit eſté ſi precipitée & haſtée, qu'on n'avoit eu le temps de la bailler & confier à aucun Gentilhomme de ſervice. Or ledit valet la laiſſa cheoir à terre, pour la peur qu'il avoit qu'elle ne fuſt perduë; & depuis elle fut ramaſſée & recueillie par un Gentilhomme nommé *Iean de Roſimbos*, lequel la porta long eſpace de temps, & ſe rallierent autour d'icelle banniere pluſieurs Gentilshommes: mais nonobſtant cela, ils s'enfuirent comme il vient d'eſtre dit, juſques à Abbeville, où ils cuiderent entrer & ſe mettre à ſauveté, mais ceux d'icelle ville ne les voulurent admettre ny recevoir, bien qu'en leur compagnie fuſt le Seigneur de Cohen qui en eſtoit

Capitaine

Capitaine & Gouverneur, lequel les pria assez qu'ils les receussent dedans, mais ils n'en voulurent rien faire : sur quoy on pouvoit supposer que *si le Duc eust perdu cette journée, ils se fussent rendus Dauphinois.*

Quand ceux qui s'enfuyoient ainsi virent que ceux d'Abbeville leur refusoient les portes, ils s'en allerent droit à Piquigny, où ils passerent la Somme. Du depuis le Duc leur sceut tres-mauvais gré de cette fuite, quand il l'apprit; comme aussi Iean de Luxembourg, & plusieurs autres Seigneurs, & par longtemps aprés on les surnommoit par risée *les Chevaliers de Piquigny*. Pour ce qui est dudit Seigneur de Cohen, il estoit tres-vaillant homme de guerre, & fut excusé en cette besongne, sur ce qu'il avoit esté blessé dedans Abbeville, en faisant le sourdguet à cheval de nuict, accompagné de huict ou dix hommes, sur lesquels se ruerent quatre compagnóns au coin d'une ruë, lesquels frapperent sur ledit sieur de Cohen & ses gens, lequel de Cohen fut griefvement blessé en ce rencontre, & outre ce y fut tué un homme de conseil nommé maistre *Iean de Queux*, lequel estoit monté sur un fort cheval, qui depuis qu'il eut eu un coup à la teste, courut à toute bride, à tout son homme

deſſus luy, tant qu'il rencontra une chaiſne de fer tenduë, où par la grande roideur de ſa courſe il abbatit le ſouſtien ou pillier du milieu où cette chaiſne tenoit, ce qui fit cheoir ledit maiſtre Iean, duquel coup il mourut depuis.

Ceux qui avoient fait cette noire action eſtoient des habitans de la ville, qui s'enfuirent auſſi-toſt par le moyen de leurs amis hors d'Abbeville, & s'en allerent à refuge au Crotoy, vers Meſſire Iacques de Harecour; mais quelque temps aprés ils furent enfin attrappez & ſuppliciez. Ledit de Cohen aprés ce faſcheux rencontre s'en retourna en ſon hoſtel : pour lors on ne peut ſçavoir ny deſcouvrir au vray d'où cet aſſaſſinat provenoit, car la ville ſe trouvoit fort diviſée & partagée par les menées de Iacques de Harecour, lequel y en avoit rencontré & attiré pluſieurs à ſon party. Aprés que le Duc & les Dauphinois eurent longtemps combatu par enſemble, il y eut forte meſlée d'un coſté & d'autre. Avec icelui Duc eſtoient demeurez ſeulement environ cinq cens combatans, leſquels firent merveilles, tant qu'ils mirent les Dauphinois en deſroute, leſquels commencerent à ſe retirer vers S. Walery, qui eſtoit de leur party; les gens du Duc les preſſerent

fort vertement, & tuerent ſur la place bien ſept à huict vingts, ſans ceux qui furent pris, au nombre d'environ quatre-vingts. Là entre autres moururent Meſſire Charles de Sainct-Saulieu, le Baron d'Ivry (*), Gailehaut de Harſy, avec pluſieurs autres gentils-hommes de marque. Meſſire Rigaut de Fontaine y demeura priſonnier, comme auſſi le Seigneur de Conflans, Gilles de Gamaches, Louys Bournel, Poton de Saintraille, le Marquis de Serre, & pluſieurs autres : juſques au nombre deſſus dit : David de Brimeu (**) fit leſdits Marquis de Serre & Louys Bournel priſonniers de ſa main.

Ce jour le Duc s'y monſtra tres-vaillant, chaſſant avec le Seigneur de Longueval ſes ennemis ſi avant, qu'un long-temps aprés la deſconfiture on ne ſçavoit où il eſtoit, ny ce qu'il eſtoit devenu, dequoy ſes gens eſtoient en grand ſoucy : mais il revint enfin vers ſon eſtendart, aprés avoir pris de ſa main deux hommes d'armes, leſquels depuis il relaſcha ſans leur faire payer rançon. Tout eſtant achevé, on raconta au Duc comment ſes gens en eſtoient fuys du combat, ainſi qu'il a eſté recité cy-deſſus, & qu'ils l'avoient laſchement

(*) Pierre d'Argency Baron d'Ivry.
(**) Al. Bonneu.

abandonné, dont il fut tres-mal content ; & leur en ſceut ſi mauvais gré, que fort long-temps aprés il n'en pouvoit ouyr parler. Ce Duc rentra enſuite dans Abbeville à tout ce qu'il avoit de gens avec luy, & y fit emmener ſes priſonniers, ceux d'icelle ville luy firent grande & joyeuſe reception ; là il ſejourna quatre jours.

La ſuſdite journée arriva un ſamedy dernier d'Aouſt. Ce Duc partit aprés d'Abbeville pour aller à Heſdin, & paſſa par devant Sainct Riquier : lors Iean de Luxembourg ſe faiſoit porter en une litiere ou brancart, pour ce qu'il avoit eſté bleſſé en icelle journée, ainſi qu'il a eſté dit : le meſme faiſoit le Seigneur de Humbercour pour ſemblable cauſe. En ce combat le Duc perdit des ſiens le Seigneur de Vieuville ſon Mareſchal, avec le Seigneur de Mailly gens de nom, & d'autres environ ſept ou huict ſeulement. Le Duc arriva donc à Heſdin, de là il vint à Liſle en Flandre, où il laiſſa ſes priſonniers dedans le chaſteau de cette ville ; puis s'en alla à Gand par devers la Ducheſſe Michelle ſa femme, laquelle luy fit grande feſte & reception. Aſſez toſt aprés il fut arreſté un accord & traité entre ce Duc & le Seigneur d'Offemont, portant, *que ledit d'Offemont rendroit la ville Sainct Riquier*,

avec aucuns priſonniers qu'il avoit, & qu'auſſi le Duc feroit delivrer le Seigneur de Conflans, Gilles de Gamaches, Poton de Saintraille & Louys Bournel. Aprés cela ledit Seigneur d'Offemont s'en alla à Pierrefons, qui pour lors eſtoit en ſa main.

En ce temps le chaſteau de Dourier, qui eſtoit en la main de Poton de Saintraille, fut rendu à Meſſire Iean Blondel qui en eſtoit Seigneur. Et ne reſterent de fortereſſes tenans party contraire au Duc, que Crotoy & Noyelle ſur la mer, leſquelles eſtoient poſſedées par Iacques de Harecour, qui faiſoit de là forte guerre au Roy Henry & au Duc Philippe.

On mit le Seigneur de Cohen dans Ruë en garniſon, & le Borgne de Foſſeux à Sainct Riquier, d'où ils s'oppoſoient à Iacques de Harecour; parquoy le pays de Pontieu eſtoit fort grevé tant d'une partie que de l'autre : y ayant outre cela quantité de fortereſſes en Vimeu tenans le party du Dauphin, auquel ledit Iacques de Harecour les avoit attirées : entre autres la ville de Gamache, le chaſteau de Rambure, Louroy, les deux chaſteaux d'Araine, & pluſieurs autres.

L'an mille quatre cens vingt & deux, le Roy Henry d'Angleterre tenoit (33) ſiege

devant la ville de Meaux en Brie, devant laquelle il y avoit grande puiſſance d'Anglois, & autres gens de guerre de France. Dedans Meaux eſtoient Capitaines pour le Dauphin le Baſtard de Vauru, & Pierron de Lupe, leſquels eſtoient hommes de guerre, & avoient bonnes gens avec eux, qui bien & vaillamment defendirent la ville. Tandis que le ſuſdit Roy eſtoit devers Meaux, ceux de la ville crioient pluſieurs vilennies aux Anglois; entre autres il y en eut qui pouſſerent un aſne juſques ſur les murs de la ville, où ils le faiſoient braire à force de coups qu'ils luy donnoient; puis ils crioient aux Anglois, que c'eſtoit Henry leur Roy, & qu'ils le vinſſent reſcoure. De telles choſes, & autres, ſe courouça fort iceluy Roy Henry contre eux, & leur en ſceut mauvais gré, comme depuis il apparut: car il fallut que ceux qui avoient fait cette action luy fuſſent livrez, leſquels ce Roy fit pendre ſans nul mercy. Pierre de Luxembourg Comte de Converſan eſtoit pour ce temps priſonnier dedans Meaux: il avoit eſté pris en allant du ſiege de Melun à Brienne, ville qui luy appartenoit; mais il fut tant traité par le Roy, qu'il fut finalement delivré.

Quand ce Roy eut demeuré bien cinq mois devant la ville & Marché de Meaux,

ceux de la ville tomberent en diſſenſion les uns contre les autres, & pour ce ſubjet perdirent leur ville, que ledit Roy gagna, & ſe logea en ſuite luy & la plus grande partie de ſes gens en icelle; parquoy ledit Marché fut fort approché & aſſiegé de tous coſtez par les Anglois. Aprés que ce Roy eut gagné icelle ville, comme dit eſt, il emporta de ſuite une Iſle, qui eſt aſſez prés du Marché, où il poſa pluſieurs de ſes gens, & encor y fit aſſeoir quantité de groſſes bombardes, dont les murailles d'iceluy Marché furent toutes raſées: de ſorte qu'il ne reſtoit plus à ceux de dedans qu'un petit devant pour ſe defendre contre les Anglois, mais leur Roy le fit aſſaillir; l'aſſaut en dura bien ſept ou huict heures continuellement, car les Dauphinois ſe defendirent tres-vaillamment, & tant combatirent, qu'ils n'avoient plus aucunes lances dedans ce Marché, ſinon tres-peu, manque dequoy ils ſe ſervoient de haſtiers de fer à faute de lances, & firent tant que pour cette fois ils chaſſerent leſdits Anglois hors de leurs foſſez.

Par pluſieurs autres fois ce Roy fit recommencer grandes eſcarmouches contre les Dauphinois qui reſtoient dedans ledit Mar-

ché ; & tant le fit approcher & attaquer, qu'il eſtoit enfin en ſa liberté de les prendre d'aſſaut, s'il euſt voulu : mais il ne le fit pas, afin de les avoir mieux à ſa volonté, & auſſi pour en tirer plus grand profit. Ledit Roy employa en tout onze mois devant Meaux, & au onzieſme ceux du Marché (qui ſe voyoient en danger d'eſtre emportez d'aſſaut, comme il vient d'eſtre dit) requirent de traiter avec luy : finalement il fallut qu'ils ſe rendiſſent à la volonté de ce Roy, ſans aucune grace ny compoſition, combien qu'ils avoient encor des vivres dedans ce Marché bien pour trois mois. Aprés que ceux du Marché de Meaux ſe furent ainſi rendus à la volonté dudit Roy, il fit prendre le Baſtard de Vauru qui eſtoit l'un des principaux Capitaines, puis le fit pendre au dehors de Meaux à un arbre, qu'on nomma depuis *l'arbre de Vauru* ; c'eſtoit parce que ledit Baſtard y avoit fait pendre pluſieurs pauvres Laboureurs.

Aprés que ce Roy eut fait pendre ledit Baſtard, il luy fit eſtoquer & pouſſer ſon eſtendart contre ſa poitrine ; ce qu'il fit pour la haine qu'il avoit contre luy, à cauſe des ſuſdites vilaines paroles, que luy & ſes gens avoient proferé à ſon deshonneur, & au

meſpris de ſes gens. Avec ledit Baſtard fut auſſi pendu ſon frere, qui eſtoit grand Seigneur, mais il n'avoit mie ſi grande renommée comme ce Baſtard, on le nommoit Denys (34) de Vauru. Pluſieurs autres y eut de pris, c'eſt à ſçavoir Pierron de Luppe, avec ſes gens, & quantité de ceux de Vauru, mais aucuns eſchapperent en payant rançon. Tous les Bourgeois, & autres qui eſtoient dedans le Marché, furent contraints de bailler tout ce qu'ils avoient vaillant, ſans en rien retenir : car ceux qui faiſoient le contraire, eſtoient traitez fort grievement; & tout cela tournoit au profit du Roy Henry.

Ce ne fut pas tout, aprés que ces Bourgeois eurent ainſi perdu tous leurs biens, on en contraignit pluſieurs de racheter leurs maiſons : par telles exactions ce Roy tira & amaſſa grandes finances. Or tout le mal que ceux du Marché de Meaulx eurent, leur provint par la priſe de l'Iſle cy-devant dite; & pour ce avoit ce Roy propoſé de la faire deſoler, quand il eut gaigné le Marché. Devant cette ville de Meaux le fils du Seigneur de Cornuaille eut la teſte emportée d'un coup de canon : il eſtoit couſin germain du Roy Henry, qui en fut fort faſché : Et pour cette cauſe jura ledit

de Cornuaille, qu'il ne porteroit plus les armes en France. Pendant que le ſiege eſtoit devant Meaux, le Seigneur d'Offemont qui tenoit le party du Dauphin, alla à tout environ cinquante hommes d'armes, & fit effort pour entrer dedans la ville: de faict il vint juſques aux foſſez, où les Dauphinois l'attendoient à une poterne, il y eut meſme la plus grande partie de ſes gens qui entrerent dedans, leſquels en perſonne il chaſſoit devant luy, car il eſtoit vaillant Chevalier: mais le guet du Roy Henry pourſuivit ledit Seigneur d'Offemont ſi rudement qu'il le prit, avec quatre ou ſix de ſes gens quand luy & les autres entrerent, comme dit eſt cy-devant. Par cette priſe il fallut que ce Seigneur d'Offemont rendiſt pluſieurs forteresſes qu'il tenoit pour le Dauphin, ſçavoir Offemont, Pierrefons, Merlan, & autres: & outre ce, il jura & promit audit Roy Henry, qu'il ne s'armeroit plus contre luy & ſes alliez, par ainſi on le laiſſa aller.

Quand le Roy Henry eut reduit la ville & le Marché de Meaux à ſon obéïſſance, comme deſſus eſt declaré, il le garnit fort de vivres & gens, puis s'en alla à Paris, où il mena Catherine ſa femme. Par la reddition de Meaux il y eut pluſieurs bonnes

villes & forts du pays de France qui ſe rendirent à luy, entre-autres la ville de Compiegne, Gournay ſur Aronde, Creſſonſac, Mortemer, & pluſieurs autres : car tous ceux qui dedans icelles places eſtoient pour le Dauphin, s'en allerent outre la riviere de Loire, & le Roy Henry fit par tout mettre de ſes gens en leurs places.

Cette meſme année Iean de Luxembourg fit grande aſſemblée de gens vers Encre, puis tout à coup il envoya le Vidame d'Amiens, & le Seigneur de Saveuſe à tout leurs gens prendre place, & ſe camper devant Quennoy auprés Aroines : le lendemain il les ſuivit en perſonne à tout quantité de gens & inſtrumens de guerre, & mit le ſiege tout autour du chaſteau de Quennoy, lequel il contraignit enfin de ſe rendre à ſa volonté, excepté le Capitaine de cette place, qu'on nommoit Waleran de Sainct Germain, qui fit de bonne heure ſon traité particulier à l'inſceu de ſes compagnons, & s'en alla ſauf ſon corps & aucune partie de ſes biens : quant aux autres ils furent envoyez à Maiſtre Robert le Ionne, qui pour lors eſtoit Baillif d'Amiens, lequel les fit juſticier, entre leſquels fut executé un gentil-homme nommé Lienard de Piquigny, lequel eſtoit parent

du Vidame d'Amiens : mais ce Vidame le haïſſoit, pource qu'il luy avoit fourragé ſes terres, & pour cette cauſe ne luy voulut aider, n'y s'employer à le ſauver.

Aprés que ledit Iean de Luxembourg eut eu l'obeïſſance du chaſteau de Quennoy, il fit mettre le feu dedans, dont ce chaſteau fut tout embraſé & deſolé. Puis il s'en alla devant Louroy, qu'il mit en ſon pouvoir : de là il fut mettre le ſiege devant les fortereſſes d'Araines, qu'il aſſiegea tout autour: ceux qui eſtoient dedans pour le Dauphin mirent le feu dedans la ville, afin qu'il ne s'y logeaſt ſi à ſon aiſe, mais pour ce il ne laiſſa de s'y poſter, & y demeura la plus grande partie du Careſme : & tant y fut-il, que leſdites fortereſſes luy furent enfin renduës, leſquelles il fit tout ruiner & abattre. Les Dauphinois qui eſtoient dedans s'en allerent à Compiegne vers le Seigneur de Gamaches, qui en eſtoit encor Capitaine ; car pour ce temps-là la ville de Meaux n'eſtoit encor renduë au Anglois, mais le ſiege ſeulement y continuoit. Pendant qu'iceluy Iean de Luxembourg tenoit ſiege devant les ſuſdites fortereſſes d'Araines, le Seigneur de Gamaches, & Poton de Saintraille firent grande aſſemblée vers Com-

piegne pour taſcher d'en faire lever le ſiege: à ce ſujet ils ſe mirent en campagne, prenans leur route vers Montdidier; puis ils vindrent à Pierrepont, dont ils emporterent d'abord la ville, qui eſtoit cloſe de pieux & foſſez: aprés ils cuiderent prendre auſſi le chaſteau, mais il fut bien deffendu par les gens du Vidame d'Amiens, qui eſtoient dedans. Alors ledit Iean de Luxembourg avoit partie de ſes gens devers Montdidier, qui luy firent ſçavoir, que les ſuſdits de Gamaches & Poton le venoient attaquer en ſon ſiege d'Araines; leſquelles nouvelles oüyes, il leur envoya au devant Hue de Lannoy; & le Seigneur de Saveuſe à tout environ ſix cens combatans de bonne eſtoffe, pour les combatre: outre ce furent bien en leur compagnie ſix ou ſept vingts Anglois, que Meſſire Raoul le Bouteiller menoit.

Quand les deſſuſdits furent tous enſemble, iceluy Meſſire Iean les envoya au loing, puis il s'en retourna à ſon ſiege: cependant Meſſire Hue chevaucha droit à Courty, où il ſe logea, puis le lendemain de grand matin il tira vers Moreuil, où il paſſa l'eau: de là il chevaucha vers Pierrepont, en approchant de laquelle place il apprit par nouvelles certaines, que les Dauphinois eſtoient

desja dedans, leſquels en ayant eu le vent, s'aſſemblerent pour ſe mettre aux champs, mettans auparavant le feu par toute cette ville, puis ils s'allerent ranger en bataille au deſſus de ladite ville de Pierrepont, du coſté de Montdidier. Alors les Bourguignons & Anglois joints enſemble outre-paſſerent auſſi-toſt icelle ville, & pourſuivirent rudement les Dauphinois, tant qu'il y en eut aucuns de ruez jus : entre autres y mourut un homme d'armes nommé Brunet de Gamaches, qui eſtoit fort renommé, & tenoit le party du Dauphin. Quand les ſuſdits Bourguignons & Anglois eurent paſſé outre, ils ſe rangerent auſſi en bataille contre iceux Dauphinois. Or en ce rencontre il y eut pluſieurs Chevaliers faits ſur le champ par ledit Hue de Lannoy, qui entre autres fit Chevaliers, le Begue de Lannoy (*), Iacques de Brimeu, Antoine de Rupembré, & pluſieurs autres avec eux. Là furent ces deux batailles campées à l'oppoſite l'une de l'autre l'eſpace bien de deux heures, ſans venir au choq : puis les Dauphinois commencerent à ſe retirer tout doucement, en tirant & filant vers Compiegne, tout à tret & ſans aucun deſordre.

(*) Guillebert de Lannoy ſieur de Wilerval.

Quand lesdits Bourguignons & Anglois apperceurent que les Dauphinois s'en alloient ainsi, ils envoyerent le Seigneur de Saveuse aprés, pour les pourſuivre, à tout environ quatre-vingts combatans, qui les ſuivirent en grande ordonnance bien deux lieuës; mais ils n'y peurent rien gagner, car les Dauphinois avoient mis derriere eux leurs meilleurs ſoldats, pour faire leur arriere-garde, & les ſouſtenir. En cette beſongne il y eut trois ou quatre Anglois ſeulement de tuez, lors dudit paſſage d'icelle ville: de plus y mourut le Breton d'Ailly, qui par long-temps ne s'eſtoit armé: bref de tous les deux coſtez y demeurerent environ ſept ou huict hommes au plus; mais les Dauphinois y gagnerent un eſtendart des Anglois. Aprés cette beſongne les Bourguignons & Anglois ſe retirerent à Araines vers Iean de Luxembourg, & les Dauphinois s'en allerent à Compiegne, comme dit eſt.

Aprés que le Roy Henry d'Angleterre eut mis Meaux en ſon obeïſſance, toutes les forteresſes tenans le party du Dauphin depuis Paris juſqu'à Crotoy ſe rendirent à luy, comme pour fruict de cette conqueſte: entre autres les villes de Gamaches, Sainct Valery, Rambures & pluſieurs autres; parquoy il ne de-

meura que Crotoy, ou Iacques de Harecour ſe tenoit, & encor Noyelle ſur la mer. Or toujours faiſoit iceluy Meſſire Iacques forte guerre aux Anglois & Bourguignons par mer & par terre. Les Anglois d'autre part faiſoient grande guerre en Champagne, au pays de Perche, & vers la riviere de Loire. D'autre coſté s'étoient retirez les Dauphinois à Guiſe en Thierache, & en pluſieurs autres forteresſes d'autour, & là menoient guerre de tous coſtez : les autres ſe tenoient à Montaguillon, à Monte, & en autres places dudit pays de Champagne. Iceluy Roy Henry ſe tenoit alors à Paris, où il attacha fort les habitans à ſon obeïſſance & affection, parce qu'il y faiſoit obſerver exactement la juſtice, & la rendre deuëment à un chacun, ce qui faiſoit que le pauvre peuple l'aimoit grandement ſur tous autres.

Le Duc Philippe eſtoit cependant en ſon pays de Bourgongne, où il ſe tint long-temps, ſans retourner en Flandre ni en Artois. Or pour le temps qu'il y eſtoit, la Ducheſſe Michelle ſa femme mourut à Gand : c'eſtoit une Dame fort honnorable, tres-aimée de toutes gens grands & petits ; elle eſtoit fille du Roy Charles de France, & ſœur du Dauphin. Ceux de Gand furent bien marris de ſa mort, & en

& en bailloit-on grande charge & blaſme à aucuns des gouverneurs dudit Duc Philippe, comme auſſi la premiere Damoiſelle de la Ducheſſe nommée Ourſe, qui avoit eſpouſé Iacques Copin de la Vieſſeville, fut ſoupçonnée & accuſée de luy avoir avancé ſes jours ; mais nonobſtant on n'en ſceut onques la verité. Le Duc Philippe monſtra grand deuil du deceds de ladite Ducheſſe Michelle, & teſmoigna d'en eſtre bien attriſté.

En cette meſme ſaiſon, il y eut à Gand une femme, qui donna à entendre qu'elle eſtoit ſœur aiſnée du Duc Philippe, de ſorte que par aucune condeſcendance on luy fit grand honneur, laquelle choſe firent ſemblablement pluſieurs des Seigneurs du pays, cuidans qu'elle dit verité, meſme on luy fit de grands dons : elle ſe faiſoit ſervir hautement, mais enfin on ſceut bien qu'elle abuſoit le monde : ſe voyant deſcouverte elle s'en alla ſi bien, qu'on ne ſceut point depuis ce qu'elle eſtoit devenue, & la verité de ſa tromperie,

En ce meſme temps ou environ les Dauphinois firent grande aſſemblée de gens, & mirent le ſiege devant la ville de Conne ſur Loire. Or tant y furent-ils qu'il fallut que les gens de cette ville priſſent jour de ſe rendre

en l'obeïſſance du Dauphin ; le jour fut pris au dix-huictieſme d'Aouſt, à condition qu'ils livreroient bataille au Duc Philippe de Bourgongne s'il y alloit au jour deſſuſdit, où s'il n'y alloit, ils rendroient la ville aux gens du Dauphin. Quand les gens dudit Duc eurent ainſi pris jour de rendre cette ville, ils le firent auſſi-toſt ſçavoir au Duc, lequel fit incontinent publier par tout ſes mandemens, pour ſe trouver preciſément au jour deſſus dit contre le Dauphin, meſme il y manda les Picards, & tous autres qui le voudroient ſervir : auſſi envova-t'il devers le Roy Henry, afin qu'il luy envoyaſt de ſes gens à ſon ſecours ; ce Roy luy envoya le Duc de Bethfort ſon frere à tout bien trois mille combattans ; avec luy eſtoit auſſi le Comte de Warvic.

Le Duc Philippe attendit quelque temps iceluy Duc de Bethfort, & les Picards, à une bonne ville nommée Wezelay ; puis, quand tous ſes gens furent aſſemblez, il ſe trouva fort belle compagnie, juſques au nombre de douze mille combattans, tous gens de faict. Enſuite il chevaucha en tirant vers Conne, tant qu'il y arriva au jour qui eſtoit dit. Il avoit là intention de combattre le Dauphin & ſa puiſſance, s'il y fuſt venu : mais il

n'y parut point; parquoy Conne demeura en l'obeïſſance du Duc Philippe, comme elle eſtoit auparavant. En ce voy ge Ie:n de Luxembourg conduiſoit l'avant-garde du Duc Philippe, avec laquelle il alla courre ju ques à la Charité ſur Loire, qui en ce temps eſtoit tenu par les gens du Dauphin; en quoy ſe gouverna iceluy Meſſire Iean fort genereuſement. Aprés que la journée eut eſté paſſée que Conne ſe devoit rendre, & que le Duc Philippe ſceuſt au vray, que le Dauphin ne le combattroit point, il commença à ſe retirer en allant vers Troyes en Champagne. Quand au Duc de Bethfort il prit ſa route devers Sens en Bourgongne en tirant vers Paris, puis il alla au Bois de Vie-Srine (*), où le Roy Henry ſon frere eſtoit très-malade. Le Duc Philippe eſtant arrivé à Troyes, il y ſejourna environ huict jours, puis il paſſa outre en tirant vers Paris avec ſes gens. Or en venant à Brie-comte-Robert, il luy fut dit pour nouvelles certaines, que le Roy Henry ſe mouroit. Aprés qu'il en eut bien ſceu la verité, il envoya Hue de Lannoy vers luy; Il eſtoit lors Maiſtre des Arbaleſtriers de France.

(*) Al. Vincennes.

Quand Hue de Lannoy fut venu vers ce Roy Henry, il le trouva tres-accablé de maladie, auſſi-toſt il ſe recommanda fort au Duc Philippe, & le pria par ledit Hue de Lannoy, qu'il entretinſt bien & obſervaſt religieuſement les ſermens & alliances qu'il avoit avec les Anglois : pareillement ce Roy pria ſon frere ledit Duc de Bethfort, & les autres Siegneurs de ſon Conſeil, qu'ils fuſſent loyaux envers ledit Duc Philippe ; ce qu'il leur recommanda grandement à divers fois, juſques au dernier ſouſpir de ſa vie. Aprés qu'il eut ainſi parlé à Hue de Lannoy, il ne tarda plus guieres à treſpaſſer de ce ſiecle. Or quand ce vint environ une heure devant ſa mort, il demanda à ſes medecins ce qui leur ſembloit de ſon faict, & qu'il leur prioit qu'ils en diſſent verité : Lors ils luy dirent : *Trescher Sire, pour Dieu penſez au ſalut de voſtre ame, il ne ſe peut faire que vous viviez encor deux heures par cours de nature.* Adonc il commanda à ſon Confeſſeur, qu'il recitaſt devant lui les ſept Pſeaumes Penitentiaux : quand ſe vint au Verſet *Benignè fac Domine*, &c. où il y a au dernier *Muri Hieruſalem*, & qu'il oüyt nommer *Hieruſalem*, il fit ceſſer ſon Confeſſeur, puis il dit, *que par ſon ame il avoit propoſé de une fois conquerir Ieruſa-*

lem, & faire reedifier, ſi Dieu luy eut laiſſé la vie.

Quand il eut dit cela par occaſion en paſſant, on paracheva les ſept Pſeaumes; une heure aprés quoy il rendit l'ame, dont pluſieurs gens furent attriſtez, regrettant fort une telle perte; car c'eſtoit un Prince de haut entendement, qui vouloit grandement garder la juſtice: parquoy le pauvre peuple l'aimoit ſur tous autres: de plus il eſtoit tres-enclin & ſoigneux de conſerver le menu peuple, & le proteger contre les violences inſupportables & grandes extorſions, que la pluſpart des Gentils-hommes leur faiſoient lors ſouffrir en France, Picardie, & par tout le Royaume: par eſpecial il ne vouloit plus ſouffrir qu'iceux nobles les contraigniſſent de prendre le ſoin & gouvernement de leurs chevaux, chiens, & oiſeaux: laquelle tyrannie & violence ils exerçoient impunément en ce temps, auſſi-bien ſur le Clergé, que ſur le menu peuple, & avoient accouſtumé d'ainſi en uſer en toute licence: c'eſtoit choſe bien raiſonnable & loüable à ce Roy Henry d'y vouloir remedier, ce qui luy fit acquerir la bonne grace & les vœux du Clergé, ainſi que du pauvre peuple. Aprés

qu'il fut treſpaſſé, il y eut grand deuil fait par ſes gens, ſpecialement par le Duc de Bethfort ſon frere, devers lequel vint le Duc Philippe de Bourgongne, pour le reconforter, & auſſi pour conclure enſemblement ſur les affaires de France.

Quand ces deux Ducs eurent parlé enſemble, le Duc Philippe s'en retourna à Paris, où il s'arreſta environ quinze jours, puis il s'en alla en ſes pays de Flandre & d'Artois. Le corps du feu Roy Henry fut emmené en Angleterre, & avec s'y en alla Caterine ſa veſve, de laquelle il avoit eu un fils nommé Henry comme luy, lequel par la mort de ſon pere releva & recueillit la ſucceſſion du Royaume d'Angleterre : ſon aage eſtoit d'environ quinze mois ſeulement quand ſondit pere treſpaſſa, qui fut au mois d'Aouſt. Pour lors vivoit encor le Roy Charles, parquoy le ſuſdit petit Henry ne fut point encor declaré heritier du Royaume de France; car il avoit ainſi eſté promis & ſtipulé au traité de mariage d'icelle Caterine fille dudit Roy Charles, agreé & paſſé du conſentement du Duc Philippe de Bourgongne, ſçavoir *Que le Roy Charles joüyroit ſa vie durant du Royaume, & qu'après ſa mort ſeulement le Roy Henry en ſeroit heritier luy & ſes hoirs*,

comme en autre lieu cy-devant a eſté declaré.

Depuis l'an mille quatre cens quinze, que la bataille d'Azincourt ſe donna, il y eut en France de grandes tribulations, & pertes pour le ſujet des monnoyes & Couronnes, qui ayans au commencement eſté forgées pour dix-huict ſols ſeulement, commencerent inſenſiblement à monter à dix-neuf, & à vingt ſols, depuis tousjours en montant petit à petit juſques à neuf francs, avant que cette excceſſive valeur fut reglée. Pareillement toute autre monnoye monta au *prorata*, chacune à ſa quantité. Il couroit lors une monnoye qu'on nommoit flourettes ou fleurettes, qui valloit dix-huict deniers, mais enfin elles furent remiſes à deux deniers; puis on les deffendit tout à fait, tellement qu'elles n'eurent point de cours : pource il y eut pluſieurs riches marchands qui y perdirent grandement. Auſſi du temps qu'icelles monnoyes avoient cours pour ſi grand prix, cela eſtoit fort au prejudice des Seigneurs; car les Cenſiers qui leur devoient argent, vendoient un ſeptier de bled dix ou douze francs & pouvoient ainſi payer une grande cenſe par le moyen & la vente de huict ou dix

ſeptiers de bled ſeulement, dequoy pluſieurs Seigneurs & pauvres gentils-hommes receurent de grands dommages & pertes. Cette tribulation dura depuis l'an 1415. juſques à l'an 1421. que les choſes ſe remirent à un plus juſte poinct, touchant les monnoyes: car un eſcu fut remis à vingt-quatre ſols. Puis on fit des blancs doubles de la valeur de huict deniers, & toute autre monnoye fut à l'equipolent remiſe, chacune à ſa juſte valeur & quantité. Or en icelle année que les monnoyes furent de la ſorte remiſes à leur regle & legitime valeur, cela fit naiſtre quantité de procés & de grandes diſſenſions entre pluſieurs habitans du Royaume, à cauſe des marchez qui avoient eſté faits dés le temps de la ſuſdite foible monnoye, qui pour ce temps couroit, c'eſt à ſçavoir l'eſcu à vingt-quatre ſols, & les blancs pour huict deniers, comme il vient d'eſtre dit: en quoy il y avoit grande decevance, tromperie, & confuſion pour les acheteurs.

Toſt aprés ledit Roy Henry fit forger une petite monnoye, qu'on nommoit Doubles, qui valloient trois mailles, en commun langage on les appelloit Niquets. Il ne couroit autre monnoye pour lors; & quand aucun en avoit pour cent Florins, c'eſtoit

la charge d'un homme: c'eſtoit une bonne monnoye pour ſon prix, ſi ce n'eut eſté le grand empeſchement & l'incommodité qu'elle faiſoit à porter. Outre ce, on fit forger des blancs doubles englez en commun. Ainſi par pluſieurs fois la France reſſentit pendant ces miſerables temps de guerre de grands changemens dans le faict des monnoyes, dont le peuple eſtoit tres-mal content & incommodé: mais on n'en pouvoit avoir d'autres. Meſme il fut ordonné par le conſeil de ce Roy Henry, que toutes gens qui avoient vaiſſelles d'argent, les bailleroit chacun à ſa portion pour prix raiſonnable, afin d'en forger monnoye. Or en prit-on en pluſieurs lieux à ceux qui en avoient, ſans leur payer ce que la vaiſſelle pouvoit valoir: laquelle injuſtice pratiqua ſpecialement Maiſtre Robert le Ionne, qui pour lors eſtoit Baillif d'Amiens, où il eſtoit fort haï pour cela & autres choſes iniques, qu'il faiſoit ſous la faveur & protection dudit Roy Henry, qui fort l'aymoit, & eut encor ledit Robert grand gouvernement & credit de par ceux, qui aprés ce Roy vinrent en authorité ſoubs Henry VI ſon fils: dequoy pluſieurs Seigneurs de Picardie, & du Bailliage d'Amiens luy porterent grande envie; mais

nonobſtant il ſouſtint bien tousjours paſſionnement le party des Anglois, tant qu'il peut eſtre obeï.

Deux mois aprés que le ſuſdit Roy Henry d'Angleterre fut mort, le Roy Charles (35) de France treſpaſſa auſſi de ce ſiecle, lequel fut enterré à Sainct Denys en France, aprés avoir regné l'eſpace de quarante deux ans. Il fut fort aimé de ſon peuple toute ſa vie, & pour ce le nommoit-on ordinairement Charles le bien-aimé : mais il fut la plus grande partie de ſon regne travaillé d'une faſcheuſe maladie, qui grandement luy nuiſoit ; car par fois il vouloit frapper ſur tous ceux qui ſe trouvoient avec luy. Il commença de ſe reſſentir de cette pitoyable maladie en la ville du Mans, toſt aprés ſon retour de Flandre, où il eſtoit allé à main armée, pour reduire & reprimer les Flamands, qui pour lors ſe vouloient rebeller ; verité eſt que ce triſte accident luy commença de la ſorte : comme il oyoit la Meſſe, un de ſes ſerviteurs luy vint bailler des Heures, ſur quoy incontinent qu'il eut regardé dedans pour les reciter, il ſe leva, devenant & paroiſſant ainſi comme tout troublé & hors de ſens, puis il ſaillit ſoudain en furie de de ſon oratoire, & commença à battre tous

ceux qu'il rencontroit, meſme il frappa ſon propre frere le Duc d'Orleans, & pluſieurs autres qui là eſtoient preſens ; ſur quoy auſſi-toſt on le prit & arreſta, puis on le mena en ſa chambre. Or depuis cette malheureuſe journée il n'eut en toute ſa vie gueres de bien, ny ne porta preſque point de ſanté, combien qu'il veſquit encor longtemps du depuis, languiſſant en ce deplorable eſtat, & falloit inceſſamment qu'on prit bien garde à luy.

Aprés qu'il fut tombé dans l'eſtat que dit eſt, il y eut d'eſtranges gouvernemens au Royaume de France : car il y avoit pluſieurs Seigneurs de ſon lignage, qui tous contendoient chacun d'avoir la plus grande adminiſtration des affaires auprés de ce Roy malade : pour cette cauſe ſe meut l'envie entre eux, dont la deſtruction du Royaume arriva, comme cy-devant a eſté raconté. Cela fit, que lors que ce Roy Charles mourut, il laiſſa ſon Royaume fort troublé : car gens de tous eſtranges pays y avoient la puiſſance & le maniement de tout. Premierement les Anglois en avoient conquis grande partie, & de jour en jour conqueſtoient le ſurplus. Outre ce, le Duc Philippe eſtoit de leur party, avec pluſieurs autres grands

Seigneurs ſes alliez qui tous s'efforçoient d'uſurper le Royaume pour le nouveau Roy Henry d'Angleterre : car ils firent que ce petit Prince fils d'Henry V. & de Caterine de France, fille d'iceluy Roy Charles, ſaiſit & s'appropria le Royaume auſſi-toſt aprés la mort du Roy ſon ayeul maternel ; & pour marque de ſon authorité ils luy firent prendre en ſon ſeel les armes de France qu'il portoit en un eſcuſſon, & les armes d'Angleterre en un autre. Pareillement en toutes les monnoyes qu'il faiſoit forger en ce temps-là, on y mettoit deux eſcuſſons joints par enſemble, des armes deſſus dites : & fit ce Roy Henry defendre que les Couronnes qui avoient eſté forgées du temps dudit Roy Charles le Bien-aimé n'euſſent plus de cours, comme ſemblablement toutes les autres monnoyes fabriquées du vivant dudit Roy, ordonnant que chacun les portaſt aux forges : mais nonobſtant que par pluſieurs fois il euſt ainſi eſté defendu, & qu'avec obligation Royale on n'ozoit plus ſe ſervir de la monnoye cy-devant dite, ſoubs groſſes peines, ſi ne laiſſoit-on de s'en ſervir & d'en uſer en tout plein de lieux. Ce pretendu Roy Henry fit encor forger & donner cours à une nouvelle monnoye d'or, qu'on

nommoit *Saluts*, qui valoit vingt-deux ſols pariſis chacun Saluts, elle eſtoit bonne pour ſon prix. De plus, il fit fondre & mettre en uſage des blancs de huict deniers. Ainſi ne couroit pour lors, par tout où ce Roy Henry eſtoit obey, dans le Royaume de France, autre monnoye Royale ſinon celle qu'il avoit fait faire.

Bien que cet Autheur paroiſſe aſſez deſintereſſé, & peu paſſionné dans la ſuite de ſon Hiſtoire ou Memoires, ſi eſt-ce toutefois qu'il ſe peut juger en quelques endroits & paſſages, qu'il panche un peu du coſté des Bourguignons, & encline à leur party : auſſi ſe peut il conjecturer par ſon ſtile, & de quelques termes & mots dont il uſe, qu'il eſtoit Picard de nation, Province alors ſujette, pour la plus grande partie, à la Maiſon de Bourgongne.

OBSERVATIONS

SUR LES MÉMOIRES

DE PIERRE DE FENIN.

(1) TOUJOURS y avoit quelque grommelis entre les Ducs d'Orléans & de Bourgogne; & ſouvent falloit faire alliances nouvelles, tellement que le dimanche vingtieme jour de Novembre Monſeigneur de Berry & autres Seigneurs aſſemblerent leſdits Seigneurs d'Orléans & de Bourgogne; ils ouyrent tous la meſſe enſemble, & reçurent le corps de N. S. & prealablement jurerent bon amour & fraternité par enſemble. Mais la choſe ne dura gueres. Car le mercredy en ſuivant un ſoir un nommé Raoulet d'Octonville s'embuſcha en un hoſtel en la rue Barbette, au quel on diſoit que la Reyne eſtoit. Et en s'en retournant pour aller en ſon hoſtel, ledit Raoulet accompagné de dix ou douze compagnons ſaillit, & bailla audit Duc d'Orléans pluſieurs coups, lui fendit la tête, lui coupa le poing, & le tua, & mourut. Et y eut un de ſes ſerviteurs Allemand qui ſe jetta ſur ſon maitre, pour le cuider garantir, qui fuſt tué avec luy. Pour lors on ne ſavoit qui l'avoit tué, & diſoit-on que ce avoit été le Seigneur de Canny, pour ce

qu'on disoit qu'il lui avoit osté sa femme : n'y jamais on n'eut pensé que ce eust fait faire le Duc de Bourgogne, vû les serments qu'ils avoient faits, & alliances & autres amitiés promises & réception du corps de J. C. & si ce fust à l'enterrement vestu de noir, faisant deuil bien grand, comme il sembloit. Et disent aucuns que le sang du corps se escreva (*). Il fust enterré aux Célestins en une belle chapelle qu'il avoit fait faire. Le samedi matin le Duc de Bourgogne alla parler au Roi de Sicile & au Duc de Berry qui estoient ensemble à Nesle lequel leur confessa le cas, disant qu'il l'avoit fait faire. Lors le Duc de Berry lui dist... qu'il feroit bien de s'en aller & partir : aussi s'en alla-t-il monter à cheval, & partit de Paris. (Hist. de Charles VI par Juvenal des Ursins p. 189 & 190).

(2) Parmi les Seigneurs, qui suivoient le Duc de Bourgogne dans son expédition contre les liégeois, étoient le Prince d'Orenge, les Seigneurs de St. Georges, de Vergy, d'Espagny, de Croüy, de Rasse, de Hély, de Guistelles, de Fouckemberg, de Duinckercke, de Rolois, de Champagne, de Chateauvilain, de Dampierre, & de Sive de Gaucourt..... Les Liégeois furent desconfitz, & y eut bien de

(*) C'est-à-dire, rejaillit.

vingt à vingt-quatre mille de morts... Et de la partie du Duc de Bourgogne y euſt ſeulement de ſeptante à quatre-vingt perſonnes mortes ; & diſoit-on communément que la plupart deſdits Liégeois mourut ſans coup férir, & pour la multitude churent l'un ſur l'autre à grands tas, & s'eſtouffoient ; & les esbahit bien le traict des Picards qui eſtoit merveilleux. (Extrait de l'hiſtoire de Juvenal des Urſins p. 195 & 196).

(3) En cette journée (dit l'Auteur de l'hiſtoire chronologique de Charles VI) mourut des Seigneurs Liégeois, le Sire de Pernes & ſon fils que les Liégeois avoient fait Evêque en place de Jean de Baviere.

(4) Si ambaſſada & négotia tant le Duc Guillaume de Baviere que les deux partis vinrent tous à Chartres où il fut fait un traité... Les factions de Bourgogne & d'Orléans jurerent & promirent ſolemnellement devant Notre-Dame de Chartres, le Roy, la Reine & tous les Princes préſents de jamais ne porter noiſe ny débat l'un envers l'autre, & d'être bons & vrais parents & amis... (Hiſtoire chronologique de Charles VI p. 13).

Ce fait, le Duc de Bourgogne, ſans boire ny manger

manger en la ville, monta à cheval, & s'en partit. Et avoit un trés-bon fol en ſa compagnie, qu'on diſoit eſtre fol-ſage, lequel tantoſt alla acheter une paix d'égliſe, & la fit fourrer, & diſoit que c'étoit une *paix fourrée*: Ainſi advint depuis. (Hiſtoire de Charles VI, par Juvenal des Urſins, p. 198).

(5) Le ſeptieme jour d'Octobre fut pris Monſeigneur Meſſire Jean de Montagu grand Maiſtre d'hoſtel du Roi, qui avoit preſque de 16 à 17 ans comme tout gouverné le Royaume de France, & avoit marié ſes filles bien grandement & hautement en grands lignages, & fait pluſieurs acqueſts. Et fut fils d'un Clerc des Comptes, & ſa femme fille d'un Avocat de Parlement. Et avec lui fut pris Maiſtre Martin Gouge, Eveſque de Chartres, & un nommé Maiſtre Pierre de l'Eſclat. Les cauſes n'étoient que pour oſter ledit Montagu du gouvernement qu'il avoit. Et ne furent leſdits Gouge & l'Eſclat gueres priſonniers, & payerent certaine ſomme de deniers. Mais au regard dudit Montagu, le dix-ſeptieme jour dudit mois d'Octobre, il fut condamné par Meſſire Pierre des Eſſars à eſtre décapité aux Halles de Paris : combien qu'il fut clerc marié, *cum unicâ Virgine*, & avoit été pris

diſoit... c'eſt un armignac... Car ledit Comte eſtoit tenu pour trés-cruel homme & Tirant & ſans pitié.. (Journal de Paris, p. 3 & 4.)

(7) Les faulx bendés Armignacs firent le pis qu'ils povoient... prirent tous les Villages d'entour Paris... & firent tant de maulx comme euſſent fait Sarrazins; car ils pendoient les gens, les uns par les pouces, autres par les piez, les autres tuoient & rançonnoient, & efforçoient femmes, & boutoient feux, & quiconque ce feiſt, on diſoit: ce ſont les Armignacs. Et ne demouroit perſonne eſdits Villages que eulx-mêmes... (Journal de Paris, p. 4 & 5.)

(8) L'auteur du Journal de Paris, place la priſe du Pont de S. Cloud en 1411... Voici ce qu'il dit... Le huiſtieme jour de Novembre ou dit an fiſt chacun diſenne ſelon ſa puiſſance de compagnons veſtus de Jacques & armes, & firent leur montre ce dit jour, & furent bien ſeize ou dix-ſept cent tretous fors hommes; & ce jour environ dix heures de nuit party de Paris le Duc de Bourgogne avecques luy les compagnons deſſus dits & les Englois, & alla toute nuit à S. Cloud, & parti par la porte S. Jacques. Adonc il fit aſſaillir ledit Pont & la Ville qui étoit toute plaine de trés-puiſſans gens d'armes Arminacs qui moult

ſe deffendirent ; mais pou leur valuſt : Car tantoſt furent déconfitz, & tous mis à l'épée.... (Journal, p. 6.)

L'Hiſtoire Chronologique de Charles VI, p. 423 & celle de Juvenal des Urſins, p. 233, s'accordent avec le Journal de Paris pour la date de la priſe de S. Cloud.

(9) Ce Mauſſart du Bos eſt appellé Dubois par les autres. Il étoit Breton, ſuivant l'Hiſt. Chronologique, p. 423. Le Journal de Paris ajoute une circonſtance aſſés ſinguliere au ſupplice qni lui fut infligé... Puis fut prins un autre Chevalier de la Bende nommé Meſſire Mauſſart du Bois, un des beaux Chevaliers que on peuſt veoir, lequel oſt la tête copée és halles de Paris, & de ſa force de ſes eſpaules, depuis qu'il ot la tête copée, bouta le tronchet ſi fort, qu'a pou tint qu'il ne l'abbaty, dont le bourreau ot tel freour; car il en mourut à tantoſt après ſix jours; & eſtoit nommé Maiſtre Gieuffroy... (Journal, p. 7.)

(10) En l'an 1412, ſixieme jour de May, ſe miſt le Roy ſur les champs avecques lui ſon aiſné filx le Duc de Guyenne, le Duc de Bourgogne & pluſieurs autres... Et allerent aſſié-

ger la ville de Bourges en Berry, où eſtoit le Duc de Berry ancien de bien prés quatre vingt ans, oncle dudit Roy de France, Maiſtre & Miniſtre de toute traiſon de la Bende, cruel contre le menu peuple en tant que fut oncques Tirant Sarrazin, & aux ſiens comme aux autres, pourquoy il eſtoit aſſiegé; & ſitoſt que ceulx de Paris ſceurent que le Roy eſtoit en la terre de ſes ennemis, par commun conſeil ils ordonnerent les plus piteuſes proceſſions qui oncques euſſent été vues de aage d'homme.

Enſuit le détail de ces proceſſions. (Journal de Paris, p. 8.)

(11) Et fuſt adviſé qu'il eſtoit bon que ſeurement les Ducs de Berry & de Bourgogne parlaſſent enſemble... Et iſſit le Duc de Berry, & le Duc de Bourgogne vint au devant de lui : quand ils s'entrevirent, & furent prés, ils ſe baiſerent; & dit Berry à Bourgogne... beau Neveu, j'ai mal fait, & vous encore pis. Faiſons, & mettons peine que le Royaume demeure en paix & tranquillité... Et l'autre reſpondit..... Bel oncle, il ne tiendra pas à moy... Lors tous ceux qui virent la maniere commencerent à larmoyer de pitié. (Hiſt. de Juvenal des Urſins, p. 244.)

(12) Le 1er jour de Juillet 1413 fuſt ledit Prevoſt prins dedans le Palais, trainé ſur une claye juſques à la Heaumerie, & puis aſſis ſur un ais en la charrette tout *Jus*, une croix de boys en ſa main, veſtu d'une houppelande noire dechiquetée, fourrée de martres, une chauſſe blanche, un Eſcaſſinons noir en ſes piez : en ce point mené és Halles de Paris; & là on lui couppa la teſte, & fuſt miſe plus hault que les aultres de trois piez; & ſi eſt vray que depuis qu'il fut mis ſur la claye juſques à ſa mort, il ne faiſoit toujours que rire, comme il faiſoit en ſa grant Majeſté, dont le plus de gens le tenoient pour ung foul; car tous ceux qui le veoient plouroient ſi piteuſement, que vous ne ouyſſiez oncques parler de plus grands pleurs pour mort d'homme, & luy tout ſeul rioit, & eſtoit ſa penſée que le commun le gardaſt de mourir : mais il avoit en ſa voulenté, s'il eut plus vecu, de trahir la ville, & de la livrer és mains de ſes ennemis, & de faire lui meſme trés grants & cruelles occiſions, & piller & rober les bons habitans de la bonne ville de Paris, qui tant l'aimoient loyaulment : car il ne commandit rien qu'ils ne fiſſent à leur povoir; comme il apparoiſt qu'il avoit prins

ſi grant orgueil en ſoy. Car il avoit aſſez Offices pour ſix ou huit filx de Comtes ou de Bannerets. Premierement il eſtoit Prevoſt de Paris, il eſtoit grand Bouteiller, Maiſtre des caves & foreſts, grant General, Capitaine de Paris, de Cherebourg, de Montargis, grant Fauconnier, & pluſieurs autres Offices dont il cuillyt ſi grant orgueil, & laiſſa raiſon ; & tontoſt fortune le fiſt mener à celle honteuſe fin ; & ſaichiez que quant il viſt qu'il convenoit qu'il mourut, il s'agenouilla devant le Bourrel, & baiſa ung petit image d'argent que le Bourrel avoit en ſa poitrine, & lui pardonna ſa mort moult doucement, & pria à tous les Seigneurs que ſon fait ne fut point crié tant qu'il fuſt decollé ; & on le lui ottroya... Et devant environ deux ans le Duc de Braban frere du Duc de Bourgogne qui veoit bien ſon oultrageux gouvernement, lui dit en l'oſtel du Roy... Prevoſt de Paris, Jehan de Montaigu a mis vingt-deux ans à ſoy faire couper la teſte : mais vrayment vous n'y en mettrez pas trois... Et non fiſt-il ; car il n'y mit qu'environ deux ans & demy depuis le mot ; & diſoit-on par esbattement parmy Paris que ledist Duc eſtoit Prophete vray diſant. (Journal de Paris, p. 14 & 15.)

Il paroiſt que le plus grand crime de des Eſſars aux yeux du Duc de Bourgogne fut d'avoir averti les Ducs de Berry & d'Orleans qu'on en vouloit à leur vie. Au ſurplus des Eſſars expia par ſon ſupplice le jugement inique qu'il avoit prononcé contre Jean de Montaigu. (Note des Edit.)

(12) En 1414 ſi advint par le plaiſir de Dieu qu'ung maulvais air corrompu chut ſur le monde qui plus de cent mille perſonnes à Paris mis en tel, qu'ils perdirent le boire & le menger, le repouſer, & avoient trez-forte fiebvre deux ou trois fois le jour, & eſpeciallement toutesfois qu'ils mengeoient, & leur ſembloient touttes choſes quelconques ameres & très-maulvaiſes & puantes, & toujours trembloient où qu'ils fuſſent, & avecque ce qui pis eſtoit, on perdoit tout le povoir de ſon corps, que on n'oſoit toucher à ſoy de nulle part que ce fuſt, tant eſtoient grevez ceux qui de ce mal eſtoient atteins, & duroit bien ſans ceſſer trois ſepmaines au plus, & commença à bon eſcient à l'entrée du mois de Mars au dit an, & le nommoit-on le *Tac* ou le *Horion;* & ceux qui point n'en avoient, ou qui en eſtoient guéris, diſoient par esbattements... En as-tu ?.....

Avec tout le mal devant dit, on avoit la toux ſi fort & la rume & l'enrouerure, on ne chantoit qui rien fuſt de haultes meſſes à Paris : mais ſur tous les maulx la toulx étoit la cruelle à tous, jour & nuyt, qu'aucuns hommes par force de touſſir eſtoient rompus par les génitoires toute leur vie, & aucunes femmes qui eſtoient groſſes, qui n'eſtoient pas à terme, orent leurs enfants ſans compaignie de perſonne par force de touſſer... Quand ce venoit ſur la gariſon, ils jettoient grant foyſon de *ſanc bête* par la bouche & par le nez & par deſſoulx qui moult les ebayſſoit; & neanmoins perſonne ne mouroit : mais à peine pouvoit-on en eſtre guary. Ne Phyſicien nul ne ſçavoit dire quel mal c'eſtoit. (Journal de Paris, p. 21.)

(13) Le Roy & Monſeigneur le Dauphin aprés qu'ils eurent été à Notre Dame de Paris faire leurs offrandes & dévotions partirent de Paris. Et eſtoit Monſeigneur le Dauphin bien joly, & avoit un moult bel eſtandart tout battu à or où avoit un K, un cigne, & une L. La cauſe eſtoit pour ce qu'il y avoit une Damoiſelle moult belle en l'hoſtel de la Reyne fille de Meſſire Guillaume Caſſinel, laquelle vulgairement on nommoit la

Caſſinelle. Si elle eſtoit belle, elle eſtoit auſſi trés-bonne, & en avoit la renommée. De laquelle comme on diſoit, ledit Seigneur faiſoit le paſſionné, & pour ce portoit-il ledit mot..... Ils s'en allerent à St. Denis, ainſi qu'il eſt accoutuſmé; & pource que le Seigneur d'Aumont, qui avoit accoutuſmé de porter l'Oriflambe, eſtoit mort... Par élection fut éleu Meſſire Guillaume Martel, Seigneur de Bacqueville... auquel à cauſe de ſon grand âge on donna pour coadjuteurs ſon fils aiſné & un beau gent Chevalier nommé Meſſire Jean de Betas Seigneur de St. Cler. (Hiſt de Juvenal des Urſins, p. 275.)

(14) Au lieu de Menau ce Chevalier eſt appellé Meſſire Pierre de Menou. Suivant l'Auteur cy-après cité, ce Pierre Menou étoit de la Tourraine & non de la Picardie. (Liſez l'Hiſtoire Chronologique de Charles VI, année 1414).

(15) Cette paix ne plût pas à tout le monde... Il y en avoit qui euſſent bien voulu la deſtruction totale du Duc de Bourgogne... Meſme il y eut un grand Seigneur qui en un matin vint devers le Roy lui eſtant en ſon lict, lequel ne dormoit pas, & parloit en

s'esbattant avec un de ſes valets de chambre, en ſoy farſant & divertiſſant. Et ledit Seigneur vinſt prendre par deſſous la couverture le Roy tout doucement par le pied en diſant... Monſeigneur, vous ne dormés pas? Non, beau couſin, lui dit le Roy : vous ſoyez le bien venu : voulez-vous rien ? Y a-t-il aucune choſe de nouveau ?... Nenny, Monſeigneur, lui reſpondit-il ; ſinon que vos gens qui ſont en ce ſiege diſent que tel jour qu'il vous plaira, verrez aſſaillir la ville où ſont vos ennemis, & ont eſpérance d'y entrer... Lors le Roy dit que ſon couſin le Duc de Bourgogne vouloit venir à raiſon, & mettre la ville en ſa main ſans aſſault, & qu'il falloit avoir paix... A quoy ledit Seigneur reſpondit... Comment, Monſeigneur, voulez-vous avoir paix avec ce mauvais, faux, traitre & deſloyal qui ſi fauſſement & mauvaiſement a fait tuer votre frere... Lors le Roy aucunement deſplaiſant lui dit... du conſentement de beau fils d'Orléans tout lui a eſté pardonné... Helas ! Sire, repliqua ledit Seigneur, vous ne le verrez jamais votre frere... Et ſembloit que ledit Seigneur voulut encores dire aucune choſe ; mais le Roy lui reſpondit aſſez chaudement... Beau couſin, allez-vous en : je le verray au jour du

jugement... (Hiſt. de Juvenal des Urſins, p. 282 & 283.)

(16) Le 20 Octobre (1415) les Seigneurs de France ouyrent dire que les Englois s'en alloient par la Picardie. Si les tint Monſieur de Charollois ſi court & de ſi près qu'ils ne porent paſſer par où ils cuidoient. Adoncques allerent aprés tous les Princes de France, ſinon ſix ou ſept, & les trouverent en un lieu nommé *Agincourt*, prés de Rouſtanville, & en ladite place le jour Saint Crepin & Crepinien combattirent à eulx, & eſtoient les François plus la moitié que les Englois, & ſi furent François deſconfiz & tuez, & prins des plus grants de France... Oncques puis que Dieu fut, ne fut fait telle prinſe en France par Sarrazins, ne par aultres; car avecques eulx furent morts pluſieurs Baillis de France qu'ils avoient avec eux amenez. (Journal de Paris, p. 27.)

Après cette victoire... s'en alla le Roy d'Angleterre à Calais, & emmena tous les priſonniers entre leſquels étoient des Seigneurs, le Duc d'Orléans, le Duc de Bourbon, le Comte d'Eu, le Comte de Vendoſme, le Comte de Richemont, & le Maréchal de Boucicaut; & leurs donna à diſner

le Dimanche enſuyvant, & à chacun d'eux une robe de drap de Damas. Et leurs dit... qu'ils ne s'émerveillaſſent pas, s'il avoit eu la victoire contre eux, de laquelle il ne s'attribuoit aucune gloire. Car c'eſtoit œuvre de Dieu qui leur étoit adverſaire pour leurs péchez; & que c'étoit grande merveille que pieça ne leur étoit méſchu : car il n'eſtoit mal, ne péché à quoy ils ne ſe fuſſent abandonnés : ils ne tenoient foy ne loyauté à créatures du monde en mariages, ne autrement : ils commettoient ſacriléges en deſrobant & violant Egliſes : ils prenoient à force toutes manieres de gens, femmes de religion & autres : ils deſroboient tout le peuple, & le deſtruiſoient ſans raiſon; & pource il ne leur pouvoit bien venir... & rapporta ces choſes, comme on diſoit, un nommé Tromagon, valet de chambre du Roy, lequel avoit été priſonnier... Mourut (en cette bataille) l'Archeveſque de Sens (*) qui fut peu plaint, pource que ce n'étoit pas ſon office. (Hiſtoire de Juvenal des Urſins, p. 315.)

(*) Il portoit, dit un contemporain, au lieu de mitre un baſſinet, pour dalmatique un haulbergeon, pour chaſuble la piece d'acier, & au lieu de croſſe une hache.

(Avant la bataille) envoierent les Seigneurs de France devers le Roy qui eſtoit à Rouen, afin qu'il vouluſt venir pour s'y trouver. Mais le Duc de Berry ſon oncle n'y vouluſt conſentir, ains fuſt très-courroucé de ce qu'ils avoient offert & accepté le combat, & pour ce ne vouluſt que le Roy y allaſt; car il faiſoit très-grant doute du ſuccès de la bataille, pource qu'il s'eſtoit trouvé autrefois en celle de Poictiers où ſon pere le Roy Jean fut pris en l'an 1356, & diſoit qu'il valoit mieux perdre la bataille ſeule que le Roy & la bataille tout enſemble... Pourquoy ne vouluſt-il conſentir que le Roy y allaſt; lequel Roy y fuſt volontiers allé : car il eſtoit hardy Chevalier fort & puiſſant... (Hiſt. Chronologique de Charles VI, année 1415.)

(17) Environ la fin de Novembre 1415, le Duc de Guyenne, aiſné filx du Roy de France, moult plain de ſa voulenté plus que de raiſon accoucha malade, & treſpaſſa le 18 jour de Décembre, on dit au jour mercredy des quatre temps; & furent faites ſes vigilles le Dimanche enſuyvant à Notre-Dame de Paris. (Journal de Paris, p. 28.)

L'Auteur du Journal après avoir enterré

le Duc de Guyenne, le fait mourir une ſeconde fois le 3 Avril 1417 à Compiegne. Il eſt ſingulier que les Editeurs de ce Journal n'aient pas relevé cette bévue qui s'y trouve, p. 31. (Note des Edit.)

(18) En ce temps furent les portes (de Paris) murées comme autrefois pour le Duc de Bourgogne qui eſtoit près de Paris... Et eſtoient Capitaines en cette ville un nommé Remonnet, Barbazan & autres, tous mauvais & ſans pitié ; & pour mieux faire leur voulenté, manderent le Comte d'Arminac, perſonne excommuniée, & de celuy firent un Conneſtable de France. (Journal de Paris p. 28.)

(19) En iceluy temps allerent les Bourguignons devant Corbeil, & fourrerent le pays tout entour, & firent pluſieurs aſſaulx, mais pas ne le prinrent à cette fois; car ils ſe retrairent vers Chartres : mais la nuit St. Climent arriverent devant Paris ſi ſoudainement que merveilles, & les Genſd'armes de Paris les allerent ſouvent eſcarmoucher, mais toujours y perdoient grant foyſon de ſoudoyers de Paris; & ceux qui échappoient, s'en revenoient par les villaiges d'entour Paris,

Paris, & pilloient, roboient, rançonnoient, & avec ce admenoient tout le beſtial qu'ils povoient trouver, comme bœufs, vaches, chevaux, porcs, brebis &c., & toutes autres choſes dont ils povoient avoir de l'argent; & en Egliſes prenoient-ils livres, & toutes autres choſes qu'ils povoient happer; & en Abbayes de Dames autour de Paris prindrent-ils Meſſel, Bréviaires, & toute autre choſe qu'ils povoient piller; & quelque perſonne qui s'en plaignoit à Juſtice, ou au Connétable, ou aux Capitaines, tout bel lui eſtoit de ſoy taire; & vray eſt que les gens aucuns qui venoient de Normandie à Paris, qui eſtoient eſchappez des Engloiz, par rançon ou autrement aprés, & avoient été prinsldes Bourguignons, & puis à demie lieue ou environ eſtoient reprins des François, & traitiez ſi cruellement & par tyrannie comme Sarrazins; mais ils par leurs ſerments, c'eſt à ſavoir aucuns bons marchands hommes d'honneur qui avoient été priſonniers à tous les trois devant dits, dont ils eſtoient eſchappés par argent, juroient & affermoient que plus amoureux leur avoient été les Engloiz que les Bourguignons, & les Bourguignons plus amoureux cent fois que ceulx de Paris, & de pitance & de rançon, & de

paine de corps & de priſon, qui moult leur eſtoit ébahiſſant choſe, & à tout bon Chrétien doit eſtre. (Journal de Paris, p. 34.)

Et avoit gens ſur les champs qui faiſoient tous les maux qu'on pourroit faire, comme pilleries, roberies, meurtres & tirannies merveilleuſes, violoient femmes & prenoient à force, entroient par force & autrement dans les Egliſes, les pilloient & déroboient, & en aucunes mettoient le feu, & en icelles faiſoient ords & déteſtables pechés. (Hiſt. de Juvenal des Urſins, p. 335.)

Tandis que des troupes de brigands ſous les noms d'Anglois, d'Armagnacs, & de Bourguignons, dévaſtoient nos provinces, il ſe paſſoit à la Cour les ſcenes les plus ſcandaleuſes : écoutons le récit de Juvenal des Urſins, p. 336..... Aucune renommée eſtoit que en l'hoſtel de la Reyne ſe faiſoient pluſieurs choſes deshonnêtes; & y fréquentoient le Seigneur de la Trimouille, Giac, Bourrodon & autres. Et quelque guerre qu'il y euſt, tempeſtes & tribulations, les Dames & Damoiſelles menoient grands & exceſſifs eſtats, & cornes merveilleuſes hautes & larges. Et avoient de chacun coſté, en lieu de bourlées, deux grandes oreilles ſi larges, que quand elles vouloient paſſer l'huis d'une

chambre, il falloit qu'elles ſe tournaſſent de coſté, & baiſſaſſent, ou elles n'euſſent pu paſſer. La choſe deſplaiſoit fort à gens de bien. Et en furent aucuns mis hors; & Bourrodon pris, & pour aucunes choſes qu'il confeſſa, il fut jetté en la riviere & noyé. Et fuſt déliberé pour pluſieurs cauſes que la Reyne s'en iroit à Blois pour eſtre loin de la guerre, & y fut envoiée..... En réuniſſant ces différents traits qui forment un tableau, on conçoit combien le peuple & le Monarque étoient à plaindre. (Note des Edit.)

(20) Le 24e. jour d'Avril (1418) revint le Roy & ſon oſt de devant Senlis, où il avoit eſté depuis le moys de Janvier, & ne la pot oncques prendre... Et au dernier s'en party le Roy & le Conneſtable à très-petit honneur, dont les Genſd'armes qui avec le Conneſtable eſtoient, furent ſi enragez de ce qu'ils orent failly à leur intencion de piller Senlis, qu'ils ſe tindrent ſi près de Paris de toutes pars, que homme n'oſoit aller plus loing de Paris que St. Laurent tout au plus qu'il ne fuſt defrobé ou tué..... En iceluy temps alloient femmes d'onneur bien accoimpagnées veoir leurs héritages près de Paris à

demie lieue, qui furent efforciées, & leur compaignie battue, navrée & deſrobée..... Vray fuſt que les aucuns deſdits Genſd'armes furent plains de ſi grant cruauté & tyrannie, qu'ils roſtirent hommes & enfans, quand ils ne povoient payer leur rançon; & quant on s'en plaignoit au Conneſtable ou au Prevoſt, leur reſponſe eſtoit... ſe ils n'y fuſſent pas allez, & ſe fuſſent les Bourguignons, vous n'en parliſſiez pas... Ainſi Paris eſtoit gouverné faulcement, & tant hayoient ceux qui gouvernoient, ceux qui n'eſtoient de leur bende, qu'ils propoſerent que par toutes les rues de Paris ils les prendroient & tueroient ſans mercy, & les femmes ils noyeroient... Mais Dieu qui ſcet les choſes abſcondées, regarda en pitié ſon peuple, & eſveilla fortune, qui en ſourſault ſe leva comme choſe eſtourdie, & mit les pans à ſa ceinture, & donna hardement à aucuns de Paris de faire aſſavoir aux Bourguignons que ilz tout hardiement veniſſent le Dimanche enſuyvant qui eſtoit vingt-neuvieme jour de May à minuit, & ils les mettroient dedens Paris par la porte St. Germain..... Adonc vindrent à la porte St. Germain entre une heure & deux devant le jour, & en eſtoit chef le Seigneur de l'Iſle-Adam & le beau Sire de Bar, &

entrerent dedans Paris 29e. jour de May, criant... Noſtre-Dame la paix, vive le Roy, le Dauphin, & la paix !... En ces jours prenoit-on les Arminaz partout Paris & hors Paris, entre leſquelx furent prins pluſieurs grants de renom & très-maulvais couraige comme Bernard d'Armignac Conneſtable de France, auſſi cruel homme qui fut oncques, Henry de Marle Chancelier de France, Iehan Gaude Maiſtre de l'artillerie le pire de tous. Quant les povres ouvriers lui demandoient leur ſalaire de leur beſoigne, il leur diſoit... avez-vous point de petit blanc pour acheter un cheveſtre pour vous aller pendre ? Senglaude Chenaille, c'eſt pour votre preu;... & n'en avoient autre choſe... (Journal de Paris, p. 36. 37. 38.)

(21) Fenin paroît ici s'être trompé : il fait arriver le Duc de Bourgogne à Paris au moment où le maſſacre du Conneſtable eut lieu, tandis qu'il ne ſe rendit réellement en cette ville que quelque tems aprés. Le Journal de Paris, Juvenal des Urſins & l'Hiſtoire Chronologique de Charles VI l'atteſtent unanimement. (Note des Edit.)

(22) Quand le Prevoſt viſt qu'ils eſtoient

ainſi eſchauffez de la faulce ire qui les menoit, il n'oſa plus parler de raiſon, de pitié, ne de Juſtice ; & il leurs dit..... Mes amis, faites ce qu'il vous plaira... Ainſi s'en allerent és priſons..... Et tant tuerent de gens à Paris que hommes que femmes depuis cette heure de minuit juſqu'au lendemain douze heures qui furent nombrez mille cinq cent dix huit ; & furent le Conneſtable, le Chancelier, un Capitaine nommé Remonnet de la Guerre, Maiſtre Pierre de l'Eſclat, Maiſtre Pierre Gayant, Maiſtre Guillaume Paris, l'Eveſque de Coutances filx du Chancelier en la Cour de darriere devers la Couſture, & furent deux jours entiers au pié du degré du Pallays ſur la pierre de marbre. (Journal de Paris, p. 41.)

Et furent bien noyez & tuez de la ſorte juſqu'au nombre de trois mille : car ſi un homme eſtoit haï de parole ou du jeu, ou qu'on lui deuſt argent, ſon ennemy le faiſoit tuer en ce temps ſous ombre d'eſtre de la partie du Roy & du Comte d'Armagnac. (Hiſt. Chronol. de Charles VI année 1418.)

Or ne tuoit-on pas ſeulement les hommes, mais les femmes & les enfants : meſme il y eut une femme groſſe qui fut tuée ; & voyoit-on bien banger ou remuer ſon enfant

en ſon ventre ; ſur quoy aucuns inhumains diſoient... Regardez ce petit chien qui ſe remue... Que ſi aucune femme groſſe ſe délivroit de ſon enfant, à peine trouvoit-on femme qui l'ozaſt accompagner, ne aider... Et quand la pauvre petite créature étoit née, il la falloit ſecrettement porter aux fonds, ou baptiſer par une femme en l'hoſtel, ce qui eſt appellé ondoyer. Meſme il y avoit des Preſtres ou Curés ſi paſſionnés... que aucuns les refuſoient de baptiſer. Les morts, qu'ils tenoient Armagnacs, ils réputoient indignes de ſépulture. Des cy deſſus tués ainſi que dit eſt la plupart fut jettée aux champs, où là ils furent mangés des chiens & oyſeaux; meſme aucuns leurs faiſoient avec leurs couteaux de leurs peaux une bande pour montrer qu'ils étoient Armagnacs.

Le Seigneur de l'Iſle-Adam (par le moyen des rançons) fit merveilles d'y profiter & faire profiter ſes gens dont pluſieurs avoient été bons laboureurs en l'Ile de France. Parquoy pluſieurs s'armerent, & ſe monterent des profits qu'ils avoient eu en la ville de Paris, & contrefaiſoient les gentils-hommes, & portoient leurs femmes eſtat de Damoiſelles, & eſtoient les hommes & les

femmes veſtus de belles robes. Ainſi faiſoit-on beaucoup de choſes illuſoires & deriſoires tant envers Dieu que le monde. (Hiſt. de Juvenal des Unſins, p. 341.)

(23) Lorſque cette paix ſe fit, la ville de Paris en avoit le plus grand beſoin vû la mortalité qui y regnoit.

Ce dit moys de Septembre eſtoit à Paris & autour la mortalité ſi trés cruelle qu'on n'en eut vu depuis trois cent ans par ledit des anciens : car nul n'eſchappoit qui fut feru de l'Epydimie, eſpeciallement jeunes gens & enffents, & tant en mouru vers la fin dudit mois & ſi haſtivement, qu'il convint faire és cimetieres de Paris grants foſſes où on en mettoit trente ou quarante en chacune, & eſtoient arrangez comme lars, & puis un peu pouldrés par deſſus de terre... En moins de cinq ſemaines treſpaſſa en la ville de paris plus de cinquante mille perſonnes (Journal de Paris, p. 49).

(24) Tanneguy du Chaſtel gentil homme Breton n'ignorant pas qu'il avoit été compris dans le nombre de ceux qui ſous le nom d'Armagnac avoient été tués à Paris, & animé d'ailleurs du deſir de venger la mort

du Duc d'Orleans ſon ancien Maître engagea Barbazan à entrer dans ſes projets. Il l'y dérermina en luy rappellant l'aſſaſſinat du Connétable d'Armagnac par la faction Bourguignonne : ces deux hommes s'aſſocierent Robert le maçon Chancelier du Daulphin & Jean Louvet préſident de Province. La mort du Duc Jean fut donc reſolue; & pour l'amener dans le piége, on corrompit la Dame de Gyac ſa maitreſſe, Philippe Joſſequin, homme de néant devenu le favori de ce Prince, & le Vicomte de Murat. Il ne fut pas difficille à Du Chaſtel & à ſes aſſociés d'y faire conſentir le Dauphin, en lui repreſentant qu'il ne gouverneroit point paiſiblement pendant la vie de ſon pere, tandis que le Duc Jean vivroit.

Le Duc Jean mécontent des prétentions du Roy d'Angleterre, & voulant à quelque prix que ce fût ſe réconcilier avec le Dauphin ſembloit vouloir amener la victime au devant du coup. Aprés différents pourparlers où ſur les Saints Evangiles on ſe jura une amitié ſincere & reciproque, on convint que l'entrevue des deux Princes ſe feroit ſur le pont de Montereau. Le Duc de Bourgogne étoit de ſi bonne foy qu'en attendant il donnoit des ordres pour que ſes troupes

ſe tinſſent prêtes a marcher avec celles du Dauphin contre les Anglois. Il leur fit même évacuer la ville de Chartres à cet effet.

Le Dimanche 10 Septembre le Duc aprés ſon diné partit de Bray avec ſon conſeil & ſa maiſon : il eſtoit accompagné de quatre cents hommes d'armes. Arrivé à la vüe de Montereau il en prevint le Dauphin. On ſtipula que chacun des deux Princes ſeroit accompagné de dix perſonnes dont mutuellement on ſe communiqueroit les noms, & qu'aucun autre des deux partis ne ſeroit admis entre les barrieres. On jura parole de Prince de ne ſe faire aucun mal. Les dix perſonnes, qui accompagnoient le Duc de Bourgogne, étoient Charles de Bourbon, Archambault de Foix Seigneur de Noüailles, Guillaume de Vienne Seigneur de S. George & de Sainte-Croix, Antoine de Vergy Seigneur d'Autrey, Jean de Fribourg, Jean de Neufchatel, Guy de Pontalier Seigneur de Talemay, Charles de Lens, Pierre de Gyac, & Jean Seguinat Secrétaire du Duc.

Comme on avoit rapporté au Duc qu'il y avoit des gens armés dans les maiſons voiſines, il chargea le Seigneur de Gyac de s'en aſſurer. Gyac lui ayant certifié la fauſ-

ſeté du rapport, ce fut la cauſe de ſa perte.

Les dix perſonnes, qui ſuivirent le Dauphin, furent le Vicomte de Narbonne, Pierre de Beauveau, Robert de Loire, Tanneguy du Chaſtel, Barbazan, Guillaume Bataillier, Guy d'Avangour, Olivier Loget, Varenne & Frotier.

Le Duc de Bourgogne & les Seigneurs de ſa ſuite étoient armés ſeulement de leurs cottes & épées. Tanneguy du Chaſtel avec quelques autres armés à couvert (c'eſt à dire de cuiraſſes ſous leurs robes) tenant une hache à la main receurent le Duc avec reſpect. Du Chaſtel s'impatientant de ce qu'ils n'entroient pas aſſés vîte, tira Seguinat par ſa manche, & ferma la barriere. Quand le Duc vit le Dauphin, il le ſalua humblement, & luy dit... Qu'aprés Dieu il n'avoit qu'à ſervir & qu'à obeir au Roy & à luy... En finiſſant il ajouta... Monſieur, & entre vous Meſſieurs dis-je bien ?... Le Dauphin luy répondit... Biau Couſin, vous dites ſi bien que l'on ne pourroit mieulx... Pendant que ces Princes s'entretenoient paiſiblement, ſur un ſigne du Préſident Louvet qui avoit parlé à l'oreille du Dauphin, du Chaſtel pouſſa le Duc de Bourgogne entre

les deux épaules, en luy disant... Monsieur de Bourgogne entrez léans... Le Duc s'étant retourné, du Chastel s'adressa au Dauphin, & cria..... *Voilà le traître qui vous retient votre héritage.* Il leva soudain sa hache sur le Duc : les Seigneurs de Noüailles & de Vergy se mirent entre deux : mais le Vicomte de Narbonne ayant levé sa hache sur le Seigneur de Noüailles lui dit..... Si vous bougez, vous êtes mort... A quoy il repartit, prenant la hache; vous ne me tuerés pas... Les gens du Dauphin ayant crié..... Tue, tue... Ceux qui étoient cachés entrerent en foule. Un grand homme brun, qui étoit proche Barbazan, frappa le Duc sur la tête avec une epée taillante. Celui cy le para en partie avec le poignet qui fut presque coupé. Tanneguy d'un coup de hache le jetta par terre. Delà il courut au Seigneur de Noüailles qui vouloit saisir la hache du Vicomte de Narbonne, & il le renversa d'un coup si furieux que quelques jours aprés il mourut à l'Hôpital de Montereau. tous ceux qui avoient accompagné le Duc de Bourgogne furent arrêtés prisonniers à l'exception du Seigneur de Neufchatel qui sauta par dessus les barrieres.

Le Duc n'étant pas encore mort, un nommé

Vaſſy s'agenouilla, & l'acheva de trois coups d'épée. Un Domeſtique du Sieur de Guitry lui arracha ſes bagues & joyaux. Le Préſident Louvet au milieu du deſordre, voulut ſe retirer : mais Renaudin le Normant le retint en lui diſant... Ne t'enfui pas ; car tu es conſentant du meurdre auſſi bien comme moi... L'animoſité des aſſaſſins fut telle que chacun prit un morceau de la robe du Duc, & le porta comme une marque honorifique de cet affreux exploit. Du Chaſtel d'un des eperons noirs du Duc, à molettes dorées, fit faire un étuy pour enchaſſer la hache au bec de faucon dont il s'étoit ſervi.

On porta le cadavre dans une maiſon voiſine de la porte de la ville. Enſuite on pourſuivit les gens du Duc qui, inſtruits de l'evénement par le Seigneur de Neufchâtel, ſe retirerent en deſordre. Le malheureux Duc fut inhumé dans la bierre conſacrée à l'uſage des pauvres.

Le Dauphin preſſa les Seigneurs, qu'il avoit pris, de déclarer que le Duc avoit été tué parce qu'il avoit tiré l'épée contre lui. Tous, hormis Pierre de Giac & Philippe Joſſequin, ſe refuſerent à cette déclaration. (Extrait des Mémoires ſur le meurtre de Jean dit ſans peur Duc de Bourgongne dans le

recueil des Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de France & de Bourgogne, depuis la page 209 juſqu'à la page 224.)

(25) Le Dauphin écrivit envain aux Maires & Echevins de Troyes qu'il n'avoit fait que prévenir les mauvais deſſeins du Duc de Bourgogne. Au lieu d'écrire, il eût fallu que le Dauphin marchât ſur le champ à Troyes où étoient le Roy & la Reine ſans argent & ſans appui. Le Seigneur de Neufchâtel qui s'étoit ſauvé avec les débris de la Maiſon du Duc de Bourgogne fut plus ſage. Il informa le Roi du meurtre du Duc, & depêcha des couriers à la Ducheſſe de Bourgogne & au Comte de Charollois ſon fils. Ces derniers en profiterent pour s'emparer de l'eſprit de Charles VI & de la Reine Iſabelle de Baviere. Il en réſulta une confédération entre eux & le Roy d'Angleterre, confédération qui cauſa la ruine de la France, & faillit enlever à Charles VII la Couronne de ſes peres. (Extrait d'un Mémoire ſur le meurtre de Jean ſans peur Duc de Bourgogne dans le recueil des Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de France & de Bourgogne, depuis la page 226 juſqu'à la page 233.)

(26) En conſéquence des traités faits au

mois de 7bre dernier entre les Rois Charles, Henry, & le nouveau Duc de Bourgogne, ces deux derniers ſignerent un traité particulier par lequel le Roy d'Angleterre promettoit d'épouſer Catherine de France, de marier un de ſes freres avec une des ſœurs du Duc de Bourgogne, de toujours regarder ce Duc comme ſon propre frere, de venger le meurtre du Duc ſon pere, & de ne point relacher le Dauphin & ſes adhérents s'il les prenoit, mais de les garder pour en faire juſtice.

Le Duc s'engagea de ſon côté à faire cauſe commune avec le Roi d'Angleterre, à le ſervir envers & contre tous, excepté contre Charles VI ſon beaupere : il promit audit Roi d'Angeterre de lui prêter ſerment de fidelité, s'il étoit Roi de France..... Ce Traité, remarque l'Auteur de l'Ouvrage dont nous donnons l'extrait, étoit trop injuſte pour avoir lieu. (Extrait d'un Mémoire ſur le meurtre du Duc de Bourgogne, &c. page 233.)

(27) Au commencement d'Avril (1420) l'armée du Duc aſſiegea le château d'Haillebaudiere proche Troyes, dont la garniſon incommodoit fort la Cour. Jean de Luxem-

bourg, qui commandoit à ce ſiége, y fut bleſſé à l'œil d'un jet de lance, duquel ne pouvant guérir, le Duc enyoya le 30 May un courrier à la Dame de Ruffey, pour lui demander une pierre précieuſe que l'on diſoit avoir la vertu de guérir cette bleſſure. Cette pierre ne fit point l'effet qu'on attendoit; car il perdit l'œil. (Mémoire ſur le meurtre du Duc de Bourgogne, p. 235.)

(28) En ce tems eſtoient les Arminaz plus achenez à cruaulté que oncques mais, & tuoient, pilloient, efforcoient, ardoient Egliſes & les gens dedens, femmes groſſes & enffents. Brief ils faiſoient tous les maulx en tyrannie & cruaulté qui puſſent eſtre faiz par Deables, ne par hommes, parquoy il convinſt qu'on traiſtat au Roy d'Angleterre, qui eſtoit l'ancien ennemy de France, maugré que on en euſt pour la cruaulté des Arminaz, & luy fuſt donné une des filles de France nommée Katerine, & vint geſir dedens l'Abbaye de St. Denis le 8 May 1420, & le lendemain paſſa par devant la porte de St. Martin par dehors la ville, & avoit bien en ſa compaignie, comme on diſoit, ſept mille hommes de trait, & trez grant compaignie de gens d'eſtoffe, & portoit ot devant luy ung heaume couronné

couronné d'une couronne d'or pour cognoiſſance, & portoit en ſa deviſe une queue de renard de broderie, & alla geſir au pont de Charenton, pour aller à Troyes pour voir le Roy, & là luy fut préſentée quatre charretées de moult bon vin de par ceulx de Paris.

Le jour de la Trinité 1420 qui fuſt le 2 jour de Juing eſpouſa à Troyes ledit Roy Engloiz la fille de France; & le Lundi enſuyvant quant les Chevaliers de France & Angleterre vouldrent faire unes jouxtes pour la ſolemnité du mariaige de tel Prince, comme accouſtumé eſt, le Roy d'Angleterre pour qui on vouloit faire les jouxtes, pour lui faire plaiſir, dit oyant tous de ſon mouvement... Je prie à M. le Roy de qui j'ai eſpouſé la fille & à tous ſes ſerviteurs, & mes ſerviteurs je commande que demain au matin nous ſoyons tous prets pour aller mettre le ſiége devant la cité de Sens, où les ennemis de M. le Roy ſont, & là pourra chacun de nous jouxter, & tournoyer, & montrer ſa proeſſe & ſon hardement; car la plus belle proëſſe n'eſt au monde que de faire juſtice des maulvais, afin que le povre peuple ſe puiſſe vivre... Adonc le Roy lui octroya, & chacun s'y accorda. (Journal de Paris, p. 62 & 63.)

(29) Guillaume de la Tournelle Ecuyer Bailli de la Montagne fut envoié avec ſes gens d'armes & de trait pour empêcher qu'on enlevât le corps du Duc.

Girard de Bourbon Seigneur de la Boulaye, les Evêques de Tournay, de Châlons, d'Auxerre, de Maſcon, tous les Abbés du Duché, Monſeigneur de St. Georges, Jean de Chouſat, Drue Maréchal, & pluſieurs autres Seigneurs & gens notables de toutes les villes accompagnerent le corps depuis Crevant juſqu'aux Chartreux de Dijon où il arriva le 4 Juillet 1420. (Mémoire ſur le meurtre de Jean ſans peur, &c. p. 238.)

(30). Avec ledit Seigneur de Barbaſan étoient de vaillantes gens tant du pays que d'autres; c'eſt aſſavoir Meſſire Nicole de Gireſme un vaillant Chevalier de Rhodes, Meſſire Denys de Chailly, Arnault Guillon de Bourgogne, Louis Juvenal des Urſins fils du Seigneur de Traignel, Gilles d'Eſcheviller Baillif de Chartres & autres... y avoit ſurtout un compagnon qu'on diſoit être Religieux de l'Ordre S. Auguſtin, trés bon Arbalétrier auquel on fit bailler une arbaleſtre; & quand les Anglois ou Bourguignons venoient prés des foſſés, & il les pouvoit appercevoir, il ne

failloit point à les tuer ; & dit-on que lui ſeulement tua bien ſoixante hommes d'armes, ſans les autres. (Hiſt. de Juvenal des Urſins, p. 378 & 379.)

Comme l'argent manquoit, le Duc de Bourgogne y ſuppléa de ſon tréſor, & retint ainſi les principaux Officiers qui commandoient ſes troupes à ce ſiège ; c'eſt aſſavoir, le Seigneur de l'Iſle-Adam Maréchal de France, le Seigneur de Cothebrune ſon Maréchal, Louis de Châlon Prince d'Orange, (lequel déclara au Roi d'Angleterre qu'il ne vouloit combattre contre les François) le Seigneur de Conches, le Comte de Joigny, Jean de Caſſel, Baudot de Noielle, Antoine de la Marche, Jean de Bouaud, le bâtard Pinard, Gerard de Toulonjon, Robert de (*) Mamines, François des Frans, Jean de Gingis, Lancelot de Luirieux, Louis de Lurieux, M. d'Humbercourt, Regnault de Montconis, Jean d'Arbon, le bâtard de Martel, Jean d'Aclou, Guillaume de Vienne, André de Roches, le Seigneur d'Humieres, Guillaume de Viry, Jacques de l'Aubepin, Jean de Digoine, Guigne Seigneur de Salenove, Guillaume Seigneur de Champdivers, & Simon le Moine.

(*) Robert de Maniſmes ou de Mamines, étoit Chevalier de la toiſon d'or.

De plus il manda à Pierre de Bauffremont qui étoit dans le Mâconnois, à Antoine de Toulonjon, à Guillaume de Maiſieres & à tous les Gentilshommes de venir le joindre inceſſamment. Sur ſa demande les Pariſiens lui envoierent un corps de troupes commandé par Jean le Gois & Jean de S. Yon Echevin de Paris. (Extrait des Mémoires ſur le Meurtre, de Jean-ſans-peur, &c. p. 241.)

(31) Ils entrerent à Paris à grant nobleſſe. Car toute la grant rue S. Denis par où ils entrerent depuis la ſeconde porte juſques à Noſtre-Dame de Paris eſtoient encourtinées les rues, & parées moult noblement, & la plus grant partie des gens de Paris qui avoient puiſſance, furent veſtus de rouge couleur; & fuſt faite en la rue de Kalende de devant le Palais un moult piteux myſtére de la Paſſion N. S. au vif, ſelon que elle eſt figurée autour du cueur de Notre-Dame de Paris... & n'eſtoit homme qui veit le myſtére à qui le cueur ne appiteât; ne onques Princes ne furent reçus à plus grant joye qu'ils furent... & ſi avoit trés grant pouvreté de faim, la plus grant partie eſpecialement le menu peuple...

Tant enchery le pain (trois ſemaines aprés) avant que Nouel fuſt... que on ne plaignoit

point qui en povoit avoir ; car quant ce venoit environ huit heures, il y avoit si trez grant presse à l'huys des Boulangers que nul ne le croiroit qui ne l'auroit vu ; & les povres créatures qui pour leurs pouvres maris qui estoient aux champs, ou pour leurs enfants qui mouroient de faim en leurs maisons, quant ils n'en povoient avoir pour leur argent ou pour la presse : aprés cette heure ouyssez parmi Paris piteux plaints, piteux cris, piteuses lamentations, & petits enfans crier... je meurs de faim... & sur les fumiers parmi Paris pussiez trouver cy dix, cy vingt ou trente enfans, fils ou filles qui là mouroient de faim & de froit ; & n'estoit si dur cueur qui par nuyt les oüit crier... hélas je meurs de faim... qui grande pistié n'en eust. Mais les pouvres Mesnaigiers ne leur povoient aider : car on n'avoit ne pain, ne blé, ne buche, ne charbon ; & si estoit le pouvre peuple tant oppressé des guets qu'il falloit faire de nuyt & de jour qu'ils ne sçavoient eux aider ne à autruy. (Journal de Paris, p. 73.)

(32) Le Samedi 22e. jour de Mars, veille des grands Pasques, l'an 1421, au cimetiere du vieux Baugé, environ quatre heures aprés diné, fut faite la desconfiture du Duc de Cla-

rence & de pluſieurs grands Seigneurs Anglois. Des François y furent, le Sire de la Fayette Maréchal de France de par M. le Dauphin de Viennois Régent le Royaume, le Sire de Fon aines, le Sire de Tuſſé nommé Baudouyn de Champagne, Meſſire Jean de la Grezille, Mre Jean des Croix (*), le Roncin & autres Chevaliers de l'Anjou & du Maine... & y furent morts Meſſire Charles le Bouteiller, Guerin des Fontaines, Thiebault Bahoul. (Extrait d'un vieil regiſtre de la Chambre des Comptes étant en la Chambre d'Anjou, fol. 242.)

(33) En ce tems eſtoit le Roi d'Angleterre devant Meaulx, & y fiſt ſon Noel & ſa Tiephanie, qui en toute la Brie avoit ſes gens qui partout pilloient; & pour iceux, & pour les *Arminaz* on ne povoit labourer ne ſemer nulle part: ſouvent on s'en plaignoit aux Seigneurs deſſus dits; mais ils ne s'en faiſoient que moquer ou rire; & faiſoient leurs gens trop pis que devant dont le plus des laboureurs ceſſerent de labourer, & furent comme déſeſ-

(*) Les Barons de Plancy ſe diſent iſſus de ce Meſſire Jean des Croix, & par lui de la race de S. Roch: liſez-en les preuves dans les annotations de l'Hiſtoire Chronologique de Charles VI, p. 753.

pérés, & laiſſerent femmes & enffants, en diſant l'ung à l'autre... que ferons-nous? mettons tout en la main du deable, ne nous chault que nous devenions; autant vault faire du pis comme on peut du mieulx; mieulx nous vaulſit ſervir les Sarrazins que les Chrétiens, & pour ce faiſons du pis que nous pourrons; auſſi bien ne nous peuſt-on que tuer ou que prendre; car par le faulx gouvernement des traiſtres Gouverneurs il nous faut renyer femmes & enffans.

Mais jà il y a quatorze ou quinze ans que cette danſe douloureuſe commença; & la plus grant partie des Seigneurs en ſont morts à glaive, ou par poiſon, ou par trayſon, ou ſans confeſſion, ou par quelque mauvaiſe mort contre nature. (Journal de Paris, p. 80.)

Le Journal de Paris ne parle pas mieux de la vie que menoit le nouveau Duc de Bourgogne... car (y eſt-il dit) il menoit telle vie dampnable & de jour & de nuyt comme avoit fait le Duc d'Orléans & les aultres Seigneurs qui eſtoient morts moult honteuſement; & eſtoit gouverné par jeunes Chevaliers pleins de folies & d'outrecuidance, & ſe gouvernoit ſelon ce qu'ils ſe gouvernoient, & eulx ſelon lui, & en vérité de Dieu à nul d'eulx ſe challoit que d'accomplir ſa voulenté. (Journal de Paris, p. 81.)

(34) Emprès lui fut pendu un larron murdrier nommé Denis de Vauru lequel se nommoit son cousin pour la grant cruauté dont il estoit plain. Car on ne ouyt oncques parler de plus cruel Chrétien en tyrannie, que tout homme de labour qu'il povoit attrapper, quand il veoit qu'ils ne povoient de leur rançon finer, il les faisoit mener à queues de chevaulx à son ourme tout battant; & s'il ne trouvoit Bourrel prest, luy mesme les pendoit, ou celuy qui fust pendu avecques luy qui se disoit son cousin... Et bien paru par une dampnable cruaulté que ledit de Vauru fist... Il print un jeune homme en faisant son labour, il le loia à la queue de son cheval, & le mena battant jusques à Meaulx, & puis le fist gehenner, pour laquelle douleur le jeune homme lui accorda ce qu'il demandoit, & fust à si grant finance que trop ne l'eussent pu payer. Le jeune homme manda à sa femme laquelle il avoit espousée en cel an, & estoit assez prêt de terme d'avoir enfant, la grant somme en quoi il s'estoit assis pour eschever la mort & le quassement de ses membres : sa femme qui moult l'aimoit, y vint, qui cuida améliorer le cueur du tiran : mais rien n'y exploita : ains lui dist que c'il n'avoit la rançon à certain jour nommé qu'il le pendroit à son ourme. La

jeune femme commanda ſon mary à Dieu moult tendrement, plourant, & luy d'aultre part plouroit moult fort pour la pitié qu'il avoit d'elle.

Adonc ſe départi la jeune femme maudiſſant fortune, & fiſt le plutoſt qu'elle pot finance, mais ne put pas au jour qui nommé lui eſtoit, mais environ huit jours après. Auſſitoſt que le jour que le Tyran avoit dit fuſt paſſé, il fiſt mourir le jeune homme, comme il avoit fait les aultres, à ſon ourme & ſans pitié. La jeune femme vint auſſitôt qu'elle pot avoir fait finance, ſi vinſt au Tyran, & luy demanda ſon mary en plorant moult fort; car tant laſſée eſtoit que plus ne ſe povoit ſouſtenir, tant pour l'heure du travail qui approchoit, que pour le chemin que elle avoit fait qui moult eſtoit grant; brief tant de douleur avoit qui la convint paſmer : quant elle revint, ſi ſe leva moult piteuſement, & demanda ſon mary derechief; & tantoſt lui fut reſpondu que jà ne le verroit tant que ſa rançon fut payée...

Si attendi encore, & vit pluſieurs laboureurs admener devant leſdits Tyrans, leſquels auſſitoſt qu'ils ne povaient payer leur rançon, eſtoient noyés ou pendus ſans mercy. Si ot grand paour de ſon mary; car ſon po-

vre cueur luy jugeoit moult mal; neanmoins amour la tint de ſi près qu'elle leur bailla la dite rançon de ſon mari. Auſſitoſt qu'ils orent la pécune, ils lui dirent qu'elle s'en alla d'illec, & que ſon mary eſtoit mort ainſi que les autres Villains... Quant elle ouyt leur très-cruelle parole, ſi ot tel deüil à ſon cueur que nulle plus, & parla à eulx comme femme forcenée qui ſon ſang perdoit pour la grant douleur de ſon cueur. Quant le faulx & cruel tyran le bâtard de Vauru vit qu'elle diſoit paroles qui pas ne lui plaiſoient, ſi la fiſt battre de baſtons, & mener tout battant à ſon ourme, & luy fiſt acoler, & la fiſt lier, & puis lui fiſt couper tous ſes draps ſi très-courts qu'on la povait veoir juſques au nombril, qui eſtoit une des plus grandes inhumanités qu'on pourroit penſer, & deſſus luy avoit quatre-vingt ou cent hommes pendus, les uns bas, les autres haut; les bas aucunes fois quant le vent les faiſoit brandiller touchoient à ſa teſte qui tant luy faiſoient de fraour qu'elle ne ſe povait ſouſtenir ſur piez : ſi lui coppoient les cordes, dont elle eſtoit liée, la char de ſes bras : ſi crioit la pouvre laſſe moult cris & piteux plaints.

En cette douloureuſe doulour où elle eſtoit

vint la nuit : ſi ſe deſconforta ſans meſure comme celle qui trop de martyre ſouffroit; & quant il lui ſouvenoit de l'orrible lieu où elle eſtoit... ſi recommençoit ſa doulour ſi piteuſement en diſant... Sire Dieu, quant me ceſſera cette peſme doulour que je ſouffre !... Si crioit tant fort & longuement que de la cité la povait-on bien ouyr : mais il n'y avoit nul qui l'eut oſée ôter... En ces douloureux cris le mal de ſon enfant la print... Si cria tant hault que les loups, qui la repperoient pour la charrogne, vinrent à ſon cry droit à elle, & de toutes parts l'aſſaillirent eſpecialement au ventre qui deſcouvert eſtoit, & luy ouvrirent à leurs cruelles dents, & tirerent l'enfant hors par pieces... Tout ainſi fina cette pouvre créature, & fut au mois de Mars en Kareſme 1420. (Journal de Paris, p. 84 & 85.)

(35) Le 21e. jour du moys d'Octobre vigille de onze mille Vierges, treſpaſſa de ce ſiecle le bon Roy Charles qui plus longuement regna que nul Roy Chreſtien dont on euſt mémoire; car il regna Roy de France 43 ans...

A ſes obſéques ſon peuple & ſes ſerviteurs moult faiſoient grant deuil; & le commun

de Paris crioit, quand on le portoit parmi les rues... Ha très-cher Prince, jamais n'aurons si bon, jamais ne te verrons; maudite soit la mort ! Jamais n'aurons que guerre, puisque tu nous a laissés : tu vas en repos; nous demeurons en toute tribulacion & en toute douleur, &c... Quant le corps (de Charles VI) fut enterré & couvert... ung Herault cria haultement que chacun priast pour son ame, & que Dieu voulsist sauver & garder le Duc Henry de Lanclastre Roy de France & d'Angleterre... Le Duc de Betfort au revenir fit porter l'espée du Roy de France devant lui comme Régent, dont le peuple murmuroit fort; mais à souffrir à celle fois le convint. (Journal de Paris, p. 89. & 90.).

Fin des Observations sur les Mémoires de Fenin, & du Tome cinquième.